

PLAN LOCAL D'URBANISME DE WALDWISSE



RAPPORT DE PRESENTATION

PLU APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 03/07/2019

A Bouzonville, le 05/07/2019
M. Laurent STEICHEN, le Président



OTE INGÉNIERIE
des compétences au service de vos projets

www.ote.fr

Siège social

1 rue de la Lisière - BP 40110
67403 ILLKIRCH Cedex - FRANCE
Tél : 03 88 67 55 55



OTE INGÉNIERIE
des compétences au service de vos projets
www.ote.fr

Agence de Metz

1 bis rue de Courcelles
57070 METZ - FRANCE
Tél : 03 87 21 08 79

REV	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION			APPROBATION		N° AFFAIRE :	15257	Page :	2/257
0	19/06/2018	PLU arrêté	OTE -	Léa DENTZ	L.D.			URB1			
1	03/07/2019	PLU approuvé	OTE -	Léa DENTZ	L.D.						
Document1											

Sommaire

A	CONTEXTE GENERAL	9
1.	Coordonnées de la collectivité compétente	10
2.	Présentation générale de la commune	11
2.1.	Positionnement du territoire	11
2.2.	Chiffres clés	16
2.3.	Communes limitrophes	17
3.	Rattachement administratif et intercommunal	18
3.1.	Rattachement administratif	18
3.2.	Participations intercommunales	18
3.3.	Participations supra-intercommunales	19
4.	Le Plan Local d'Urbanisme	19
4.1.	Historique du document d'urbanisme	19
4.2.	Contexte juridique du PLU	20
4.3.	Situation du document d'urbanisme au regard de l'évaluation environnementale et contenu du rapport de présentation	21
B	PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC	23
1.	Population et habitat	24
1.1.	Synthèse du diagnostic	24
1.2.	Evaluation des besoins	26
2.	Développement économique et activité agricole	27
2.1.	Synthèse du diagnostic	27
2.2.	Evaluation des besoins	28
3.	Patrimoine et urbanisme	29
3.1.	Synthèse du diagnostic	29
3.2.	Evaluation des besoins	29

4. Environnement	30
4.1. Synthèse du diagnostic	30
4.2. Evaluation des besoins	30
5. Equipements et services	30
5.1. Synthèse du diagnostic	30
5.2. Evaluation des besoins	30
6. Transports et déplacements	31
6.1. Synthèse du diagnostic	31
6.2. Evaluation des besoins	31
C ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE ET DES CAPACITES DE DENSIFICATION ET DE MUTATION	33
1. Evolution de la tache urbaine	34
2. Evolution de l'occupation du sol	35
2.1. Occupation du sol	35
2.2. Analyse historique de la consommation foncière	36
2.3. Evolution de la surface des terres agricoles et naturelles	37
2.4. Causes de l'étalement urbain	37
3. Capacité théorique de renouvellement urbain	38
4. Justification de la maîtrise de la consommation foncière	39
D ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	41
1. Contexte physique	42
1.1. Topographie	42
1.2. Réseau hydrographique	44
2. Paysages	48
2.1. La place de Waldwisse dans les paysages lorrains	48
2.2. Les portes d'entrées de la commune	50
2.3. Le paysage urbain	64
2.4. Les grands paysages	72
2.5. Les éléments remarquables du paysage	75

3. Milieux naturels et biodiversité	79
3.1. Occupation des sols et diversité des habitats	79
3.2. Milieux naturels objets de protection et/ou d'inventaires	87
3.3. Faune et flore locales	99
3.4. Le fonctionnement écologique	104
4. Gestion des ressources	110
4.1. Ressources géologiques	110
4.2. Gestion du cycle de l'eau	114
4.3. Energie et climat	118
5. Nuisances et risques	124
5.1. Gestion des déchets	124
5.2. Nuisances acoustiques	126
5.3. Emissions atmosphériques	126
5.4. Risques naturels	132
5.5. Risques anthropiques	135
E PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT, EFFETS ET INCIDENCES	139
1. Gestion économe de l'espace, diversité et mixité des fonctions urbaines	141
2. Protection de la biodiversité	142
3. Gestion de l'eau	143
4. Consommation des ressources énergétiques et qualité de l'air	143
5. Mise en valeur du patrimoine bâti et des paysages de la ville	144
6. Gestion des risques, des pollutions du sol, des nuisances sonores et de la protection de la santé humaine.	144

F	JUSTIFICATIONS	145
1.	Les orientations du PADD et leur traduction réglementaire	146
	Axe 1 : Population et logement	147
	Axe 2 : Développement économique	148
	Axe 3 : Transports et déplacements	149
	Axe 4 : Equipements et loisirs	149
	Axe 5 : Environnement et milieux naturels	150
3.	La délimitation des zones	151
3.1.	Présentation du zonage	151
3.2.	Les emplacements réservés	165
3.3.	Tableau des superficies des zones	165
4.	Articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes	166
G	INDICATEURS DE SUIVI	171
	ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL	173
1.	Population	174
1.1.	Evolution et facteurs d'évolution de la population	174
1.2.	Structure par âges	178
1.3.	Ménages	181
1.4.	Caractéristiques sociales	184
1.5.	Scolarisation et niveau d'études	185
2.	Habitat	188
2.1.	Evolution du parc	188
2.2.	Caractéristiques du parc	190
2.3.	Occupation du parc	193
2.4.	Marché du logement	195
3.	Contexte économique	197
3.1.	Population active de la commune	197
3.2.	Emploi locaux	199
3.3.	Activités économiques locales	201
3.4.	Diagnostic agricole	202

4. Contexte historique et patrimoine	208
4.1. Cadrage historique	208
4.2. Patrimoine archéologique	208
4.3. Périmètres archéologiques	210
4.4. Patrimoine architectural et urbain	210
4.5. Monuments historiques et périmètres de protection	217
5. Morphologie urbaine	218
5.1. Structure urbaine et dynamique de développement	218
5.2. Prise en compte du relief dans le développement urbain	221
6. Typomorphologie du bâti	224
6.1. Le bâti du centre ancien	225
6.2. Le bâti isolé sur sa parcelle	236
6.3. Les densités	241
7. Equipements et services	243
7.1. Niveau d'équipement de la commune	243
7.2. Les équipements de la commune	244
8. Desserte de la commune	246
8.1. Desserte routière	246
8.2. Transports en commun	249
8.3. Cheminements doux	250
8.4. Capacités de stationnement	251
8.5. Déplacements	253
8.6. Desserte numérique	254

A Contexte général

1. Coordonnées de la collectivité compétente

Communauté de communes du Bouzonvillois Trois Frontières



3 Bis Rue de France
57320 BOUZONVILLE



03 87 21 00 99



03 87 74 78 37



franck.dailly@ccb3f.fr

représentée par

- M. Laurent STEICHEN, Président
- M. Jean-Guy MAGARD, Maire de Waldwisse

2. Présentation générale de la commune

2.1. POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE

2.1.1. Situation géographique

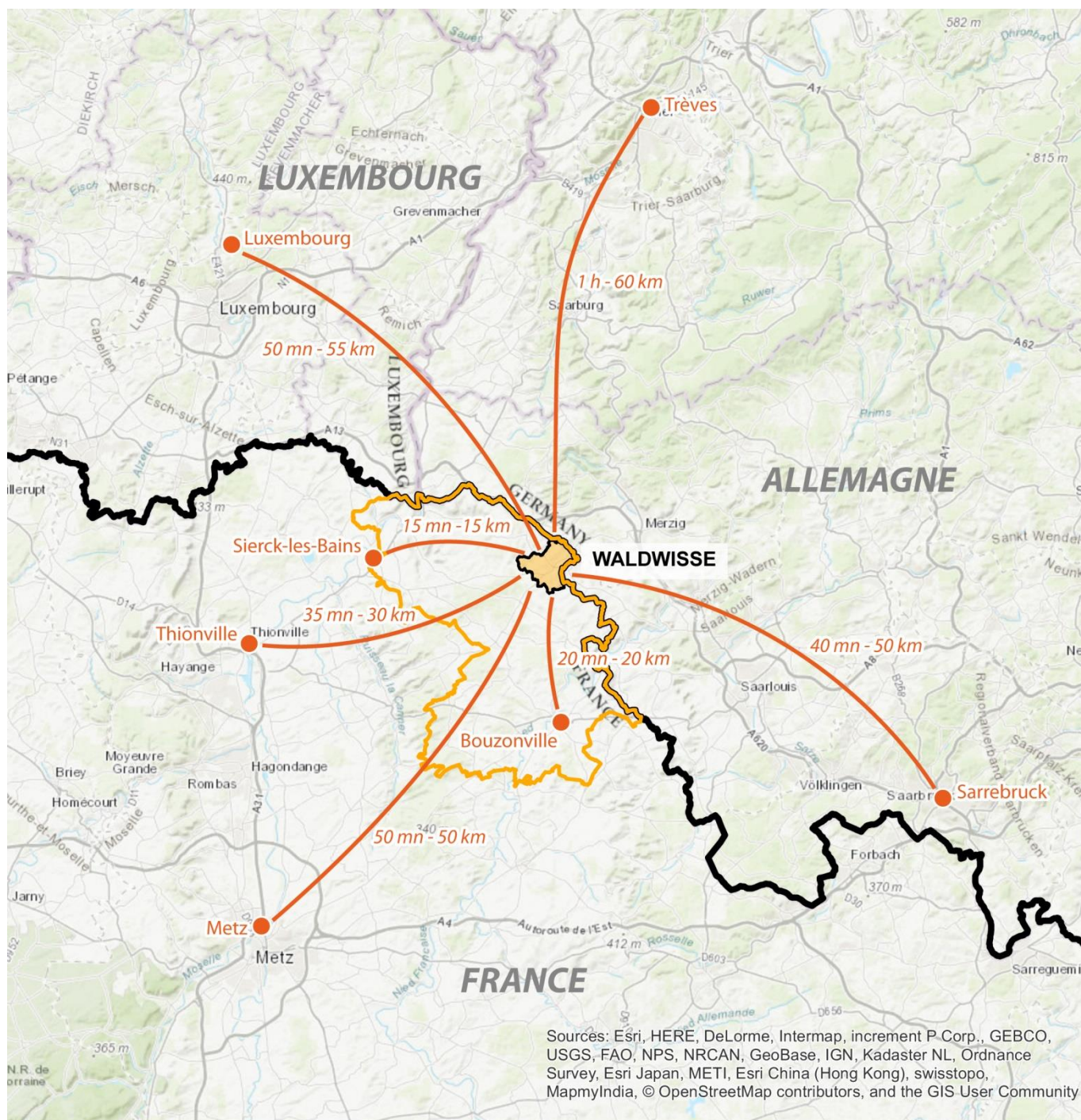
Waldwisse est une commune mosellane située au Nord du département, à la frontière avec le territoire allemand.

La commune bénéficie d'une localisation stratégique puisqu'elle se situe¹ à :

- Moins d'un kilomètre de la frontière allemande par la RD64 ;
- 2 km de la frontière allemande par la RD855 ;
- 9 km de l'échangeur de Merzig sur l'autoroute E29 ;
- 17 km de la frontière luxembourgeoise (Schengen) ;
- 19 km au Nord-Ouest de Bouzonville, chef lieu de canton ;
- 30 km à l'Est de Thionville, chef lieu d'arrondissement ;
- 49 km au Nord de Metz, chef-lieu de département ;
- 23 km au Nord-Ouest de Sarrelouis, 55 km au Sud de Trèves et 50 km au Nord-Ouest de Sarrebruck, les principales villes allemandes à proximité ;
- 48 km au Sud-Est de Luxembourg.

¹ Nota : les distances indiquées correspondent à un itinéraire en voiture donné par Google map

CONTEXTE GENERAL



 Communauté de Communes Bouzonvillois-Trois Frontières

SOURCES : ADMINEXPRESS, IGN ; GOOGLE MAPS.

JUIN 2018



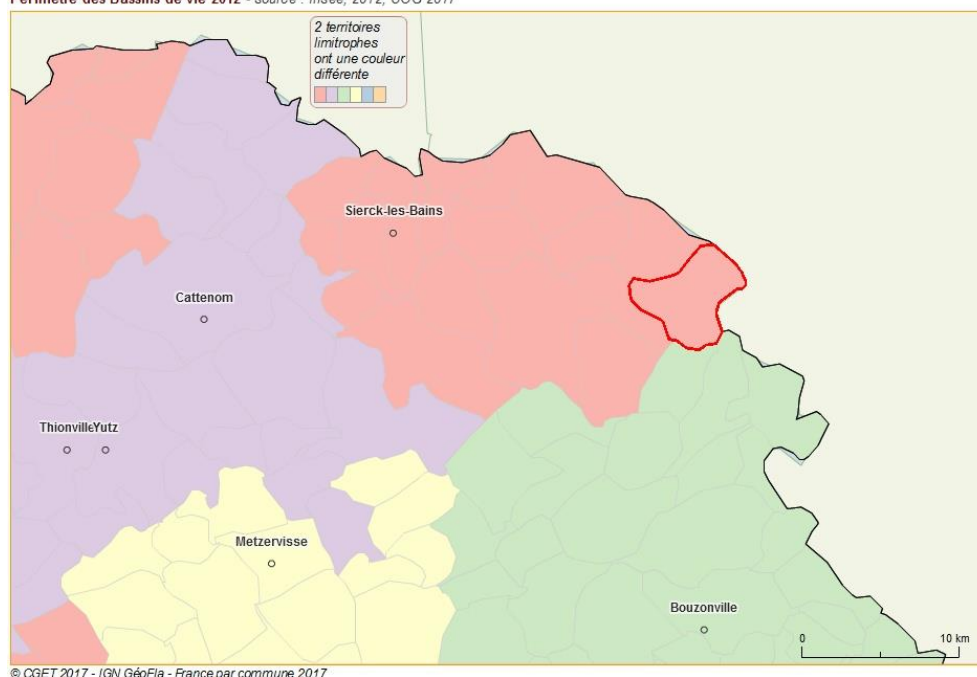
Situation géographique de Waldwisse

2.1.2. Bassins et territoires de vie (2012 - 2014)²

La commune de Waldwisse participe au bassin de vie de Sierck-les-bains qui constitue également un territoire de vie.



Périmètre des Bassins de vie 2012 - source : Insee, 2012, COG 2017



2

DEFINITIONS

Le découpage de la France "en bassins de vie" est un outil proposé par l'INSEE pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine.

Le **bassin de vie** constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Chaque bassin de vie est construit autour d'un pôle de services qui dispose au moins de la moitié des équipements de la gamme intermédiaire, comme par exemple les supermarchés, les collèges et les postes de police ou de gendarmerie. Cette gamme d'équipement a été retenue car elle n'est pas présente sur tout le territoire et a donc un rôle plus structurant. Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route en heure creuse.

Les "**territoires de vie**" ont été définis par l'Insee pour une étude sur la qualité de vie. Ce zonage découpe les bassins de vie de plus de 50 000 habitants pour mieux rendre compte de la diversité de la qualité de vie au sein des territoires les plus urbanisés. S'affranchissant des limites des unités urbaines, les territoires de vie découpent ainsi les grands bassins de vie autour des pôles de services.

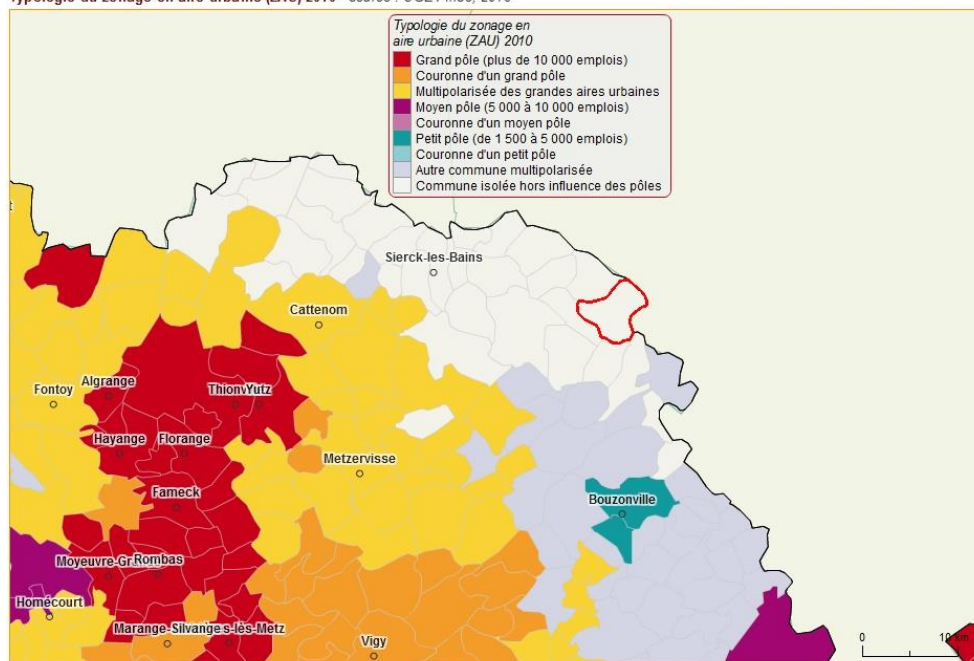
2.1.3. Zones d'influence des aires urbaines³

Waldwisse se situe en dehors de l'influence des aires urbaines françaises. Sa localisation l'amène cependant à interagir avec des agglomérations étrangères de la vallée de la Moselle et du Luxembourg.



L'Observatoire
des Territoires

Typologie du zonage en aire urbaine (ZAU) 2010 - source : CGET-Insee, 2010



© CGET 2017 - IGN GéoFla - France par commune 2017

3

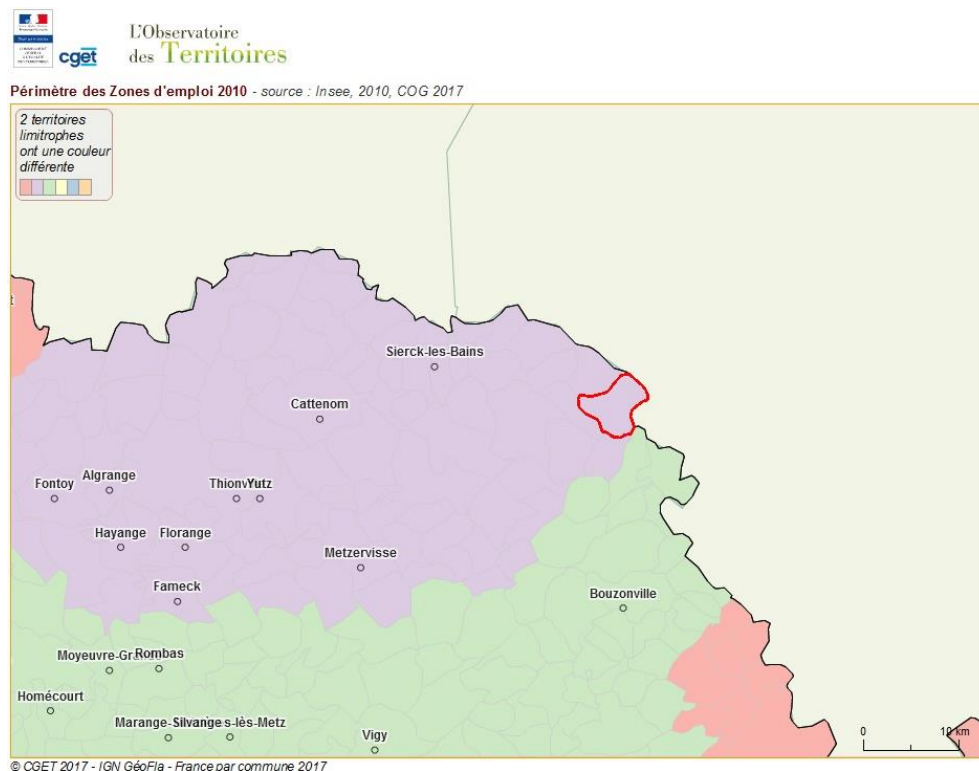
Une **aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

- les "moyennes aires" : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci ;
- les "petites aires", ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

2.1.4. Zones d'emploi⁴

Enfin, la commune de Waldwisse s'inscrit en limite Est de la zone d'emploi de Thionville. La commune est également concernée par la zone d'emploi de Luxembourg et de Sarrebrück vers laquelle près de la moitié des actifs de Waldwisse se rendent pour travailler.



4

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Elle constitue un échelon pertinent pour analyser le fonctionnement des marchés locaux du travail. Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006.

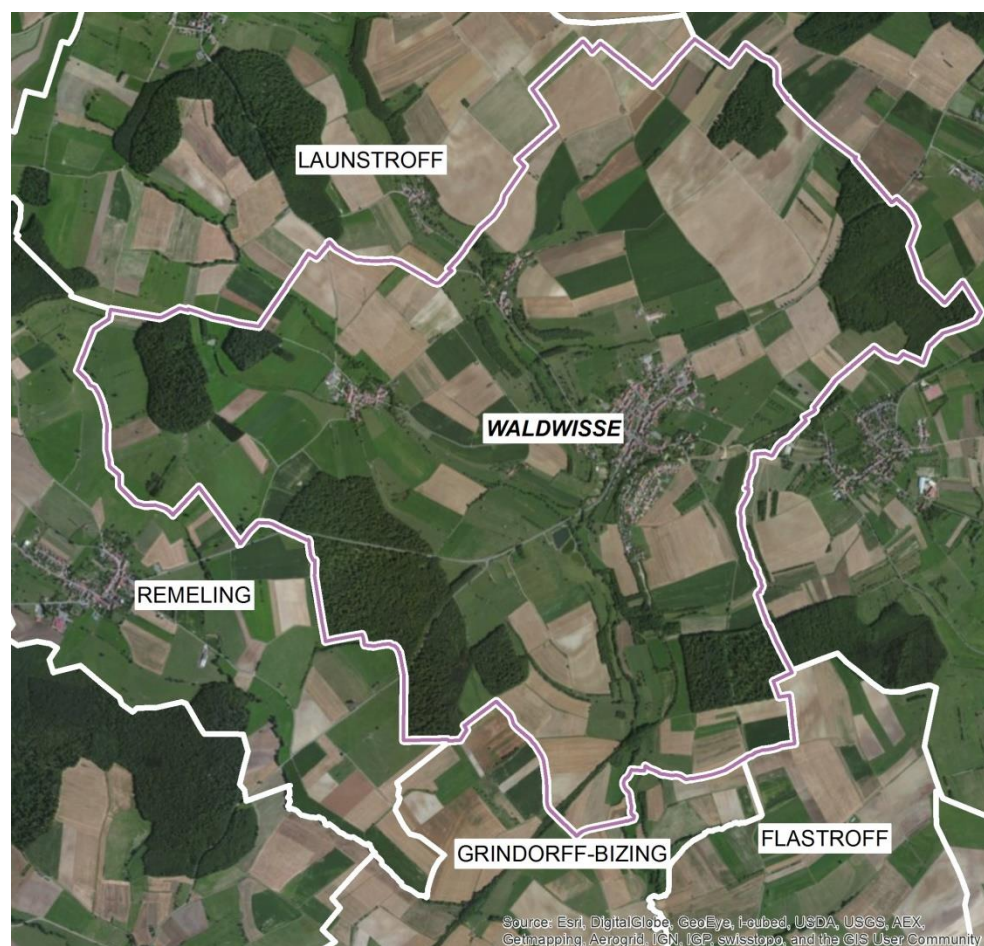
2.2. CHIFFRES CLES

- Superficie : 1 174 ha
- 828 habitants (population légale 2018) ;
- 362 logements dont 337 résidences principales (données INSEE 2014) ;
- 432 actifs (données INSEE 2014) ;
- Taux d'activité des 15-64 ans en 2014 : 78,1% ;
- 67 emplois (données INSEE 2014) ;
- Taux de concentration d'emplois en 2014 : 17,2%

2.3. COMMUNES LIMITROPHES

Les communes françaises limitrophes du territoire de Waldwisse qui peuvent, en application de l'article L132-12 du code de l'urbanisme, être consultées à leur demande sur le PLU sont :

- Launstroff ;
- Remeling ;
- Grindorff-Bizing ;
- Flastroff.



SOURCE : O.S.M.

AOÛT 2015

0 300 600
m

3. Rattachement administratif et intercommunal

3.1. RATTACHEMENT ADMINISTRATIF

La commune de Waldwisse est rattachée au canton de Bouzonville qui couvre 55 communes et fait partie de l'arrondissement de Thionville.

3.2. PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES

La commune de Waldwisse participe aux structures intercommunales suivantes :

- La Communauté de communes du Bouzonvillois-Trois Frontières ;
- Le syndicat intercommunal de suivi de la concession de distribution publique d'électricité du Pays des 3 Frontières ;
- Le syndicat intercommunal des Eaux du Meinsberg (Apach, Kirsch-lès-Sierck, Manderen, Merschweiller, Waldwisse) ;
- Le syndicat intercommunal d'assainissement du Remelbach.

La Communauté de communes du Bouzonvillois-Trois Frontières résulte de la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la fusion des communautés de communes du Bouzonvillois et des Trois Frontières (à laquelle participait la commune de Waldwisse). La nouvelle structure regroupe ainsi 43 communes.

La Communauté de communes exerce notamment les compétences suivantes :

- Aménagement du territoire : Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu et carte communale, création et réalisation de ZAC ;
- Zones d'activités économiques ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Politique du logement et de l'habitat : Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, protection et mise en valeur du patrimoine bâti ;
- Accueil de la petite enfance ...

3.3. PARTICIPATIONS SUPRA-INTERCOMMUNALES

Par l'intermédiaire de la Communauté de communes, la commune est intégrée au périmètre des structures supra-intercommunales suivantes :

- Le SIVU touristique du Pays de la Nied ;
- Le syndicat mixte d'aménagement numérique de la Moselle (MOSELLE FIBRE) ;
- Le syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON') ;
- Le syndicat mixte EUROPORT ;
- Le syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionilloise (SCOTAT).

4. Le Plan Local d'Urbanisme

4.1. HISTORIQUE DU DOCUMENT D'URBANISME

La commune de Waldwisse était dotée d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé le 29 janvier 1999. En application de l'article L174-3 du code de l'urbanisme, ce document est devenu caduc le 28 mars 2017.

Par délibération en date du 25 novembre 2014, la commune a prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sols en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) ; celle-ci est devenue élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme suite à la caducité du POS. Les objectifs poursuivis dans la procédure engagée, formalisés dans la délibération du 29 juin 2016 sont les suivants :

- Conserver un document d'urbanisme afin d'encadrer l'évolution du village ;
- Planifier et maîtriser le développement de la commune ;
- Soutenir la croissance démographique du village ;
- Préserver la qualité urbaine actuelle et encadrer l'évolution du bâti traditionnel lorrain ;
- Gérer la conurbation avec la commune de Sierck-les-bains ;
- Intégrer les questions liées au stationnement et à l'augmentation du trafic automobile ;
- Réfléchir à un maillage des circulations douces pour faciliter les déplacements des piétons et des cycles ;
- Redéfinir de nouveaux secteurs d'extension et réduire la consommation des espaces agricoles et naturels ;
- Maintenir les qualités paysagères du territoire.

4.2. CONTEXTE JURIDIQUE DU PLU

La commune de Waldwisse est inscrite dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération thionvilloise approuvé le 27 février 2014. Une révision de ce document a été prescrite et le nouveau projet a été arrêté le 3 juin 2019.

Le document en vigueur assure un rôle intégrateur des documents de rang supérieur qui s'imposent aux documents locaux en termes de compatibilité :

- La Directive Territoriale d'Aménagement des Bassins Miniers Nord Lorrains approuvée par décret n°2005-918 du 2 août 2005 ;
- Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et le PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) du district Rhin – documents approuvés le 30 novembre 2015 ;

ou de prise en compte :

- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Lorraine approuvé par la Région Lorraine et le préfet de Région en 2015 ;
- Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie arrêté le 20 décembre 2012 ;
- Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux adopté par le Conseil Général de Moselle le 12 juin 2014 ;
- Le Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux, adopté par le Conseil Régional de Lorraine en 1997 ;
- Le Schéma départemental des Carrières de Moselle approuvé en 2010 ;
- La directive régionale d'aménagement des forêts domaniales de la région Lorraine, approuvée en mai 2006 ;
- Le schéma régional d'aménagement des forêts des collectivités de la région Lorraine, approuvé en mai 2006 ;
- Le schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées de la région Lorraine, approuvé le 1^{er} juin 2006.

4.3. SITUATION DU DOCUMENT D'URBANISME AU REGARD DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET CONTENU DU RAPPORT DE PRESENTATION

Le ban communal de Waldwisse n'est concerné par aucun site Natura 2000.

En application de l'article R104-8 du code de l'urbanisme, le PLU de Waldwisse n'est soumis à Evaluation Environnementale qu'après un examen au cas s'il est établi qu'il est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

Par décision n°2018DKGE73 du 6 avril 2018, la mission régionale de l'autorité environnementale Grand Est a décidé d'exonérer le PLU de Waldwisse d'évaluation environnementale.

En conséquence, le présent rapport de présentation répond aux dispositions des articles L151-4, R151-1, R151-2 et R151-4 du code de l'urbanisme et comprend les éléments suivants :

- un exposé des principales conclusions du diagnostic sur lequel le PLU s'appuie ainsi que, le cas échéant, les analyses des résultats de l'application du plan et comporte, en annexe, les études et les évaluations dont elles sont issues ;
- une analyse des capacités de densification et de mutation des espaces bâtis ;
- une analyse de l'état initial de l'environnement,
- un exposé de la manière dont le PLU prend en compte le souci de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement et des effets et incidences attendus de la mise en œuvre du PLU sur l'environnement ;
- les justifications de :
 - la cohérence des orientations d'aménagement et de programmation avec les orientations et objectifs du projet d'aménagement et de développement durables ;
 - la nécessité des dispositions édictées par le règlement pour la mise en œuvre du projet d'aménagement et de développement durables et des différences qu'elles comportent, notamment selon qu'elles s'appliquent à des constructions existantes ou nouvelles ou selon la dimension des constructions ou selon les destinations et les sous-destinations de constructions dans une même zone ;
 - la complémentarité de ces dispositions avec les orientations d'aménagement et de programmation ;
 - la délimitation des zones ;
- une identification des indicateurs nécessaires à l'analyse des résultats de l'application du plan.

OBJET ET MAITRE D'OUVRAGE

Partie du dossier

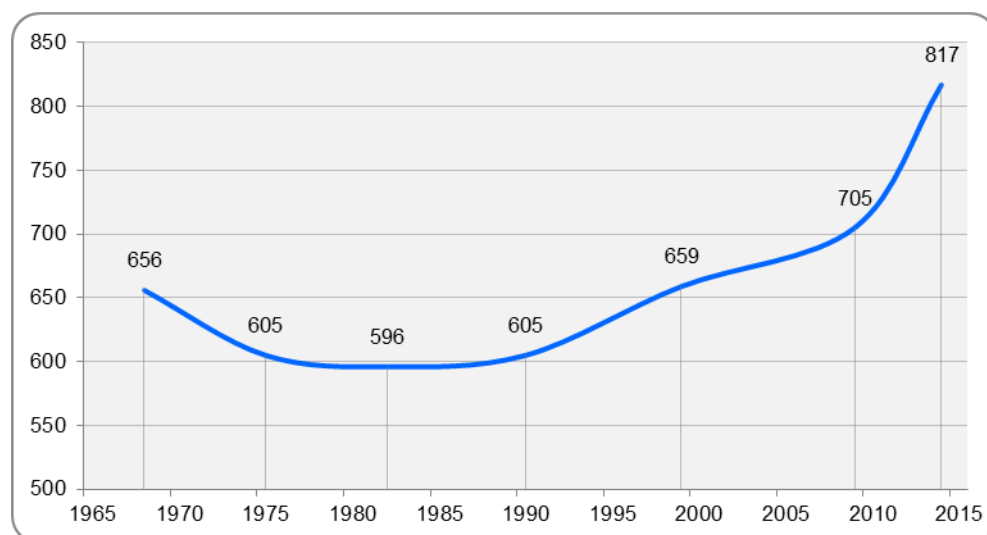
CONTEXTE GENERAL

B Principales conclusions du diagnostic

1. Population et habitat

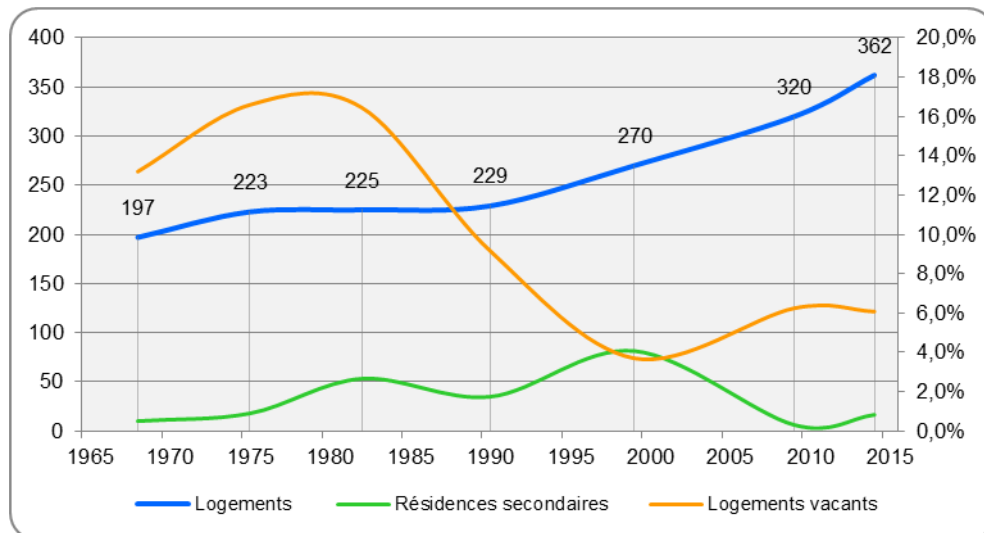
1.1. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

- Une superficie de 1173 ha ;
- 3 entités bâties : le village et 2 hameaux (Betting et Gongelfang) ;
- 817 habitants en 2014 ;
- Une population en progression régulière depuis 1990 avec en moyenne +1,3% par an, portée par le solde migratoire ;



- Une population relativement jeune :
 - Un indice de jeunesse de 150 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans ;
 - Un indice de vieillissement de 43 (65 ans/20 ans) ;
 - Un vieillissement de la population avec une progression des plus de 60 ans ;
 - Plus de familles avec des enfants ;
- Une taille des ménages relativement élevée (2,42 personnes par ménages)

- 362 logements dont 337 résidences principales (25% d'appartements) ;



- Une vacance (6,1%) inférieure aux moyennes intercommunale (8,8%) et départementale (8,7%) ;

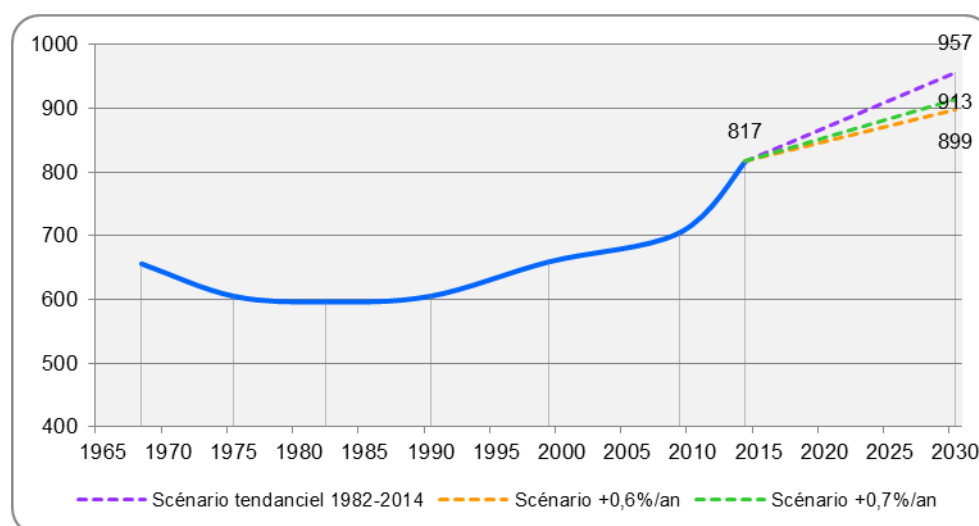
1.2. EVALUATION DES BESOINS

Les besoins en logements sont liés :

- Au renouvellement du parc ;
- Au desserrement des ménages
- A l'évolution démographique envisagée.

Le renouvellement du parc a été estimé sur la base de 0,1% du parc par an. Il en résulte un besoin de 5 logements sur une quinzaine d'années.

La commune table sur un développement démographique moyen correspondant à une progression annuelle de +0,6 à 0,7% qui permet de répondre aux dynamiques locales liées à la proximité immédiate des frontières luxembourgeoise et allemande. Pour mémoire, entre 1990 et 2014, la commune a connu une progression démographique moyenne de +1,3% par an.



Sur la base de ces objectifs sur la période 2014-2030, il faudrait donc augmenter le nombre de logements de 60 à 65 à Waldwisse.

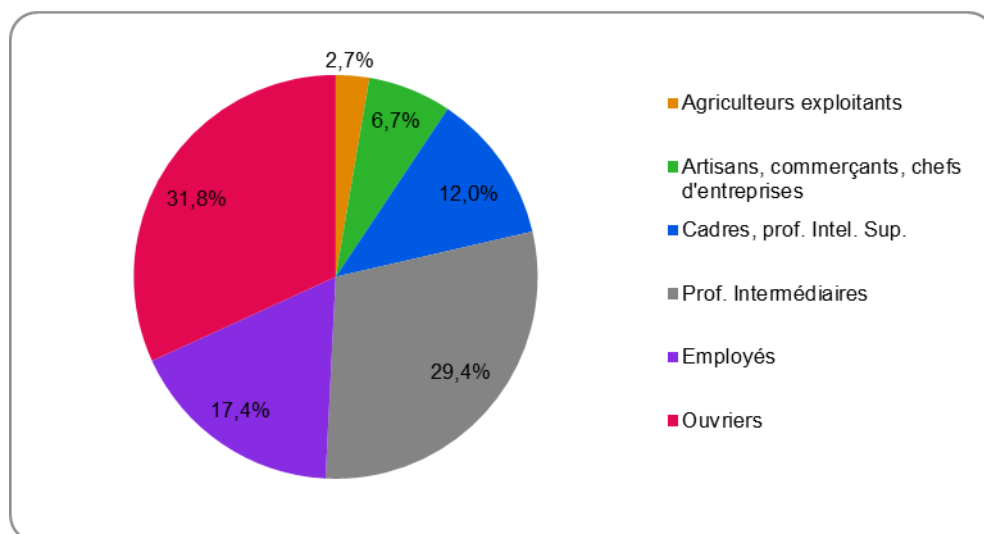
Durant la période 2014-2018, il s'est construit à Waldwisse, 4 nouveaux logements, **le besoin de nouvelles résidences principales pour la période 2018-2030 s'établit donc entre 55 et 60.**

La réceptivité du tissu bâti existant a été estimée à une quinzaine de logements. Il convient donc d'envisager un développement urbain correspondant à une quarantaine de logements, soit sur la base de la densité prescrite par le SCOTAT, une emprise d'environ 2,5 ha à court ou moyen terme.

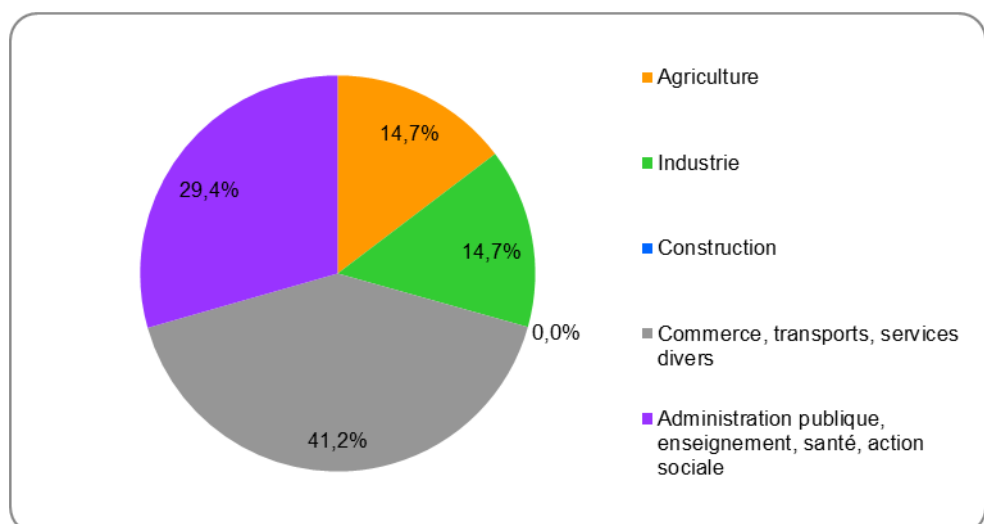
2. Développement économique et activité agricole

2.1. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

- 432 actifs parmi les 553 personnes entre 15 et 64 ans, principalement des ouvriers et des professions intermédiaires ;



- 67 emplois principalement dans les commerces, transports et services divers (28) et les services publics (20) ;



- Un ban communal de 1 173 ha dont 801 ha de surfaces agricoles exploitées ;
- 8 exploitations agricoles qui assurent de la polyculture et de l'élevage sur 385 ha (pas uniquement sur le territoire communal) ;

- Le tissu économique local est relativement dynamique, malgré la taille peu importante de la commune. Les activités économiques présentes sur le territoire répondent en partie aux besoins de la population, en particulier grâce aux activités entrant dans la sphère présentielle, qui fournissent la majeure partie des emplois de la commune ;

2.2. EVALUATION DES BESOINS

Le développement économique est de la compétence de la Communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières qui développe l'accueil d'activités dans des zones d'activités aménagées notamment à Bouzonville (zone Ecopôle) et à Rettel. Aucune zone d'activités n'est prévue sur le ban communal de Waldwisse ; les activités présentes doivent cependant pouvoir se développer à l'intérieur de l'enveloppe urbaine, sous réserve d'être compatibles avec la proximité d'habitations.

3. Patrimoine et urbanisme

3.1. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

- Bâti traditionnel lorrain avec quelques bâtiments remarquables identifiés par le CAUE ;
- Village détruit durant la seconde guerre mondiale ;
- Bâti de la reconstruction avec des caractéristiques architecturales particulières ;
- Développements récents sur du parcellaire non remanié et dans le lotissement dans lequel il ne reste que 2 terrains disponibles ;

3.2. ÉVALUATION DES BESOINS

La préservation du patrimoine bâti traditionnel constitue un enjeu majeur pour la commune de Waldwisse. En effet pour conserver ses valeurs patrimoniales, il est nécessaire de préserver les caractéristiques architecturales du bâti tout en lui permettant d'évoluer pour répondre aux attentes actuelles en termes de confort de vie. Des aides à la rénovation sont apportées par la Communauté de communes dans le cadre de l'OPAH.

Par ailleurs, les habitants ont, lors des permanences publiques de concertation, exprimé des besoins quant à des annexes et/ou des piscines en arrière de parcelles ou des souhaits de transformation de bâtiments agricoles qui ont perdus leur vocation à des fins artisanales ou de logements.

4. Environnement

4.1. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

- Aucun milieu naturel remarquable ;
- Périmètres de protection de captages AEP sur une large partie du territoire ;
- Présence de canalisations de gaz ;

4.2. ÉVALUATION DES BESOINS

La restauration et la préservation qualitative de la ressource en eau potable est un enjeu pour la commune.

De même la préservation des haies et bosquets qui rythme l'espace naturel constitue un objectif communal.

5. Equipements et services

5.1. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

- Waldwisse est bien équipée au regard de son statut de commune rurale, pour satisfaire une offre de proximité ;

5.2. ÉVALUATION DES BESOINS

Le vieillissement de la population est susceptible de faire émerger de nouveaux besoins spécifiques en termes de logements et de services.

6. Transports et déplacements

6.1. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

- La voiture reste le mode de transports privilégié avec une offre de transport en commun limitée ;
- Le stationnement des véhicules constitue une problématique : lorsqu'il est réalisé sur l'espace public, il entre souvent en conflit avec les espaces réservés aux cheminements piétonniers (trottoirs) et aux espaces de convivialité et l'espace privatif n'est pas toujours adapté pour répondre aux besoins de stationnement en particulier en centre ancien.

6.2. ÉVALUATION DES BESOINS

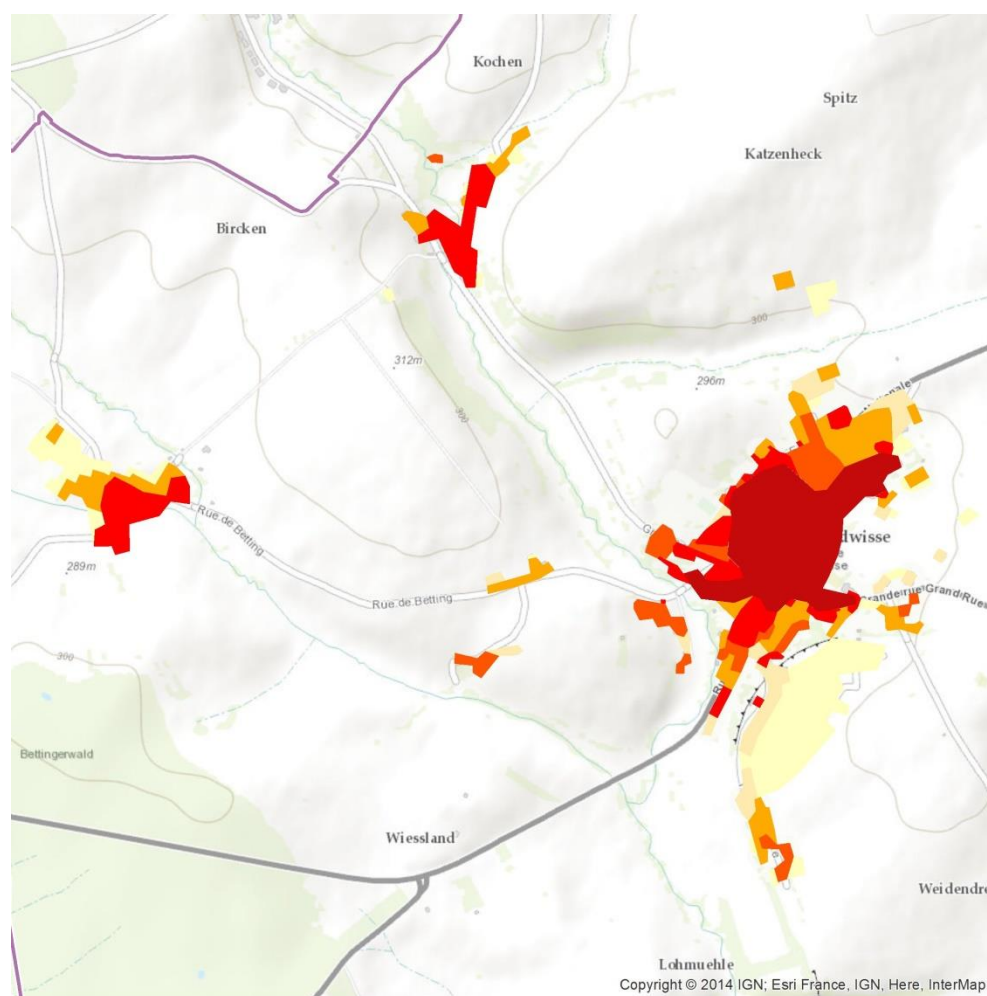
L'organisation de stationnement sur l'espace privé et l'espace public doit être une priorité dans les extensions urbaines pour éviter les conflits d'usage.
Les mobilités douces dans la commune nécessitent de compléter les réseaux de cheminements correspondant.

C

Analyse de la consommation foncière et des capacités de densification et de mutation

1. Evolution de la tache urbaine

L'analyse de photos aériennes à différentes époques permet d'appréhender le développement de l'urbanisation de la commune de Waldwisse.

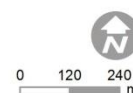


Evolution de la tache urbaine



SOURCE : TOPOMAP, IGN.

OCTOBRE 2015



La tache urbaine de Waldwisse a été multipliée par 4 entre 1870 et aujourd'hui passant de 9,73 ha à 41,2 ha.

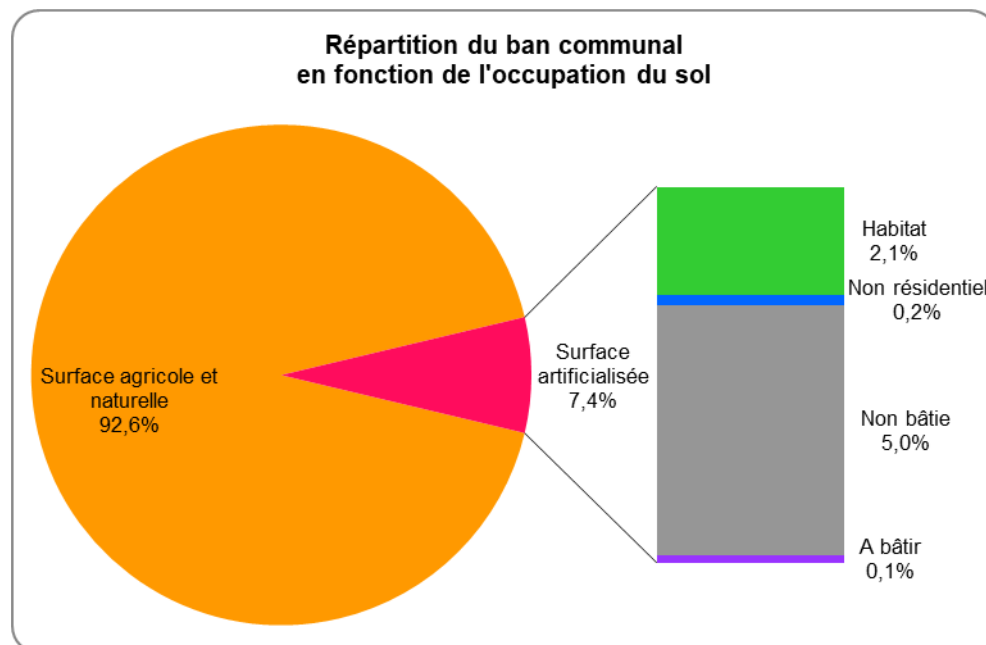
L'évolution de la tache urbaine a été diverse en fonction des périodes. Elle a été multipliée par 2 entre 1870 et 1946 (soit une progression de 0,8% par an). Entre 1946 et 1967, elle a peu évolué en valeur absolue, c'est la période de la reconstruction, mais représente tout de même en moyenne +1% par an. Entre 1989 et 1999, les opportunités de renouvellement urbain ont permis de stabiliser l'emprise de la tache urbaine et limiter la progression de 0,54% par an. Entre 1999 et 2012, l'aménagement du nouveau lotissement conduit à une nouvelle progression de la tache urbaine avec en moyenne +1,2% par an.

2. Evolution de l'occupation du sol

Sources : Observatoire des Territoires et Prospectives, DDT 57 ; DGFIP, janvier 2014.

2.1. OCCUPATION DU SOL

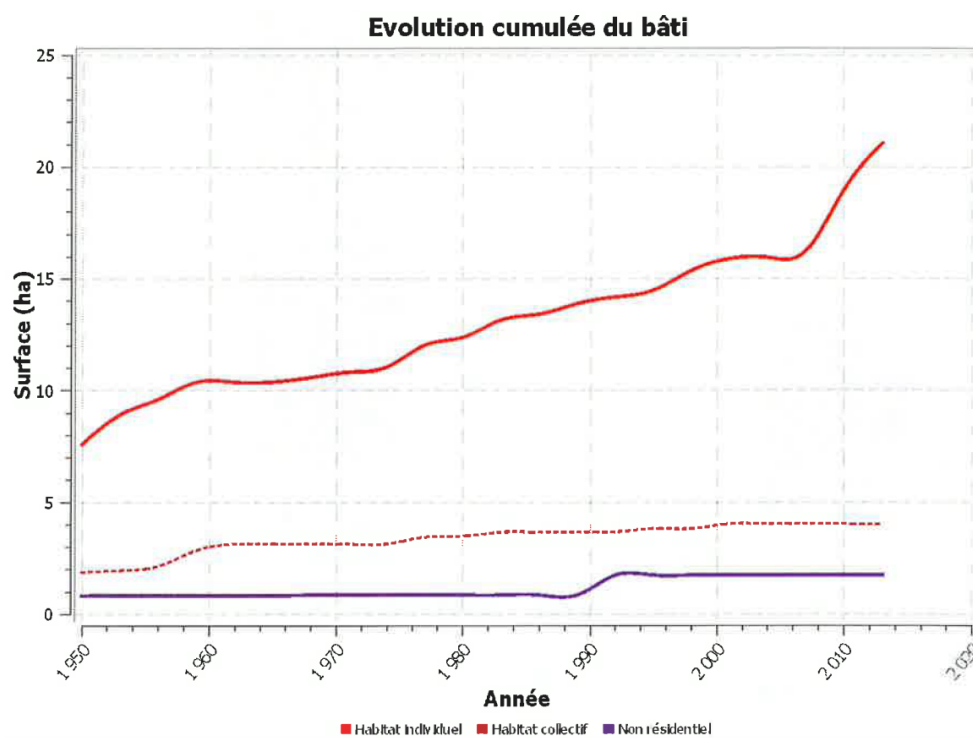
Le ban communal de Waldwisse est artificialisé sur une surface de 87,4 ha, soit 7,4% du territoire communal.



2.2. ANALYSE HISTORIQUE DE LA CONSOMMATION FONCIERE

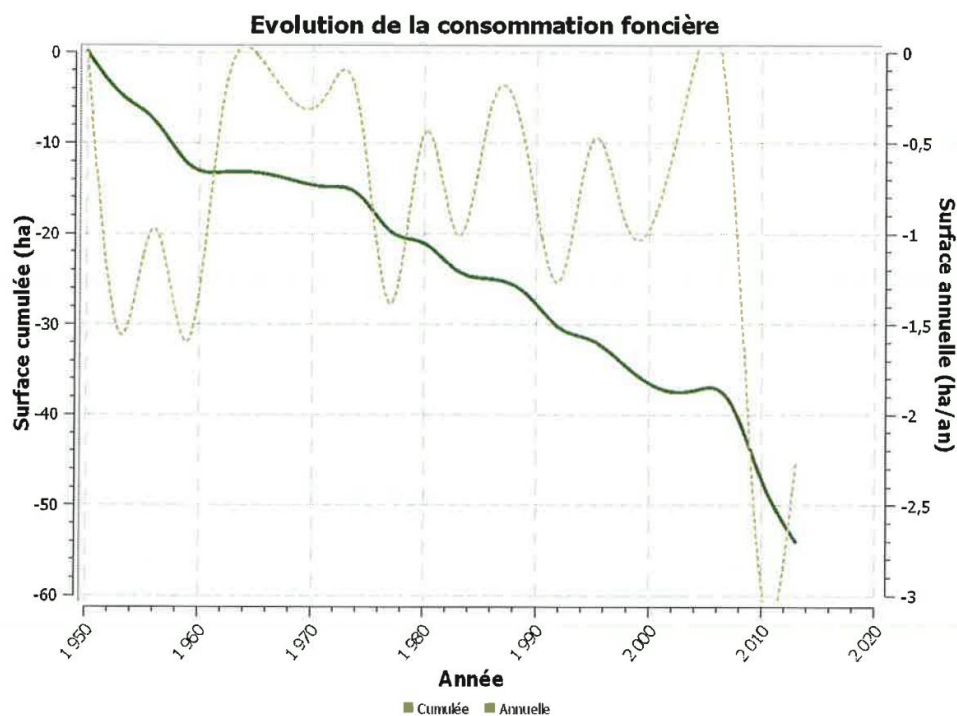
La surface artificialisée a plus que triplé entre 1950 et 2013. Cette augmentation présente deux étapes distinctes :

- Une évolution quasi linéaire de 1950 à 2007 a porté l'enveloppe bâtie de 33,4 à 71,7 ha ;
- Entre 2007 et 2013, avec le développement notamment du lotissement, l'enveloppe urbaine s'est étendue de 6 ha.



2.3. EVOLUTION DE LA SURFACE DES TERRES AGRICOLES ET NATURELLES

En parallèle, la surface des terres agricoles et naturelles a régressé, avec une consommation de 54,0 ha, soit un recul de 4,7% entre 1950 et 2013.



2.4. CAUSES DE L'ETALEMENT URBAIN

L'étalement urbain est lié à l'évolution de la population et de la taille des ménages.

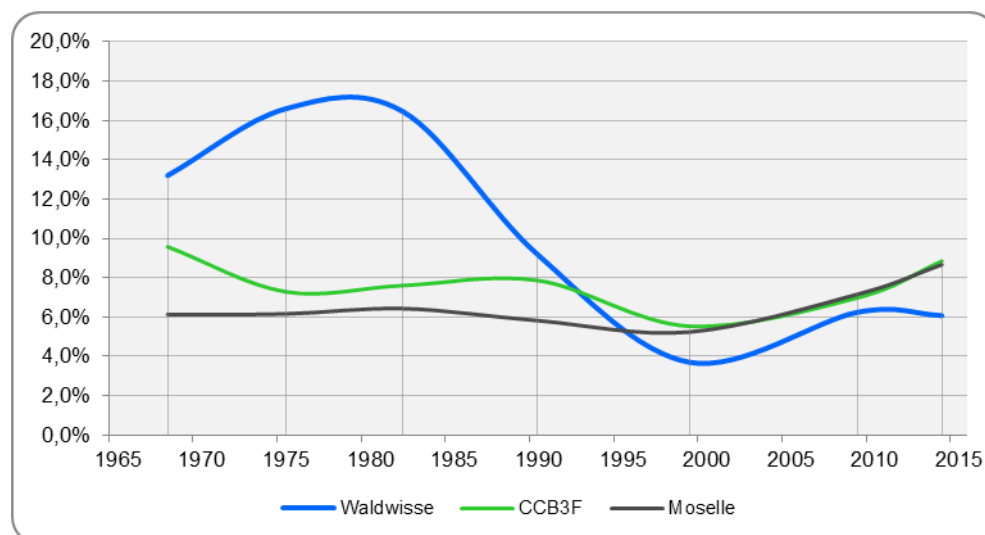
A Waldwisse, en 50 ans (1962-2012) la population a progressé de 16% passant de 662 à 772 habitants. Mais dans le même temps, la taille des ménages a diminué de 34,2% et est passée de 3,68 personnes par logement à 2,42, nécessitant de fait plus de logements pour une même population.

En revanche la taille moyenne des parcelles des nouvelles constructions a légèrement reculé (-4,4%), passant de 751 m² par logement en 1962 à 719 m² par logement en 2012.

3. Capacité théorique de renouvellement urbain

Waldwisse dispose d'un potentiel de renouvellement urbain relativement limité et lié notamment :

- aux logements vacants⁵ : leur nombre a fortement diminué : en 2014, l'INSEE en recensait 22, soit 6,1% du parc de logements, alors qu'en 1975 et 1982, la commune comptait 37 logements vacants (soit plus de 16% du parc) ; le potentiel de renouvellement urbain lié aux logements vacants est aujourd'hui, avec un taux de vacance inférieur à 7% (seuil en dessous duquel on considère que la fluidité du marché n'est pas assurée), quasi inexistant ;



- au potentiel de vacance que constituent les logements occupés par une personne seule de plus de 80 ans (7 unités recensés en 2014) ; ils sont donc très peu nombreux à Waldwisse ;
- aux dents creuses constituées par une parcelle (ou groupe de parcelles) dépourvue de construction bordée par des unités foncières bâties et desservie par les réseaux et à la transformation de bâtiments existants ; on en dénombre moins d'une trentaine au sein du tissu bâti de Waldwisse.

⁵ Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :
 - proposé à la vente, à la location ;
 - déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
 - en attente de règlement de succession ;
 - conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
 - gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

L'ensemble des ressources foncières ainsi identifiées au sein du tissu bâti de Waldwisse pourrait représenter un potentiel maximal d'une cinquantaine de logements.

Malheureusement, la mobilisation de ce potentiel se heurte à des phénomènes de rétention foncière important : les propriétaires ne souhaitent ni construire eux-mêmes sur leurs terrains, ni les vendre pour que d'autres puissent construire.

Compte tenu du mode de développement de Waldwisse, une réceptivité dans le tissu urbain constitué n'est envisagée qu'à hauteur de 30%, soit environ 15 à 20 logements.

4. Justification de la maîtrise de la consommation foncière

La commune limite son développement à l'échéance du PLU sur une emprise d'environ 3 ha permettant d'aménager une tranche supplémentaire du lotissement communal (environ 2 ha) et de répondre à un développement limité du hameau de Betting (0,77 ha).

Elle inscrit également une seconde phase de l'extension du lotissement communal (environ 1,8 ha) dans ses perspectives de développement mais celle-ci ne devrait pas être aménagée à l'horizon des 10 prochaines années.

D'après l'observatoire du foncier de Moselle, l'artificialisation des sols a, entre 1950 et 2013, concerné 54 ha dont près de 20 ha entre 1998 et 2013.

Les objectifs fixés par la commune s'inscrivent donc véritablement dans une volonté de maîtrise du développement communal tant en termes d'emprise que de localisation.

D

Etat initial de l'environnement

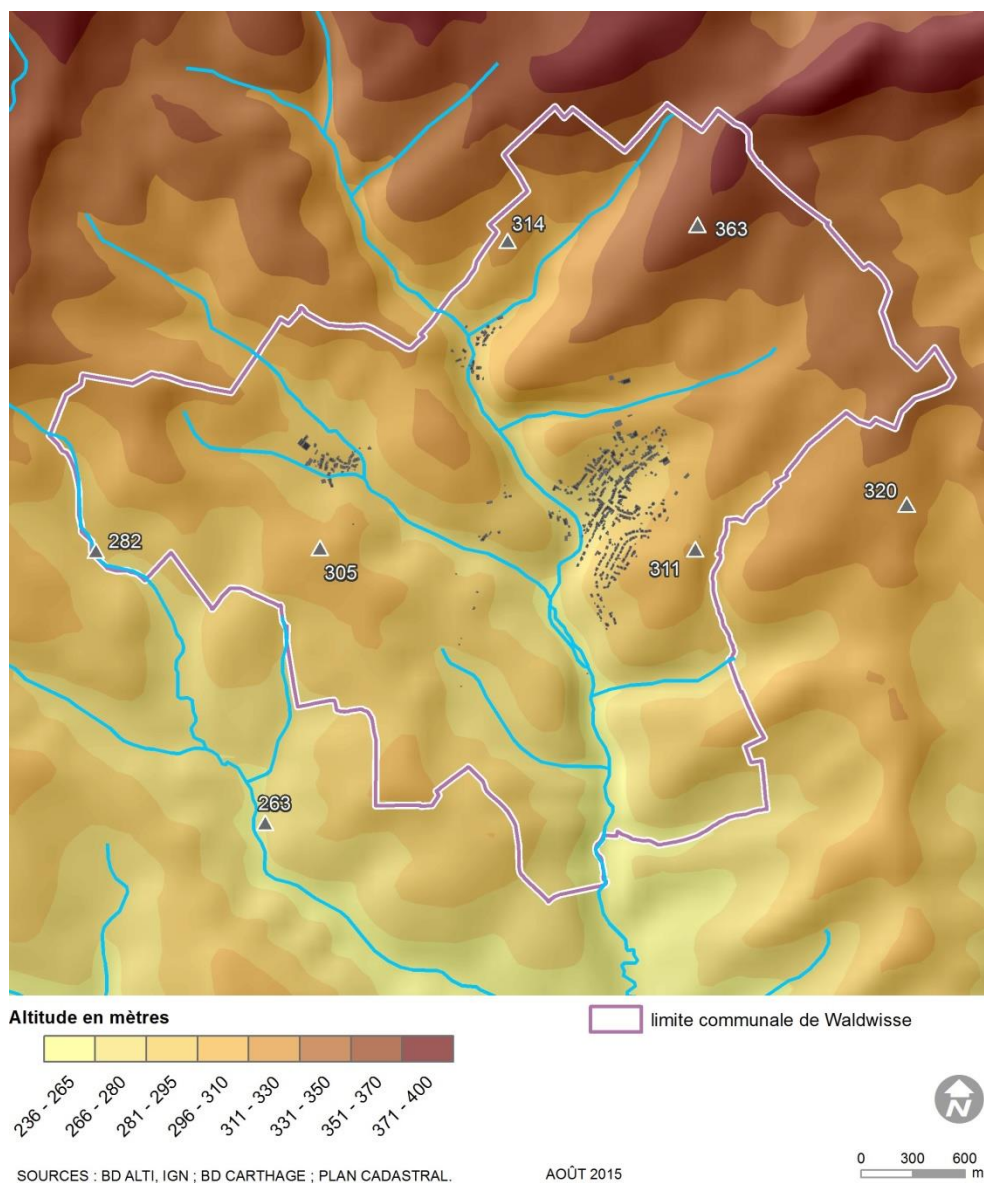
1. Contexte physique

1.1. TOPOGRAPHIE

La commune de Waldwisse est en transition entre le plateau lorrain et les montagnes du Palatinat, qui s'apparentent à un plateau plus haut dominé par endroits de collines irrégulières.

- Le Nord-Est du territoire se caractérise par un relief de collines, compris entre 310 et 363 mètres d'altitude.
- L'Ouest de la commune correspond à de plus petits vallons, formés par les différents cours d'eau, à des altitudes aux alentours de 300 mètres.
- Enfin le Sud du ban communal se caractérise par un relief beaucoup plus plat, creusé par le Waldwisse.

Les parties bâties de la commune sont situées sur les différents versants des vallons formés par les cours d'eau.

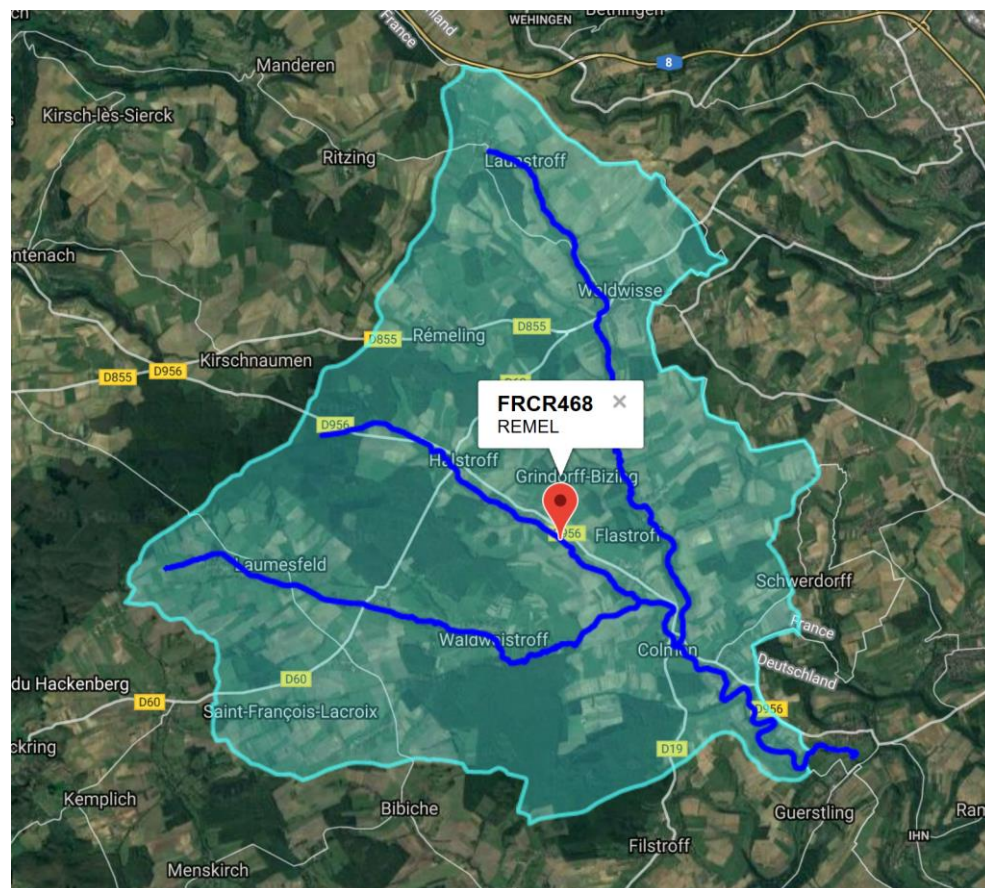


Topographie du ban communal

1.2. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

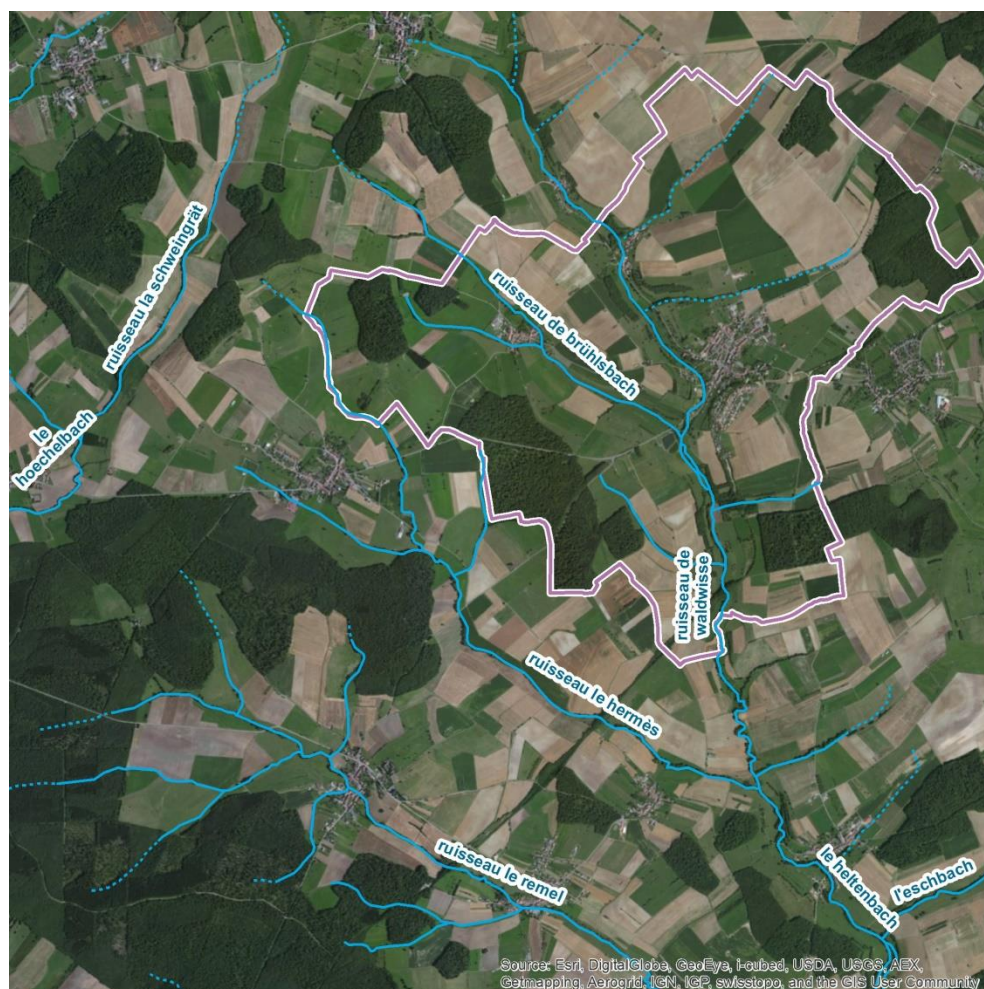
1.2.1. Présentation du contexte hydrographique

Le ban communal de Waldwisse s'inscrit dans le bassin versant du Remel



Bassin versant du ruisseau de Remel

Le territoire de la commune de Waldwisse est traversé du Nord au Sud par le cours d'eau du même nom : le Waldwisse, affluent du ruisseau de Remel. Le ruisseau de Brühlsbach, affluent du Waldwisse s'écoule également sur le territoire communal.

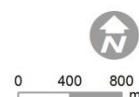


RESEAU HYDROGRAPHIQUE

- Intermittent
- Permanent

SOURCES : BD CARTHAGE®.

AOÛT 2015



Réseau hydrographique sur le ban communal de Waldwisse

1.2.2. Qualité des eaux superficielles

a) REGLES D'EVALUATION DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE

La directive cadre sur l'eau (DCE) fixe des objectifs et des méthodes pour atteindre le bon état des eaux. L'évaluation de l'état des masses d'eau prend en compte des paramètres différents (biologiques, chimiques ou quantitatifs).

La DCE définit le "bon état" d'une masse d'eau de surface lorsque l'état écologique et l'état chimique de celle-ci sont au moins bons.

- L'état écologique d'une masse d'eau de surface résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est déterminé à l'aide d'éléments de qualité : biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques, appréciés par des indicateurs (par exemple les indices invertébrés ou poissons en cours d'eau). Pour chaque type de masse de d'eau (par exemple : petit cours d'eau de montagne, lac peu profond de plaine, côte vaseuse...), il se caractérise par un écart aux "conditions de référence" de ce type, qui est désigné par l'une des cinq classes suivantes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais. Les conditions de référence d'un type de masse d'eau sont les conditions représentatives d'une eau de surface de ce type, pas ou très peu influencée par l'activité humaine.
- L'état chimique d'une masse d'eau de surface est déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementales (NQE) par le biais de valeurs seuils. Deux classes sont définies : bon (respect) et pas bon (non-respect). 41 substances sont contrôlées : 8 substances dites dangereuses (annexe IX de la DCE) et 33 substances prioritaires (annexe X de la DCE).

b) QUALITE DES EAUX DU REMEL

Les objectifs de qualité fixés pour le Remel sont d'atteindre un bon état écologique et un bon état chimique en 2027.

L'état écologique du Remel sur la période 2011-2013 est moyen et l'état chimique mauvais.

Etat chimique		Commentaires
3		Confiance
Paramètres déclassants: Isoproturon		(72 paramètres surveillés sur 41 possibles)

Etat écologique			Commentaires			
3			Confiance Moyen			
Biologie	2	Diatomées		2	Surveillance	
		Invertébrés		1	Surveillance	
		Poissons		2	Surveillance	
		Macrophytes		2	Surveillance	
Paramètres généraux	3	Bilan en oxygène	3	COD	2	Surveillance
				DBO5	1	Surveillance
				sat O2	3	Surveillance
				O2	2	Surveillance
				NH4+	2	Surveillance
		Nutriments	3	NO2	2	Surveillance
				NO3	2	Surveillance
				PO4	3	Surveillance
				Pt	3	Surveillance
				Acidification	2	Surveillance
Température	1	Surveillance				
Substances	≥3	Chlortoluron		2	Surveillance	
		2,4-D		2	Surveillance	
		Linuron		1	Surveillance	
		2,4-MCPA		2	Surveillance	
		Arsenic		2	Surveillance	
		Zinc		2	Surveillance	
		Chrome		2	Surveillance	
		Cuivre		≥3	Surveillance	
		Oxadiazon		1	Surveillance	

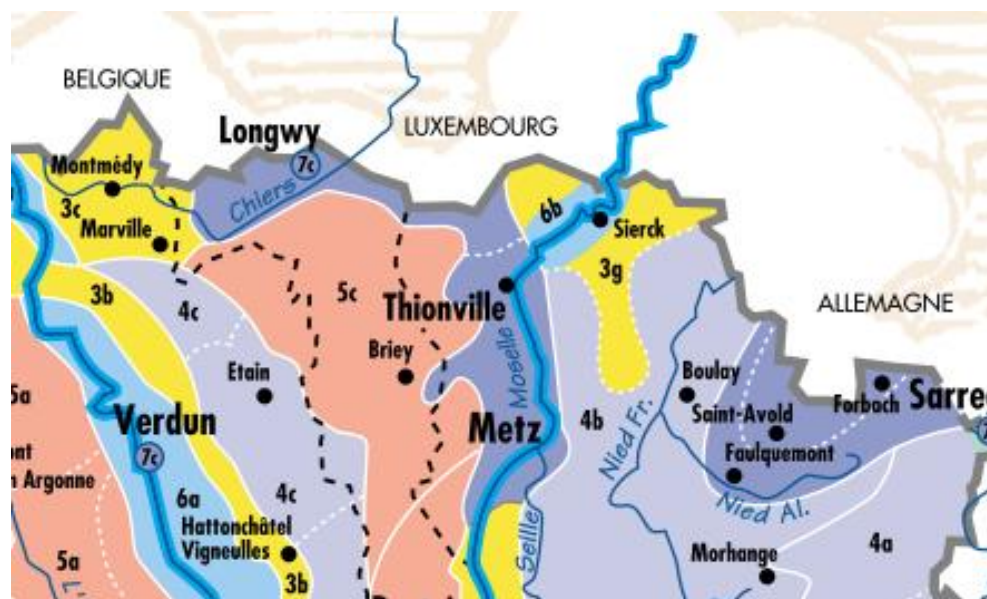
Etat écologique du Remel

2. Paysages

2.1. LA PLACE DE WALDWISSE DANS LES PAYSAGES LORRAINS

La commune de Waldwisse se situe entre deux entités paysagères :

- Le plateau Lorrain qui se caractérise par de vastes plateaux ondulés et des vallées ouvertes, dominés par la culture de la céréale. Des prairies et boisements sont également présents et rythment le paysage ;
- La région de Sierck qui correspond au paysage de la vallée encaissée de la Moselle et ses vallons adjacents. Il s'agit d'un paysage semi-ouvert composé de boisements sur les versants, ponctués de haies et de vignes. Ce paysage correspond à une structure agricole traditionnelle.



Le paysage de Waldwisse se caractérise par la présence de grandes surfaces de prairies et de terres arables, ponctuées d'espaces boisés. Ce paysage est marqué par le développement de l'élevage bovin et laitier durant le XX^{ème} siècle en Moselle, ainsi que par la modernisation de l'agriculture (mécanisation, remembrements...), qui ont entraîné une grande ouverture des paysages.

La partie Nord du territoire se caractérise par des espaces agricoles ouverts relativement vastes et vallonnés, ponctués de vergers et de secteurs boisés. La partie Sud du territoire correspond quant à elle à un paysage agricole semi-ouvert rythmé par un ensemble de haies et de boisements.

Des bois et des forêts se situent sur les limites communales. Ils marquent une limite matérielle et visuelle et jouent, pour certain, un rôle de porte d'entrée sur la commune.

Le paysage de Waldwisse peut se décliner en plusieurs entités :

- les portes d'entrée sur le territoire communal et dans le tissu bâti,
- le paysage urbain,
- les grands paysages,
- les éléments remarquables du paysage.

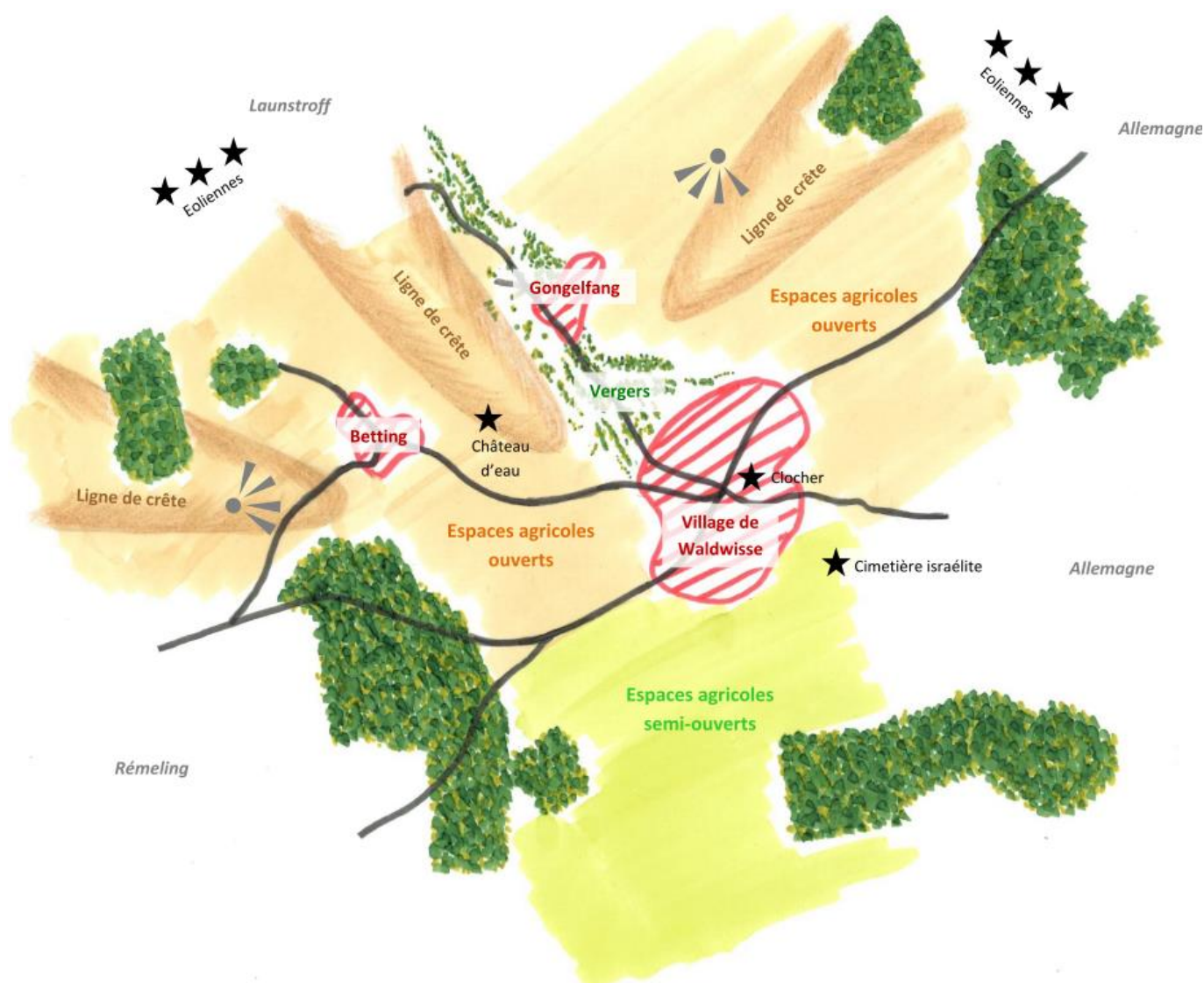


Schéma paysager de Waldwisse

2.2. LES PORTES D'ENTREES DE LA COMMUNE

Les entrées de villages font partie intégrante du paysage urbain. Structurées par les axes routiers, il s'agit des espaces par lesquels on pénètre dans les zones bâties. Leur qualité est déterminante pour l'image d'un territoire.

Ces espaces linéaires situés aux extrémités des espaces bâtis sont soumis à de fortes pressions urbaines et foncières (étalement urbain, externalisation des équipements publics et des activités, etc.) pouvant entraîner une banalisation des paysages et une perte d'identité et de lisibilité des territoires.

Les axes routiers structurent l'urbanisation et constituent les voies d'entrées sur le territoire.

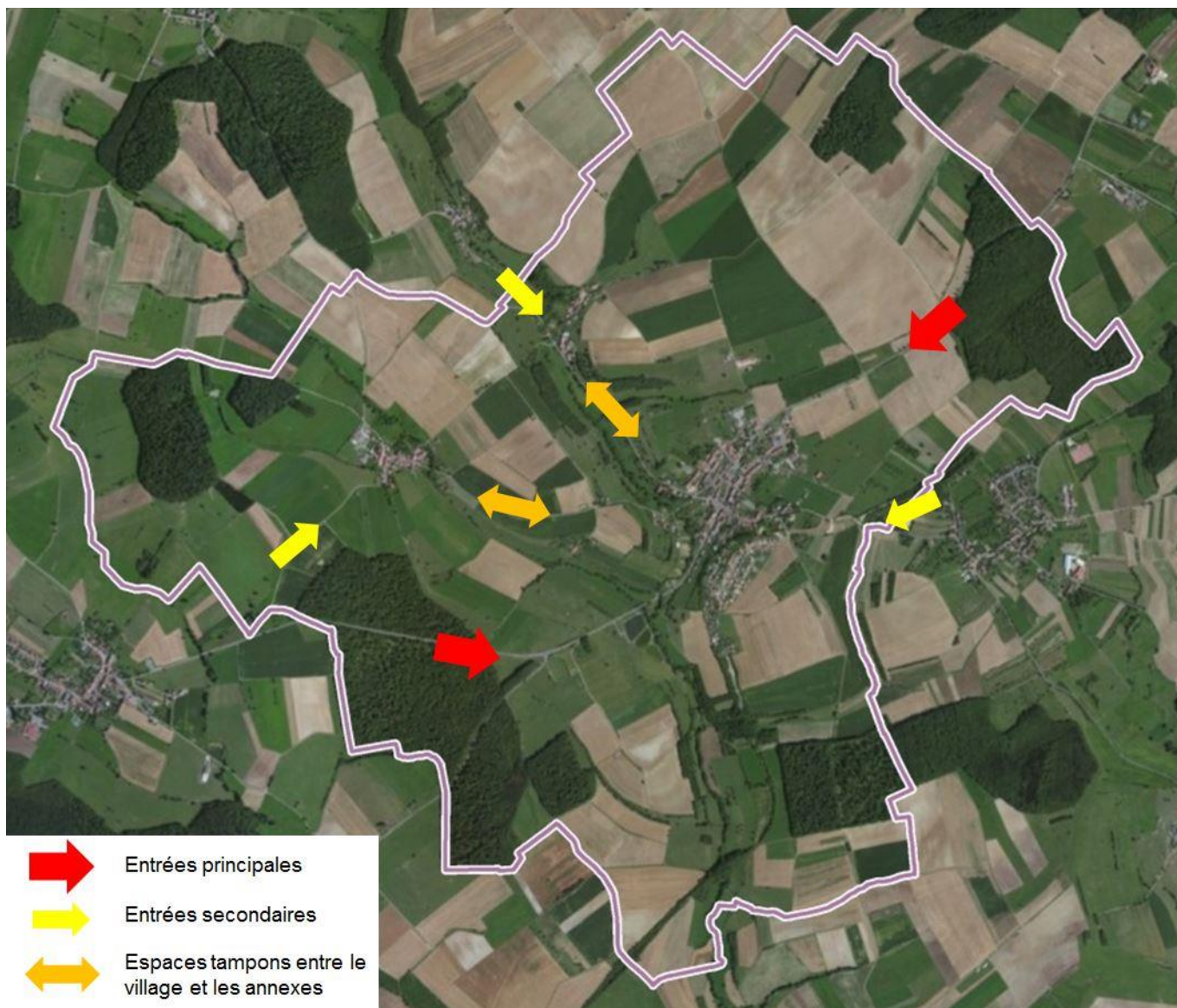
A Waldwisse, on peut identifier deux entrées principales :

- Depuis Rémeling et Halstroff, RD855, par le Sud-Ouest,
- Depuis Hilbringen, RD855, par le Nord-Est,

Et trois entrées secondaires

- Depuis Birigen et Oberesch, RD64, par l'Est,
- Depuis Launstroff, via Gongelfang, RD64, par le Nord,
- Depuis Rémeling, via Betting, par le Sud-Ouest.

Il est également important de s'intéresser aux espaces de rupture entre le village de Waldwisse et ses deux lieux-dits : Betting et Gongelfang.



Portes d'entrée sur le territoire de Waldwisse

2.2.1. Entrée depuis Rémeling et Halstroff par le Sud-Ouest via RD855

L'entrée de village depuis Rémeling et Halstroff se fait par la route départementale D855, par le Sud-Ouest du territoire. Elle est l'une des principales entrées sur le territoire de Waldwisse.

L'entrée se fait par le franchissement du bois du Grosswald, qui joue un rôle de réelle porte d'entrée sur le territoire. L'entrée se fait ainsi de manière soudaine, par le passage du paysage très fermé de la forêt à un paysage ouvert, avec la visibilité au loin et en contrebas d'une partie du village de Waldwisse.

Le paysage depuis la route départementale D855 est dégagé, caractérisé par la présence de prairies de part et d'autre de la route. On note également la présence du bassin de rétention des eaux usées à droite.



Paysage ouvert depuis la RD855, à la sortie du Grosswald

Les ripisylves du Brühlsbach, perpendiculaires à la voie, créent un écran végétal limitant la visibilité du village et l'impact paysager des premières constructions. La visibilité du village se fait donc de manière progressive.



Paysage depuis la RD855, visibilité progressive des premières constructions

L'entrée dans le tissu bâti se fait également de manière progressive, avec la présence de premières constructions peu denses de type pavillonnaire à droite de la rue Nationale, et la présence de vergers à gauche et en contrebas permettant une bonne visibilité sur le paysage agricole et l'ensemble du vallon.

Environ 200 mètres plus loin se trouvent les premières constructions à gauche de la rue Nationale, marquant l'entrée dans le cœur du village, caractérisé par un tissu plus dense et un bâti traditionnel et issu de la reconstruction d'après-guerre.

On peut noter la présence de conteneurs à verre en appel de l'entrée de village, très visibles depuis la route.



Présence de conteneurs à verre en appel du tissu bâti

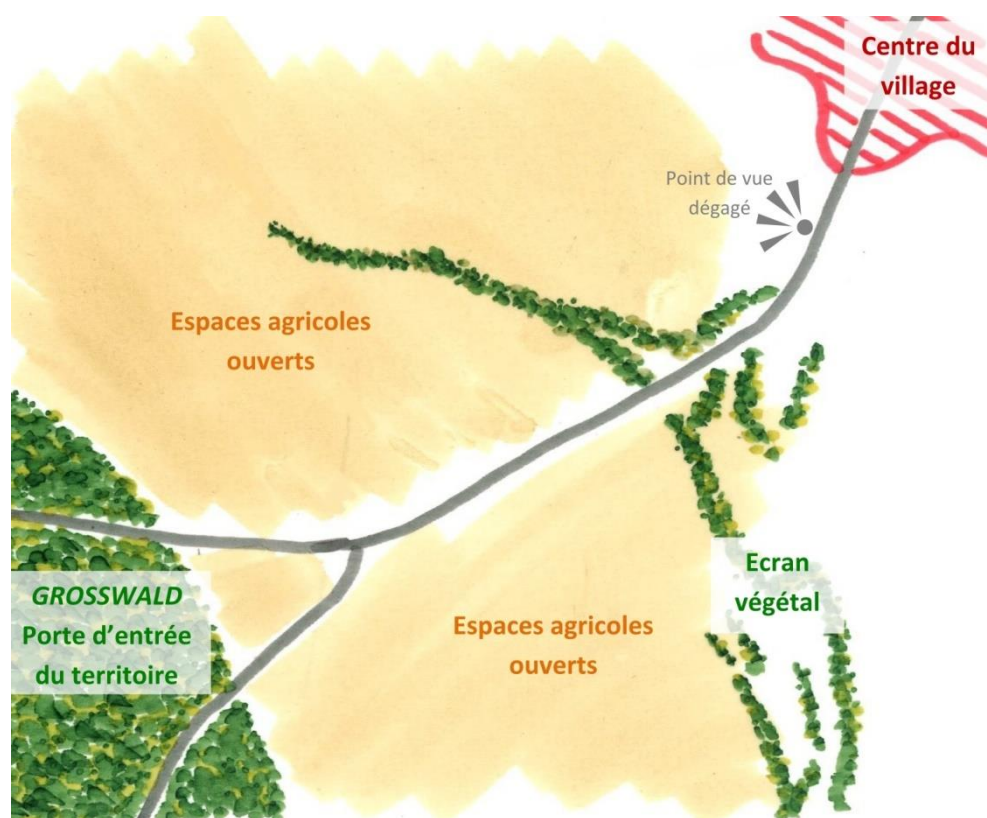


Schéma paysager de l'entrée de ville depuis Rémeling et Halstroff

2.2.2. Entrée depuis Hilbringen par le Nord-Est, via la RD855

L'entrée de ville depuis Hilbringen en Allemagne, se fait par la route départementale 855, depuis le Nord-Est du territoire. Elle est la seconde entrée principale sur le ban communal de Waldwisse.

Tout comme l'entrée depuis Rémeling et Halstroff, celle-ci se fait par le franchissement d'un bois, le Wieserwald.

Ce bois joue à la fois un rôle de frontière entre le village et l'Allemagne, et un rôle de porte d'entrée sur le territoire communal, en créant une rupture visuelle entre le paysage boisé très fermé et le paysage agricole très ouvert du Nord du territoire de Waldwisse, visible de part et d'autre de la RD855.



Entrée sur le territoire par le Wieserwald (source : Google StreetView)



Paysage agricole ouvert au Nord du territoire de Waldwisse (source : Google StreetView)

Le village, situé légèrement en contrebas de la route, n'est pas visible à l'horizon. Les premières constructions ne sont visibles que lorsqu'on se situe à environ 300 mètres de l'entrée du village.

L'absence de végétation couplée à cette visibilité soudaine des premières constructions rendent l'entrée de ville depuis l'Allemagne relativement brusque.

De plus, les constructions en limite de l'enveloppe urbaine présentent un pignon donnant sur l'extérieur du village, ce qui participe à leur fort impact visuel.



Premières constructions présentant pignons sur l'extérieur

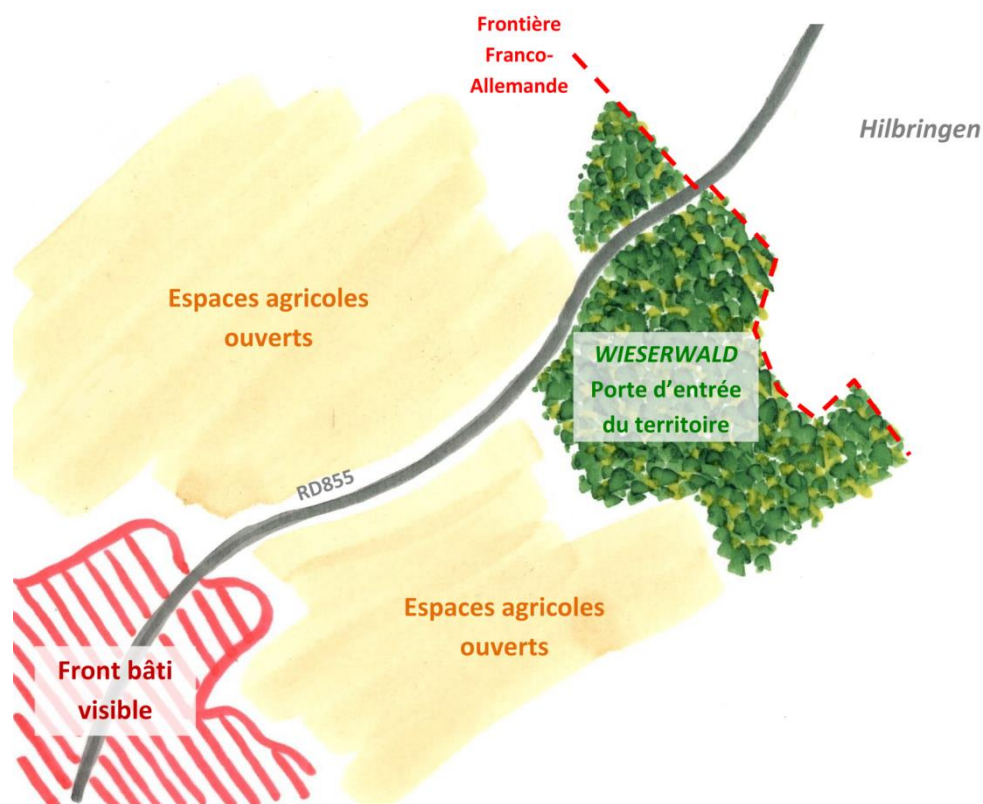


Schéma paysager de l'entrée de ville depuis Hilbringen

2.2.3. Entrée depuis Birigen et Oberesch, RD64, par l'Est

L'entrée de ville depuis Birigen et Oberesch se fait par l'Est du territoire, par la route départementale 64. C'est l'une des trois entrées secondaires de la commune.



Cette entrée sur le territoire n'est pas particulièrement marquée. Contrairement à l'entrée depuis Hilbringen, aucun élément naturel ne délimite la frontière entre la France et l'Allemagne, ni l'entrée du territoire communal. Le seul élément matérialisant l'entrée sur le territoire est le panneau de signalisation situé à la limite de la commune.

Panneau de signalisation marquant l'entrée sur le territoire

Le paysage de part et d'autre de la route départementale 64 est un paysage ouvert à dominante agricole. A gauche de la route, on peut apercevoir le cimetière israélite et ses chênes centenaires, éléments remarquables du paysage Waldwissois.



Cimetière israélite visible depuis la route départementale

Les premières constructions situées à droite de la route en contrebas sont particulièrement visibles. Il s'agit au premier plan de constructions agricoles, mais également en arrière-plan de l'ensemble du village.



Premières constructions visibles depuis la RD64

En approche du tissu bâti et de l'entrée à proprement dite du village, la végétation forme un écran végétal permettant de limiter la visibilité des constructions. Cette végétation joue surtout un rôle de délimitation de l'entrée de l'enveloppe urbaine.



Entrée dans le tissu bâti marqué par la végétation

2.2.4. Entrées par les lieux-dits

a) ENTREE DEPUIS LAUNSTROFF, VIA GONGELFANG, RD64, PAR LE NORD

La deuxième entrée secondaire de Waldwisse est celle depuis Launstroff, passant par Gongelfang, en empruntant la route départementale 64 depuis le Nord.

La traversée de Gongelfang marque l'entrée sur le territoire communal. Toutefois, la route départementale 64 ne traverse qu'en partie le lieu-dit. Seules quelques constructions sont visibles de part et d'autre de la route.

La majeure partie du lieu-dit, située à gauche de la route, n'est que peu visible en raison de sa situation en contrebas et par la végétation le long de la route, créant un écran végétal.



Traversée de Gongelfang – Visibilité sur le lieu-dit limitée par la végétation

L'entrée dans le village de Waldwisse se fait environ 800 mètres plus loin. Plusieurs éléments limitent la visibilité des premières constructions :

- le virage situé en entrée de village ;
- la topographie qui limite l'impact paysager des constructions situées en contrebas à droite de la route, et dont la pente limite la visibilité des constructions situées en surplomb à gauche.
- la végétation présente qui participe également à masquer en partie les premières constructions.



Visibilité limitée sur le village



Une visibilité limitée par le virage

b) ENTREE DEPUIS REMELING, VIA BETTING PAR LE SUD-OUEST.

La dernière entrée sur le territoire se fait depuis Rémeling, en passant par Betting, depuis le Sud-Ouest du territoire.

L'accès au village de Waldwisse se fait par la traversée du cœur du lieu-dit Betting. A l'entrée de celui-ci, la route, légèrement en surplomb permet un point de vue dégagé sur l'ensemble du lieu-dit et ses abords agricoles. La végétation permet une bonne intégration paysagère des constructions.



Vue sur Betting et ses abords agricole depuis la route entre Rémeling et Betting



Entrée dans Betting depuis Rémeling

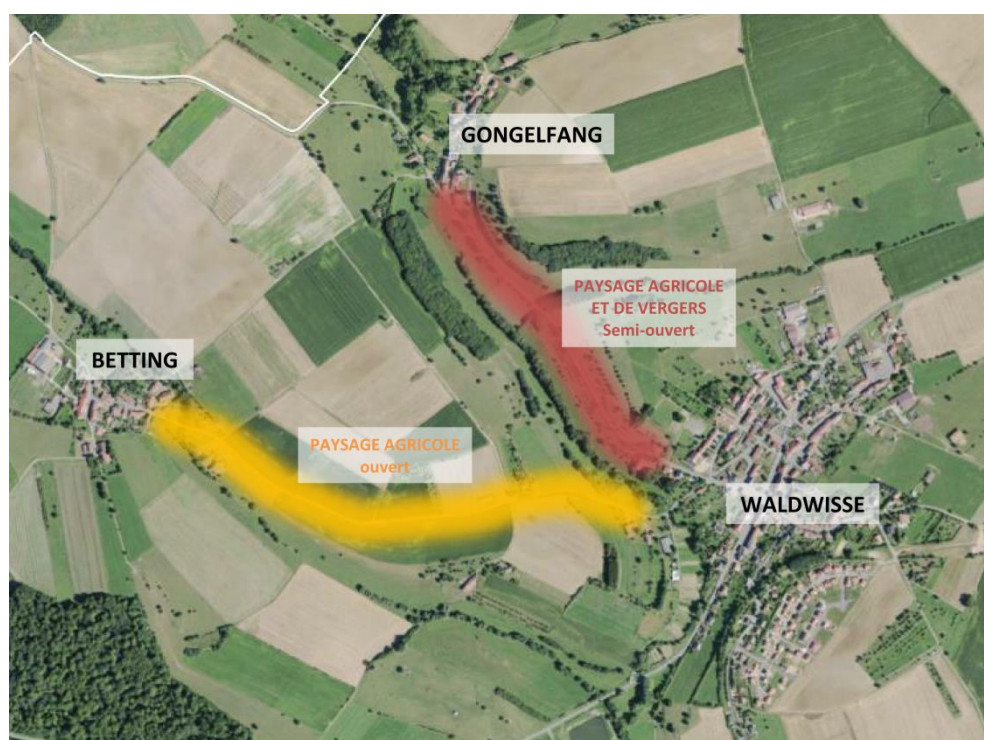
L'entrée dans le village de Waldwisse depuis Betting est marquée par la présence d'un transformateur électrique. Celui-ci est visible depuis la route départementale 64H, dès 200 mètres avant l'arrivée dans le village. Son architecture et sa toiture à quatre pans en tuiles, ainsi que sa situation en font un élément de repère visuel. Les autres constructions sont en grande partie masquées par la végétation. Aussi, l'entrée dans le village depuis Betting est peu lisible. Quelques premières constructions sont implantées en appel de l'enveloppe urbaine, séparées de cette dernière par le Waldwisse qui joue un rôle de rupture. Des espaces de prairies sont présents de part et d'autre du cours d'eau, créant une zone tampon entre les premières constructions et l'enveloppe urbaine.



Entrée de Waldwisse depuis Betting

2.2.5. Les espaces de rupture entre le village et les lieux-dits

La présence de deux lieux-dits, Betting et Gongelfang, sont l'une des particularités du territoire de Waldwisse. Ces deux annexes du village en sont éloignées d'environ 1 km chacune. Entre le village et les lieux-dits existent donc des espaces tampons non bâtis ayant un effet de rupture entre les zones bâties.



Zones de rupture entre le village de Waldwisse et les lieux-dits Betting et Gongelfang

a) ENTRE WALDWISSE ET GONGELFANG

Entre Waldwisse et Gongelfang le paysage est semi-ouvert, constitué de zones agricoles et de vergers.

L'entrée de Gongelfang depuis Waldwisse n'est pas très marquée. En effet, la route départementale ne fait que longer le lieu-dit sans y pénétrer.

Cette situation couplée d'une forte présence végétale, rend l'entrée de Gongelfang peu lisible. Néanmoins, cela participe également à la bonne intégration paysagère du lieu-dit, qui est peu visible depuis la route.



Entrée de Gongelfang depuis Waldwisse

b) ENTRE WALDWISSE ET BETTING

Entre Waldwisse et Betting le paysage se caractérise par des espaces agricoles ouverts.

L'entrée de Betting depuis Waldwisse est marquée par la présence d'une importante végétation de part et d'autre de la route. Il s'agit des ripisylve du Brühlsbach, qui jouent un rôle d'écran végétal masquant la quasi-intégralité des constructions.



Ecran végétal formé par les ripisylves du Brühlsbach à l'entrée de Betting depuis Waldwisse

Passé le Brühlsbach et ses ripisylves, un grand nombre de constructions sont visibles depuis la route. Il s'agit principalement de bâtiments traditionnels lorrains. A l'avant de ces bâtiments sont présents, de part et d'autre de la route, des jardins et potagers.

L'entrée dans le tissu bâti de Betting se caractérise par la présence de la Chapelle Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours qui a été rénovée et dont le parvis a été aménagé, participant à la qualité de l'entrée de Betting.

L'alliance entre le bâti traditionnel, les jardins en avant de parcelle et la chapelle en entrée du lieu-dit, crée une ambiance particulière à Betting, qui a gardé son caractère rural et son identité traditionnelle.



Entrée de Betting depuis Waldwisse



Chapelle Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours à l'entrée de Betting depuis Waldwisse

2.3. LE PAYSAGE URBAIN

Le paysage urbain fait partie intégrante de l'analyse du paysage d'un territoire. Le paysage urbain de la commune de Waldwisse peut se décomposer en plusieurs ensembles, ayant chacun leurs spécificités :

- Le centre ancien traditionnel de Waldwisse ;
- Le centre de Waldwisse issu de la reconstruction ;
- Le lotissement de Waldwisse
- Gongelfang ;
- Betting.

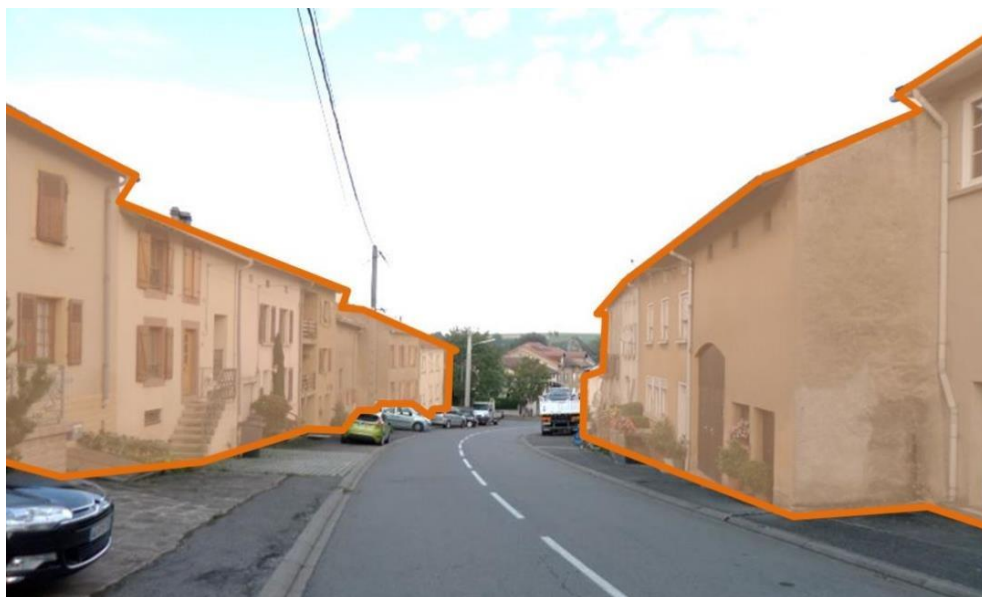


Typologie de paysage urbain

2.3.1. Le centre ancien traditionnel de Waldwisse

Le paysage du centre ancien de Waldwisse se caractérise par des constructions traditionnelles lorraines formant un front bâti de part et d'autre de la voirie. Ces fronts bâtis structurent l'espace et le paysage urbain.

Le paysage du centre ancien est fermé, les points de vue vers l'extérieur du village sont limités. Il existe tout de même quelques points de vue sur le paysage naturel extérieur, comme par exemple depuis la Grand'rue sur le versant opposé.



Front bâti de part et d'autre de la Grand'Rue



Point de vue depuis la Grand'Rue sur le versant opposé

2.3.2. Le centre de Waldwisse issu de la reconstruction

Une grande partie du village a été détruite durant la seconde guerre mondiale puis reconstruite. L'architecture et le paysage urbain issus de la reconstruction, sous l'influence de Georges-Henri Pingusson, sont très différents de ceux du centre ancien traditionnel du village.

Les constructions ne sont pas implantées sur l'alignement, mais en léger retrait et selon un angle d'environ 20° par rapport à la voirie. Les espaces à l'avant des constructions, à l'origine publics, se sont petit à petit privatisés et transformés en jardins.

Cette rupture de l'alignement des constructions les unes par rapports aux autres et par rapport à la voirie, ainsi que la forte proposition d'espaces ouverts, rend le paysage urbain issu de la reconstruction plus ouvert que celui du centre traditionnel.



Paysage urbain issu de la reconstruction d'après-guerre (source : Google StreetView)

2.3.3. Le lotissement de Waldwisse

Le lotissement est implanté sur le versant au Sud-Est du ban communal. La typologie du bâti, tournée vers la maison individuelle, ainsi que son implantation en milieu de parcelle et l'importante proportion d'espaces non bâtis rend le paysage urbain du lotissement semi-ouvert.

Toutefois, la visibilité depuis le lotissement sur l'extérieur est limitée :

- vers le sommet du vallon à l'Est, en raison de la topographie,
- sur le village au Nord et à l'Ouest par la végétation aux abords de l'ancienne ligne de chemin de fer.



Visibilité limitée vers l'Est par la topographie



Végétation entre le lotissement et le village, le long de l'ancienne voie ferrée

Aussi, comme pour un grand nombre de lotissements, la prédominance des maisons individuelles et l'organisation du bâti tendent à une uniformisation des formes urbaines et vers une banalisation du paysage urbain, et une perte d'identité du territoire.



Vue du lotissement depuis l'Est

2.3.4. Gongelfang

Le paysage urbain de Gongelfang peut se décomposer en deux ensembles. L'entrée du lieu-dit a préservé son caractère traditionnel, avec la présence de bâtiments aux formes traditionnelles lorraines, formant un front bâti.



Front bâti formé par les constructions traditionnelles lorraines à Gongelfang.

Le cœur du lieu-dit se caractérise davantage par des constructions individuelles plus récentes rompant la continuité du tissu bâti et créant un paysage urbain plus ouvert. Toutefois, le paysage reste globalement fermé sur l'extérieur en raison de la végétation et de la situation de Gongelfang en fond de vallon.



Maisons individuelles en milieu de parcelle à Gongelfang

Enfin, au bout de la rue principale du lieu-dit, le paysage s'ouvre sur de grandes surfaces agricoles. Des sentiers et des chemins ruraux permettent la pratique de ce paysage et des points de vue sur le village et les espaces agricoles et naturels.



Ouverture du paysage au bout de la rue principale de Gongelfang



Paysage agricole ouvert depuis les chemins agricoles au Nord-Est de Gongelfang

2.3.5. Betting

Betting plus encore que Gongelfang et Waldwisse a su préserver son caractère traditionnel et compte encore de nombreuses constructions typiques de l'architecture lorraine.

La sinuosité du réseau viaire et l'implantation des constructions proches de l'alignement engendre une relative fermeture du paysage urbain. Les constructions masquent successivement l'horizon, limitant les ouvertures et la visibilité sur le paysage naturel extérieur.



Rue principale de Betting, étroite et sinueuse, et fermeture du paysage urbain (source : Google StreetView)

Des points de vue existent toutefois depuis les limites du tissu bâti au Sud, au Nord et à l'Est, sur des paysages agricoles et naturels très ouverts.



Paysage agricole ouvert au sud de Betting (source : Google StreetView)



Ouverture du paysage en limite Est de Betting (source : Google StreetView)

2.4. LES GRANDS PAYSAGES

Le paysage de Waldwisse se caractérise par de grands paysages ouverts à dominante agricole, ponctués de bosquets et de boisements, et structurés par les alignements de haies.

2.4.1. Paysages agricoles et naturels

Les grandes parcelles agricoles, caractéristiques du paysage de Waldwisse, résultent de la transformation de l'agriculture depuis les années 1970 : mécanisation, développement de grands secteurs de culture...

Bien qu'à dominante agricole, le paysage reste diversifié, alternant entre cultures annuelles, espaces de prairies, secteurs boisés et vergers.

La topographie du territoire waldwissois permet des points de vue larges sur le paysage naturel depuis l'extérieur des zones bâties. L'implantation de ces dernières dans les fonds de vallons, contribue à limiter l'impact paysager des constructions.



Paysage de prairie ponctuée de vergers et de haies au Sud de Betting



Parcelles agricoles de maïs à l'Est du village de Waldwisse



Paysage ouvert de terres arables au Nord de Gongelfang

2.4.2. Paysages boisés

Les secteurs boisés sont relativement limités à Waldwisse. Les différents bois participent tout de même à structurer le territoire. Ils marquent notamment les limites du territoire, et jouent un rôle de porte d'entrée sur le ban communal pour les deux principaux accès à Waldwisse depuis le Nord-Est et le Sud-Ouest par la route départementale 855.



Paysage boisé du Grosswald au Sud-Ouest de Waldwisse



Paysage ouvert délimité par le Grosswald



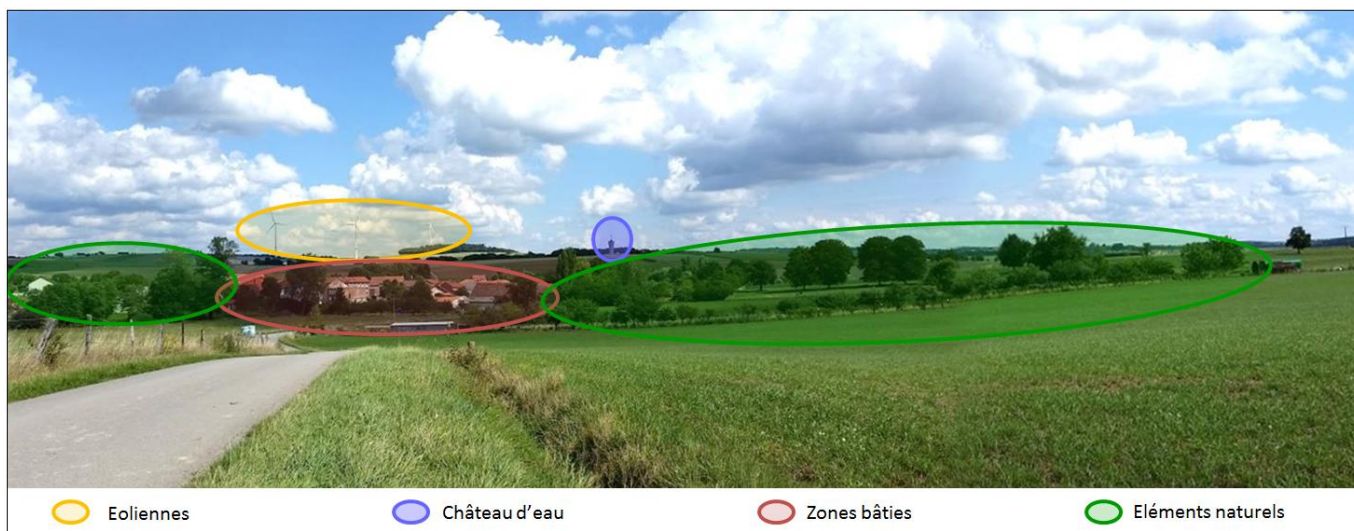
Zones boisées à Waldwisse marquant les limites communales

2.5. LES ELEMENTS REMARQUABLES DU PAYSAGE

La commune de Waldwisse compte un certain nombre d'éléments remarquables dans le paysage. Il s'agit d'éléments à la fois naturels et anthropiques particulièrement visibles dans le paysage.

Les différents éléments remarquables identifiés sont :

- Les éoliennes ;
- Le château d'eau ;
- Les zones bâties ;
- Les éléments naturels.



Eléments remarquables du paysage

2.5.1. Les éoliennes

Des éoliennes sont présentes au Nord et à l'Ouest de Waldwisse sur le territoire allemand. Ces éoliennes sont particulièrement visibles quel que soit le point de vue, aussi bien depuis l'extérieur que depuis l'intérieur des zones bâties. Implantées en sommet de vallon afin de bénéficier de vents importants, leur impact paysager est très fort.



Les éoliennes vues depuis le centre de Waldwisse



Les éoliennes vues depuis le Nord de Gongelfang



Les éoliennes vues depuis les abords du cimetière israélite

Les éoliennes allemandes seront prochainement complétées par l'implantation d'éoliennes sur le territoire français dont 4 seront installées sur le ban de Waldwisse.

2.5.2. Le château d'eau

Comme les éoliennes, le château d'eau, situé en partie sommitale du coteau au Sud de Gongelfang, est particulièrement visible dans le paysage waldwissois. De plus, la végétation peu importante à ses abords participe à cette forte visibilité.



Le château d'eau vue depuis la Grand'Rue à Waldwisse



Le château d'eau vue depuis Gongelfang

2.5.3. Les zones bâties

Les zones bâties sont situées en fond des différents vallons du territoire, ce qui participe à limiter leur visibilité et leur impact paysager. Toutefois, elles sont des éléments qui structurent le territoire, et qui jouent un rôle de repère.

Le clocher de l'Eglise Sainte Catherine de Waldwisse, dépassant la majorité des constructions, est particulièrement visible, et constitue un élément de repère visuel. Son architecture d'inspiration baroque en fait un élément architectural remarquable ayant une valeur patrimoniale certaine.



Vue sur le clocher de Waldwisse depuis le Nord de la rue de l'Eglise



Vue sur le clocher de Waldwisse depuis l'Est de la commune

2.5.4. Les éléments naturels

Les éléments naturels, tels que les haies, les ripisylves des cours d'eau, les bosquets et secteurs boisés etc. structurent et rythment le paysage. Ils participent à rompre la linéarité des espaces agricoles, ainsi qu'à limiter l'impact paysager des constructions.

En arrière de parcelles, les vergers et jardins participent à l'ouverture des espaces bâtis et à la qualité du cadre de vie.



Vergers en arrière de parcelles - Rue nationale

Certains éléments naturels, tels que les chênes centenaires du cimetière israélite sont particulièrement remarquables et leur préservation représente un enjeu en termes de paysage.



Chênes du cimetière israélite

3. Milieux naturels et biodiversité

3.1. OCCUPATION DES SOLS ET DIVERSITE DES HABITATS

Le tableau ci-dessous présente la répartition d'occupation du sol sur le territoire communal d'après les données de 2012 :

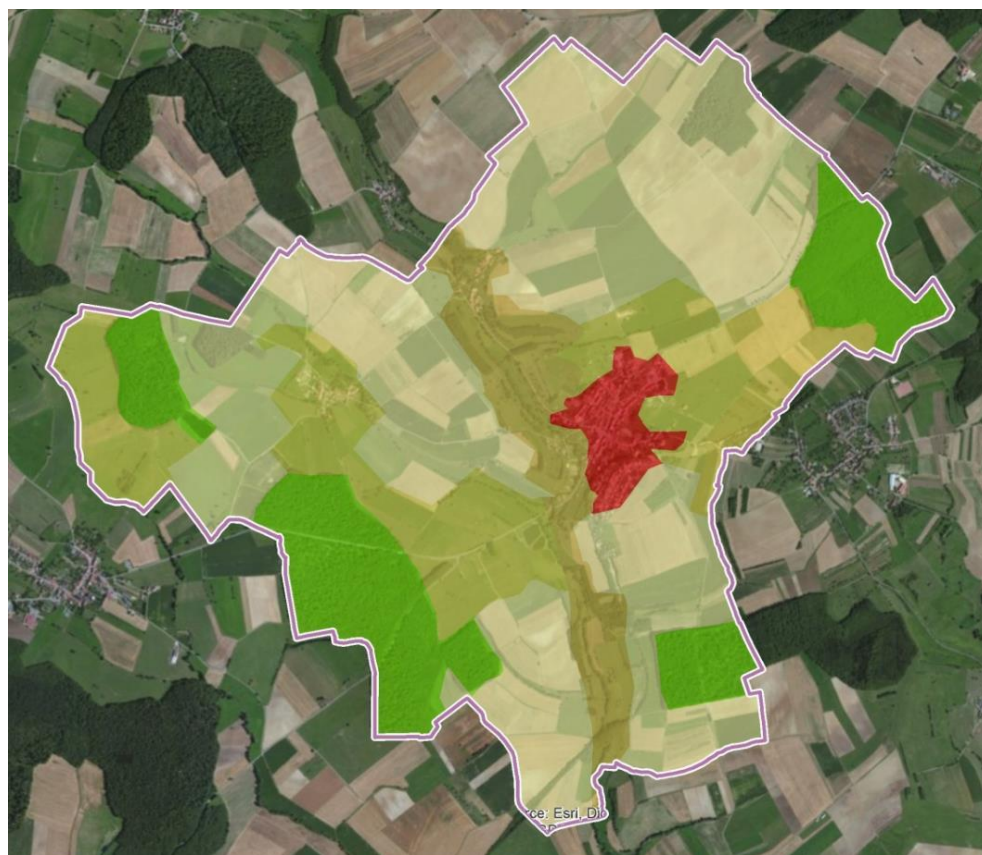
Occupation du sol	Surfaces en hectares
Tissu urbain discontinu	36,23
Terres arables hors périmètres d'irrigation	593,35
Prairies	203,00
Systèmes cultureux et parcellaires complexes	42,63
Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	105,40
Forêts de feuillus	193,15

Répartition de l'occupation des sols sur le territoire communal – source : Corine Land Cover 2012

Le ban communal de Waldwisse est majoritairement occupé par des surfaces agricoles (prairies ou cultures). Les surfaces boisées représentent une faible superficie (moins de 20% du territoire communal).

La zone urbaine est localisée au centre du territoire, et entourée de zones agricoles et de prairies.

Ces grands types d'habitats, détaillés sur l'illustration suivante, sont développés dans les paragraphes suivants.



OCCUPATION DU SOL

Territoires artificialisés - Zones urbanisées

112 : Tissu urbain discontinu

Territoires agricoles - Terres arables

211 : Terres arables hors périmètres d'irrigation

Territoires agricoles - Prairies

231 : Prairies

Territoires agricoles - Zones agricoles hétérogènes

242 : Systèmes culturaux et parcellaires complexes

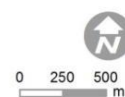
243 : Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants

Forêts et milieux semi-naturels - Forêts

311 : Forêts de feuillus

SOURCE : CORINE LAND COVER 2012.

SEPTEMBRE 2015



Occupation du sol et types d'habitats

3.1.1. Les habitats forestiers

Les espaces boisés sont situés majoritairement à l'Ouest du territoire, mais également à l'Est et au Sud. Il s'agit exclusivement de milieux fermés à mélanges de feuillus.

Les zones boisées représentent environ 200 ha. Les boisements présents sur le territoire, bien que relativement isolés et de taille restreinte, sont en relation avec d'autres massifs plus importants.

Pour autant, ces milieux représentent des zones d'habitats pour un grands nombre d'espèces.



Espaces boisées au Nord-Ouest de Betting

3.1.2. Les milieux herbacés ou peu boisés

a) LES MILIEUX CULTIVES

Les zones de cultures sont assez nombreuses sur le territoire de Waldwisse. Il s'agit principalement de parcelles de céréales et notamment de maïs. Ces parcelles sont réparties sur l'ensemble du territoire communal et sont particulièrement présentes dans la partie Nord du territoire.

Il ne s'agit pas de très grandes parcelles. Aussi celles-ci sont souvent bordées de haies, de fossés ou de bosquets, ou sont ponctués d'arbres isolés, facilitant ainsi le déplacement des espèces.



Espaces labourés au Nord du territoire.



Parcelles de culture de maïs, à l'Ouest du village

b) LES VERGERS ET JARDINS

Des espaces de vergers et de jardins sont repartis tout autour du village, ainsi qu'à l'arrière de parcelles d'habitation. L'âge, l'exploitation et l'entretien, ainsi que les essences de ces vergers sont variés. Un grand nombre d'entre eux sont encore exploités.

Les vergers ont une valeur écologique forte. Ils présentent, entre autres, les intérêts suivants :

- habitats d'espèces patrimoniales en déclin ;
- production de fruits ;
- intérêt paysager ;
- culture extensive à faible empreinte écologique ;
- conservation d'une diversité de variétés d'arbres fruitiers qui s'amenuise.

Créé par l'homme, le verger d'arbres à hautes tiges, pâturé ou fauché, est un milieu semi-naturel digne d'intérêt sur le plan écologique. Un certain nombre d'espèces animales sauvages y trouve l'ultime espace vital préservé dans un paysage agricole de plus en plus dénudé par les remembrements et contaminé par les traitements chimiques.

Il s'agit donc de milieux très riches, à forte potentialité écologique, dans lesquelles de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial peuvent habiter.

La conservation et l'entretien de ces vergers sont donc très importants.

Toutefois, les vergers peu ou non entretenus, peuvent également être très intéressants d'un point de vue écologique, tant qu'ils ne sont pas totalement enfrichés. Les arbres fruitiers sénescents, généralement âgés d'au moins 30 à 40 ans, ont tendance à se fendre et à créer des cavités et fissures, elles aussi favorables à l'installation d'une avifaune nicheuse : passereaux semi-cavernicoles comme les mésanges, les rapaces nocturnes (chouette chevêche en particulier) et chiroptères.



Vergers au Sud du lotissement



Espaces de jardin-verger en fond de parcelle

c) LES PRAIRIES DE FAUCHE ET PATURES

Les espaces de prairies occupent une grande partie du territoire communal. Il s'agit aussi bien de prairies de fauche que de pâtures.

Gérées de façon extensive elles présentent des enjeux plus importants, en comparaison des prairies améliorées qui sont régulièrement réensemencées, fertilisées, ou fauchées intensivement. Avec une gestion adaptée, les prairies (tout comme la strate herbeuse des vergers) accueillent une faune et une flore variées et relativement stable dans le temps.

Ces habitats semi-naturels sont considérés comme d'intérêt communautaire au titre de la Directive européenne "Habitats" (code Natura 2000 : 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude). Les prairies de pâtures présentent un intérêt écologique plus limité et ne sont pas d'intérêt communautaire.

Ces différents types de prairies sont présents sur l'ensemble du territoire communal. Certaines d'entre elles, notamment à proximité des cours d'eau, sont plus humides.

Par ailleurs, un grand nombre de prairies est bordé par de petits espaces boisés, des haies, ou des vergers. La combinaison des prairies, des cours d'eau, et de ces espaces boisés, en fait des milieux écologiquement riches et favorables à une faune et une flore diversifiée.



Prairie de fauche aux alentours de Betting



Prairie pâturée – Rue de Betting D64H

3.1.3. Les haies et les alignements d'arbres

Les haies et les bosquets sont des réservoirs végétaux et animaux où se crée un équilibre écologique entre les différentes espèces.

Pour les espèces animales sauvages ainsi que pour le gibier, les haies et bosquets jouent des rôles essentiels :

- pour l'alimentation : chaînes alimentaires maillées en réseau (baies, plantes, insectes, oiseaux, carnivores...) ;
- pour la reproduction : nidification, ponte et élevage des jeunes ;
- pour le refuge : protection, habitat ;
- pour la mobilité : échange entre population à travers les corridors faunistiques.

Les haies et bosquets sont également utilisés comme poste de guet ou de chant pour certaines espèces, notamment d'oiseaux.

Ces milieux structurent fortement le paysage et contribuent beaucoup à son aspect esthétique. Ils accueillent à la fois des espèces des milieux forestiers et des espèces des milieux prairiaux ou peu boisés. Il existe également des espèces pour lesquelles les haies et les bosquets sont indispensables. Ces milieux sont donc importants pour le maintien et la conservation d'une grande biodiversité.

Les haies et les bosquets sont bien représentés sur le territoire de Waldwisse, notamment entre les parcelles agricoles et de prairies.

Les haies relient les différentes entités boisées (vergers, forêts, bosquets) et permettant le déplacement des espèces d'un secteur à l'autre. Elles sont également utiles à la protection des cultures, notamment en permettant d'éviter l'érosion des sols en bord de culture et en absorbant les éléments chimiques et minéraux issus du lessivage des cultures.

Les alignements d'arbres, le long des routes par exemple, peuvent aussi bien jouer le rôle de corridors écologiques.



Haies en bordure Nord du lotissement



Alignements d'arbres le long de la Route Nationale

3.1.4. Les milieux aquatiques

a) COURS D'EAU ET RIPISYLVE

Le territoire communal est irrigué par un réseau hydrographique relativement dense. Les deux principaux ruisseaux traversant la commune possèdent des ripisylves bien développées.

Les ripisylves sont l'ensemble des formations boisées et buissonnantes présentes sur les rives d'un cours d'eau. C'est un habitat à développement linéaire, occupant de faibles surfaces. Cet habitat joue un rôle fondamental dans la fixation des berges et sur le plan paysager. L'intérêt faunistique des ripisylves est aussi très élevé puisqu'elles forment un complexe avec un cours d'eau, comme zone de refuge pour de nombreuses espèces animales (mammifères, odonates...).

Par ailleurs, le caractère naturel des cours d'eau doit être maintenu, notamment par le maintien de la végétation des berges, afin de maximiser les services écologiques rendus par ces ripisylves.



Ripsisylves du Brühlsbach, entre Waldwisse et Betting

b) BASSINS ET ETANGS

Les secteurs de bassins et d'étangs présentent une grande richesse écologique (odonates, batraciens, végétation aquatique...). Elles sont entre autre un lieu de reproduction privilégié d'un grand nombre de batraciens. A l'exception des bassins de lagunage des eaux usées de la commune, Waldwisse compte très peu d'étang et de bassins.



Bassin de lagunage de traitement des eaux usées au Sud du village

3.2. MILIEUX NATURELS OBJETS DE PROTECTION ET/OU D'INVENTAIRES

Le ban communal de Waldwisse n'est concerné par aucun milieu naturel faisant l'objet de protection ou d'inventaire. En revanche, ses abords sont marqués par la présence des milieux naturels suivants :

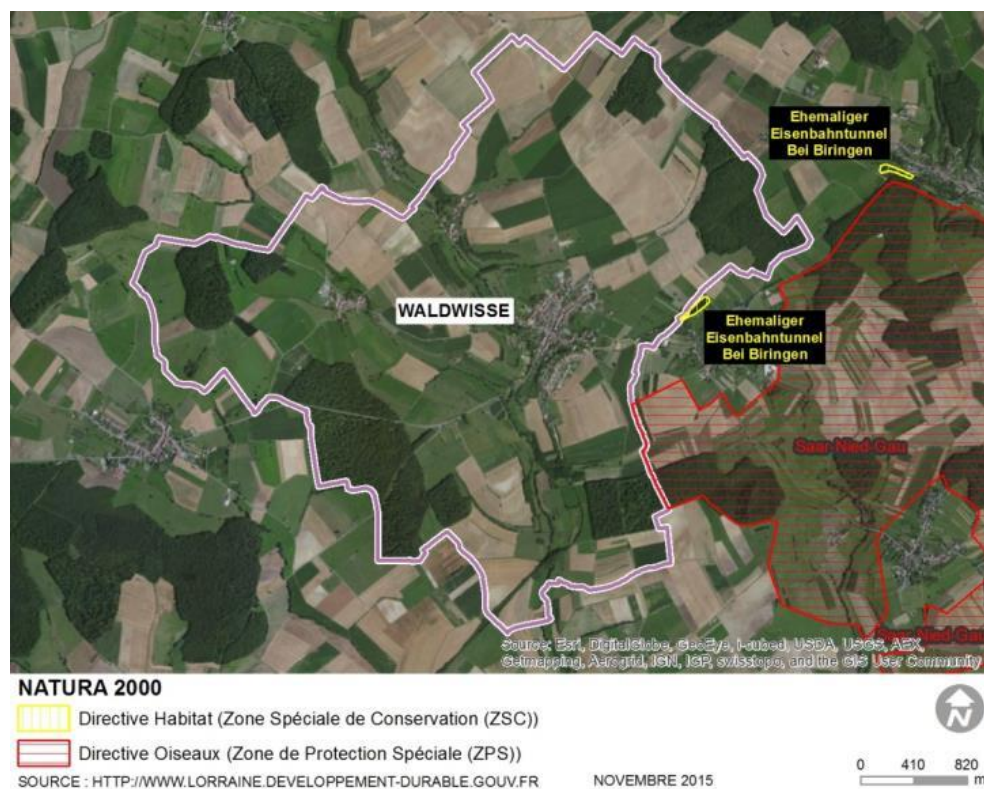
- les sites Natura 2000 :
 - la Zone Spéciale de Conservation, au titre de la directive Habitats-Faune-Flore " Pelouses et rochers du pays de Sierck" (FR4100241), à environ 6 km à l'Ouest territoire ;
 - la Zone Spéciale de Conservation, au titre de la directive Habitats-Faune-Flore "Ehemaliger Eisenbahntunnel bei Biringen" (DE6505306), ancien tunnel ferroviaire situé à la frontière allemande soit en limite du ban communal de Waldwisse ;
 - La Zones de Protection Spéciale au titre de la Directive Oiseaux "Saar-Nied-Gau" (DE6605303) également localisé à la frontière allemande ;
- les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) localisées à 470 mètres au Sud-Est du ban communal :
 - de type 1 : "Forêt Domaniale de Sierck" (410030045) ;
 - de type 2 : "Arc Mosellan" (410010375) ;
- la zone humide remarquable "Source Tourbeuse de Tunting", à environ 5,3 km au Nord-Ouest du territoire ;
- la Réserve Naturelle Nationale (RNN) "Montenach" (RNN116 - FR3600116), à environ 10 km à l'Ouest de Waldwisse ;
- l'Espace Naturel Sensible (ENS) "Forêt domaniale de Sierck".

Les milieux naturels remarquables aux environs de Waldwisse sont décrits dans les paragraphes ci-après.

3.2.1. Natura 2000⁶

On ne retrouve aucun site Natura 2000 sur le ban communal de Waldwisse. Aux alentours de la commune on note la présence de plusieurs sites :

- Zone Spéciale de Conservation (ZSC) :
 - " Ehemaliger Eisenbahntunnel bei Biringen" (DE6505306), ancien tunnel ferroviaire situé à la frontière allemande soit en limite du ban communal de Waldwisse.
 - "Pelouses et rochers du pays de Sierck" (FR4100241), située à environ 6 km à l'Ouest du territoire,
- Zones de Protection Spéciale (ZPS) :
 - "Saar-Nied-Gau" (DE6605303) également localisé à la frontière allemande.



Localisation du site Natura 2000 par rapport à Waldwisse

6

Le **réseau Natura 2000** regroupe les sites désignés en application de deux directives européennes :

- la directive 2009/147/CE, dite directive "Oiseaux" qui prévoit la création de **zones de protection spéciale (ZPS)** ayant pour objectif de protéger les habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'oiseaux considérés comme rares ou menacés à l'échelle de l'Europe,
- la directive 92/43/CEE dite directive "Habitats" qui prévoit la création de **zones spéciales de conservation (ZSC)** ayant pour objectif d'établir un réseau écologique. Lorsqu'ils ne sont pas encore validés par la Commission Européenne, ces périmètres sont dénommés "sites d'intérêt communautaire".

a) ZPS SAAR-NIED-GAU (DE6605303)

La superficie de ce site classé au titre de la Directive Oiseaux occupe 1 839 ha.

Les espèces de l'avifaune ayant justifié la désignation de la ZPS "Saar-Nied-Gau" sont listées dans le tableau suivant.

Les espèces en gras sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

Nom commun	Nom scientifique	Statut	Nombre	Unité	Pop.	Conservation	Globale
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Concentration	1	individus		-	-
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Résidence	1	couples	2 ≥ p > 0 %	Moyenne	Significative
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Résidence	3	couples	2 ≥ p > 0 %	Excellente	Bonne
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>	Résidence	6	couples	2 ≥ p > 0 %	Excellente	Bonne
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Concentration	4	individus		-	-
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Concentration	2	individus		-	-
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Concentration	7	individus		-	-
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Résidence	10	couples	2 ≥ p > 0 %	Excellente	Bonne
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	Concentration	2	individus		-	-
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Concentration	1	individus		-	-
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Concentration	2	individus		-	-
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Concentration	100	individus		-	-
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Résidence	1	couples	2 ≥ p > 0 %	Bonne	Significative
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Résidence	1	couples	2 ≥ p > 0 %	Bonne	Significative
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Résidence	3	couples	2 ≥ p > 0 %	Bonne	Bonne
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	Résidence	1	couples	2 ≥ p > 0 %	Bonne	Significative
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Résidence	3	couples	2 ≥ p > 0 %	Bonne	Significative
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Résidence	7	couples	2 ≥ p > 0 %	Excellente	Significative

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Nom commun	Nom scientifique	Statut	Nombre	Unité	Pop.	Conservation	Globale
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	Résidence	2	couples	15 ≥ p > 2 %	Moyenne	Bonne
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Résidence	10	couples	2 ≥ p > 0 %	Bonne	Significative
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	Résidence	7	couples	2 ≥ p > 0 %	Excellente	Bonne
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	Résidence	2	couples	2 ≥ p > 0 %	Moyenne	Significative
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	Résidence	1	couples	2 ≥ p > 0 %	Moyenne	Significative
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Résidence	4	couples	2 ≥ p > 0 %	Bonne	Significative
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Résidence	1	couples	2 ≥ p > 0 %	Moyenne	Significative

Source : <http://natura2000.eea.europa.eu>

Espèces d'intérêt communautaire de la ZPS "Saar-Nied-Gau"

b) ZSC EHEMALIGER EISENBAHNTUNNEL BEI BIRINGEN (DE6505306)

Cet ancien tunnel de chemin de fer, d'une longueur totale d'1,5 km, a été abandonné après la 2^{ème} guerre mondiale. Une portion de ce site Natura 2000 est localisée entre Biringen, commune de Merzig (Sarre) et Waldwisse.

POPULATION		EVALUATION				
Nom scientifique	Nom	Statut	Unité	Population	Conservation	Globale
Mammifères						
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Hivernage	3	2% ≥ p > 0%	Bonne	Moyenne
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	Hivernage	2	2% ≥ p > 0%	Bonne	Bonne

Espèces d'intérêt communautaire de la ZSC "Ehemaliger Eisenbahntunnel bei Biringen "

c) ZSC PELOUSES ET ROCHERS DU PAYS DE SIERCK (FR4100241)

Ce site éclaté occupe une surface de 683 ha. Composé de plusieurs milieux, il est très riche en zones sèches (pelouses à orchidées, lisières, formations à buis) ainsi qu'en zones humides (plaine alluviale et tourbières sur calcaire). Cette diversité des milieux entraîne une très grande diversité floristique et la présence d'une faune remarquable dont huit espèces de chiroptères (parmi lesquelles trois figurent à l'annexe II) qui trouvent refuge dans d'anciennes carrières souterraines.

Aussi, les zones de pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) correspondent à des sites d'orchidées remarquables. Elles sont classées en tant qu'habitat prioritaire (très riche cortège d'orchidées).

Ce site connaît des problèmes liés à la dynamique forestière sur les zones de pelouses.

Les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000 "Pelouses et rochers du pays de Sierck" sont listés dans le tableau ci-après ; il s'agit principalement de milieux présentant une composante sèche.

Nom	Couverture	Représentativité	Conservation	Globale
4030 - Landes sèches européennes	1%	Non-significative		
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	10%	Excellente	Bonne	Bonne
7230 - Tourbières basses alcalines	1%	Excellente	Bonne	Bonne
8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	1%	Non-significative		
9130 - Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	50%	Bonne	Bonne	Bonne
9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *	1%	Non-significative		

Source : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2015. Inventaire National du Patrimoine Naturel, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>.

Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC "Pelouses et rochers du pays de Sierck"

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la Zone Spéciale de Conservation sont listées dans le tableau ci-après.

POPULATION		EVALUATION				
Nom scientifique	Nom	Statut	Unité	Population	Conservation	Globale
Mammifères						
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	Concentration	1	Non significative		
		Hivernage	1	Non significative		
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Concentration	3	Non significative		
		Hivernage	5	Non significative		
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	Concentration	9	2% ≥ p > 0%	Bonne	Moyenne
		Hivernage	6	2% ≥ p > 0%	Bonne	Moyenne
Poissons						
<i>Cottus gobio</i>	Chabot	Résidence		2% ≥ p > 0%	Bonne	Bonne
Invertébrés						
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	Résidence	100	2% ≥ p > 0%	Excellente	Excellente
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	Résidence		Non significative		

Source : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2015. Inventaire National du Patrimoine Naturel, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>.

Espèces d'intérêt communautaire de la ZSC "Pelouses et rochers du pays de Sierck"

3.2.2. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ⁷

Deux ZNIEFF se trouvent sur le ban communal de Waldwisse :

- la ZNIEFF de type 1 : "Forêt Domaniale de Sierck" (410030045), au Nord de la commune, d'une superficie de 2 586 ha.
- la ZNIEFF de type 2 : "Arc Mosellan" (410010375), sur la partie Ouest et au Sud de la commune, d'une superficie de 22 390 ha.

Ces deux zones se situent à quelques centaines de mètres à l'Ouest du ban communal.

Les principales caractéristiques de ces ZNIEFF sont développées dans les tableaux suivants.

7

DEFINITIONS

L'inventaire des **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**, initié en 1982, a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les zones de type 1, de superficie généralement limitée, elles sont caractérisées par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou des milieux, rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- les zones de type 2, sont de grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaires,...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Les inventaires ZNIEFF sont des outils de connaissance du patrimoine naturel. Elles n'ont pas de portée juridique par elles-mêmes mais signalent néanmoins l'existence de richesses naturelles à protéger et à mettre en valeur.

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

	Forêt domaniale de Sierck	Arc Mosellan
Identifiant	410030045	410010375
Type de zone	I	2
Localisation	Seule l'extrémité Sud-Est de la ZNIEFF concerne le territoire de Waldwisse, au Nord. Elle s'étend sur les bans communaux de Oudrenne, Kerling-lès-Sierck, Kirschnaument, Halstroff, et à moindre mesure sur les communes de Rémeling, Grindorff-Bizing et Monneren	Englobe une grande partie du territoire de Waldwisse, à l'exception du centre et de l'Est du ban. La ZNIEFF est de taille importante. Elle s'étend jusqu'à Vigy au Sud, Koenigsmacker à l'Ouest Apach et Contz-les-Bains au Nord, et Filstroff à l'Est
Superficie	2 586 ha	22 390 ha
Principaux enjeux	Faune – Flore – Habitats	Faune – Flore – Habitats
Habitats déterminants	<p><u>9 habitats déterminants :</u></p> <p>Prairies à Sénéçon aquatique, Prairies de fauche des plaines médio-européennes, Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques, Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens, Phragmitaies, Communautés de Prêles d'eau, Cariçaies à Carex rostrata et à Carex vesicaria, Vergers, Petits bois, bosquets.</p>	<p><u>30 habitats déterminants :</u></p> <p>Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus, Lisières mésophiles, Communautés à Reine des prés et communautés associées, Prairies humides atlantiques et subatlantiques, Prairies à Sénéçon aquatique, Prairies à Jonc diffus, Prairies à Jonc subnoduleux, Prairies à Agropyre et Rumex, Pelouses à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau, Prairies humides de transition à hautes herbes, Prairies de fauche des plaines médio-européennes, Bois de bouleaux de plaine et colline, Hêtraies collinéennes à Luzule, Hêtraies neutrophiles, Hêtraies à Mélisque, Hêtraies sur calcaire, Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère, Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques, Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens, Bois marécageux d'Aulnes, Saussaies marécageuses à Saule cendré, Phragmitaies, Communautés de Prêles d'eau, Peuplements de grandes Laïches (Magnocariçaies), Cariçaies à Carex rostrata et à Carex vesicaria, Vergers, Bordures de haies, Petits bois, bosquets, Carrières, Voies de chemins de fer, gares de triage et autres espaces ouverts.</p>
Espèces déterminantes	<p><u>56 espèces déterminantes :</u></p> <p>Amphibiens, batraciens (8 esp.) ; Insectes (15 esp.) ; Mammifères (15 esp.) ; Oiseaux (12 esp.) ; Reptiles (2 esp.) ; Plantes (4 esp.)</p>	<p><u>141 espèces déterminantes :</u></p> <p>Amphibiens, batraciens (10 esp.) ; Insectes (42 esp.) ; Mammifères (21 esp.) ; Oiseaux (24 esp.) ; Poissons (3 esp.) Reptiles (6 esp.) ; Plantes (35 esp.)</p>

Source : Muséum National d'Histoire Naturelle [Ed]. 2003-2014. Inventaire National du Patrimoine Naturel, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Le 4 juin 2015.

L'illustration suivante localise ces ZNIEFF par rapport à la commune de Waldwisse.



Localisation des ZNIEFF aux abords de la commune de Waldwisse

3.2.3. Les Zones Humides Remarquables

a) DEFINITION DES ZONES HUMIDES

Une zone humide, au sens juridique de l'article L211-1 du code de l'environnement, se définit comme "les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année".

Ces milieux présentent une diversité écologique remarquable tant d'un point de vue faunistique que floristique. En effet, près de 50% des espèces d'oiseaux en dépendent, elles sont indispensables à la reproduction des amphibiens et de certaines espèces de poissons, et environ 30% des espèces végétales remarquables et menacées en France y sont inféodées.

Au regard de l'arrêt n°386325 du Conseil d'Etat daté du 22 février 2017, une zone est considérée comme humide si elle présente les deux critères suivants (définis par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009) :

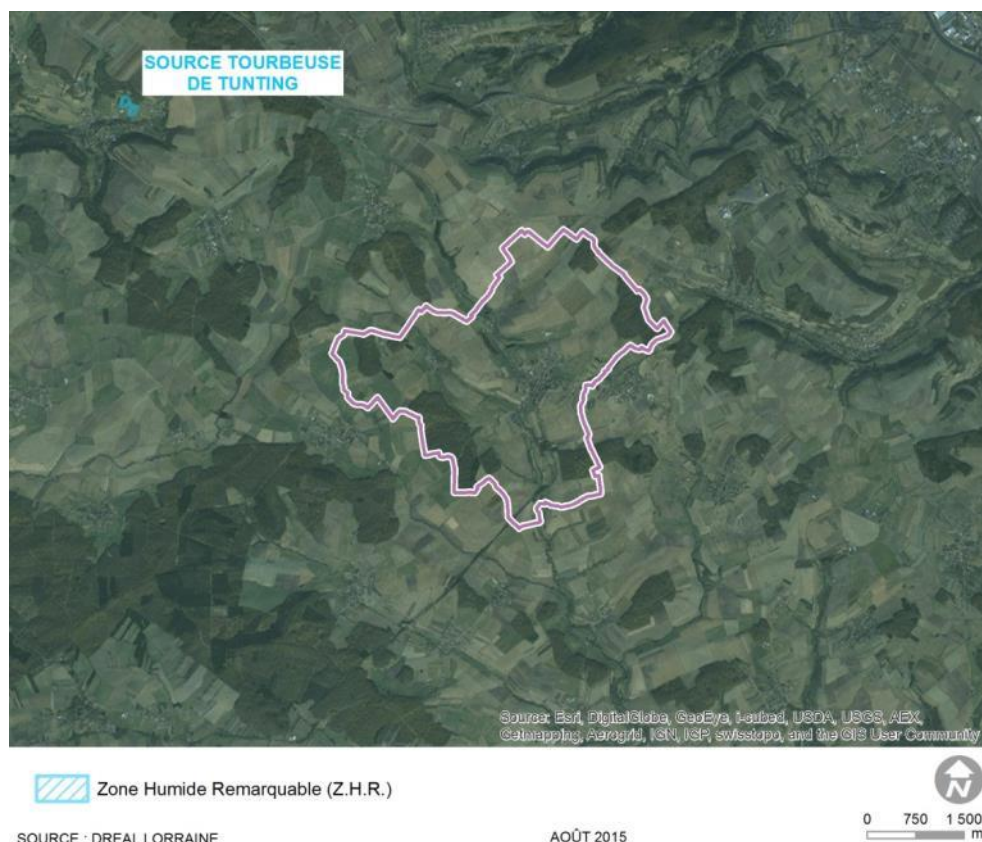
- les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 de l'arrêté [...],
- sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
 - soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
 - soit des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2. de l'arrêté.

b) ZONES HUMIDES REMARQUABLES

D'après le SDAGE Rhin-Meuse, les zones humides remarquables sont les zones humides qui abritent une biodiversité exceptionnelle. Elles correspondent aux zones humides intégrées dans les inventaires des espaces naturels sensibles d'intérêt au moins départemental, ou à défaut, aux Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF), aux zones Natura 2000 ou aux zones concernées par un arrêté de protection de biotope et présentent encore un état et un fonctionnement biologique préservé a minima.

Une zone humide remarquable s'étend sur la partie forestière Sud du ban communal.

On retrouve une autre zone humide remarquable à 5,3 km au Nord-Ouest du ban communal de Waldwisse : "Source Tourbeuse de Tunting".



Localisation de la zone humide remarquable

3.2.4. La Réserve Naturelle⁸ Nationale de Montenach

La Réserve Naturelle Nationale (RNN) de Montenach (FR3600116) est un site éclaté en 6 entités distinctes, à flancs de collines, entre 225 et 325 m d'altitude. La RNN de Montenach est située à près de 7 km de la commune de Waldweistroff.

8

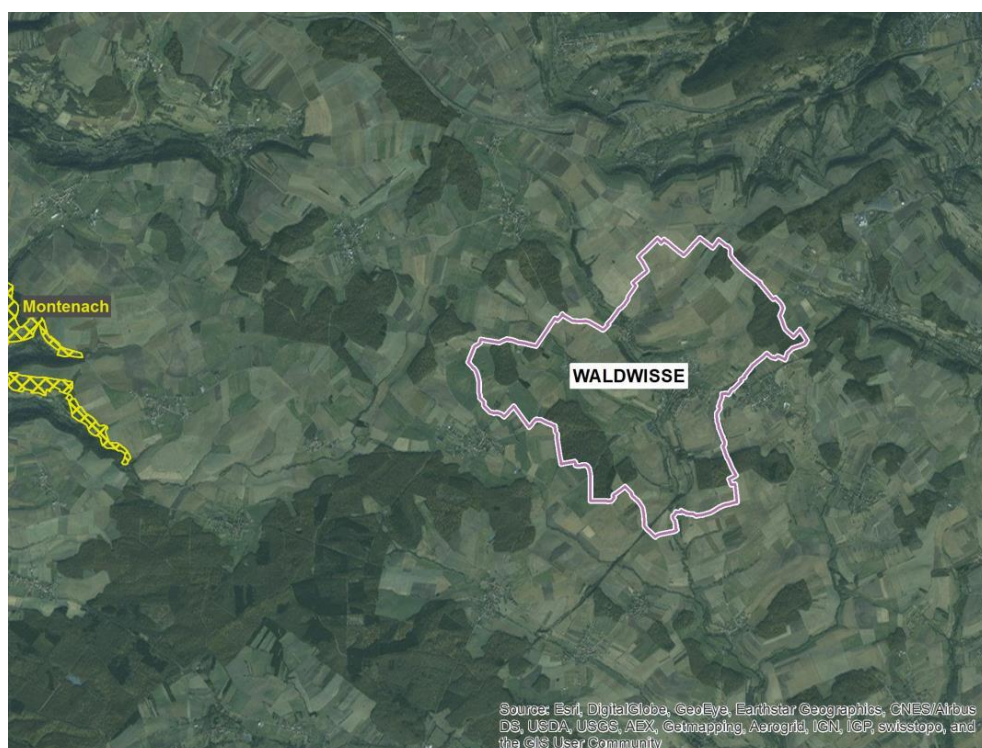
DEFINITIONS

Une **réserve naturelle**, c'est :

- un espace naturel protégeant un patrimoine naturel remarquable par une réglementation adaptée tenant aussi compte du contexte local,
- un instrument réservé à des enjeux patrimoniaux forts de niveau régional, national ou international : espaces, espèces et objets géologiques rares ou caractéristiques, milieux naturels fonctionnels et représentatifs,
- un outil de protection à long terme pour les générations futures,
- un territoire géré à des fins conservatoires et de manière planifiée, par un organisme local spécialisé et une équipe compétente,
- un site, dont la gestion est orientée et évaluée de façon concertée, notamment grâce à un comité consultatif réunissant les acteurs locaux,
- un lieu de sensibilisation à la protection de la biodiversité, de la nature et d'éducation à l'environnement,
- un pôle de développement local durable.

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Une des caractéristiques de la réserve est la présence de biotopes très différents : pelouses sèches, prairies humides, marais et forêts. Cette forte hétérogénéité des habitats est à l'origine d'une grande diversité d'espèces animales : lézard des souches, lézard des murailles, salamandre tachetée, coronelle lisse, couleuvre à collier, et plus de 80 espèces d'oiseaux et 76 espèces de papillons. La richesse végétale y est également exceptionnelle, puisque plus de 500 espèces de plantes y ont été inventoriées. Parmi elles, le site compte notamment 23 espèces d'orchidées et plusieurs espèces protégées nationalement ou régionalement (Gagée jaune, Aster amelle...).



 Réserve Naturelle Nationale

SOURCE : DREAL LORRAINE.

OCTOBRE 2015



Localisation de la Réserve Naturelle Nationale de Montenach

3.2.5. Espace Naturel Sensible (ENS)⁹

La Forêt domaniale de Sierck fait l'objet d'une protection au titre d'espace naturel sensible. Cet ENS correspond au périmètre de la ZNIEFF 1 "Forêt domaniale de Sierck". Les informations concernant les habitats et les espèces de l'ENS sont donc les mêmes que celles de la ZNIEFF.

3.3. FAUNE ET FLORE LOCALES

Les données présentées ci-après sont issues de recherches bibliographiques à partir des bases de données en ligne suivantes :

- <http://www.floraine.net/>, l'atlas en ligne de l'association des botanistes lorrains ;
- <http://www.faune-lorraine.org/>, la base de données en ligne, créée par la LPO et « Lorraine Association Nature », présente les données relatives à la faune ;
- <http://inpn.mnhn.fr>, le site de l'Institut National du Patrimoine Naturel (INPN) pour le complément de données faune et flore.

3.3.1. La flore locale

L'atlas en ligne de l'association des botanistes de Lorraine FLORAINE liste les espèces végétales inventoriées dans des mailles de 5 x 5 km. Le ban communal de Waldwisse est concernée par les mailles n° 900*1195, 900*1200 et 905*1195, qui comprend également les communes (entièrement ou partiellement) de Remeling, Launstroff, Kirschnaumen, Halstroff, Grindorff, Flastroff, Ritzing, Manderen et Schwerdorff.

De très nombreux taxons ont été identifiés dans le territoire de ces communes. Cependant, aucune ne fait l'objet d'une protection réglementaire régionale, nationale ou européenne ou n'est citée dans la Liste Rouge France.

Les enjeux floristiques sur le ban communal de Waldwisse sont donc, d'après les données disponibles, très limités.

9

Les **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Les conseils départementaux (dont c'est la compétence) disposent d'une palette d'outils pour mener la politique des espaces naturels sensibles : le droit de préemption, les conventions de gestion, la part départementale de la taxe d'aménagement destinée à financer les ENS.

3.3.2. La faune locale

Les données concernant la faune ont été appréhendées à partir des bases de données en ligne de l'association LPO Lorraine (<http://www.faune-lorraine.org/>) et du site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (<http://inpn.mnhn.fr/>).

a) AVIFAUNE

Les oiseaux recensés à l'échelle de la commune de Waldwisse sont listés dans le tableau ci-après. Au total, 41 espèces d'oiseaux ont été recensées sur le ban communal (données de 2012 à 2015). Ces espèces sont présentées dans le tableau suivant. Les espèces d'intérêt communautaire (annexe I de la Directive Oiseaux) sont signalées en gras dans le tableau.

ESPECES		DO	Lg. F	LR Fr
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	II/1 - III/2 - III/3	Ch	LC
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>		3	VU
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	I	3	LC
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>		3	LC
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	II/1 - III/1	Ch	LC
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>		3	LC
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	I	3	EN
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	II/2	Nu	LC
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	II/2	Nu	LC
Faucon crécerellette	<i>Falco naumanni</i>		3	VU
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		3	LC
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>		3	LC
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	II/1 - III/2	Ch	LC
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	II/2	Nu	LC
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>		3	LC
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	II/2	Ch	LC
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	II/2	Ch	LC
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>		3	LC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	II/2	Ch	LC
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>		3	LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		3	LC
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>		3	LC
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	I	3	LC

ESPECES		DO	Lg. F	LR Fr
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	I	3	VU
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>		3	LC
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>		3	NT
Pic épeiche	<i>Dendrocops major</i>		3	LC
Pic mar	<i>Dendrocops medius</i>	I	3	LC
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	II/2	Nu	LC
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	I	3	LC
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	(II/1)	Ch	EN
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	II/1 - III/1	Ch - Nu	LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		3	LC
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>		3	VU
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>		3	LC
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>		3	LC
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>		3	LC
Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>		3	LC
Tarier pâtre - Traquet pâtre	<i>Saxicola torquata</i>		3	LC
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>		3	NT
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		3	LC

DO : Directive Oiseaux : Union européenne, directive 2009/147/CE, 2009, annexes I, II et III.

Lg. Fr : Pr : Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des Oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national – Ch : Arrêté du 26 juin 1987 (modifié) fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée – Nu : Arrêté du 2 août 2012 fixant la liste des animaux susceptibles d'être classés nuisibles.

LR Fr : Liste Rouge Française (IUCN, décembre 2011) : LC = préoccupation mineure ; NT = quasi-menacée ; VU = vulnérable

Liste des oiseaux recensés sur la commune

Le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) est un rapace de taille moyenne qui fréquente les zones steppiques avec des végétations à Genêts et les landes semi-montagneuses bordées de prairies pour la chasse. Il consomme des proies de taille petite à moyenne, comprenant des micromammifères et des petits lapins. Son nid est construit à même le sol ou sur une végétation basse, plutôt dans des paysages de landes. Pour l'hivernage, la préservation des zones prairiales extensives lui garantit des terrains de chasse optimum.

La Cigogne noire (*Ciconia nigra*) est plus rare dans l'Est que sa consœur blanche. L'espèce niche à bonne hauteur, mais, contrairement à la Cigogne blanche, elle préfère les boisements relativement denses de Pins, de Hêtres ou de Chênes situés à proximité d'une rivière. Elle peut également nidifier au bord des falaises. L'accès au nid est donc moins aisé que pour la Cigogne blanche, et les nids sont, de la même manière, plus difficiles à repérer. L'alimentation de la Cigogne noire est de type carnivore, avec une part importante de proies évoluant en milieux humides et aquatiques : amphibiens, mollusques, insectes, poissons ou petits mammifères.

Le **Milan noir** (*Milvus migrans*) est un rapace dépendant des milieux forestiers alimentés en cours d'eau, d'où il tire sa principale nourriture. Le Milan noir est un charognard quasi-exclusif : il traque rarement ses proies et se nourrit le plus souvent d'animaux morts (poissons, oiseaux ou petits mammifères). Il fréquente régulièrement les décharges, ce qui le rend vulnérable à diverses pollutions.

Le **Milan Royal** (*Milvus milvus*) affectionne les forêts ouvertes, les zones boisées éparses ou les bouquets d'arbres avec des zones herbeuses proches, des terres cultivées, des champs de bruyères ou des zones humides. Les massifs d'étendue restreinte et les lisières forestières en paysage de campagne lui conviennent, en régions montagneuses surtout mais également en plaines, pour peu que ces boisements comprennent des grands arbres favorables à la nidification.

Le Pic mar (*Dendrocopos medius*) est un Pic de taille moyenne qui vit essentiellement dans les forêts de feuillus : chênaies, chênaies-charmaies ou hêtraies. Les forêts de résineux sont peu favorables à l'espèce.

Le Pic mar se nourrit très en hauteur sur les arbres, dans les branches de faible diamètre. Sa nidification se déroule dans les cavités préexistantes de vieux arbres tels que les Chênes, les Pommiers, Noyers ou les Aulnes. Il quitte très rarement les forêts où il se nourrit d'insectes qu'il trouve à la surface de l'écorce ou à faible profondeur sous celle-ci, ainsi que de la sève des arbres. En hiver, il peut occasionnellement occuper des mangeoires à proximité des habitations.

La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) est un passereau de taille moyenne dont les mœurs se rapprochent de ceux des rapaces. C'est une espèce carnivore, dont le régime alimentaire est spécialisé pour les coléoptères de grosse taille. Toutefois, les petits oiseaux, les œufs, les batraciens ou les petits reptiles sont également des proies régulières de la Pie-grièche.

Cette espèce niche typiquement dans les milieux semi-ouverts, et particulièrement dans les bosquets épineux denses (Prunellier épineux, Aubépines, Epinevinette...) où elle empale ses proies en attente de consommation.

b) MAMMIFERES

L'analyse des données en ligne du site de l'INPN a permis de mettre en évidence la présence de 5 mammifères sur le ban communal de Waldwisse. Il s'agit d'espèces banales qui s'abritent dans les boisements, haies et fourrés en journée, considérées comme du gibier. Ces espèces sont présentées dans le tableau suivant.

Espèce		DH	Lg Fr	LR Fr
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>		Ch	LC
Daim	<i>Dama dama</i>		Ch	NA
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	5	Ch	LC
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>		Pr	LC
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>		Ch	LC

DH : Directive Habitats-Faune-Flore : Union européenne, directive 92/43/CEE, 1992, Annexes II, IV et V.

Lg Fr : **Pr** : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ; **Ch** : Arrêté du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée

LR Fr : Liste Rouge France, 2009 : **LC** = préoccupation mineure ; NA = non applicable

Liste des mammifères recensés sur la commune

c) REPTILES ET AMPHIBIENS

L'analyse des bases de données en ligne de l'INPN et de la LPO Lorraine n'a pas permis de mettre en évidence la présence de reptiles ou d'amphibien sur le ban communal. Cette absence de données traduit à l'évidence un manque d'inventaires ciblés, les espèces les plus classiques (Lézard des souches, Grenouille verte, Crapaud commun...) étant probablement présentes sur le ban communal.

d) INSECTES

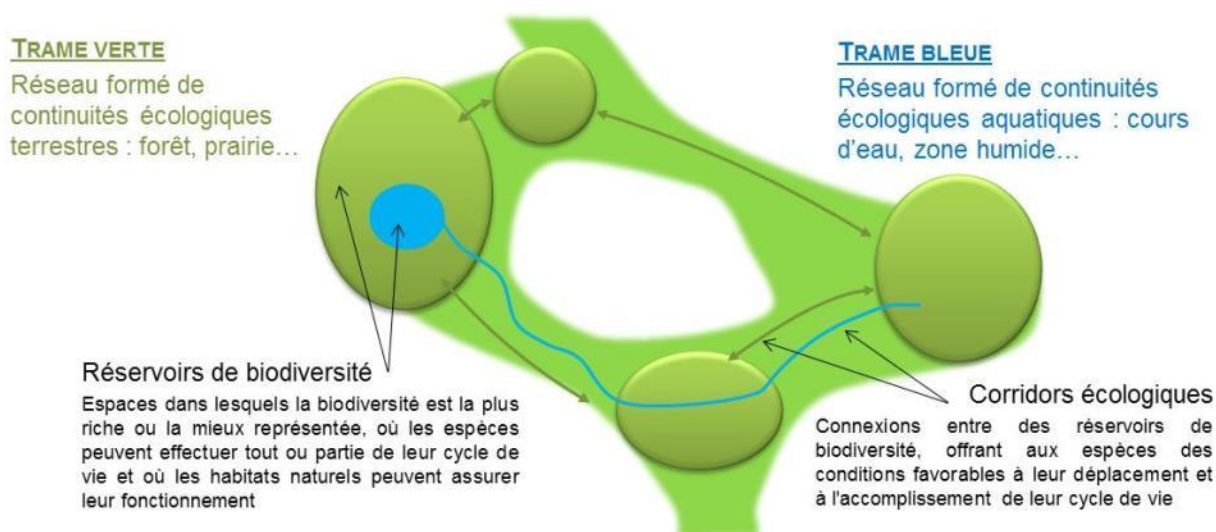
Les bases de données en ligne de l'INPN et de la LPO Lorraine ne citent la présence d'aucune espèce d'insectes appartenant aux ordres des odonates (libellules), des lépidoptères (papillons) ou des orthoptères (criquets et sauterelles). Il semble également qu'un manque d'inventaires soit à l'origine de cette absence de données.

3.4. LE FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE

3.4.1. Concept de Trame Verte et Bleue

La Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques qui ont été détériorées suite au développement d'infrastructures humaines. Cet outil d'aménagement du territoire vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, qui permette aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer, etc.

Le réseau écologique est constitué de deux trames et de deux éléments de base :



Les objectifs de la trame verte et bleue sont :

- diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces,
- identifier et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques,
- atteindre ou conserver le bon état écologique ou le bon potentiel des eaux de surface,
- prendre en compte la biologie des espèces migratrices,
- faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages,
- améliorer la qualité et la diversité des paysages,
- permettre le déplacement des aires de répartition des espèces sauvages et des habitats naturels dans le contexte du changement climatique,

D'un point de vue réglementaire, le Grenelle de l'Environnement a mis en place des outils permettant de construire la trame verte et bleue. A l'échelle régionale, ce sont les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) qui permettront de construire la trame verte et bleue. Les PLU doivent prendre en compte les SRCE.

3.4.2. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

a) PRESENTATION DU SRCE DE LORRAINE

Au niveau national, les engagements du Grenelle de l'Environnement prévoient la constitution d'une trame verte et bleue nationale, déclinée dans chacune des régions françaises. L'Etat (DREAL) et la Région sont ainsi chargés de l'élaboration, du suivi et de la mise à jour du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la Région Lorraine.

Ce document s'inscrit dans le prolongement de la politique trame verte initiée par la Région Lorraine, qui vise à préserver les espaces naturels existants et rétablir les connexions écologiques : haies, ripisylves, vergers, etc.

Le projet de SRCE a été arrêté le 15 janvier 2015 par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional et a été soumis pour avis aux collectivités et puis à enquête publique.

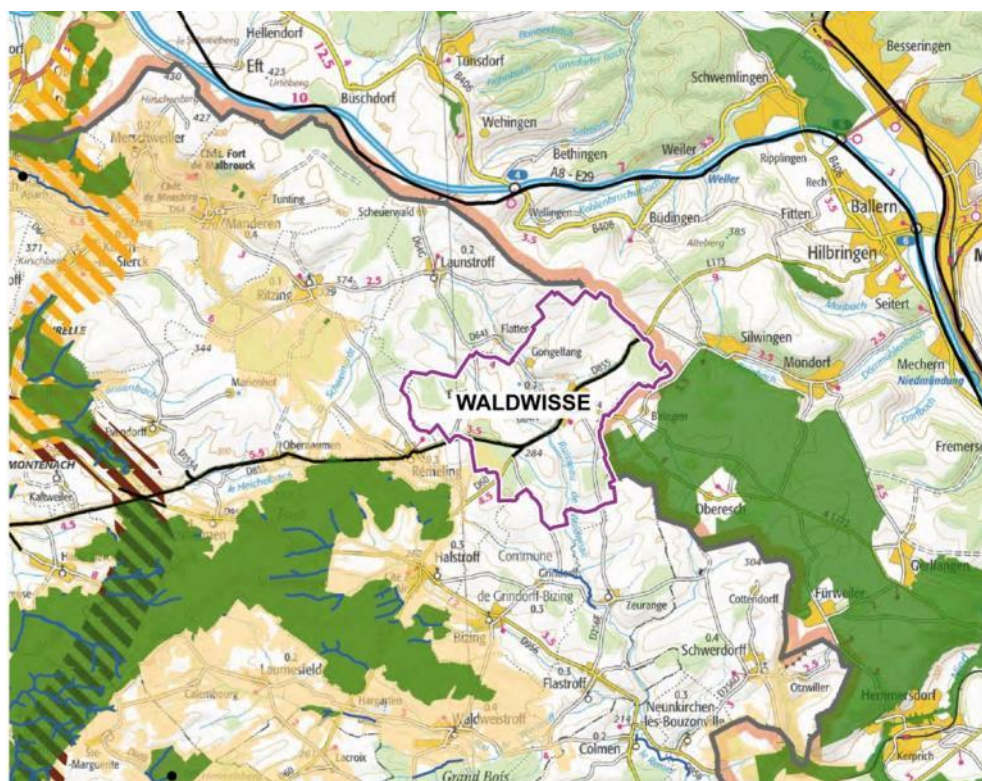
b) LES CONTINUITES ECOLOGIQUES DU SRCE

La commune de Waldwisse n'est concernée par aucun réservoir de biodiversité ni aucun corridor écologique. En revanche elle est traversée par la route départementale 855, identifiée par le SRCE comme infrastructure linéaire impactante. Cet axe constitue un élément de rupture, de fragmentation qui complexifie les déplacements des espèces.

Une petite partie de la forêt du Grosswald, située au Sud-Ouest du territoire est situé en zone de perméabilité forte. Les zones de forte perméabilité, sont des milieux favorables ou perméables au déplacement de plusieurs groupes écologiques d'espèces.

Les zones de forte perméabilité représentent environ la moitié de la surface de la Lorraine. Elles correspondent à des milieux et des paysages de bonne qualité, favorables aux déplacements des espèces et à l'accomplissement d'une partie de leur cycle biologique.

Le SRCE dans son orientation 2.2 : *Faire des zones de forte perméabilité des espaces d'attention*, incite les collectivités à "mettre en œuvre une gestion économe du foncier pour maintenir les zones de forte perméabilité confirmées par les études locales, dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et leurs projets d'aménagement."



Éléments de la TVB :

Réservoirs de biodiversité :

— Réservoirs corridors

■ Réservoirs de biodiversité surfaciques

Corridors écologiques* :

■ Milieux herbacés thermophiles

■ Milieux alluviaux et humides

■ Autres milieux herbacés

■ Milieux forestiers

*Les corridors doivent être validés par des études locales

Perméabilités :

■ Zones de forte perméabilité

Obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques :

— Infrastructures linéaires impactantes (routes, chemins de fer et canaux)

Discontinuités avec restauration possible :

● Via cours d'eau

● Via petites routes ou chemins

● Recensement des obstacles à l'écoulement : barrages, grilles ou seuils en rivière du ROE (complété par la Fédération de Pêche des Vosges)

SOURCE : REGION LORRAINE.

AOUT 2015

0 1 2 km

Extrait du projet de la SRCE de Lorraine

3.4.3. Fonctionnement écologique local

Les sous-trames écologiques qui composent le paysage communal et ses alentours immédiats sont présentées dans les paragraphes suivants.

a) LA SOUS-TRAME DES MILIEUX FORESTIERS

Les milieux forestiers présents sur la commune de Waldwisse correspondent à de petites emprises. Elles représentent tout de même des réservoirs de biodiversité à l'échelle locale.

Au sein du territoire communal, ces petits boisements semblent peu en interaction les uns avec les autres. Toutefois, chaque forêt est en interrelation avec d'autres boisements, extérieurs au territoire communal.

- le Grosswald au Sud-Ouest de la commune n'est pas identifié par le SRCE comme réservoir de biodiversité. Une partie est identifiée en zone de forte perméabilité. Il est relié au massif de la forêt domaniale de Sierck, important réservoir de biodiversité du secteur.
- le boisement situé en limite Nord-Ouest du territoire (Jungenwald) est quant à lui en interaction avec une multitude d'autres boisements situés plus au Nord.
- les boisements situés à l'Est (le Kirschholz, le Wieserwald et le Germestwald), sont situés à proximité de boisements allemands, eux-mêmes reliés à de plus gros massifs par un réseau important de haies et de bosquets, en grande partie classés en zone Natura 2000 (Saar-Nied-Gau).

b) LA SOUS-TRAME DES MILIEUX HERBACES OU PEU BOISES

Les milieux herbacés ou peu boisés de la commune de Waldwisse sont bien représentés. Il s'agit de prairies de fauche ou de pâturages, ainsi que de zones de cultures agricoles.

De manière générale, les secteurs peu boisés, composés de prairies, vergers, haies, arbres isolés entremêlés forment une mosaïque de milieux riches et variés et sont favorables à une grande diversité écologique.

A Waldwisse, les prairies de fauche, les pâturages et les zones de culture sont mêlés à des vergers d'âges différents, des bosquets, des linéaires de haies, et des arbres isolés, qui tendent à accroître l'intérêt écologique des milieux herbacés.

Ces milieux peuvent héberger ou être des habitats déterminants pour la présence de tout un ensemble d'espèces : rongeurs, avifaune nicheuse, ou en quête alimentaire, chiroptères, insectes, ou encore reptiles.

La diversité potentielle de ces milieux reste cependant fonction de la gestion appliquée. Ces secteurs sont localisés tout autour du tissu bâti.

Cette sous-trame constitue un grand secteur perméable pour la faune et facilite le déplacement des espèces entre les réservoirs boisés situés de part et d'autre de la commune.

c) LA SOUS-TRAME DES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES

Les milieux aquatiques ont un impact réel sur le fonctionnement écologique local puisqu'ils façonnent les milieux qu'ils bordent, qu'ils soient forestiers ou cultivés. Plusieurs cours d'eau s'écoulent sur le ban communal de Waldwisse. De manière générale, en l'absence d'obstacles (busage, bassins de rétention, barrages...), les cours d'eau permanents ou temporaires forment des continuités adaptées au déplacement des espèces aquatiques telles que les poissons ou les crustacés. Les berges immergées de ces cours d'eau sont également le siège d'une végétation tout à fait particulière, adaptée aux cycles d'inondation-exondation et aujourd'hui en raréfaction.

Le passage de plusieurs cours d'eau permet la présence de divers habitats, généralement menacés, et à haute valeur patrimoniale :

- les prairies et pâtures humides qui sont des milieux ouverts à haute valeur environnementale, susceptibles d'accueillir des espèces protégées ou nécessaires au transit ou à l'alimentation de ces mêmes espèces (amphibiens, lépidoptères, oiseaux, chiroptères...);
- les ripisylves de ces cours d'eau qui forment des corridors écologiques d'intérêt local et un habitat adaptés à un grand nombre d'espèces (odonates, amphibiens...) et participent à la régulation hydrique et au maintien des systèmes alluviaux (dépollution, stabilisation des berges...).

Ces milieux aquatiques, tout comme les habitats qui les bordent (ripisylves, prairies, pâtures) sont à considérer comme zones à forte valeur écologique, perméables aux déplacements, qui doivent être préservés.

d) LES ELEMENTS DE RUPTURE ECOLOGIQUE

Les éléments de fragmentation comprennent diverses structures, pour la plupart d'origine humaine, parmi lesquelles peuvent figurer :

- les voies de circulation (routes, autoroutes, voies ferrées),
- les zones urbanisées,
- les canaux,
- les monocultures intensives.

La route départementale 855 qui traverse la commune est identifiée par le SRCE comme un élément de rupture. Cet axe constitue une barrière difficilement franchissable pour certaines espèces, en particulier de micromammifères et d'amphibiens et reptiles.

Par ailleurs, le Nord-Ouest de la commune correspond à des zones de cultures intensives et relativement étendues, où les haies et boisements sont peu présents. Cette zone est donc moins favorable au déplacement de la faune. Il pourrait être intéressant de renforcer la perméabilité de ce secteur.

e) LA TRAME VERTE ET BLEUE COMMUNALE

La synthèse du fonctionnement écologique est cartographiée ci-après.



TRAME VERTE LOCALE

- corridor écologique à préserver
- réservoir de biodiversité
- zone de forte perméabilité du SRCE

TRAME BLEUE LOCALE

- continuité aquatique

ELEMENT DE RUPTURE

- infrastructure linéaire (RD 855)
- bâti et espaces artificialisés



SOURCES : BDOCS, 2012 ; SRCE ; BD CARTHAGE ; BD ORTHO, 2012.

NOVEMBRE 2015



Fonctionnement écologique local de la commune de Waldwisse

4. Gestion des ressources

4.1. RESSOURCES GEOLOGIQUES

4.1.1. Contexte géologique

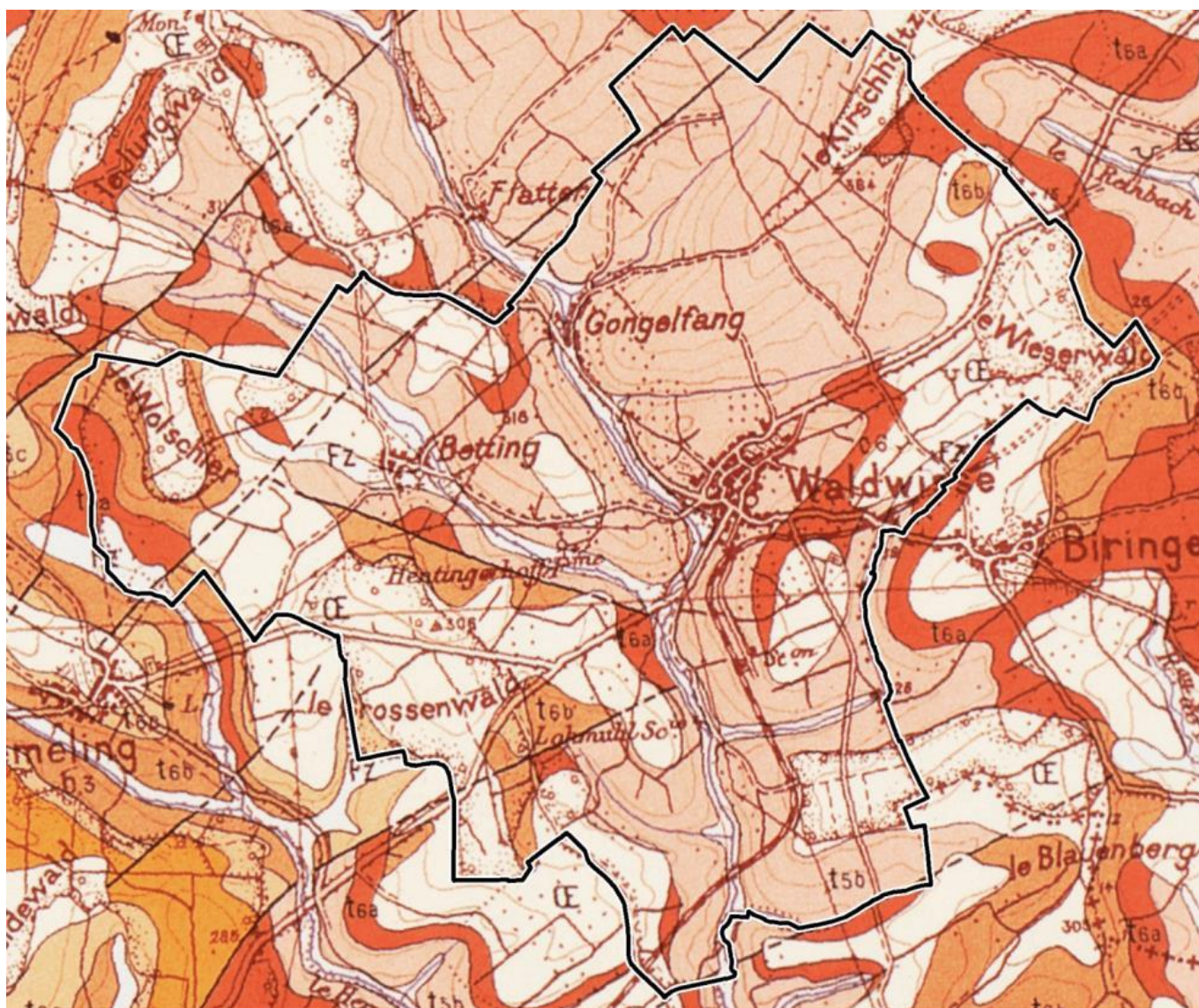
Le ban communal de Waldwisse est situé sur une multitude de couvertures géologiques. Les principales couches sont :

- Couches à Céralites, au centre et au Nord du ban communal. Ces couches concernent essentiellement des terres arables, particulièrement de grandes surfaces de cultures céréalières.
- Lehm et limons, à l'Ouest et à l'Est, concernant essentiellement les espaces de forêts et de prairies.

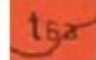
D'autres couches sont présentes :

- Alluvions modernes, le long des différents cours d'eau,
- Dolomie inférieure, Marnes bariolées et Dolomie limite à Myophora goldfussi, répartie ponctuellement sur l'ensemble du territoire.

L'ensemble de ces couches géologiques sont relativement stables. Des failles géologiques sont également présentes sur le territoire, notamment au Nord dans un axe Sud-Ouest Nord-Est. Celles-ci ont permis l'installation de puits de captage d'eau potable.



COUCHES GEOLOGIQUES

	Alluvions modernes		Marnes bariolées
	Lehm et limons		Dolomie limite à Myophora goldfussi
	Dolomie inférieure		Couches à Céralites



SOURCE : INFOTERRE

AOÛT 2015

0 280 560
m

Carte des couches géologiques

4.1.2. Schéma Départemental des Carrières de Moselle

Le Schéma Départemental des Carrières de Moselle a été approuvé par arrêté préfectoral le 17 décembre 2002. Les grandes orientations du Schéma Départemental des Carrières de Moselle sont les suivantes :

- Mettre en place une politique de demande orientée vers l'emploi de matériaux du département, en favorisant l'innovation ;
- Adapter l'appareil de production aux exigences exprimées par la demande ;
- Préserver l'accès aux gisements de ressources minérales, sans exclure les préoccupations environnementales ;
- Réduire la consommation des alluvionnaires selon le modèle d'évolution retenu, sans toutefois perturber le marché correspondant pour les emplois incontournables que sont les besoins stricts ;
- Développer l'exploitation industrielle des autres ressources disponibles et favoriser leur emploi dans les différents usages possibles pour le biais d'un guide d'emploi des matériaux locaux par exemple ;
- Améliorer l'accès aux gisements de minéraux, et en particulier aux alluvions dans le limite des besoins déterminés ;
- Installer un observatoire de l'évolution des matériaux, afin de pouvoir réajuster les orientations dans le domaine de l'offre et de la demande ;
- Réduire les impacts des exploitations sur leur milieu environnant et améliorer la requalification des sites au terme des activités correspondantes.

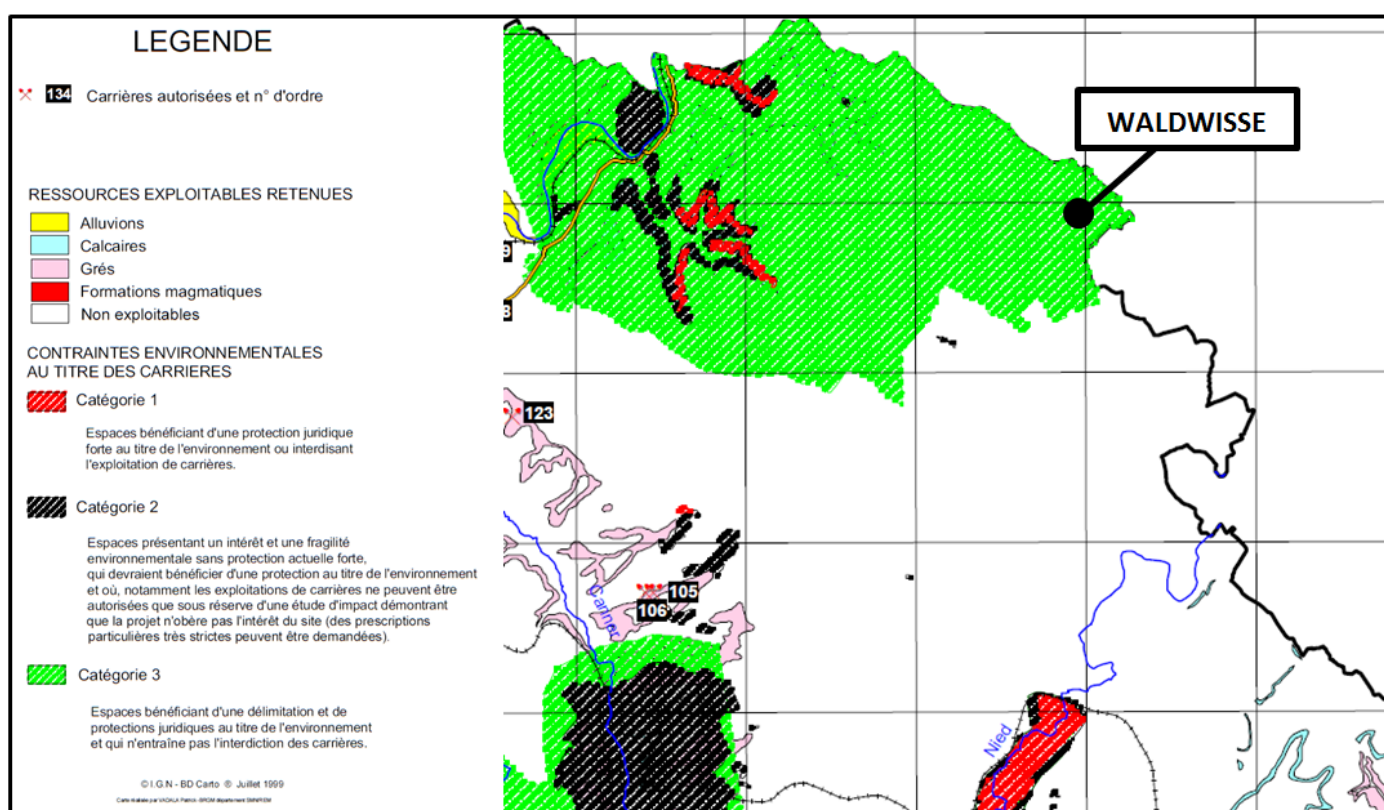
Le Schéma identifie la Moselle comme le seul département où la situation des ressources en granulats alluvionnaires est inquiétante. Il établit les enjeux suivants :

- Des ressources autorisées très critiques ;
- Un recours possible et encourager aux matériaux de substitution ;
- Une localisation préférentielle des extractions en aval de Thionville ;
- Nécessité de permettre des nouvelles superficies d'exploitations, au besoin en modifiant les documents d'urbanisme ;
- Nécessité d'examiner attentivement les exportations de matériaux alluvionnaires ;
- Nécessité de réfléchir au réaménagement des anciens sites d'exploitation.

4.1.3. Exploitation des sols

La commune de Waldwisse ne dispose pas de ressources de sous-sol particulières. Aucune exploitation n'est faite sur la commune.

La commune fait l'objet d'un périmètre de protection de catégorie 3 au titre de l'environnement et des carrières, qui n'entraîne toutefois pas d'interdiction des carrières. L'ouverture de carrières dans ces zones ne doit pas compromettre la qualité environnementale des sites : qualité paysagère, richesse écologique, aggravation des risques naturels (inondations, eau potable...).



Carte d'exploitation de la ressource, extraite du Schéma Départemental des Carrières de Moselle

4.2. GESTION DU CYCLE DE L'EAU

4.2.1. Ressources disponibles

Le ban communal de Waldwisse se situe en limite de deux masses d'eau souterraine :

- la nappe d'eau souterraine du Plateau lorrain versant Rhin à l'Ouest. Cette masse d'eau est de type "Imperméable localement aquifère". Sa surface est de 7800 km² environ. Elle est captée par près de 340 captages irrégulièrement répartis ;
- la masse d'eau souterraine des calcaires du Muschelkalk à l'Est. Cette masse d'eau est de type "Dominante sédimentaire". Sa surface est moyenne : 1600 km², mais l'irrégularité de sa qualité et de ses réserves font qu'elle n'est captée que par une quarantaine d'ouvrages.

4.2.2. Alimentation en eau potable

a) GESTIONNAIRE DE L'ALIMENTATION EN EAU

Le Syndicat mixte de production de Kirschnaumen/Meinsberg assure la production et le transfert de l'eau potable. Le Syndicat des eaux de Meinsberg en assure la distribution.

L'eau distribuée est puisée à partir de 3 forages respectivement situés à :

- Waldwisse, pour 2 d'entre eux, au lieu-dit "Les terres grises",
- Launstroff, pour le troisième, au lieu-dit "Auf den Aren Weg".

La capacité totale de production de ces puits s'élève à 210 m³/heure et le stockage de l'eau est assuré par 3 réservoirs situés à Manderen, Ritzing et Mierenhoff.

b) LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU¹⁰

La commune de Waldwisse est concernée par des périmètres de protection des captages d'eau potable présents sur son territoire.

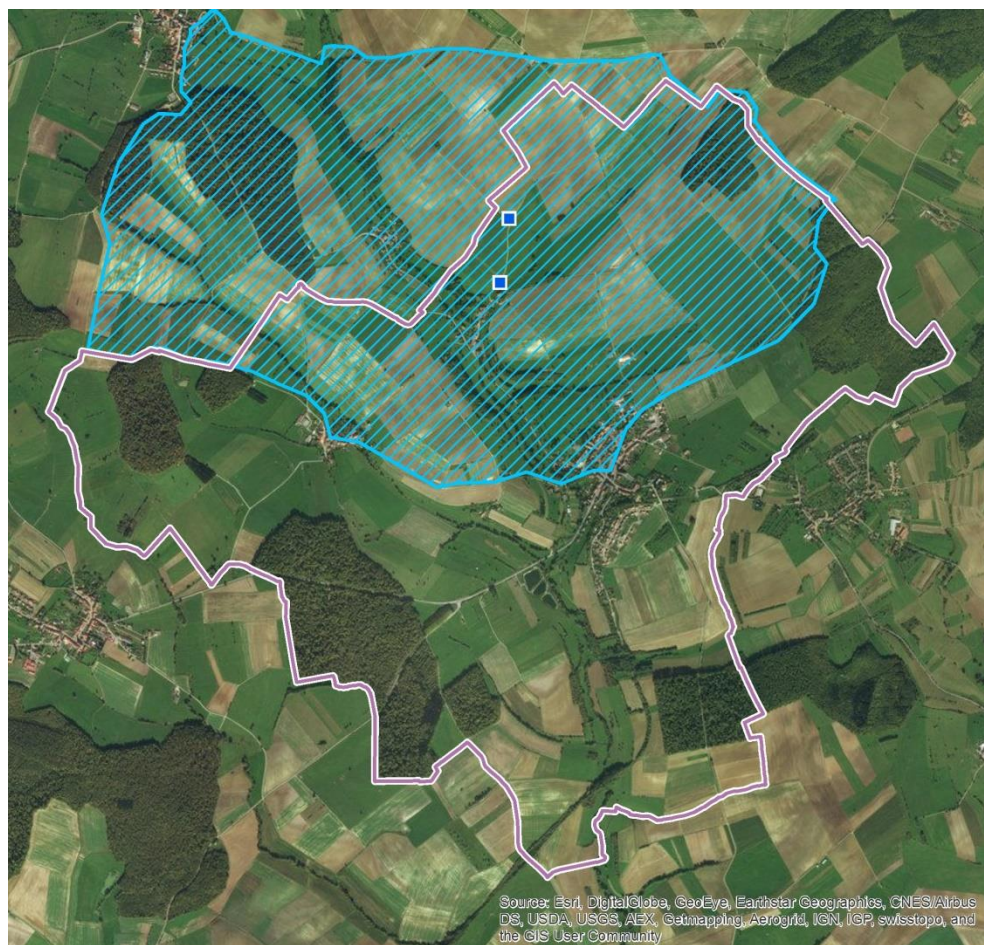
Ils constituent des servitudes d'utilité publique.

10

DEFINITIONS

Autour des captages d'eau, des périmètres de protection sont établis :

- Le périmètre de protection immédiate : site de captage clôturé appartenant à une collectivité publique, dans la majorité des cas. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage ;
- Le périmètre de protection rapprochée : secteur plus vaste (en général quelques hectares) pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets, ...). Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage ;
- Le périmètre de protection éloignée : facultatif, ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage, voire à l'ensemble du bassin versant.



Source: Esri, DigitalGlobe, GeoEye, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

- forage
- ▨ périmètre de protection rapprochée
- ▧ périmètre de protection éloignée



SOURCE : ARS LORRAINE.

AOÛT 2017

0 310 620 m

Périmètres de protection des captages d'eau potable

4.2.3. Assainissement

Les eaux usées de la commune sont traitées par lagune naturelle située sur le ban communal, au Sud de la route départementale 855 à 700 mètres environ du centre du village. Cette station est exploitée par le syndicat intercommunal d'assainissement du Remelbach qui assure la collecte, le transport et le traitement des eaux usées.

Mise en service en 2009, elle traite uniquement les eaux usées du village. Elle dispose d'une capacité de traitement de 750 équivalents-habitant pour un débit traité de pointe de 28 m³/j.

Elle assure, d'après le portail d'information sur l'assainissement communal (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire), en 2016, le traitement de 320 équivalents-habitant et dispose ainsi de réserves de capacité de traitement.

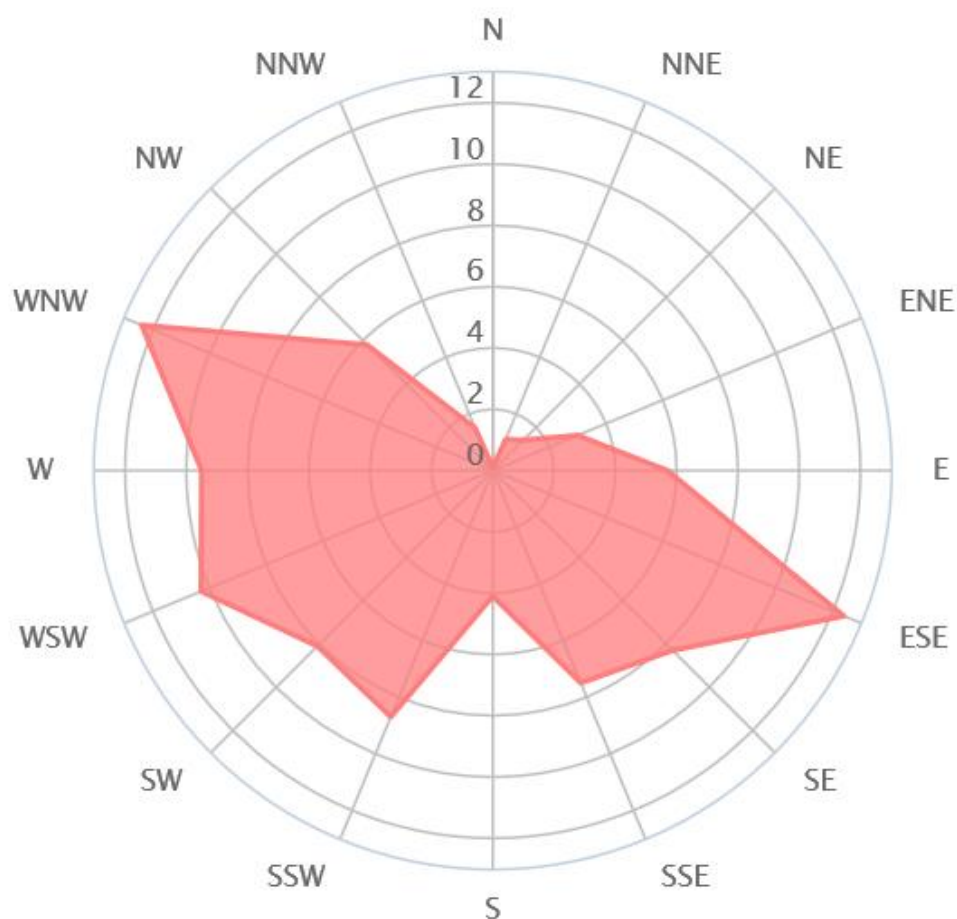
Dans la commune, certains bâtiments, quelques-uns dans le village et toutes les constructions des hameaux, ne sont toutefois pas reliés au réseau d'assainissement collectif et disposent d'un assainissement autonome.

4.3. ENERGIE ET CLIMAT

4.3.1. Contexte climatique

Les caractéristiques climatiques sur le territoire de Waldwisse correspondent à un climat à forte tendance continentale avec une amplitude assez forte entre le mois le plus chaud et le mois le plus froid.

a) LES VENTS



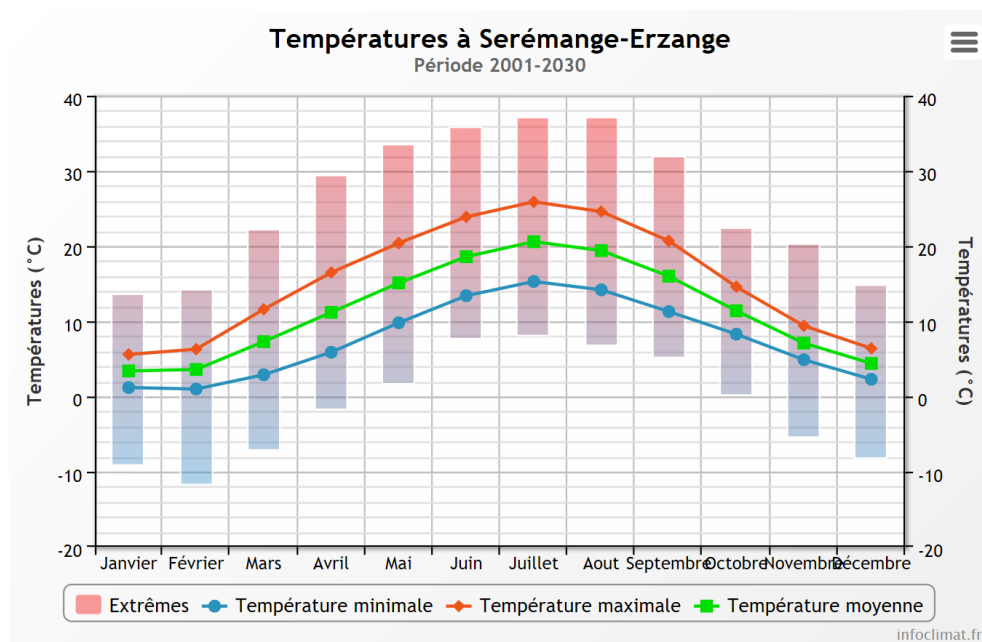
Direction des vents dominants en 2017 à Thionville-Kuntzig (source : Windfinder)

Le régime des vents est caractérisé par des vents dominants de secteurs Ouest/Nord-Ouest (au printemps et en été) et Est/Sud-Est (en automne et en hiver).

b) LES PRECIPITATIONS ET TEMPERATURES

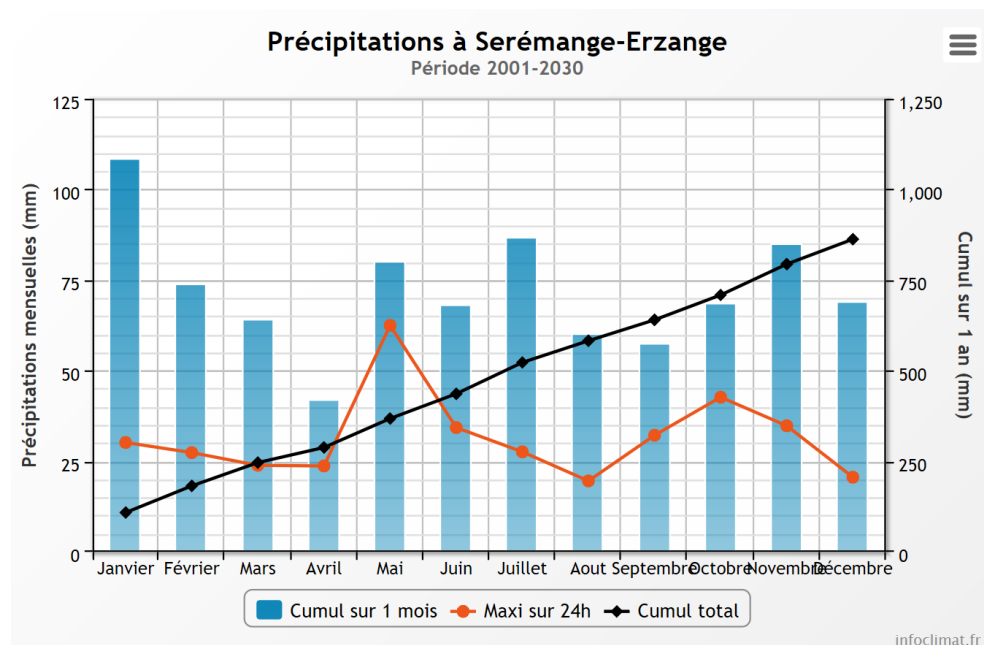
Es données sont fournies par le site Infoclimat pour la station météo de Serémange-Erzange pour l'année 2001-2018.

La température moyenne annuelle s'établit à 11,5°C et varie en fonction des années entre 7,5°C et 15,5°C.



Sur la période, la température a connu un maximum à 37,1°C 1^{er} juillet 2015 et un minimum le 29 février 2018 avec -11,7°C.

Les précipitations varient dans l'année (entre 41,7 et 108,5 mm par mois) avec des précipitations plus importantes en hiver et en été. La valeur moyenne se situe à environ 862,6 mm/an.



Entre 2001 et 2018, le nombre moyen de jours de précipitations (supérieures à 1 mm) s'établit à 123 par an.

4.3.2. Ressources énergétiques

a) LES RESEAUX D'ENERGIE DISPONIBLES

La commune de Waldwisse n'est pas desservie en gaz naturel. Elle est desservie en électricité par ENEDIS.

b) LA BIOMASSE BOIS

En Lorraine, le bois représente la première source d'énergie renouvelable. La commune de Waldwisse compte plusieurs bois à l'Ouest et à l'Est du territoire. Ces zones boisées représentent 193 hectares, soit environ 16% de la surface totale de la commune.

La commune dispose donc de ressources en biomasse bois. Celles-ci ne sont pas très importantes. Elles représentent tout de même un certain potentiel en matière d'énergie renouvelable.

A Waldwisse, 30 % des ménages utilisent le bois comme combustible principal de chauffage

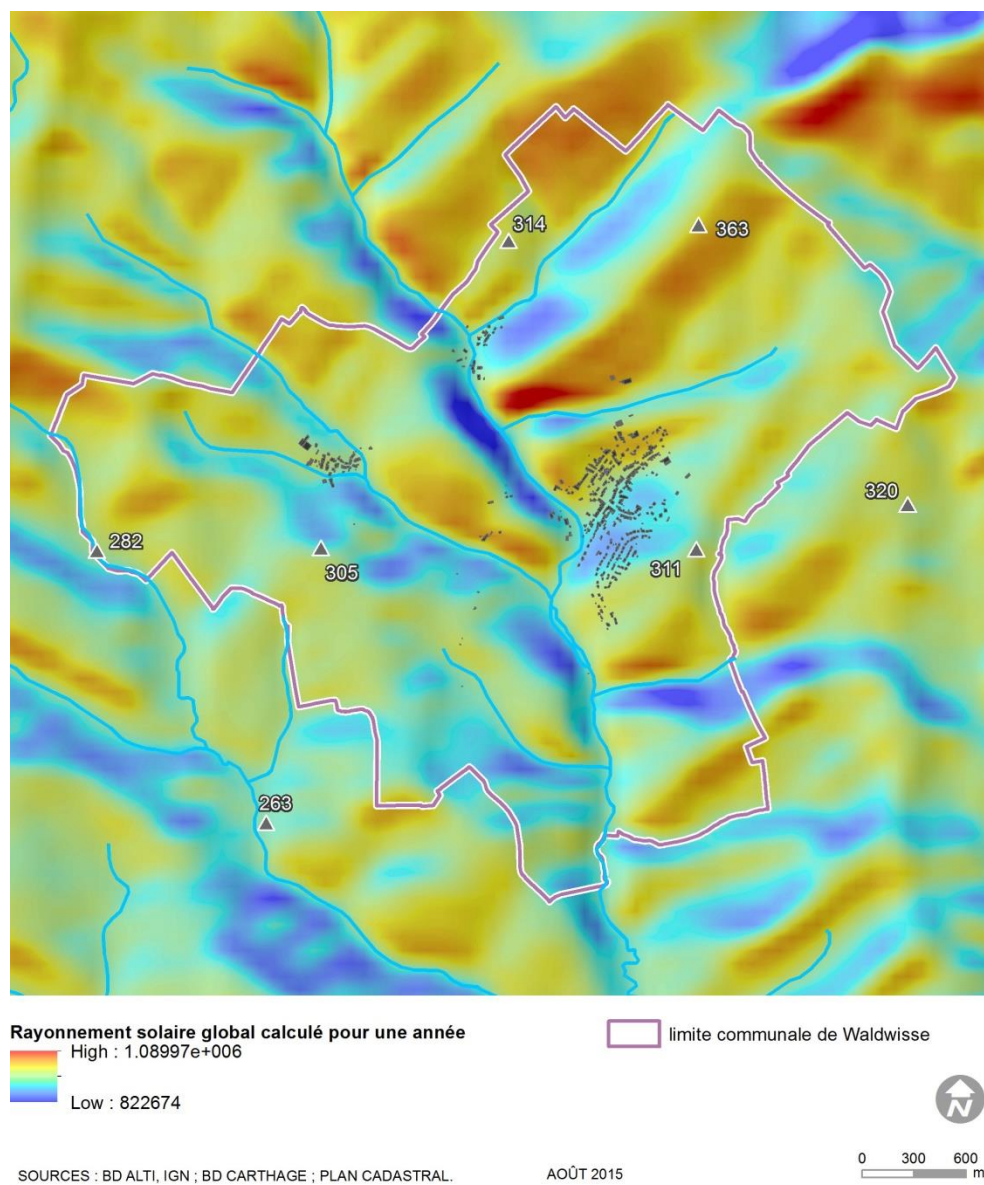
c) L'ENERGIE SOLAIRE

Il existe deux types de mobilisation de l'énergie solaire :

- Le solaire thermique assimile l'énergie du soleil grâce à des capteurs vitrés. Ceux-ci absorbent les rayons du soleil et préservent la chaleur. Ensuite, un échangeur transmet les calories soit à un ballon de stockage pour la production d'eau chaude sanitaire, soit à un accumulateur de chaleur pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage.
- Le solaire photovoltaïque consiste à convertir la lumière du soleil en électricité par le biais des panneaux solaires photovoltaïques.

L'installation de dispositifs d'énergie solaire est possible sur la commune. Une grande partie du ban communal bénéficie d'une bonne exposition solaire. Le Nord du village bénéficie d'une très bonne exposition, favorable au développement de dispositifs énergétiques solaires tels que des panneaux solaires thermiques et/ou photovoltaïques.

La partie Sud du village, ainsi que les lieux dits Gongelfang et Betting, bénéficient d'une exposition solaire plus faible.



Carte du niveau d'ensoleillement de la commune

d) L'ENERGIE EOLIENNE

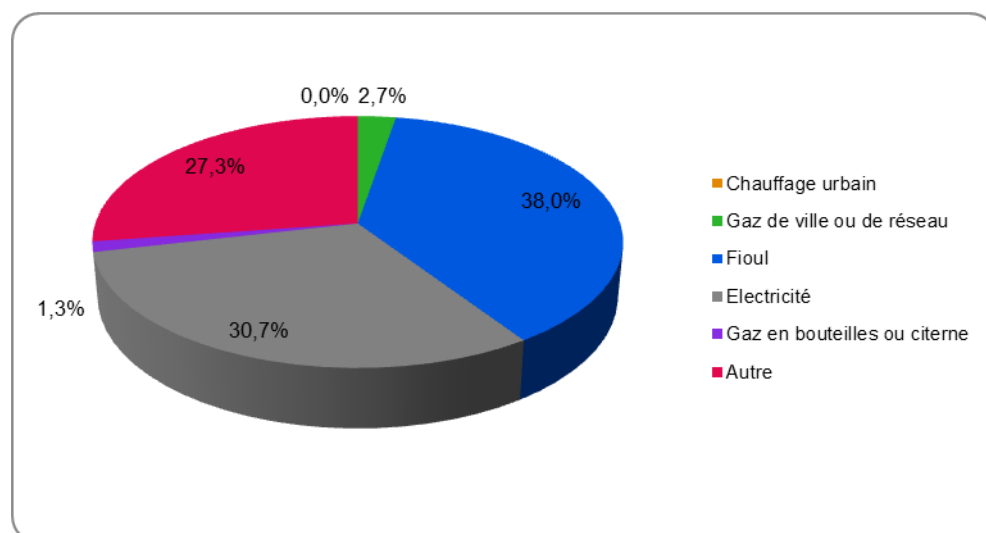
L'énergie éolienne est l'énergie du vent et plus spécifiquement, l'énergie directement tirée du vent au moyen d'un dispositif aérogénérateur *ad hoc* comme une éolienne ou un moulin à vent.

L'atlas du potentiel éolien de la Lorraine, réalisé par l'AREL (Agence Régionale de l'Environnement en Lorraine) et l'ADEME a pris en compte non seulement le critère du vent, mais aussi les critères environnementaux, paysagers, architecturaux et patrimoniaux pour déterminer les secteurs favorables au développement éolien, et ce qui au contraire ne le sont pas ou peu.

La commune de Waldwisse est située en zone favorable au développement éolien. Le Nord-Est de la commune, correspondant aux zones les plus élevées, présente des caractéristiques rendant très favorable le développement éolien. Des éoliennes sont déjà présentes sur le territoire allemand, à proximité directe de la commune et de nouvelles implantations sont en cours sur le territoire français dont 4 appareils sur le ban communal de Waldwisse.

4.3.3. Consommation énergétiques et modes de chauffage

Les principales ressources mobilisées pour assurer le chauffages des logements à Waldwisse sont le fioul, l'électricité et le bois.



Mode de chauffage des résidences principales (INSEE 2014)

5. Nuisances et risques

5.1. GESTION DES DECHETS

La communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières assure la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables. Ces collectes sont assurées hebdomadairement pour les ordures ménagères le vendredi et une semaine sur deux le jeudi (semaines impaires) pour les déchets recyclables.

La CCB3F a mis en place une tarification incitative : ainsi la facturation du service est assurée sur la base d'une part fixe incluant 6 levées par semestre et d'une part variable avec un coût par levée supplémentaire et un coût par kg d'ordures ménagères.

Des bornes permettent l'apport volontaire de verre et de papier-carton.



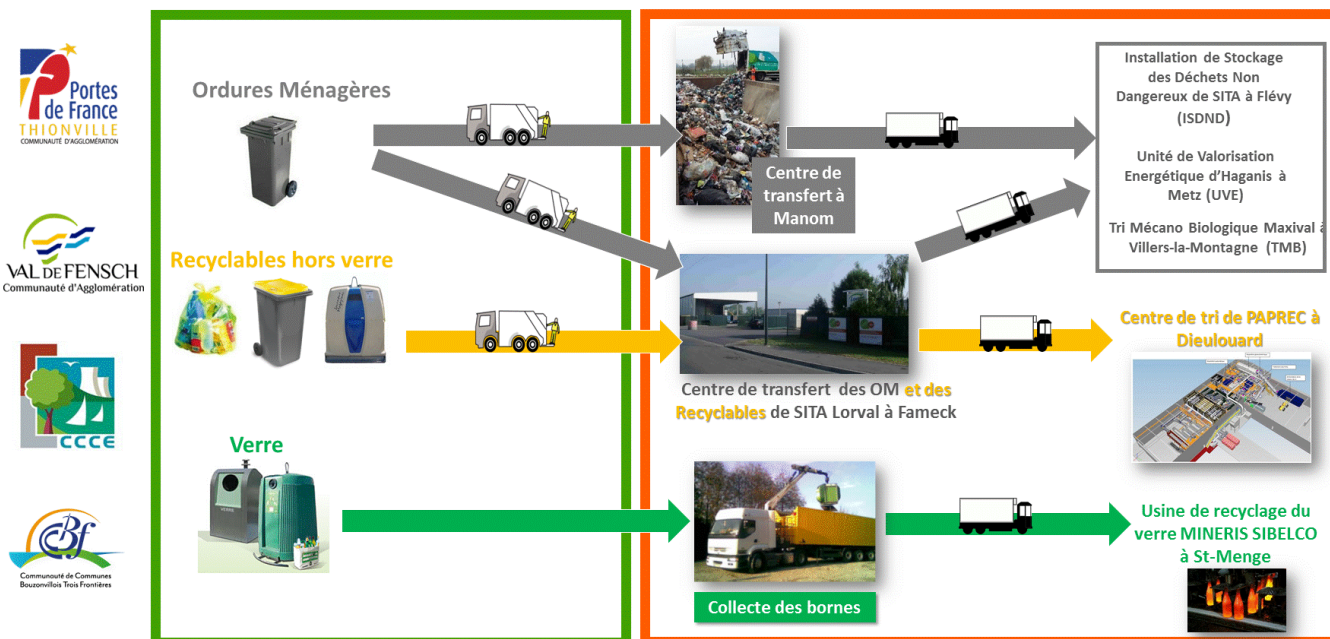
Bornes d'apport volontaire au centre du village

Les habitants ont également accès aux déchèteries de Halstroff, Rettel et Bouzonville.

Le SYDELON assure ensuite le transport et le traitement des déchets ménagers.

Compétence COLLECTE
assurée par les 4 EPCI membres

Compétence TRANSPORT et
TRAITEMENT déléguée au 



Répartition des compétences entre la CCB3F et le SYDELON

La majorité des ordures ménagères et assimilés est enfouie à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de SITA à Flévy. 9% est incinérés à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) d'Haganiis à Metz et 3% est valorisé à l'unité de Tri Mécano Biologique (TMB) de MAXIVAL à Villers-la-Montagne.

Les recyclables issus des collectes sélectives en bacs, sacs ou conteneurs sont triés sur le site de PAPREC à Dieulouard. Ils sont séparés en différentes catégories :

- Les bouteilles et flacons plastiques ;
- Les cartons et cartonnettes ;
- Les emballages en acier et en aluminium ;
- Les briques alimentaires ;
- Les papiers, journaux, revues, magazines.

Les emballages ménagers en verre déposés dans les bornes d'apport volontaires sont collectés et recyclés par la société MINERIS à Saint-Menge dans les Vosges.

5.2. NUISANCES ACOUSTIQUES

Le bruit constitue une nuisance quotidienne très souvent mentionnée par les Français dans les enquêtes portant sur l'évaluation de la qualité de l'environnement. Le bruit de la circulation représente la principale source de nuisances acoustiques.

Les infrastructures routières dont le trafic journalier moyen annuel est supérieur à 5 000 véhicules par jour et les infrastructures ferroviaires dont le trafic journalier moyen annuel est supérieur à 50 trains par jour font l'objet d'un classement.

Les arrêtés préfectoraux du 15 janvier 2013, 21 mars 2013, 27 février 2014 et 31 janvier 2017 assurent sur le classement des infrastructures de transport terrestres du département de la Moselle (ferroviaires et routiers) et déterminent l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit à leur voisinage.

La commune de Waldwisse n'est concernée par aucune infrastructure routière, ni aucune infrastructure ferroviaire faisant l'objet d'un tel classement.

5.3. EMISSIONS ATMOSPHERIQUES

Suite à une importante concentration des activités humaines (tissu industriel dense, regroupement des populations), la qualité de l'air des zones urbanisées s'est détériorée au cours des dernières décennies.

Les activités industrielles, les installations de chauffage publiques et privées, la circulation automobile ainsi que toute activité consommatrice d'énergie émettent des polluants atmosphériques.

La diffusion et la dispersion des polluants sont fortement déterminées par les conditions météorologiques.

Ainsi, les épisodes de forte pollution sont souvent liés à de mauvaises conditions de dispersion :

- atmosphère stable, vent faible : dispersion lente,
- inversion de température en altitude : ascension bloquée, accumulation des polluants à basse altitude.

En revanche, une atmosphère instable et de fortes turbulences conduisent à une dispersion rapide des polluants.

5.3.1. Le réseau de surveillance

ATMO Grand Est, association à but non lucratif agréée par le Ministère chargé de l'environnement, est en charge de la surveillance de la qualité de l'air dans la région Grand Est

Elle est issue de la fusion des trois Associations de Surveillance de la Qualité de l'Air des anciennes régions : ASPA, ATMO Champagne-Ardenne et AIR Lorraine.

ATMO Grand Est gère les 88 stations du réseau de mesures qui sont implantées en fonction des besoins et des problématiques.

ATMO Grand Est réalise également de façon annuelle un inventaire de l'ensemble des émissions de polluants, de gaz à effet de serre et des consommations/productions d'énergies sur la totalité de la région et cela à une échelle communale.

5.3.2. Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

Suite aux évolutions réglementaires, le Plan Régional pour la qualité de l'air est remplacé par le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) créé par l'article 68 de la loi Grenelle 2.

Le SRCAE Lorraine a été co-élaboré par le Préfet et le Conseil Régional, il présente un état des lieux de la région, les perspectives d'évolution aux horizons 2020 et 2050 et définit des orientations dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie. Il a été approuvé le 20 décembre 2012.

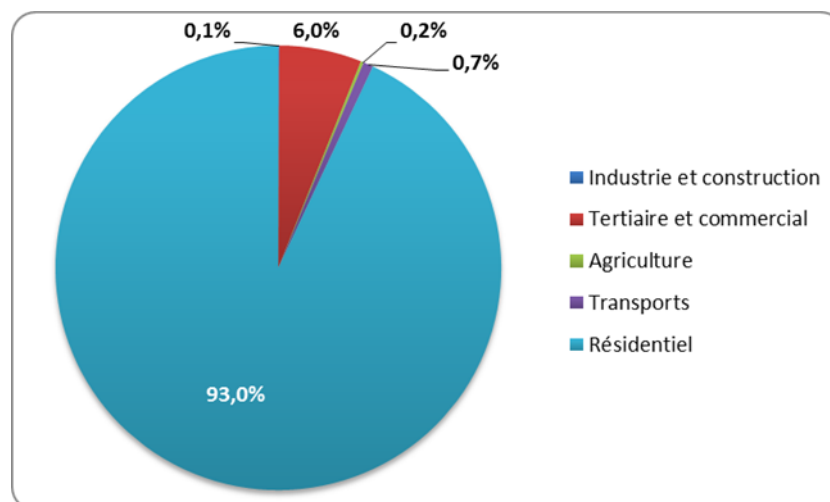
5.3.3. Emissions atmosphériques au niveau de Waldwisse

a) DIOXYDE DE SOUFRE (SO₂)

Les émissions de SO₂ résultent principalement de la combustion de combustibles fossiles soufrés tels le charbon et les fiouls lourds.

En Lorraine, les secteurs industriels avec, en particulier, ceux de production et de distribution d'énergie sont les plus forts émetteurs de SO₂.

A Waldwisse, le secteur résidentiel est le plus émetteur de SO₂.



Répartition des émissions de SO₂ à Waldwisse, source Air Lorraine, Invent'Air V2014 V2

Les données disponibles pour le territoire de Waldwisse font état d'une émission de SO₂ de 726 kg en 2012, soit moins d'1 kg par habitant. Ces émissions représentent moins de 7 % des émissions de la Communauté de Communes des Trois Frontières.

Normes de qualité de l'air

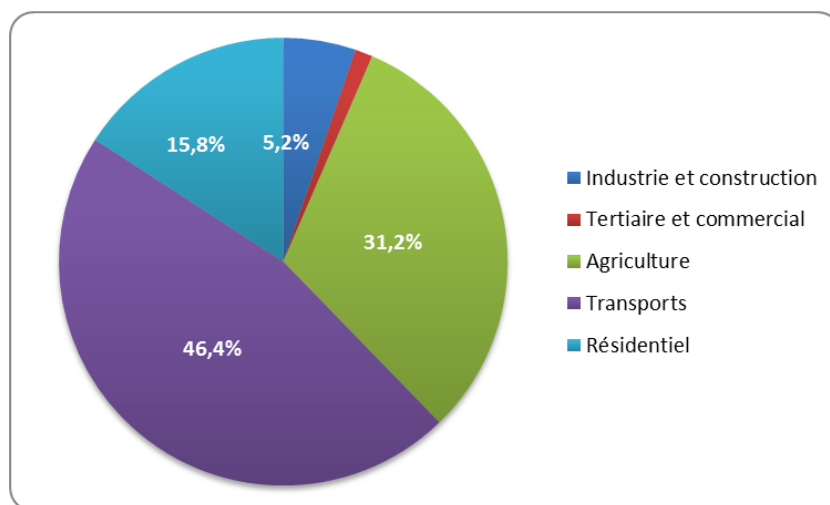
(article R 221-1 du Code de l'environnement)

- Objectif de qualité : 50 µg/m³ en moyenne annuelle
- Niveau de recommandation et d'information : 300 µg/m³ en moyenne horaire
- Niveau d'alerte : 500 µg/m³ en moyenne horaire pendant 3 heures consécutives

b) DIOXYDE D'AZOTE (NO_x)

Les rejets d'oxydes d'azote (NO et NO₂) proviennent essentiellement des installations de combustion et des véhicules automobiles. Le NO₂ résulte de la combinaison du NO avec l'oxygène de l'air.

A Waldwisse, le secteur des transports est le plus émetteur de NO_x, suivi de l'agriculture et du secteur résidentiel.



Répartition des émissions de NO_x à Waldwisse source Air Lorraine, Invent'Air V2014 V2

Les données disponibles pour le territoire de Waldwisse font état d'une émission de NO_x de près de 7,7 tonnes en 2012, soit plus de 10 kg par habitant. Ces émissions représentent 4,8 % des émissions de la Communauté de Communes des Trois Frontières.

Normes de qualité de l'air

(article R 221-1 du Code de l'environnement)

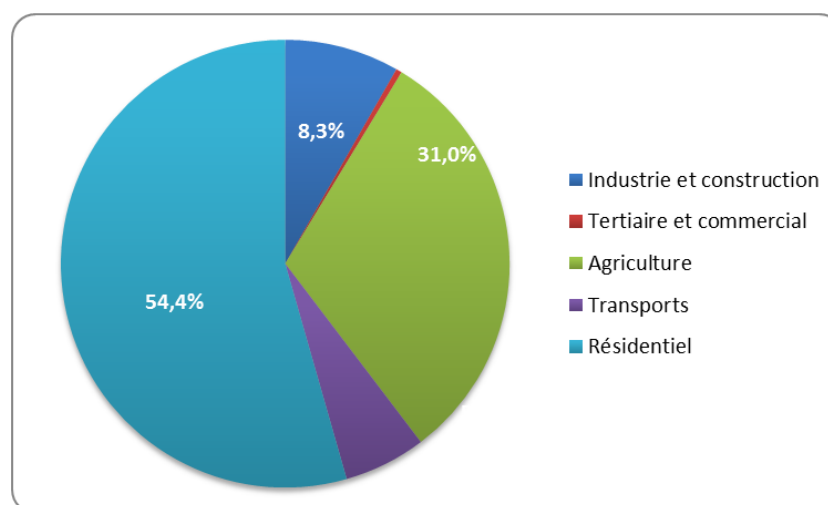
- Objectif de qualité : 40 µg/m³ en moyenne annuelle
- Niveau de recommandation et d'information : 200 µg/m³ en moyenne horaire
- Niveau d'alerte : 400 µg/m³ en moyenne horaire.

c) LES PARTICULES PM10

Les particules en suspension sont des aérosols, des cendres, des fumées particulaires, ... Elles proviennent de nombreuses sources en particulier de la combustion de combustibles fossiles. Les polluants gazeux adsorbés sur les particules (dioxyde de soufre, hydrocarbures aromatiques polycycliques, etc.) accroissent leurs effets irritants voire toxiques.

L'industrie est le principal émetteur de PM10 en Lorraine.

A Waldwisse, le secteur résidentiel est le plus émetteur de particules, suivi de l'agriculture.



Répartition des émissions de PM10 à Waldwisse, source Air Lorraine, Invent'Air V2014 V2

Les données disponibles pour le territoire de Waldwisse font état d'une émission de PM10 d'environ 4,2 tonnes en 2012, soit plus de 5 kg par habitant. Ces émissions représentent 5,5 % des émissions de la Communauté de Communes des Trois Frontières.

Normes de qualité de l'air

(article R 221-1 du Code de l'environnement)

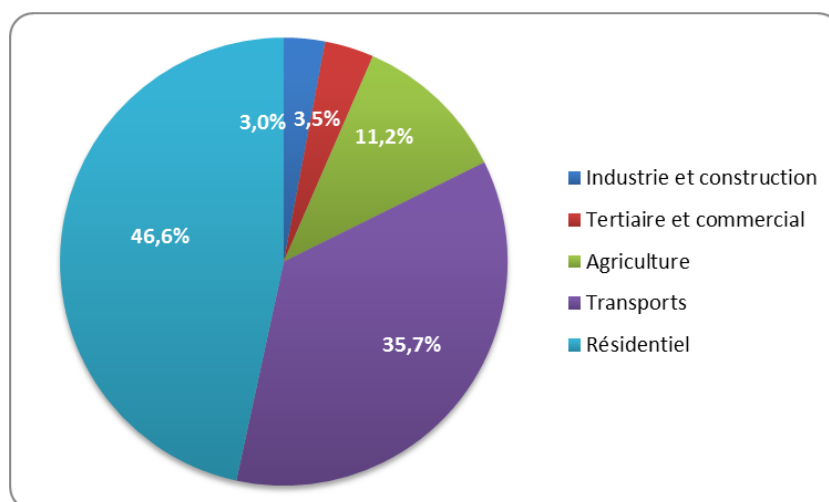
- Objectif de qualité : 30 µg/m³ en moyenne annuelle
- Valeur limite pour la protection de la santé : 40 µg/m³ en moyenne annuelle

d) DIOXYDE DE CARBONE (CO₂)

Le dioxyde de carbone (CO₂) provient principalement de la combustion d'énergie fossile (charbon, essences, fiouls, gaz...) ou du bois. Certains procédés industriels émettent également du CO₂ tels que les décarbonatations dans les cimenteries ou certains procédés de l'industrie chimique.

A noter que le dioxyde de carbone est le principal gaz à effet de serre.

A Waldwisse, le secteur résidentiel est le plus émetteur de particules, suivi des transports routiers.



Répartition des émissions de CO₂ à Waldwisse, source Air Lorraine, Invent'Air V2014 V2

Les données disponibles pour le territoire de Waldwisse font état d'une émission de CO₂ de plus de 2 110 tonnes en 2012, soit plus de 2,7 tonnes par habitant. Ces émissions représentent 5,2 % des émissions de la Communauté de Communes des Trois Frontières.

5.4. RISQUES NATURELS

L'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la liste des communes exposées à un risque ou à plusieurs risques majeurs et pour lesquels s'applique le droit à l'information du public indique que Waldwisse est soumise aux risques suivants :

- Retrait-gonflement d'argiles ;
- Risques liés à la présence de cavités souterraines ;
- Risque sismique.

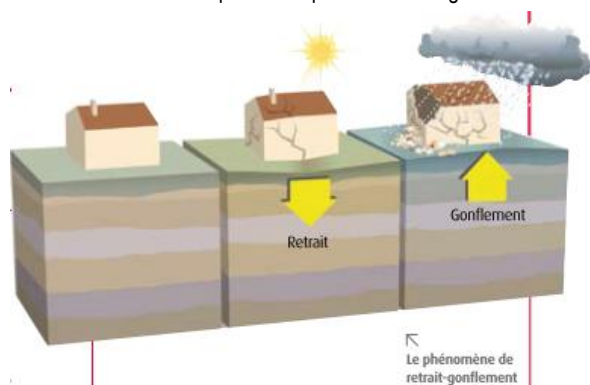
5.4.1. L'aléa retrait-gonflement d'argiles¹¹

La commune de Waldwisse est concernée par l'aléa retrait-gonflement des argiles. Cet aléa concerne la totalité du ban communal.

L'aléa retrait-gonflement des argiles reste identifié comme faible sur la commune.

11

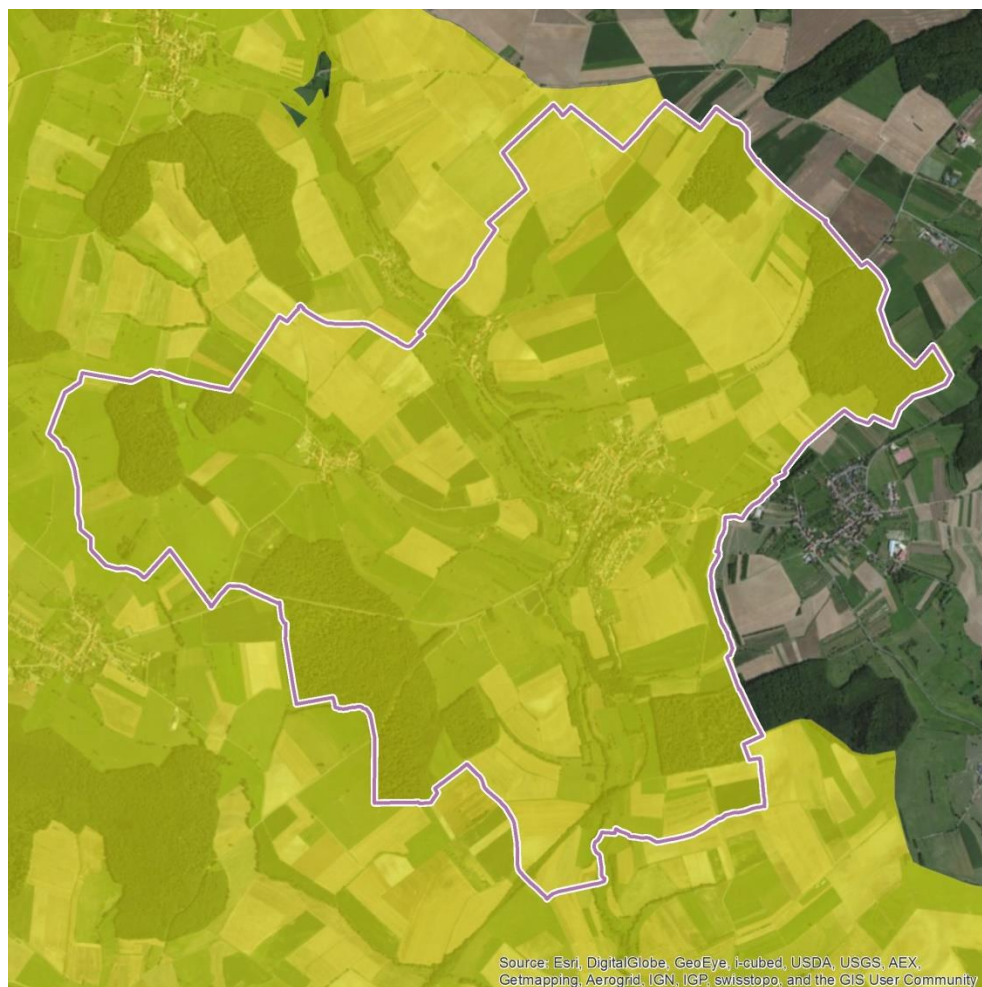
Le phénomène de retrait-gonflement se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations en eau contenue dans ces sols. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol argileux en surface : il y a retrait. À l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de gonflement.



Les bâtiments construits sur des fondations peu profondes, comme de nombreuses maisons individuelles, demeurent particulièrement sensibles à ce phénomène. Lors de périodes sèches, la différence de teneur en eau entre les façades du bâtiment (exposées à l'évaporation de l'eau dans le sol) et son centre (protégé de l'évaporation) entraîne un tassement différentiel du sol. L'hétérogénéité des tassements entre deux points du bâtiment peut conduire à une fissuration, voire à la rupture de sa structure.

La lenteur et la faible amplitude du phénomène de retrait-gonflement le rendent sans danger pour l'homme.

Néanmoins, l'apparition de tassements différentiels peut avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles, faisant de ce risque essentiellement un risque économique.

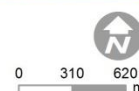


RETRAIT ET GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

 Faible

SOURCE : CARTORISQUE.

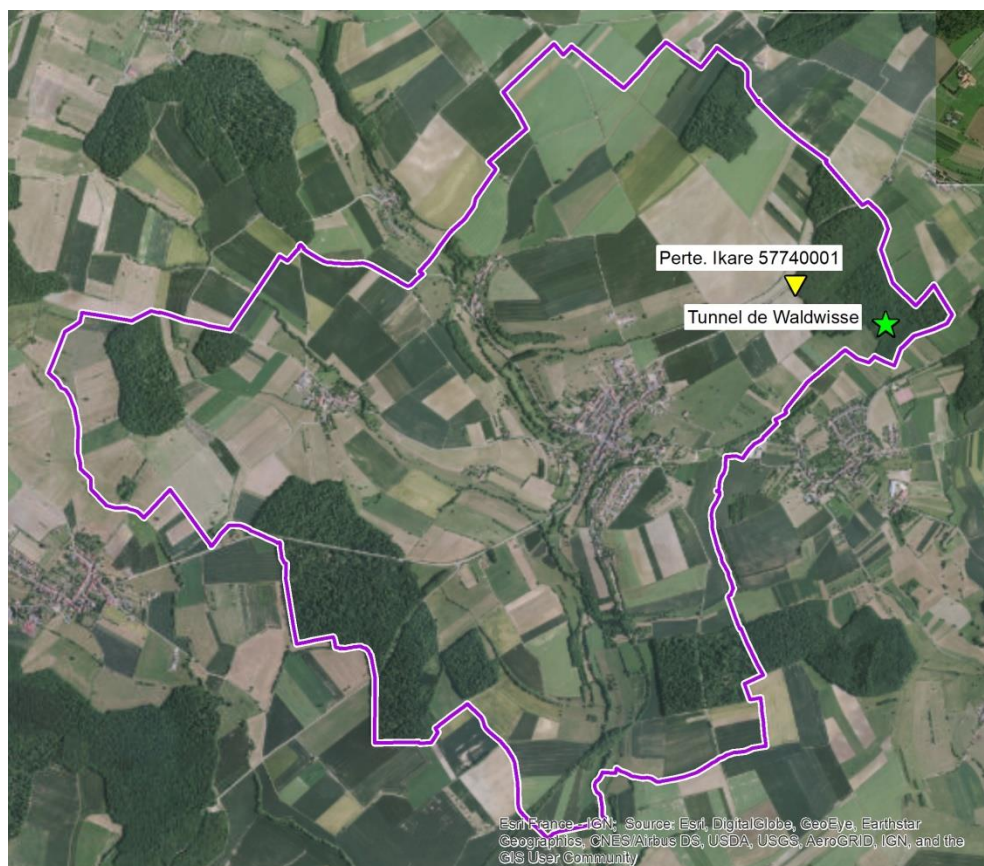
AOÛT 2015





Aléa retrait et gonflement des sols argileux à Waldwisse

5.4.2. Les affaissements et effondrements de cavités souterraines¹²

A Waldwisse, deux cavités représentent un risque d'affaissement ou d'effondrement. Il s'agit d'une part d'un ouvrage civil (ancien tunnel ferroviaire) situé à la frontière avec l'Allemagne, au cœur du Wieserwald et d'autre part d'une cavité naturelle.



CAVITES SOUTERRAINES

-  cavité naturelle
-  ouvrage civil

SOURCES : BD ORTHO, 2014 ; BRGM.

NOVEMBRE 2018



Localisation des cavités souterraines

12

DEFINITIONS

Les affaissements se manifestent par la formation d'une cuvette correspondant au tassement des terrains sur une cavité souterraine. Si cette dernière est assez grande et proche de la surface, l'affaissement évolue vers un effondrement (fontis), avec l'apparition d'un vide en surface. Ce phénomène peut avoir de lourdes conséquences sur la population, les bâtiments et sur les infrastructures.

Les cavités souterraines peuvent être d'origine naturelle, soit par dissolution du gypse ou du calcaire, soit par érosion souterraine. L'homme peut également être responsable des effondrements, conséquence du creusement de galeries souterraines (mines, stockage souterrain, carrières et ouvrage militaires) ou de fuites de réseaux d'eau ou d'assainissement. La remontée d'un vide peut être favorisée par les vibrations d'un séisme, la circulation des eaux souterraines, infiltration, fuite, pompage, remontée de nappe...) et l'augmentation des surcharges en surface (construction d'un bâtiment).

5.4.3. Le risque sismique

La sismicité de la France résulte de la convergence des plaques africaines et eurasiennes (à la vitesse de 2 cm par an). Cette sismicité est actuellement surveillée par un réseau national dont les données sont centralisées à l'Institut Physique du Globe de Strasbourg.

L'article R563-4 du code de l'environnement (modifié par le décret du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique) détermine cinq zones de sismicité croissante (de très faible à forte).

La commune de Waldwisse est classée en zone de sismicité 1, soit une sismicité très faible.

Quatre séismes ont cependant pu être ressentis sur le territoire :

Date	Heure	Choc	Localisation épiscopentrale	Région ou pays de l'épicentre	Intensité épiscopentrale	Intensité dans la commune
22 Février 2003	20 h 41 min 6 sec		PAYS FORESTIER SOUS-VOSGIEN (RAMBERVILLERS)	VOSGES	6,5	3
11 Septembre 1999	1 h 12 min 57 sec		PFALZ (TRIER)	ALLEMAGNE	5	3
8 Février 1933	7 h 7 min 17 sec		VALLEE DU RHIN (RASTATT)	ALLEMAGNE	7	2
16 Novembre 1911	21 h 26 min		JURA SOUABE (EBINGEN)	ALLEMAGNE	8,5	

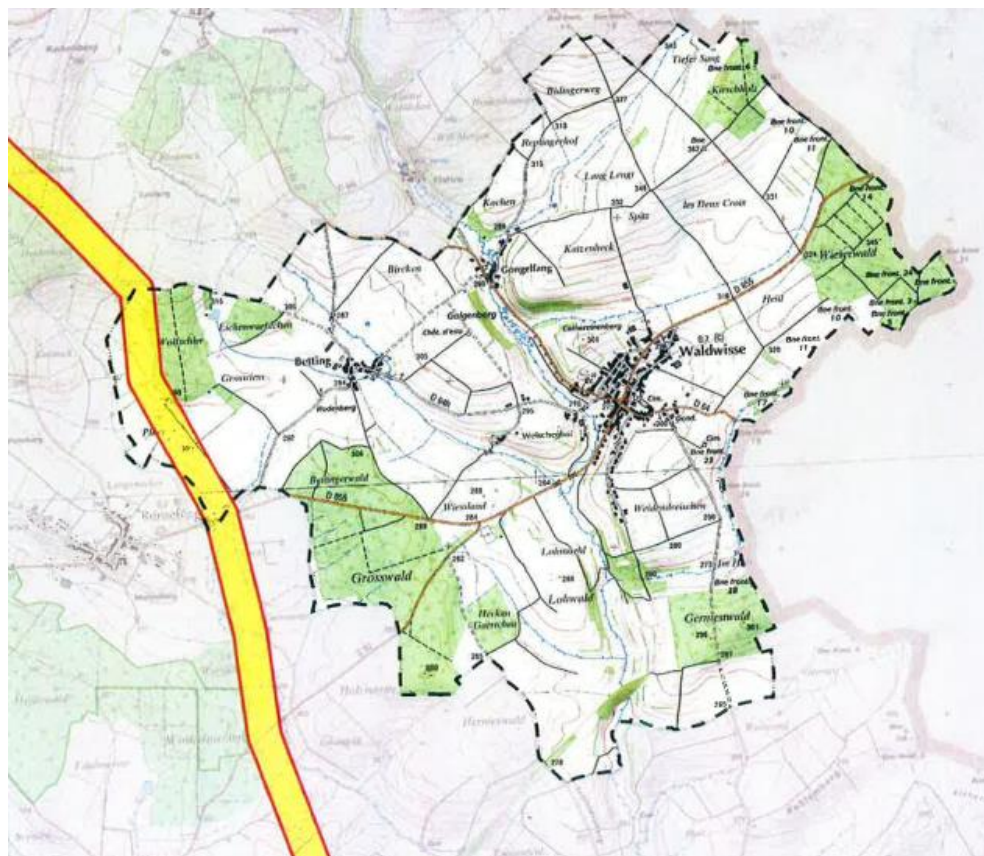
5.5. RISQUES ANTHROPIQUES

5.5.1. Transport de matières dangereuses

Il s'agit d'un risque consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voies routière, ferroviaire, navigable, aérienne ou par canalisation souterraine.

Aux conséquences habituelles des accidents de transports, peuvent venir se surajouter les effets du produit transporté. Alors, l'accident de transport de matières dangereuses (T.M.D) combine un effet primaire, immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement) et des effets secondaires (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollution des sols et/ou des eaux).

La commune de Waldwisse est concernée par le passage de canalisations souterraines de gaz naturel, gérées par GRT gaz.



Extrait du plan de zonage des ouvrages de transport de gaz naturel (arrêté du 16.11.1994 pris en application du décret n°91-1147 du 14.10.1991)

Tous projets ou travaux se situant dans la zone d'implantation des ouvrages de transport de gaz naturel doivent faire l'objet d'une demande de renseignements.
Tous travaux effectués au voisinage des ouvrages de transport de gaz naturel (au sens de l'article 4 de l'arrêté 91-1147) doivent faire l'objet d'une déclaration d'intention de commencement de travaux.

La commune de Waldwisse est concernée par le transport de matières dangereuses par voie routière, sur la RD855 ; elle n'est en revanche concernée par aucun transport de matières dangereuses par voie ferroviaire ou fluviale.

5.5.2. Sites et sols pollués

a) BASOL

La base de données BASOL a été mise en place par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Elle répertorie les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics à titre curatif ou préventif.

La base de données BASOL ne recense aucun site pollué sur le territoire communal de Waldwisse.

b) BASIAS

La base de données BASIAS est, elle-aussi, gérée par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Elle consiste en un inventaire historique de sites industriels et activités de service.

La base de données BASIAS recense trois sites susceptibles d'avoir pu induire des pollutions sur le territoire communal de Waldwisse.

Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Libellé de l'activité	Etat d'occupation du site
GILL	Dépôt acétylène	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication)	Activité terminée
-	Décharge brute	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	En activité
LORCA (LORRAINE CEREALES APPROVISIONNEMENT) ex JOLIVAT E. (négociant en combustibles)	Bois- Matériaux de construction- Combustibles	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Activité terminée

5.5.3. Risques et nuisances industriels

Un risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

Le risque industriel peut ainsi se développer dans chaque établissement dangereux. Afin d'en limiter l'occurrence et les conséquences, l'Etat a répertorié les établissements les plus dangereux et les a soumis à réglementation.

Aucun établissement soumis à enregistrement ou autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement n'est recensé sur le territoire communal de Waldwisse.

E **Prise en compte de l'environnement, effets et incidences**

Le présent chapitre évalue les effets occasionnés par le projet de PLU dans son ensemble sur le contexte environnemental de la commune.

Cette évaluation vise à garantir le respect des exigences de préservation de l'environnement incluses dans les fondements d'un développement durable.

Les orientations du PADD ainsi que leurs traductions réglementaires sont examinées, en termes d'incidences positives ou négatives, temporaires ou permanentes, par rapport à 6 "cibles" environnementales :

- la gestion économe de l'espace, la diversité et la mixité des fonctions urbaines ;
- la protection de la biodiversité ;
- la gestion de l'eau ;
- la consommation des ressources énergétiques et la qualité de l'air ;
- la mise en valeur du patrimoine bâti et des paysages de la ville ;
- la gestion des risques, des pollutions du sol, des nuisances sonores et la protection de la santé humaine.

1. Gestion économe de l'espace, diversité et mixité des fonctions urbaines

Question environnementale posée :

Dans quelle mesure, le PLU encourage-t-il la densité et la diversité des fonctions de la commune, dans l'objectif, d'une part, de limiter les extensions urbaines sur des territoires nouveaux, et, d'autre part, de limiter les déplacements automobiles engendrés par des espaces mono-fonctionnels ou trop étalés ?

Les besoins en logements entre 2014 (date des dernières données de l'INSEE) et 2030 ont été estimés à une soixantaine logements. Pour répondre à ces besoins, la commune de Waldwisse peut compter sur une mobilisation des logements vacants et des terrains non bâtis, mais qui constitue un potentiel somme toute limité (une cinquantaine de logements mais dont la mobilisation n'est envisagée qu'à hauteur de 30%) et ce d'autant qu'il s'agit de foncier privé sur lequel la commune n'a pas prise.

Aussi afin de répondre aux besoins en logements liés au renouvellement du parc, mais également à la progression démographique attendue (+0,6 à +0,7% par an), la commune a souhaité inscrire dans le PLU un développement de la commune sur une superficie totale d'environ 2,8 ha dans un premier temps (une tranche supplémentaire du lotissement communal (environ 2 ha) et un développement limité du hameau de Betting (0,77 ha)) et de prévoir l'aménagement d'une seconde tranche de lotissement par la suite (environ 1,8 ha).

L'aménagement de ces espaces entraînera à court et moyen terme la disparition de surfaces naturelle et agricole, soit 0,23% de l'ensemble du ban communal. L'urbanisation future s'effectuera essentiellement au détriment de prairies et de cultures céréalières en limite de l'enveloppe urbaine.

Leur localisation ne met en cause la viabilité d'aucune exploitation agricole existante ; les espaces concernés constituant des prélèvements limités pour les exploitations concernées.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation visent à créer une extension du village dans le prolongement de zones déjà aménagées et pour ce qui est du lotissement dont l'aménagement avait anticipé un développement supplémentaire..

La répartition du développement en deux zones vise, outre la possibilité d'anticiper les éventuels renforcements de réseaux, à favoriser la mobilisation de dents creuses en limitant les concurrences entre du foncier nouvellement aménagé et les disponibilités dans le tissu urbain afin d'éviter des prélèvements excessifs sur les terres agricoles.

En termes de développement économique, le PLU n'inscrit aucune zone spécifique, si ce n'est les disponibilités résiduelles de la zone artisanale existante.

Le règlement intègre également le principe d'une mixité des fonctions dans les tissus bâtis dont la vocation principale est l'habitat en permettant les implantations d'activités compatibles avec la fonction résidentielle.

2. Protection de la biodiversité

Question environnementale posée :

Dans quelle mesure le PLU protège et met en valeur le patrimoine végétal présent sur le territoire communal ?

Les milieux naturels présents sur le territoire de Waldwisse ne sont concernés par aucun inventaire ou protection particulière.

Néanmoins et globalement, le PLU de Waldwisse préserve l'environnement naturel puisque la zone d'extension s'inscrit en continuité directe de l'enveloppe urbaine de la commune. Ainsi, elles ne participent pas à la fragmentation de l'espace naturel ou agricole.

Les zones naturelles, forestières et agricoles couvrent plus de 95% du ban communal. Une large part de l'espace agricole, qui s'étend en fond de vallées et qui est largement traversé par des ripisylves est également inconstructible, par un classement en zone naturelle, afin de limiter l'impact sur les espaces naturels.

Les massifs boisés sont inscrits en totalité en secteur naturel inconstructible.

Le ban communal de Waldwisse n'est concerné par aucun réservoir de biodiversité ou continuité écologique identifiés à l'échelle régionale ou intercommunale (SCOT).

En revanche, les massifs forestiers présents sur le territoire constituent des réservoirs de biodiversité locaux et les ripisylves participent des continuités écologiques locales. Tous ces éléments sont inscrits en zone naturelle inconstructible.

3. Gestion de l'eau

Question environnementale posée :

Dans quelle mesure le PLU participe-t-il à une gestion durable des ressources en eau et intègre-t-il les risques liés à l'eau (ruissellements, inondations) ?

Sur le ban communal de Waldwisse sont implantés deux captages exploités pour l'alimentation en eau potable. Ils bénéficient de périmètres de protection rapprochée.

Le règlement fixe des obligations en matière de gestion des eaux pluviales afin de limiter leur écoulement dans les réseaux d'assainissement, en particulier dans les secteurs de développement.

4. Consommation des ressources énergétiques et qualité de l'air

Question environnementale posée :

Dans quelle mesure le PLU contribue-t-il, au travers notamment des mesures prises pour limiter les déplacements automobiles et encourager les transports en commun et les modes doux, ou par une bonne orientation/isolation des bâtiments, à une meilleure gestion des ressources énergétiques et à une protection de la qualité de l'air ?

Le PLU s'inscrit dans la perspective d'une dynamique démographique positive pour permettre la pérennité d'équipements publics de proximité (école) limitant ainsi les besoins de déplacement correspondants.

Ainsi le PLU prévoit les emprises nécessaires à un développement de la commune tout en privilégiant une organisation urbaine qui vise à optimiser le foncier ouvert à la construction et des possibilités d'implantation locale pour des activités.

L'exposition globale de la commune est favorable à l'exploitation solaire, l'implantation de panneaux solaire n'est de ce fait pas exclue par le règlement.

Le plan de zonage identifie dans des secteurs spécifiques les sites d'implantation des 4 éoliennes qui doivent être installées sur le territoire communal.

Le secteur de développement intègre également des principes de raccordement au tissu urbain qui favorise les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle en privilégiant les déplacements piétonniers.

5. Mise en valeur du patrimoine bâti et des paysages de la ville

Question environnementale posée :

Dans quelle mesure le PLU participe-t-il à la mise en valeur du cadre de vie, du patrimoine bâti et des paysages urbains et ruraux ?

Dans les zones naturelles, forestières et agricoles, les possibilités de construire sont extrêmement limitées. Les constructions agricoles qui ont aujourd'hui perdu leur vocation agricole, ont été identifiées au plan de zonage afin de permettre un changement de destination à l'intérieur des volumes bâtis existants.

Dans le secteur UA, le règlement fixe des règles d'implantation qui visent à préserver les caractéristiques urbaines traditionnelles du bâti lorrain et du bâti de la reconstruction.

Des orientations d'aménagements fixent des principes à respecter en cas de transformation de ce bâti afin de ne pas le dénaturer.

6. Gestion des risques, des pollutions du sol, des nuisances sonores et de la protection de la santé humaine.

Question environnementale posée :

Dans quelle mesure le PLU participe-t-il à limiter les risques et les nuisances portant atteinte à la santé humaine ?

Le ban communal de Waldwisse est peu exposé à des risques et ceux-ci concernent principalement des secteurs non bâtis du territoire.

F Justifications

1. Les orientations du PADD et leur traduction réglementaire

Ce chapitre explique de quelle manière les enseignements du diagnostic ont été pris en compte dans chacun des éléments du dossier de PLU. Le diagnostic a mis en évidence, tous domaines confondus, les caractéristiques de la commune, ses atouts, ses faiblesses et ses besoins.

L'élaboration du PADD puis des orientations d'aménagement et enfin la transcription réglementaire (le zonage et le règlement écrit) ont été élaborés dans le souci constant de respecter, de protéger, de valoriser l'identité et la diversité de la commune et de mettre en œuvre les réponses nécessaires à la prise en compte des besoins de la commune et de tous ses habitants.

Le présent chapitre est organisé à partir des 5 axes du PADD :

- Population et logements
- Développement économique
- Transports et déplacements
- Equipements et loisirs
- Environnement et milieux naturels

Pour chacun d'entre eux, il est fait

- dans le cadre violet, un rappel des éléments du diagnostic se rapportant à l'orientation retenue,
- dans le cadre vert, l'explication des raisons qui ont conduit à retenir l'orientation
- dans le cadre orange, les modalités de traduction du PADD. Certaines prescriptions contribuent à la prise en compte de plusieurs objectifs du PADD et ne sont développées qu'une seule fois.

AXE 1 : POPULATION ET LOGEMENT

Rappel des éléments du diagnostic

La commune de Waldwisse se situe à moins d'un kilomètre de la frontière allemande et à moins de 10 km de l'échangeur autoroutier sur l'autoroute E29 qui permet un accès à Luxembourg d'une part et Sarrelouis/Sarrebruck d'autre part.

La commune bénéficie ainsi d'une attractivité pour les travailleurs frontaliers (près de la moitié des actifs qui habitent la commune).

La commune a connu au courant des années 2000 un développement démographique soutenu grâce à une opération d'aménagement qui a permis d'accueillir des jeunes ménages.

La commune bénéficie d'un bon niveau d'équipements de proximité.

La commune s'est développée à partir de son centre ancien qui a en partie été reconstruit suite aux bombardements de la fin de la seconde guerre mondiale. Le bâti de la reconstruction constitue un patrimoine particulier de la commune. Les hameaux

Le territoire communal offre entre 60 et 70 emplois, essentiellement dans le secteur du commerce et de l'administration. La compétence "développement économique" appartient à la communauté de communes du Bouzonvillois Trois Frontières qui n'envisage aucun aménagement de zone d'activités sur le territoire communal. Les activités sont ainsi localisées dans le tissu bâti.



Orientation du PADD

Le PADD affirme la volonté de développement de la commune en lien avec sa localisation géographique qui bénéficie à son attractivité, et son niveau d'équipement.

Ce développement doit notamment permettre de diversifier l'offre de logements pour l'adapter à l'évolution des modes de vie et des modes d'habiter. Il doit de plus être privilégié à proximité du centre villageois de Waldwisse afin de limiter les linéaires de réseaux et faciliter les cheminements doux.

Le développement doit également lorsqu'il s'opère à l'intérieur des enveloppes urbaines respecter l'identité bâti des centres anciens et du bâti spécifique de la reconstruction.

L'aménagement d'espaces publics de qualité et la préservation des zones de jardins et des espaces verts dans le tissu bâti ou à sa périphérie immédiate doivent participer à la préservation de la qualité du cadre de vie.

Enfin, les activités économiques peuvent trouver leur place dans le tissu bâti sous réserve de leur compatibilité avec la proximité d'habitations.

JUSTIFICATIONS



Traduction réglementaire

Le PLU prévoit :

- La délimitation d'un secteur spécifique (UA) couvrant le centre ancien afin de préserver au travers du règlement ses caractéristiques architecturales ;
- Une maîtrise des profondeurs constructibles afin de préserver l'organisation urbaine traditionnelle tout en identifiant des secteurs de jardins pour permettre la construction de petites annexes ;
- Un secteur UB couvrant les secteurs de développement récents (faubourgs et lotissement) ;
- Des orientations d'aménagement et de programmation pour définir les principes d'évolution du bâti patrimonial identifié et du bâti de la reconstruction ;
- Des secteurs spécifiques pour les équipements publics existants ;
- Des zones de développement (1AU) en continuité de l'enveloppe urbaine de Waldwisse et dans une moindre mesure du hameau de Betting. Elles sont couvertes par des orientations d'aménagement et de programmation qui fixent des principes de liaisons vers les différentes entités du village ;
- La possibilité d'un changement de destination d'anciens bâtiments agricoles entre Waldwisse et Gongelfang ;
- Une extension limitée des constructions isolées pour limiter le mitage des espaces agricoles et naturels.

AXE 2 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rappel des éléments du diagnostic

La commune de Waldwisse conserve une activité agricole de polyculture et d'élevage significative. Des commerces de proximité et des artisans sont installés dans le tissu bâti existant. La commune ne dispose pas de zone spécifique pour l'accueil d'activités



Orientation du PADD

Le PADD affirme la volonté de préserver les espaces agricoles et les possibilités de développement des exploitations sur le territoire. Il fixe également l'objectif de conserver une mixité fonctionnelle au sein des espaces bâtis



Traduction réglementaire

Le PLU prévoit :

- Des zones urbaines dans lesquels le règlement permet la cohabitation entre activités artisanales, commerciales et de services avec l'habitation ;
- Une délimitation des zones urbaines respectueuses des périmètres de réciprocité agricole ;

AXE 3 : TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Rappel des éléments du diagnostic

La voiture constitue le principal mode de déplacement du quotidien.
La commune est confrontée à un déficit de stationnement qui induit des conflits d'usage entre véhicules automobiles et piétons.



Orientation du PADD

Le PADD fixe l'objectif d'améliorer et de sécuriser les déplacements et de développer les mobilités alternatives



Traduction réglementaire

Le PLU prévoit :

- Des règles de stationnement sur l'espace privatif afin de maîtriser la place de la voiture sur l'espace public.
- Des secteurs et zones où les accès automobiles sur la RD ne sont pas admis afin de ne pas induire des problèmes de sécurité sur l'axe principal de la commune ;
- Des emplacements réservés pour aménager du stationnement et des espaces publics ;

AXE 4 : EQUIPEMENTS ET LOISIRS

Rappel des éléments du diagnostic

La commune de Waldwisse bénéficie d'un niveau de service de proximité satisfaisant mais de nouveaux équipements peuvent être nécessaires pour répondre notamment au vieillissement de la population.

La commune est alimentée en eau grâce à des captages implantés sur le ban communal. Ils bénéficient de périmètres de protection.

Seul le village de Waldwisse est en partie raccordé au réseau d'assainissement, le reste des constructions disposent d'installations de traitement autonomes.

Le déploiement de la fibre optique est prévu dans le cadre du programme départemental Moselle Fibre en 2019.



Orientation du PADD

Le PADD affirme la volonté communale de maintenir le niveau d'équipements de la commune et de l'adapter aux besoins de la population et d'accompagner le déploiement des nouvelles technologies.



Traduction réglementaire

Le PLU prévoit :

- Un zonage spécifique pour les équipements publics avec des capacités de développement suffisantes ;
- L'obligation de prévoir des fourreaux pour les nouvelles constructions pour permettre un raccordement à la fibre optique ;

AXE 5 : ENVIRONNEMENT ET MILIEUX NATURELS

Rappel des éléments du diagnostic

Le ban communal de Waldwisse s'inscrit dans un paysage vallonné dans lequel s'insère les structures bâties de la commune.

Le territoire bénéficie d'un environnement dont les qualités sont reconnues (ZNIEFF, Zone Humide Remarquable, continuités écologiques locales) mais qui ne bénéficie pas de protection spécifique sur le territoire communal ;

La commune bénéficie de sources d'énergie d'origine renouvelable (solaire, éolien) qui peuvent être valorisées.



Orientation du PADD

Le PADD affirme la volonté communale de préserver la qualité de l'environnement grâce à la préservation des espaces naturels, des qualités paysagères, la maîtrise des risques et la limitation de l'empreinte écologique.



Traduction réglementaire

Le PLU prévoit :

- Le classement en zone N de l'ensemble des espaces forestiers et des espaces prairiaux de fond de vallées ;
- Le classement en zone NE des zones d'implantation des éoliennes ;
- La possibilité d'implanter des capteurs solaires n'est pas limitée ;
- Des orientations d'aménagement sur l'extension du lotissement qui contribuent à une optimisation énergétique des constructions et qui incluent des transitions végétales avec l'espace agricole.

3. La délimitation des zones

3.1. PRESENTATION DU ZONAGE

Pour tenir compte des diverses occupations du sol existantes et pour permettre la mise en œuvre des orientations du PADD, 14 zones ou secteurs de zones ont été définis ; chacun(e) d'entre eux (elles) dispose d'un règlement ou d'orientations d'aménagement et de programmation particulières.

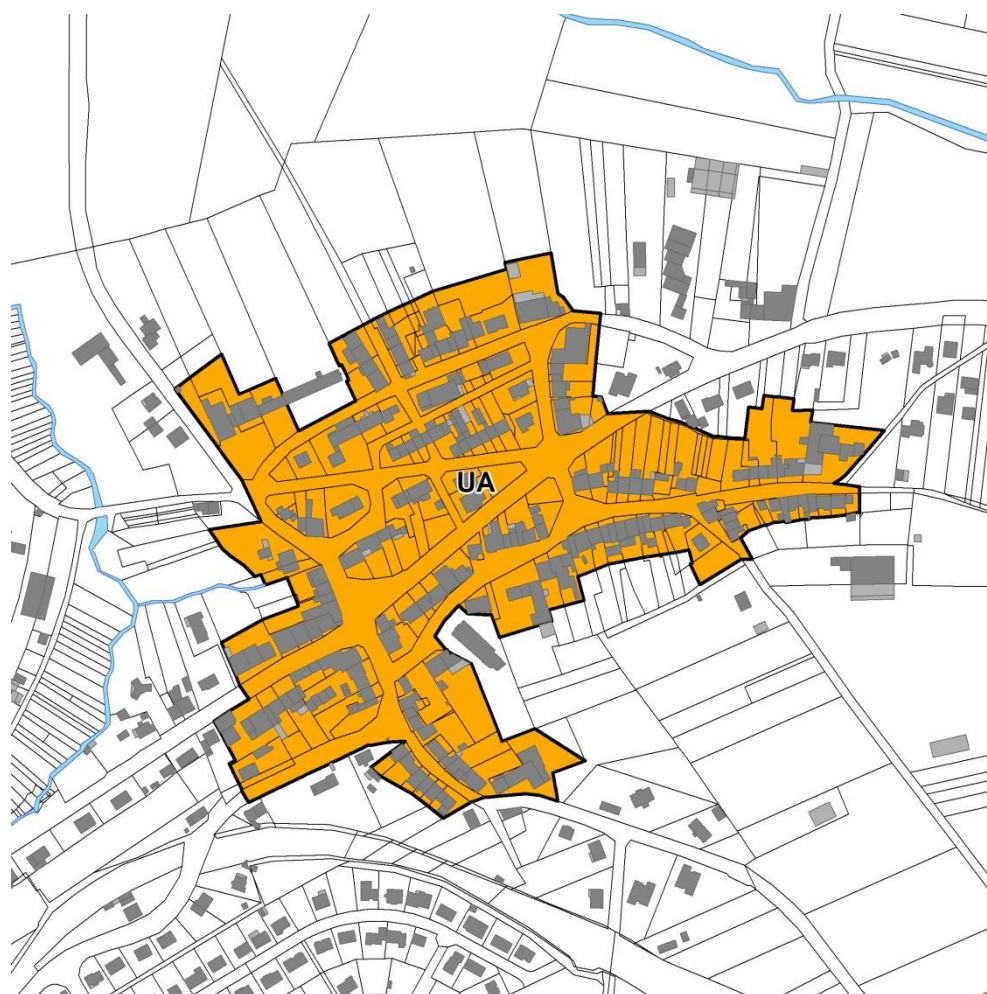
ZONES URBAINES		
UA		Centre ancien
UB		Développements récents
UE		Equipements publics ou d'intérêt général
UJ		Jardins dans lesquels peuvent être admis des annexes et des piscines
ZONES A URBANISER		
1AU		Secteurs de développement destiné à assurer l'aménagement d'une extension du lotissement en deux phases et un développement limité du hameau de Betting
ZONES AGRICOLES		
A		Zone agricole
ZONES NATURELLES ET FORESTIERES		
N		Zone naturelle inconstructible
NE		Secteur d'implantation des éoliennes et des équipements qui y sont liés
NH		Constructions isolées

3.1.1. Les zones Urbaines

Quatre types de zones urbaines sont délimités sur ban communal de Waldwisse :

a) LE CENTRE ANCIEN - ZONE UA

Elle correspond au centre ancien du village de Waldwisse dans lequel est implanté le bâti traditionnel lorrain (front bâti continu, faitage parallèle à la voie, ...) et le bâti de la reconstruction.



Elle correspond au centre ancien du village de Waldwisse dans lequel est implanté le bâti traditionnel lorrain (front bâti continu, faitage parallèle à la voie, ...).

Elle correspond également au tissu bâti des hameaux de Betting et Gongelfang.



Gongelfang

Betting

Ce zonage spécifique vise par des règles adaptés à préserver les caractéristiques urbaines (règles d'implantation) et architecturales (aspect des constructions, rythme des ouvertures, ...) du bâti.

Ainsi le règlement fixe des règles :

- d'implantation par rapport aux voies et aux limites séparatives qui visent à conserver les fronts bâtis continus ;
- de limitation de la hauteur des constructions en cohérence avec le bâti existant ;
- quant aux caractéristiques architecturales du bâti : pentes des toitures, orientations du faîtage, aspect des toitures et des façades, sobriété des façades.



JUSTIFICATIONS

Certaines constructions identifiées par le CAUE et reprises dans le diagnostic sont spécifiquement identifiées afin de prendre en compte les préconisations des OAP en cas de réhabilitation.

Il en est de même du bâti de la reconstruction qui doit pouvoir évoluer mais dont les caractéristiques architecturales sont préservées par des orientations d'aménagement et de programmation.

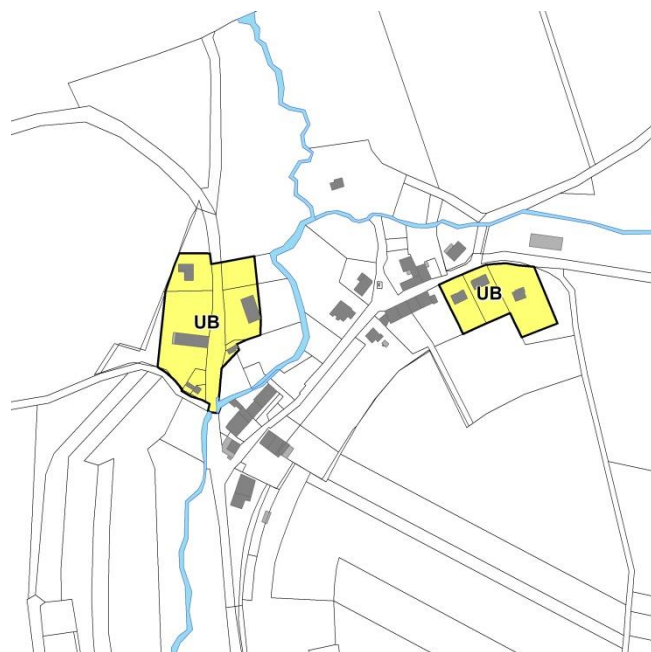
Les règles de stationnement visent à encadrer l'évolution du bâti et à mettre en rapport sa densification avec les capacités de stationnement.

Certains secteurs de la zone UA n'étant pas desservis par le réseau d'assainissement, la possibilité d'un assainissement autonome reste ouverte mais avec l'obligation d'un raccordement en cas d'extension du réseau.

3.1.2. Les développements récents – zone UB



Waldwisse



Gongelfang

Le secteur UB couvre deux types de développements de la commune :

- Les développements linéaires le long de voies existantes (RD ou voies communales) à Waldwisse et Gongelfang, le long desquelles les constructions se sont implantées en retrait de la voie et souvent des limites séparatives ;
- Les développements organisés réalisés dans le cadre d'opérations de lotissements : ils concernent le lotissement au Sud du village de Waldwisse.

Le règlement de la zone UB impose un recul des constructions par rapport aux voies (5 mètres minimum).

Afin d'éviter une trop forte densité, une limitation de l'emprise au sol et de la hauteur des constructions est prescrite.

Certains secteurs de la zone UB n'étant pas desservis par le réseau d'assainissement, la possibilité d'un assainissement autonome reste ouverte mais avec l'obligation d'un raccordement en cas d'extension du réseau.

3.1.3. Les secteurs de jardin – zone UJ



Waldwisse

JUSTIFICATIONS



Betting

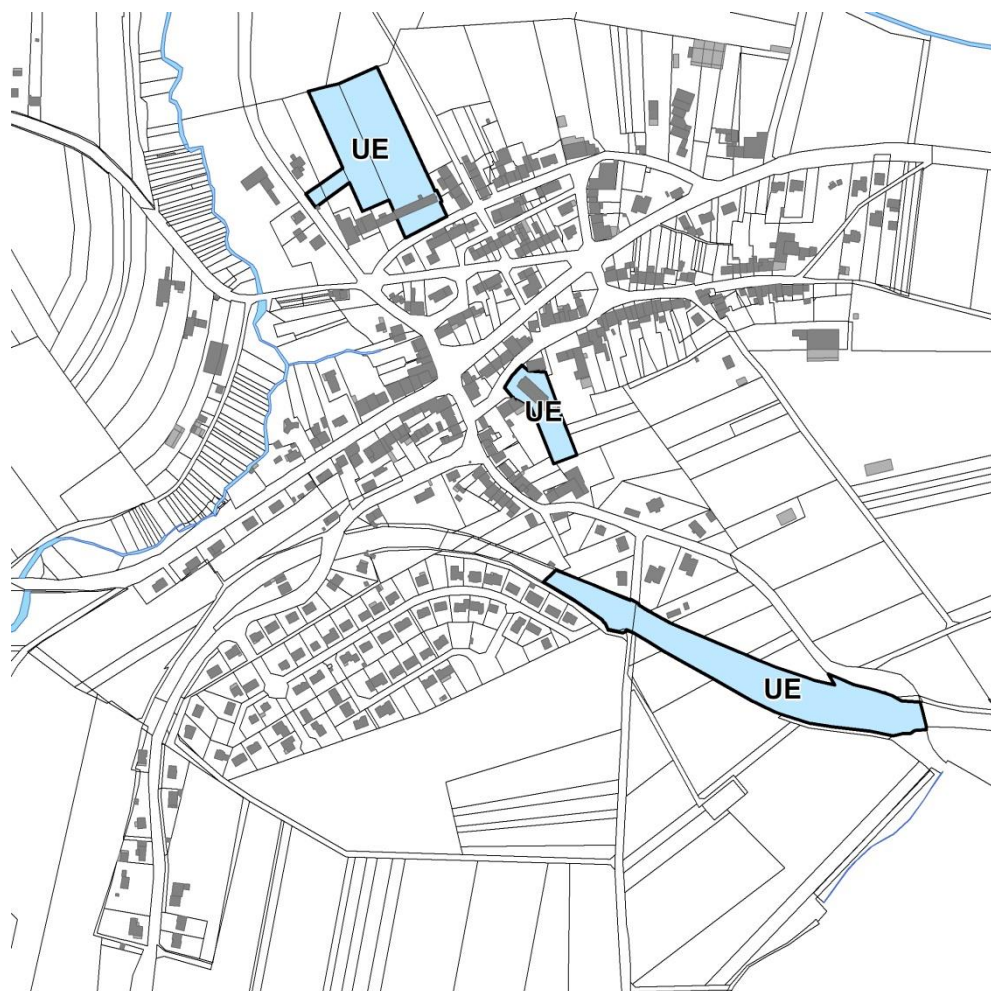
Des secteurs de jardins dans lesquels des possibilités de construction d'annexes de superficie limitée à 40 m² et de hauteur limitée à 3,50 mètres sont délimités :

- A l'arrière des parties les plus denses du centre ancien pour permettre plus particulièrement de répondre aux éventuels besoins d'annexes pour l'entreposage de matériel ou abriter des animaux ;
- En entrée de village par la RD855 afin de préserver une transition douce avec l'espace agricole.

Les terrains concernés ne sont pas exploités par les agriculteurs et sont généralement clôturés.

Le règlement impose que les espaces non bâtis de cette zone ne soient pas imperméabilisés pour préserver au maximum la ceinture verte autour du village.

3.1.4. Les équipements publics ou d'intérêt général – zone UE



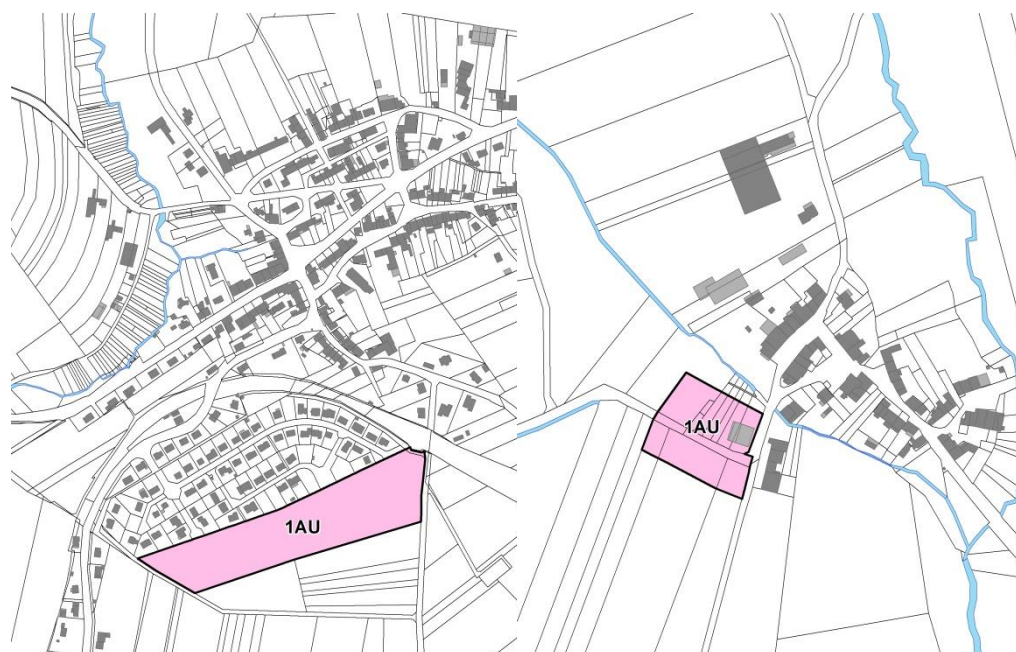
Les équipements publics ou d'intérêt général présents dans l'enveloppe urbaine : école, église et cimetière, espace de loisirs sur l'ancienne voie ferrée, sont intégrés dans des secteurs UE au sein desquels le règlement reste sommaire, la puissance publique ayant la maîtrise des projets.

Les espaces de loisirs sur l'ancienne voie ferrée sont inclus dans cette zone et non pas classés dans un secteur de zone naturelle dans la mesure où l'article L151-11 du Code de l'urbanisme ne permet d'admettre les équipements collectifs en zone naturelle ou agricole qu'à la condition qu'ils soient compatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées, ce qui n'est pas le cas des espaces de loisirs en question.

3.1.5. Les zones A Urbaniser

Pour répondre aux besoins estimés de logements afin de répondre au renouvellement du parc de logement et au développement démographique souhaité (entre +0,6 et +0,7% par an), et compte tenu des capacités limitées et non maîtrisées (foncièrement et temporellement) des tissus bâtis existants, la nécessité d'un secteur de développement de la commune s'est avéré nécessaire.

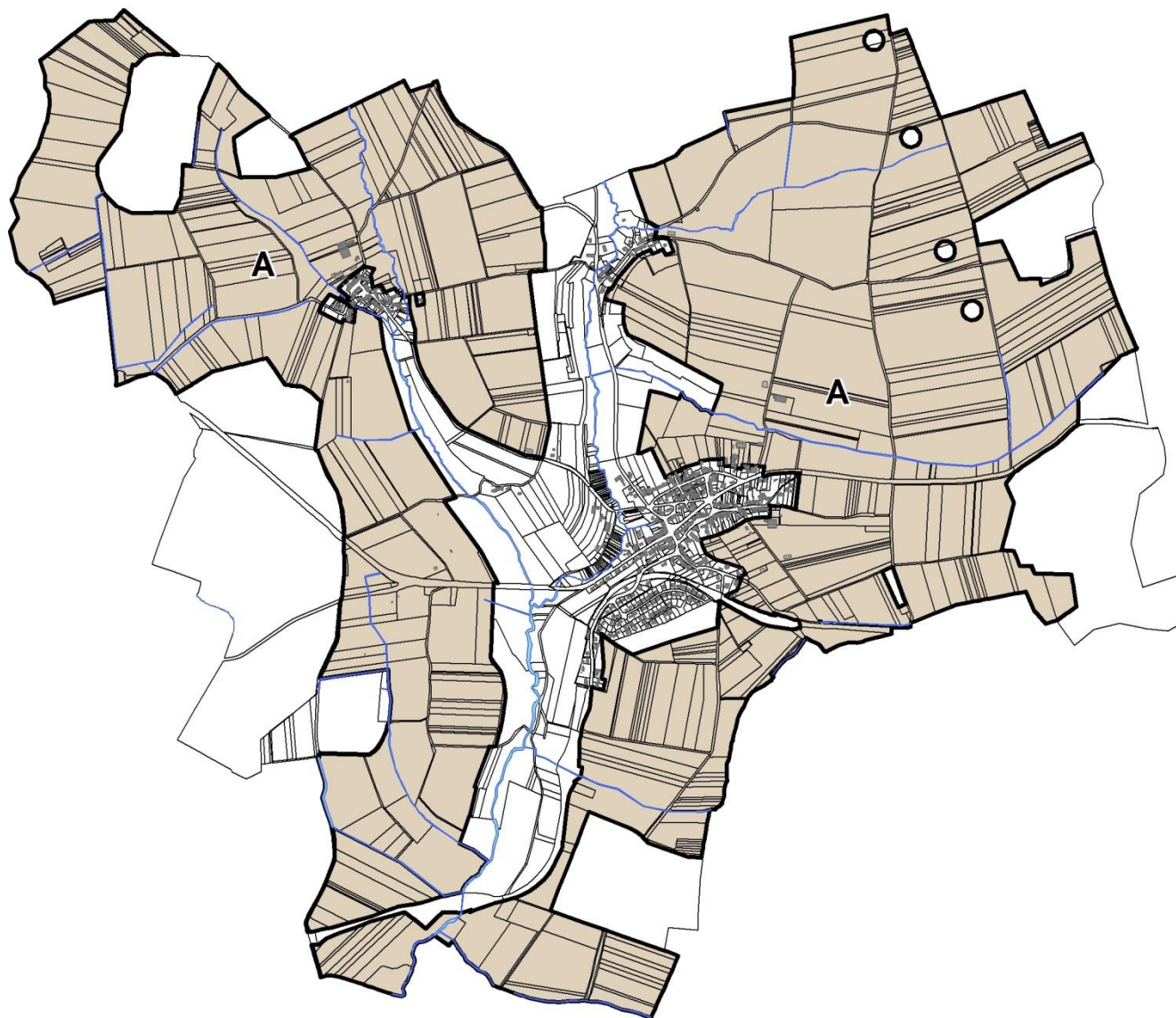
Deux secteurs de développement sont délimités :



- Un secteur 1AU de 3,81 ha pour assurer l'aménagement d'une extension du lotissement ; son aménagement sera réalisé au minimum en deux phases pour assurer un développement progressif de la commune ;
- Un secteur de taille très limité pour permettre un développement du hameau de Betting (0,77 ha) avec l'implantation de 5 à 10 logements ;

Les dispositions réglementaires de cette zone s'inscrivent dans le prolongement de celles applicables dans la zone UB. Les OAP visent cependant à tendre vers une plus forte densité dans un souci d'optimisation foncière et intègrent un renforcement des cheminements doux pour privilégier les déplacements alternatifs à la voiture.

3.1.6. Les zones Agricoles



Les zones agricoles concernent la majeure partie du territoire communal.
Le règlement y permet le développement des exploitations agricoles.

3.1.7. Les zones Naturelles et forestières



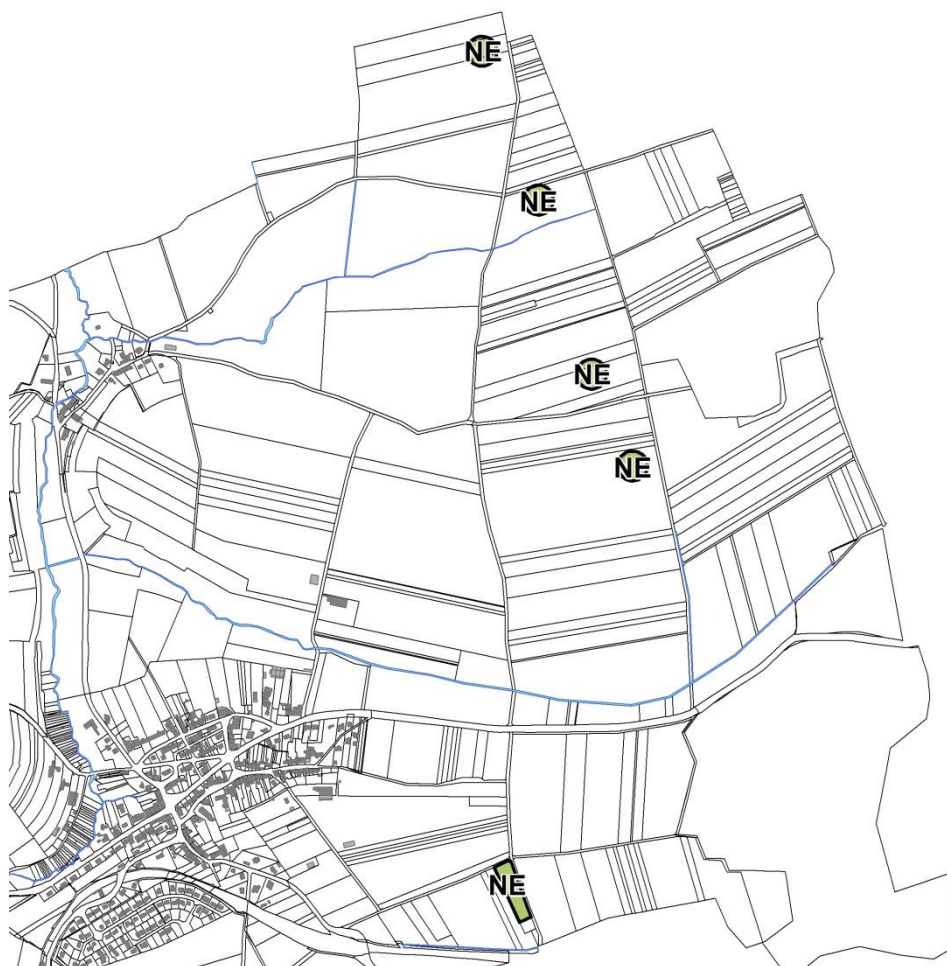
La zone naturelle concerne d'une part les espaces forestiers mais également les secteurs de prairies et de haies des fonds de vallée.

La constructibilité y est strictement limitée. De ce fait, l'inscription des ripisylves et des prairies humides dans ce type de zone suffit à en assurer la pérennité.

Sur le zonage sont cependant identifiées dans cette zone d'anciens bâtiments agricoles qui ne sont plus exploités à cette fin mais qui pourraient changer de destination afin de ne pas devenir des friches pour abriter des activités artisanales ou du logement. Eu égard à leur volumétrie déjà significative, ces bâtiments ne peuvent faire l'objet que de transformation ou d'aménagement dans les volumes existants, sans extension.

Deux secteurs spécifiques de la zone N sont par ailleurs délimités :

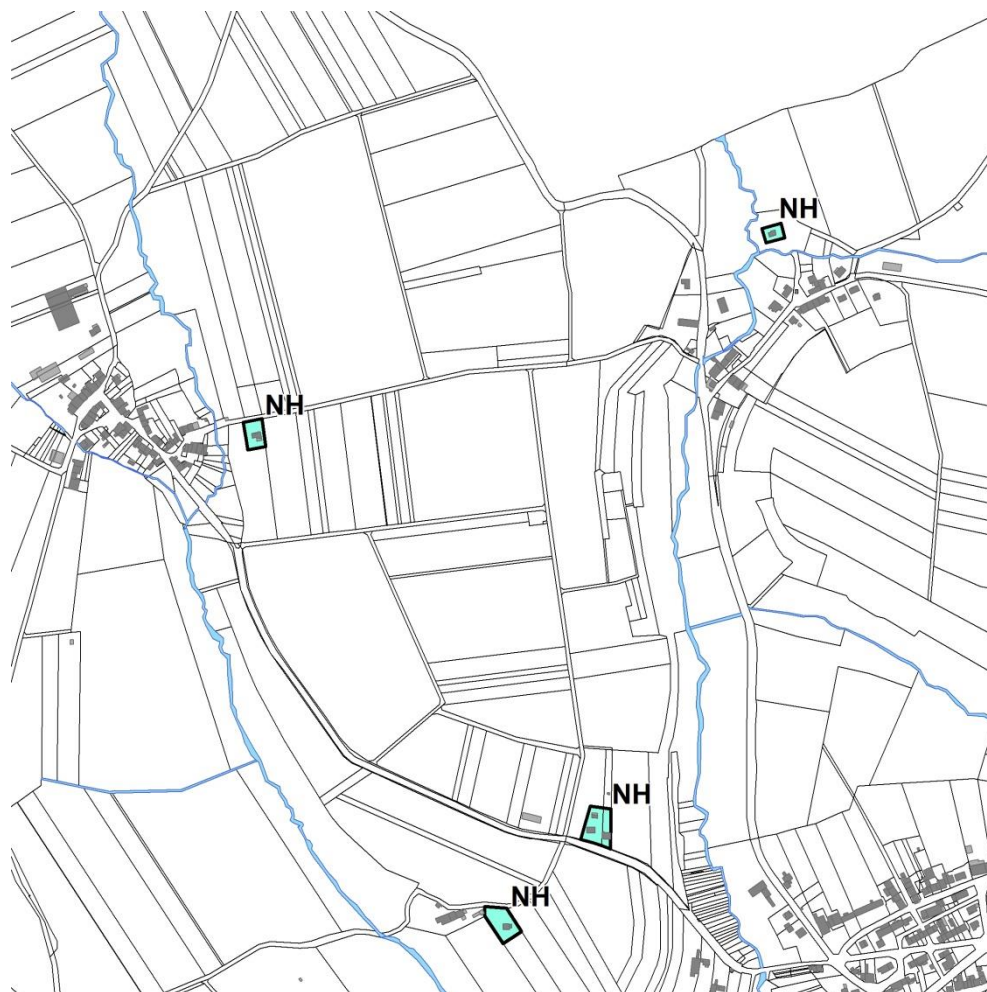
- Le secteur NE qui concerne les sites d'implantation des éoliennes et du transformateur qui y est lié ;



Il convient de noter que les éoliennes constituent, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 10 novembre 2016 définissant les destinations et sous-destinations de constructions pouvant être réglementées par le règlement national d'urbanisme et les règlements des plans locaux d'urbanisme ou les documents en tenant lieu, des équipements d'intérêt collectif ; en conséquence de quoi les secteurs NE ne constituent pas des STECAL.

JUSTIFICATIONS

- Les secteurs NH qui concernent des habitations isolées et dont le règlement permet l'évolution de manière limitée (+ 30 m² d'emprise au sol) et l'adjonction d'une annexe (maximum 30 m² d'emprise au sol et 3,50 m de hauteur).



3.2. LES EMPLACEMENTS RESERVES

Sur le plan de zonage sont délimités 5 emplacements réservés pour permettre à la commune de réaliser, en application des dispositions des articles L151-41, R151-48 et R151-50 du code de l'urbanisme des voies ou ouvrages publics :

- Aménager des espaces publics au cœur de Waldwisse ;
- Aménager des accès et du stationnement pour le cimetière.

3.3. TABLEAU DES SUPERFICIES DES ZONES

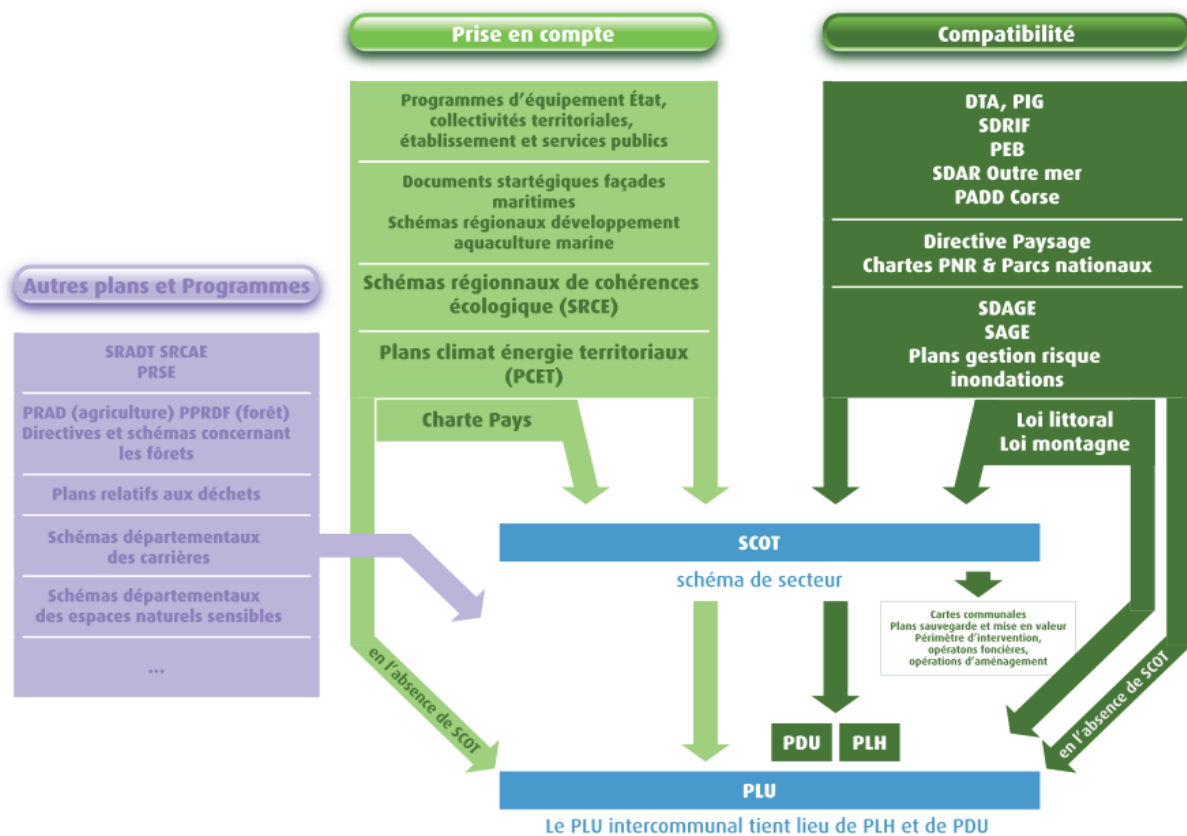
Le différentiel éventuel de surface par rapport à la superficie officielle du ban communal est lié à la numérisation du plan de zonage sur le Système d'Information Géographique.

Dénomination des zones	Superficie au PLU en ha
ZONES URBAINES	
UA	17,47
UB	20,53
UE	3,58
UJ	2,06
Total	43,63
ZONES A URBANISER	
1AU	4,58
Total	4,58
ZONES AGRICOLES	
A	768,91
Total	768,91
ZONES NATURELLES ET FORESTIERES	
N	353,32
NE	2,66
NH	0,67
Total	356,66
TOTAL GENERAL	1 173,78

JUSTIFICATIONS

4. Articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes

Les articles L131-4 et L131-5 du code de l'urbanisme introduit une hiérarchie entre le PLU et les autres documents d'urbanisme, plans et programmes, et des rapports de compatibilité avec ou de prise en compte de certains d'entre eux :



DTA	Directive territoriale d'aménagement	PNR	Parc naturel régional
PADD	Plan d'aménagement et de développement durable	SAR	Schéma d'aménagement régional
PCET	Plan climat énergie territorial	SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
PDU	Plan de déplacements urbains	SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
PEB	Plan d'exposition au bruit aérodrome	SDRIF	Schéma directeur de la région d'Île-de-France
PIG	Projet d'intérêt général	SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
PLH	Plan local de l'habitat		

La commune de Waldwisse est inscrite dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionilloise (SCOTAT) approuvé le 27 février 2014. Ce document assure un rôle intégrateur des documents de rang supérieur qui s'imposent aux documents locaux en termes de compatibilité :

- La Directive Territoriale d'Aménagement des Bassins Miniers Nord Lorrains approuvée par décret n°2005-918 du 2 août 2005 ;
- Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et le PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) du district Rhin – documents approuvés le 30 novembre 2015 ;

ou de prise en compte :

- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Lorraine approuvé par la Région Lorraine et le préfet de Région en 2015 ;
- Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie arrêté le 20 décembre 2012 ;
- Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux adopté par le Conseil Général de Moselle le 12 juin 2014 ;
- Le Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux, adopté par le Conseil Régional de Lorraine en 1997 ;
- Le Schéma départemental des Carrières de Moselle approuvé en 2010 ;
- La directive régionale d'aménagement des forêts domaniales de la région Lorraine, approuvée en mai 2006 ;
- Le schéma régional d'aménagement des forêts des collectivités de la région Lorraine, approuvé en mai 2006 ;
- Le schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées de la région Lorraine, approuvé le 1^{er} juin 2006.

JUSTIFICATIONS

La compatibilité du projet de PLU avec le SCOTAT est présentée dans le tableau ci-après :

Orientations contenues dans le DOO du SCOT	Prise en compte par le PLU
PARTIE 1	
<p>1.1. Structurer une armature urbaine équilibrée</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcer les centralités principales et relais pour renforcer les fonctions supérieures irriguant l'ensemble du territoire ■ Renforcer et organiser les centralités secondaires et de proximité, supports de développement et de diversification des services notamment dans l'espace rural ■ Renforcer les coopérations internes et externes au travers de grands pôles organisés autour des centralités 	<p>La commune de Waldwisse ne constitue pas le territoire du SCOTAT.</p>
<p>1.2. Rénover en profondeur l'accessibilité locale et globale du territoire en développant des alternatives à l'automobile</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Modifier l'organisation et la gestion des grands flux sur le territoire ■ Accroître et diversifier l'offre en mobilités durables. Développer l'intermodalité ■ Promouvoir un développement urbain favorisant l'accès aux mobilités 	<p>L'amélioration des mobilités douces par le développement des cheminements piétonniers ainsi que l'organisation des déplacements dans les extensions urbaines envisagées permet de pacifier la circulation à l'intérieur de la commune.</p> <p>La réservation de terrains dans le village pour la création d'espaces de stationnement ou des espaces publics permet d'améliorer les conditions de circulation piétonne en évitant le stationnement sur les trottoirs et en créant des zones de pause.</p> <p>La limitation des accès sur la RD permet par ailleurs de limiter la circulation sur cet axe structurant de la commune, préservant les espaces de respiration que constituent les trottoirs qui bordent cette voie.</p>
<p>1.3. Organiser spatialement des objectifs de logements qui renforcent les polarités et l'accès aux mobilités</p>	<p>Le SCoT fixe un objectif de croissance démographique comprise entre 0,6 et 0,7% par an qui se traduit par une création de 22500 nouveaux logements en 15 ans dans l'ensemble du territoire.</p> <p>Le développement de l'habitat envisagé à l'échelle communale s'inscrit dans cet intervalle afin de répondre aux besoins des bassins d'emploi luxembourgeois et allemand.</p> <p>Le déploiement de la fibre optique est programmé dans le cadre d'un programme départemental, en lien avec le développement de l'ensemble des logements en 2019.</p>
PARTIE 2	
<p>2.1 Préserver un maillage écologique fonctionnel et vecteur d'un renouvellement durable des ressources environnementales</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Reconnaître la valeur patrimoniale des pôles de biodiversité pour les préserver et les mettre en valeur ■ Protéger un maillage de continuités écologiques contribuant au bon état des milieux et du cycle de l'eau ■ Améliorer la qualité de fonctionnement de la trame bleue pour ses apports écologiques, au cadre de vie et à la gestion des ressources en eaux superficielles et souterraines 	<p>Les massifs forestiers du ban communal sont classés en zone naturelle inconstructible.</p> <p>Aucun site Natura 2000 n'est présent sur le territoire de la commune. Des mesures de protection particulières sont prévues.</p>

Orientations contenues dans le DOO du SCOT	Prise en compte par le PLU
<p>2.2. Rationnaliser la gestion des ressources et renforcer la maîtrise des pollutions et nuisances</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Rationnaliser la gestion de l'eau potable et privilégier l'utilisation de cette ressource aux usages nobles ■ Améliorer la qualité de l'assainissement des eaux usées et pluviales ■ Poursuivre et renforcer une politique des déchets alliant valorisation et prévention ■ Favoriser un développement promouvant des espaces de vie paisibles et sains 	<p>Le territoire de Waldwisse est conçu de manière à ce que les infrastructures permettent l'alimentation en eau potable par le syndicat des eaux de Meinsberg et le réseau d'assainissement rapproché qui s'y rattachent.</p>
<p>2.3. Structurer le potentiel pour une transition énergétique vecteur d'optimisation des ressources, de qualité de vie et d'activités économiques innovantes</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Diversifier le bouquet énergétique sur base renouvelable ■ Economiser et optimiser l'usage de l'énergie dans l'aménagement 	<p>Le règlement par ses dispositions ne s'oppose pas à l'installation d'équipements d'exploitation des énergies renouvelables en particulier sur les toitures des constructions existantes. Par ailleurs, l'implantation de 4 éoliennes est autorisée sur le territoire communal et les sites concernés sont classés en zone de classement particulier.</p>
<p>2.4. Réduire ou ne pas augmenter les vulnérabilités pour les personnes et les activités économiques</p>	<p>Les secteurs du territoire soumis à des contraintes particulières (canalisations de gaz, cavité souterraine, etc.) sont situés dans des parties urbanisées de la commune.</p>

JUSTIFICATIONS

Orientations contenues dans le DOO du SCOT	Prise en compte par le PLU
PARTIE 3	
<p>3.1. Prendre appui sur les filières existantes et grands projets pour affirmer un développement économique ambitieux et innovant</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Développer le pôle "MATERIALIA" et étendre son rayonnement ■ Développer les nouvelles technologies et les fonctions de recherche et développement – vers l'émergence d'une filière "maîtrise énergétique" ■ Soutenir l'industrie et développer des activités logistiques de post-production notamment liées à TerraLorraine et Europort ■ Développer les contions tertiaires pour les nouvelles technologies et accroître les services liés à l'industrie, TerraLorraine et Europort ■ Préserver les activités agricoles, forestières et viticoles et faciliter la structuration de leur filière 	<p>La commune compte 8 exploitations agricoles</p> <p>Les capacités de développement des ex assurées et les périmètres de réciprocité agri délimiter les zones constructibles.</p> <p>Les zones naturelles inconstructibles ont voca espaces de continuités écologiques que cons des fossés et cours d'eau.</p>
<p>3.2. Diversifier les activités de services et artisanales et renforcer leur accessibilité pour une nouvelle proximité habitat/emploi, des centralités urbaines dynamiques et des potentiels spécifiques au Thionvillois renforcés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Favoriser les activités tertiaires de centre ■ Développer un tourisme qui structure sa filière économique et qui promeut l'image d'un territoire attractif pour les habitants et les entreprises ■ Anticiper les besoins pour l'artisanat et son évolution vers des filières innovante ou très spécialisées 	<p>Le règlement permet la mixité fonctionnelle bâtis.</p>
<p>3.3. Document d'Aménagement Commercial</p>	<p>La commune de Waldwisse n'est concernée pa</p>
<p>3.4. Optimiser la qualité d'aménagement des parcs d'activités et commerciaux dans une logique d'intégration éco-paysagère, de gestion différenciée des flux et d'utilisation économe de l'espace</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Garantir un aménagement de qualité et approprié aux besoins différents des entreprises ■ Réduire les besoins d'utiliser l'espace au bénéfice d'une meilleure fonctionnalité et accessibilités des parcs d'activités et commerciaux 	<p>La commune de Waldwisse n'a pas vocation d'activités.</p>
<p>3.5 Promouvoir un habitat de qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer une gestion économe de l'espace et renforcer la qualité urbaine ■ Définir une politique cohérente en matière de logement 	<p>Les extensions urbaines s'inscrivent en cont l'enveloppe urbaine. Les typologies bâties permettre d'envisager une mixité sociale des o répondre à l'objectif de réduction de la consor avec des formes plus compactes.</p> <p>Le PLU vise également à favoriser le renouve densification urbaine tout en préservant les car et la qualité du cadre de vie en termes d stationnement notamment.</p>

G

Indicateurs de suivi

Conformément aux dispositions de l'article L153-27 du code de l'urbanisme, le conseil municipal procède, neuf ans au plus tard après la délibération portant approbation ou révision du plan local d'urbanisme, à une analyse des résultats de l'application de ce plan au regard des objectifs prévus à l'article L101-2 du code de l'urbanisme.

Dans cette perspective les indicateurs suivants peuvent être retenus :

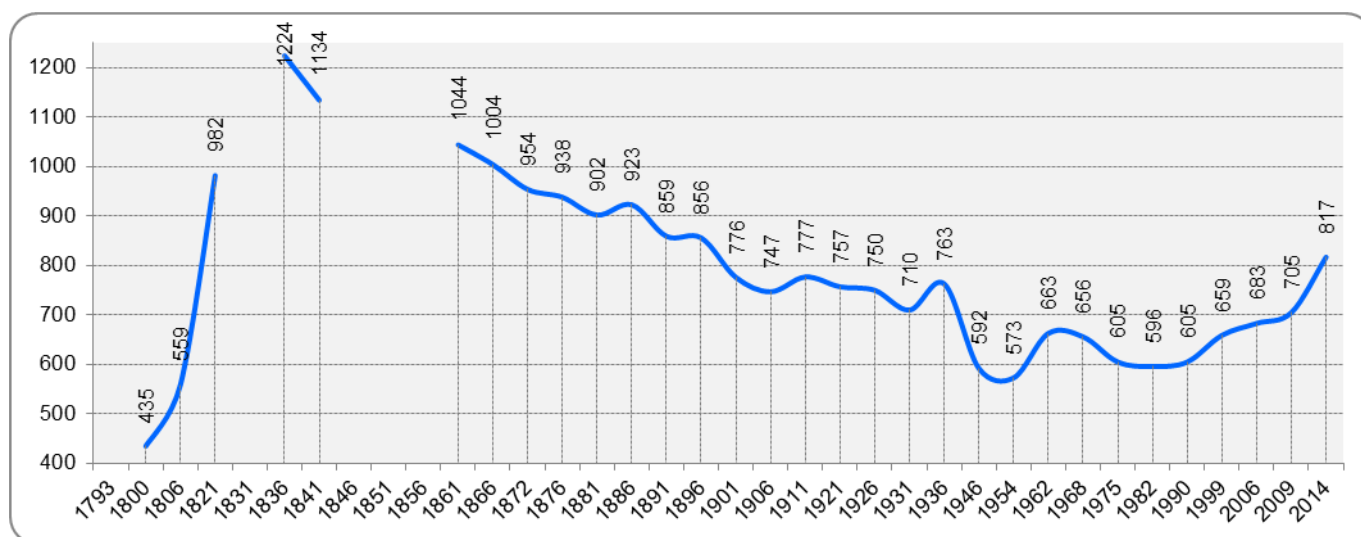
- Gestion de l'espace :
 - Nombre de permis de construire délivrés et superficie des parcelles concernées en fonction des zones (U ou AU)
 - Répartition des logements produits entre individuels, intermédiaires et collectifs (données SITADEL) ;
 - Evolution des superficies urbanisées à partir des données régionales produites ;
- Gestion des ressources naturelles :
 - Qualité de l'eau potable (données ARS) ;
 - Suivi des installations d'assainissement autonome (rapport annuel du SPANC) ;
- Energie et pollutions atmosphériques :
 - Nombre de déclarations préalables pour l'implantation de panneaux solaires et superficie concernée ;
 - Nombre de déclarations préalables pour des travaux de rénovation énergétique ;
 - Production d'énergie fournie par les éoliennes ;
- Risques et nuisances :
 - Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles ;
 - Nombre d'habitations touchées en cas de catastrophes naturelles ;

Annexe 1 - Diagnostic territorial

1. Population

1.1. EVOLUTION ET FACTEURS D'EVOLUTION DE LA POPULATION¹³

En 2014, la population de Waldwisse s'établit à 817 habitants et représente 3,4% de la population de la communauté de communes du Bouzonvillois-Trois Frontières.



Evolution de la population de Waldwisse sur une longue période (source : <http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/index.htm>)

13

DEFINITIONS

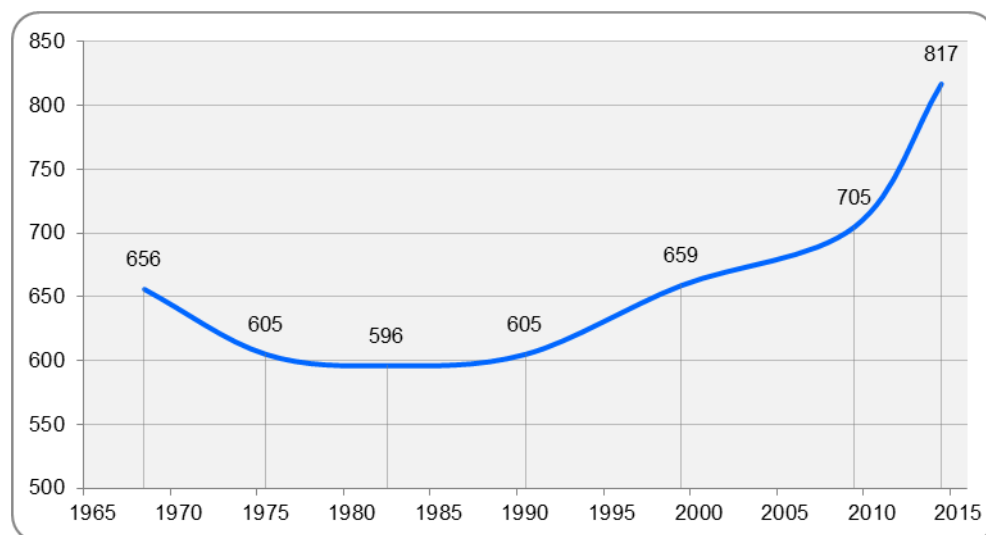
Les chiffres pris en compte concernent la population municipale qui comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de chaque commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

En revanche elle ne prend pas en compte certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- Les mineurs dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
- Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune, dès lors que la communauté relève de l'une des catégories suivantes :
 - services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
 - communautés religieuses ;
 - casernes ou établissements militaires ;
- Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;
- Les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune

L'évolution de la population fait ressortir trois grandes phases :

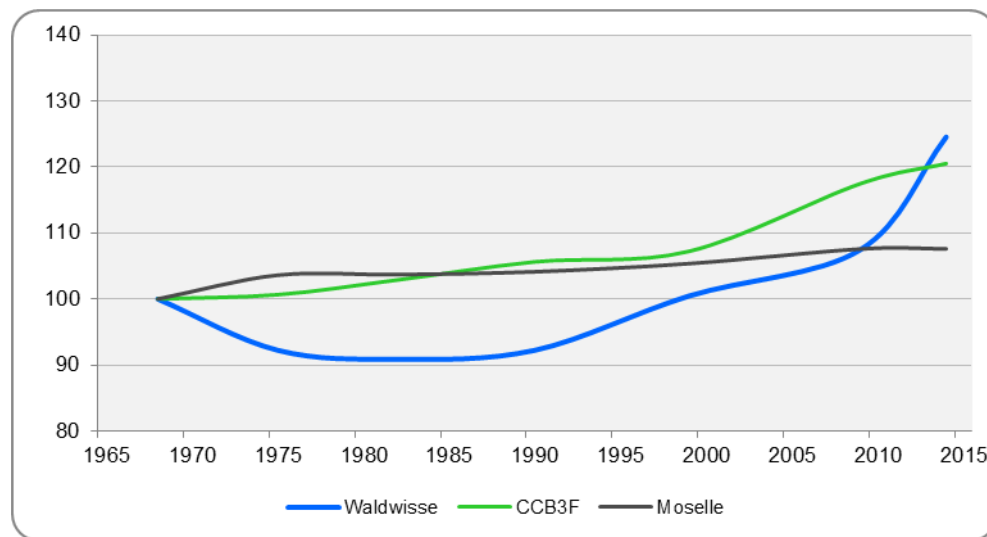
- En 1800, 435 personnes vivent à Waldwisse. A partir de cette date, la population est en pleine augmentation et atteint un maximum dans les années 1830 avec 1 224 habitants ;
- On observe ensuite une diminution progressive de la population jusqu'en 1954. La forte baisse constatée entre 1936 et 1954 s'explique notamment par la seconde guerre mondiale qui a très fortement marqué l'histoire du village. En 1954, la commune compte 573 habitants.
- Entre 1954 et 1990, la population stagne aux alentours de 600 habitants. Depuis le début des années 1990, la population connaît à nouveau une augmentation de l'ordre de 1% par an.



Evolution de la population de Waldwisse entre 1968 et 2014 (source INSEE)

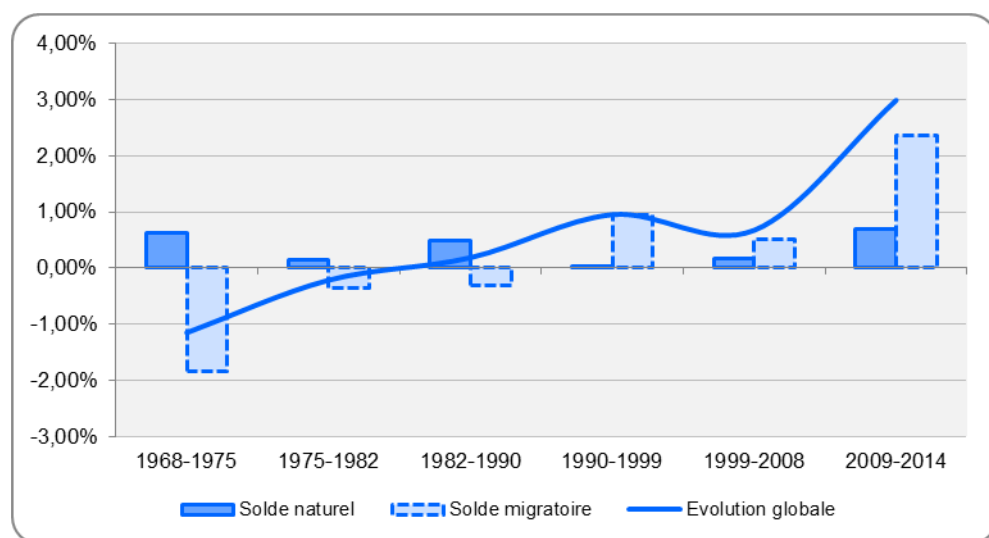
ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

La progression de la population communale de 1968 à 1975 est inférieure à l'évolution constatée sur l'ensemble de la CCB3F et du département de la Moselle. Toutefois, depuis 1990, la croissance démographique s'est accélérée sur le territoire de Waldwisse, dépassant la croissance démographique constatée sur les territoires de la communauté de communes et du département sur la même période.



Evolution comparée de la population de Waldwisse, de la CCB3F et de la Moselle sur une base 100 en 1968 (source INSEE)

Depuis 1968, le solde naturel¹⁴ de la commune de Waldwisse est faible (inférieur à 1%) mais est toujours resté positif. L'évolution démographique est principalement portée par le solde migratoire. Les phases de hausse de la population correspondent à l'augmentation du solde migratoire. Entre 2009 et 2014, le solde migratoire est très important, expliquant l'augmentation de la population. Cela signifie donc que de nombreuses personnes sont venues s'installer dans la commune de Waldwisse durant cette période.



Facteurs d'évolution de la population de Waldwisse (source INSEE)

La situation de la commune est très différente de celle de la CCB3F et du département de la Moselle. En effet, on constate que le solde migratoire entre 2009 et 2014 est bien plus accentué que sur le reste du territoire. Cette arrivée de nouveaux habitants est essentiellement due à l'ouverture du lotissement communal. Depuis 1982, le territoire dans son ensemble progresse au gré des ouvertures à l'urbanisation.

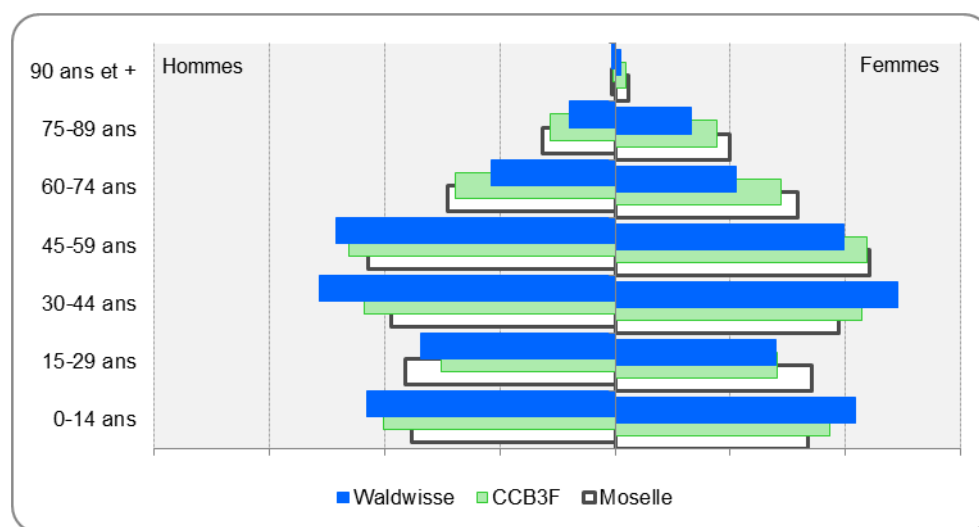
14

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui se sont installées sur le territoire et le nombre de personnes qui l'ont quitté au cours d'une période.

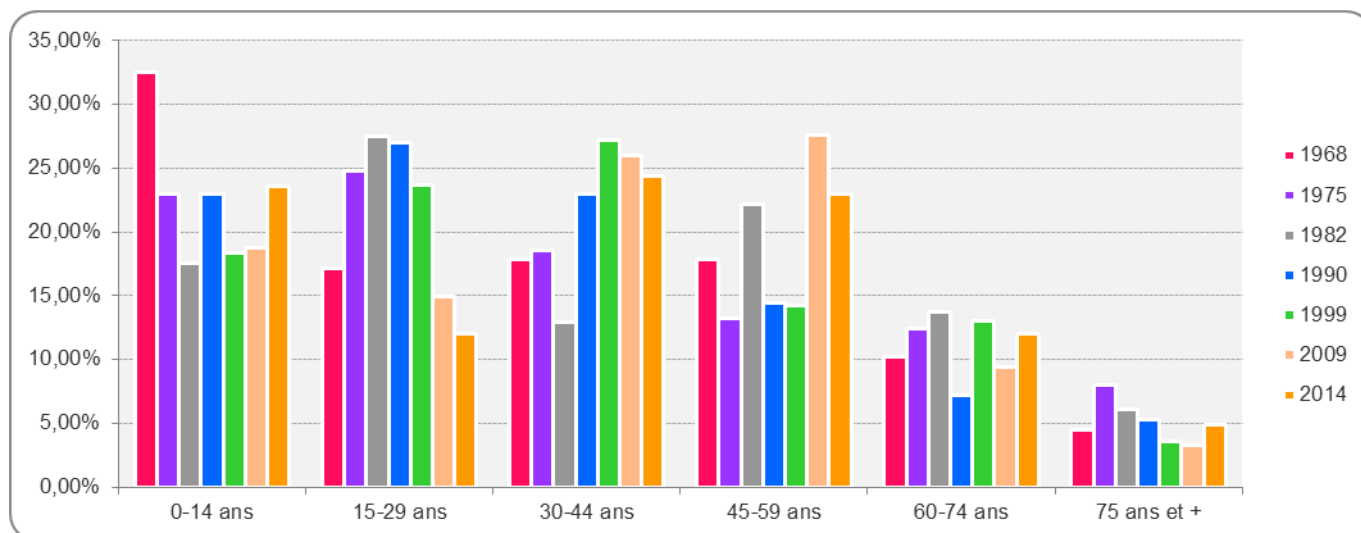
1.2. STRUCTURE PAR AGES

La population de la commune de Waldwisse est relativement jeune (84% de la population a moins de 60 ans). Les classes d'âges de moins de 60 ans sont davantage représentées que dans l'ensemble du département ou de la communauté de communes, à l'exception de la classe de 15-29 ans, ce qui s'explique par le départ des jeunes pour leurs études.



Pyramide des âges en 2014 (source INSEE)

La classe des 30-34 ans est majoritairement représentée sur le territoire. Il s'agit d'une classe d'âge dite féconde. Cette forte représentation des 30-34 ans s'accompagne d'une forte représentation des 0-9 ans.



Evolution de la population par classes d'âges (source INSEE)

Concernant l'évolution de la répartition des classes d'âges, on constate :

- une globale stabilité de la part des 0-14 ans depuis 1975 ;
- une diminution de la part des 15-29 ans depuis 1990 ;
- une augmentation globale des 30-44 ans depuis 1982 ;
- une globale stabilité de la part des 45-59 ans, avec toutefois une très forte augmentation sur la période 1999 à 2008 ;
- une globale stabilité des 60-74 ans ;
- une progressive diminution de la part de plus de 75 ans, même si cette part remonte à partir de 2009.

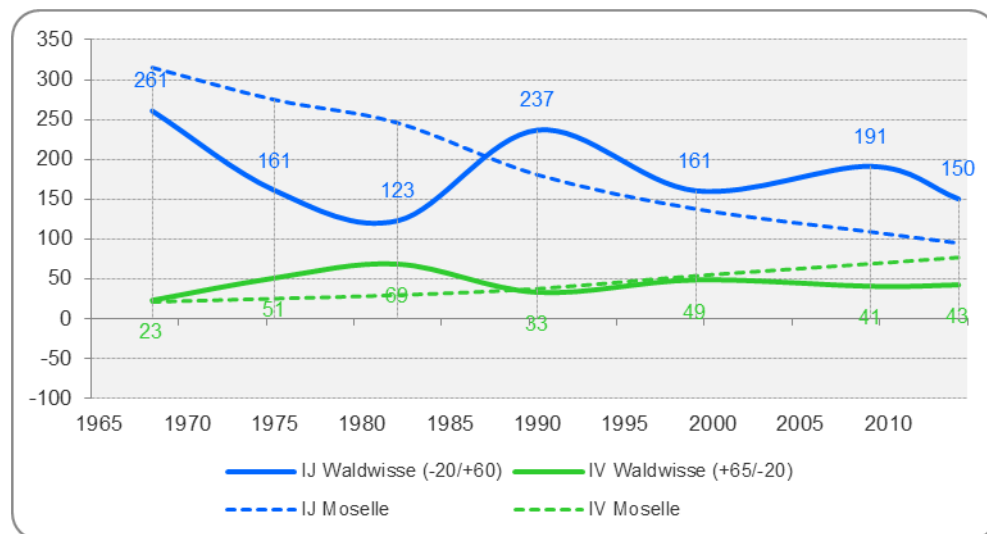
L'augmentation de la part des 45-59 ans peut s'expliquer par l'arrivée de familles suite à l'ouverture du lotissement. Toutefois ces ménages peuvent avoir des enfants déjà grands, qui restent moins longtemps sur le territoire, et le quitte pour leurs études ou leur premier emploi par exemple.

L'allongement de la durée d'études et la plus grande mobilité des jeunes pour leurs études et leur recherche d'emploi peut expliquer la baisse de la part des 15-29 ans sur les dernières décennies.

Les indices de jeunesse et de vieillissement¹⁵ s'établissent en 2014 respectivement à :

- 15 jeunes de moins de 20 ans pour 10 séniors de plus de 60 ans ;
- 4,3 séniors de plus de 65 ans pour 10 jeunes de moins de 20 ans.

ce qui témoigne de la jeunesse de la population de la commune.



Evolution des indicateurs de jeunesse et de vieillissement de la population de Waldwisse (source INSEE)

15

L'indice de jeunesse est le nombre de personnes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 60 ans et plus.

L'indice de vieillissement est le nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans.

1.3. MENAGES¹⁶

En 2014, Waldwisse compte 337 ménages. Entre 1968 et 2014, le nombre de ménages a augmenté en moyenne de 1,50% par an.

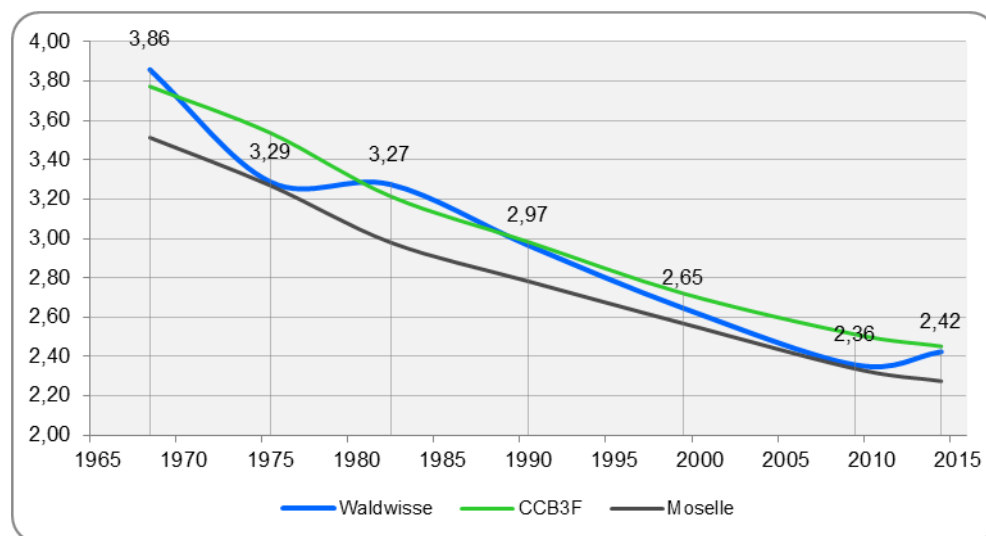
Dans le même temps, la population n'a cru que de 0,48% par an. Cette situation se traduit par une baisse du nombre moyen de personnes par ménage jusqu'en 2009.

La diminution de la taille des ménages peut s'expliquer par différents phénomènes : la diminution du nombre d'enfants par ménage, l'augmentation de l'espérance de vie et la meilleure autonomie des personnes âgées, l'augmentation des familles monoparentales, etc.

Le desserrement des ménages conduit à une augmentation du besoin en logements pour un même nombre d'habitants.

L'installation de familles dans la commune durant les années 2000 a permis de stabiliser le nombre moyen de personnes par ménages depuis 2009.

La taille des ménages s'établit ainsi à 2,42 personnes en 2014. Elle reste supérieure à la moyenne départementale (2,28) et similaire à celle observée sur la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières (2,45).



Evolution de la taille des ménages (source INSEE)

16

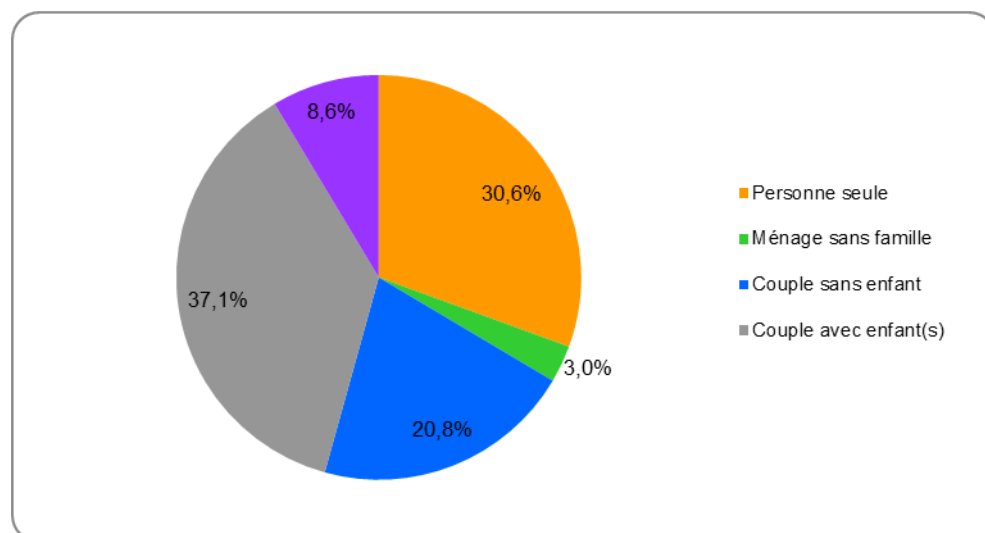
DEFINITIONS

Un **ménage**, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Une **famille** est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

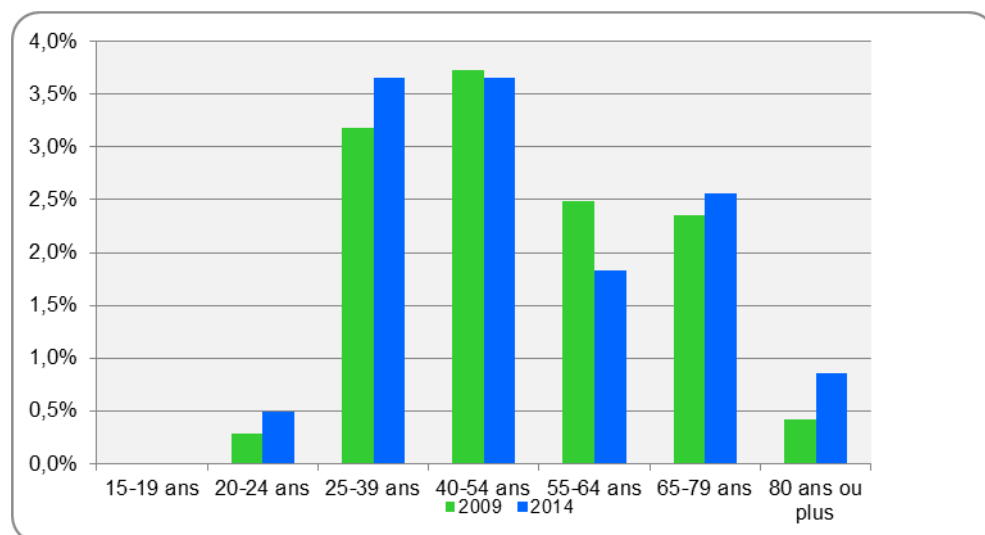
- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale)

En 2014, Waldwisse compte 229 familles.



Répartition des ménages en fonction de leur composition (source INSEE)

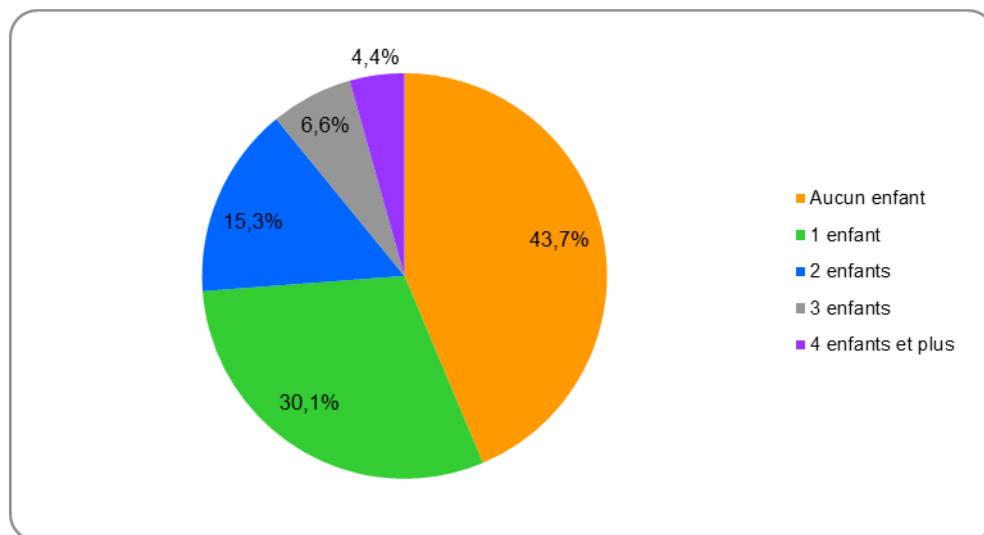
30,6% des ménages (contre seulement 25,3% dans la CCB3F) sont des personnes seules mais seulement un tiers d'entre eux a plus de 65 ans. La part des personnes seules progresse de 4,2 points entre 2009 et 2014 en particulier parmi les 25-39 ans et les plus de 80 ans.



Répartition et évolution des personnes vivant seules en fonction des classes d'âge (source INSEE)

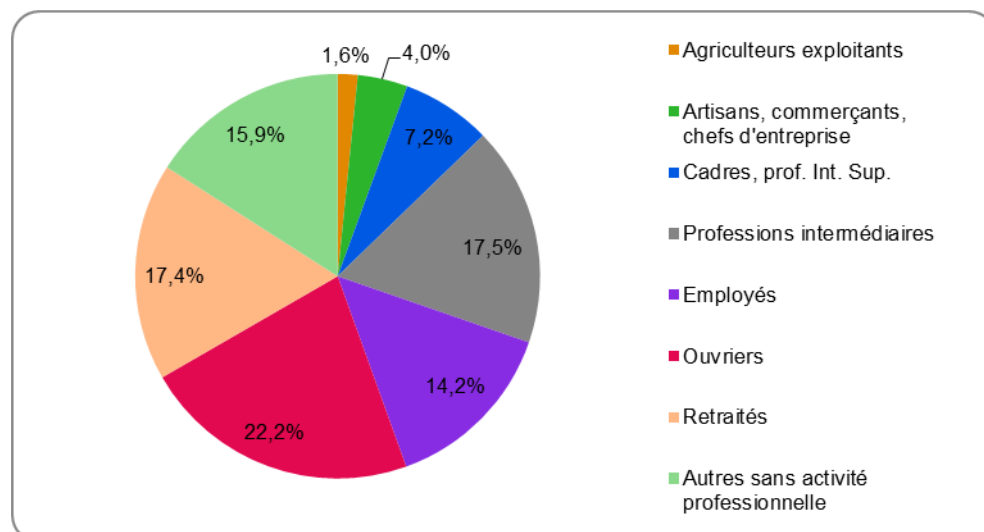
La majorité des familles reste sans enfant (43,7%), mais cette part a diminué de 1,6 point entre 2009 et 2014.

Les familles comptent en général un ou deux enfants. Entre 2009 et 2014, la répartition des familles reste relativement stable, si ce n'est une progression des familles nombreuses (+2,5 points - + 6familles). Enfin, en 2014, la commune compte 34 familles mono-parentales.



Composition des familles en 2014 (source INSEE)

1.4. CARACTERISTIQUES SOCIALES



Répartition de la population de 15 ans ou plus habitant Waldwisse par groupes socio-professionnels en 2014 (source INSEE)

En 2014, le groupe socio-professionnel¹⁷ le mieux représenté à Waldwisse est celui des ouvriers et représente 22,2% de la population de 15 ans ou plus. Elle est suivie de près par les professions intermédiaires et les retraités (respectivement 17,5% et 17,4% de la population de 15 ans ou plus).

17

DEFINITIONS

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salaré ou non).

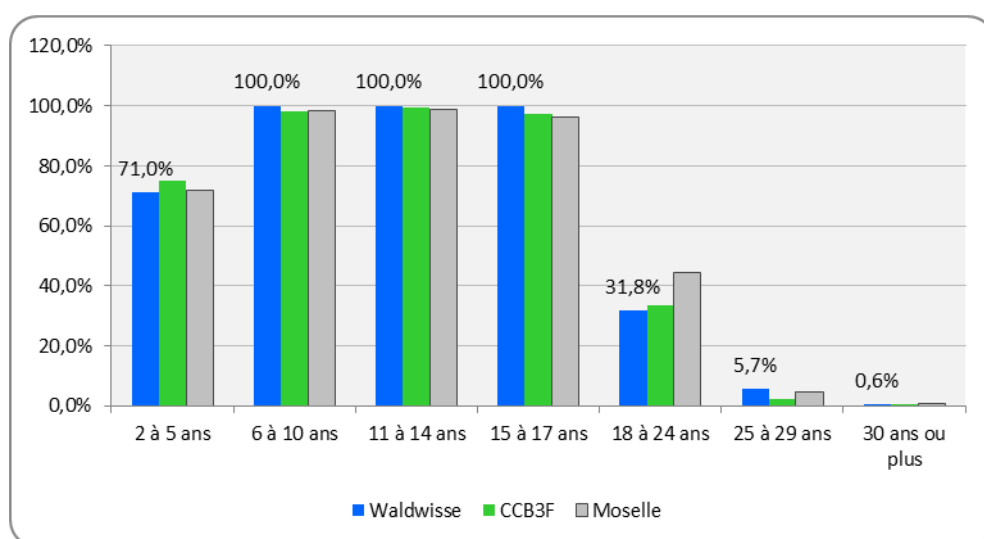
Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés :

- les groupes socioprofessionnels (8 postes) ;
- les catégories socioprofessionnelles (24 et 42 postes) ;
- les professions (486 postes).

En 2014, la commune compte 314 foyers fiscaux et le revenu disponible médian par unité de consommation¹⁸ est de 20 839,30 €/an en-dessous de celui des foyers de l'ancienne communauté de communes des Trois Frontières (23 438,80 €/an) mais au niveau de celui du département (20 403,00 €/an).

1.5. SCOLARISATION ET NIVEAU D'ETUDES

La commune de Waldwisse bénéficie d'un taux de scolarisation en maternelle, inférieur à la moyenne de la communauté de communes mais au niveau de celui du département.



Taux de scolarisation en fonction de l'âge en 2014 (source INSEE)

La part des jeunes qui restent habiter dans la commune tout en poursuivant des études après le bac s'inscrit en-deçà des moyennes intercommunale et départementale.

18

DEFINITIONS

Le **revenu disponible par unité de consommation (UC)**, également appelé "**niveau de vie**", est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner, corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence.

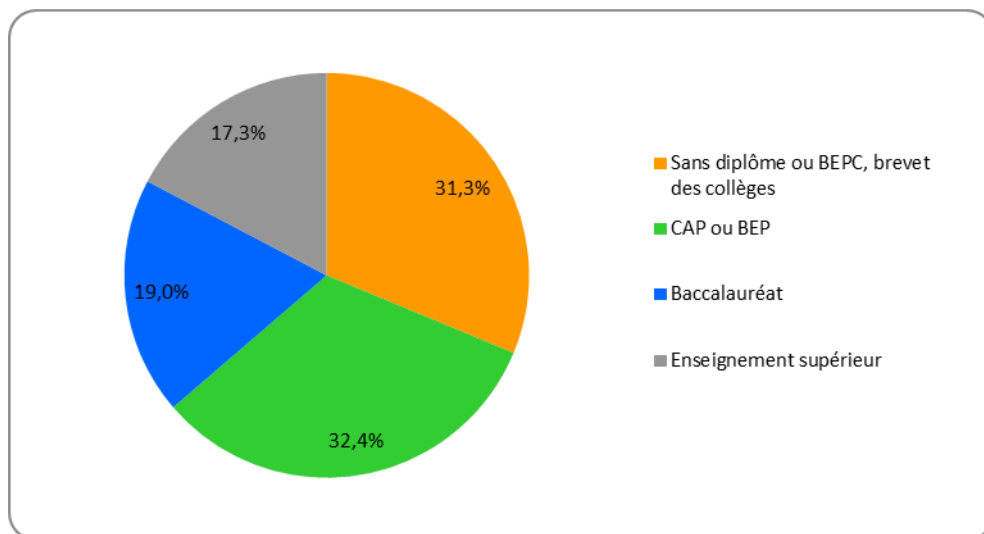
L'échelle utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Le revenu par unité de consommation permet de comparer les niveaux de vie des ménages de tailles ou de compositions différentes.

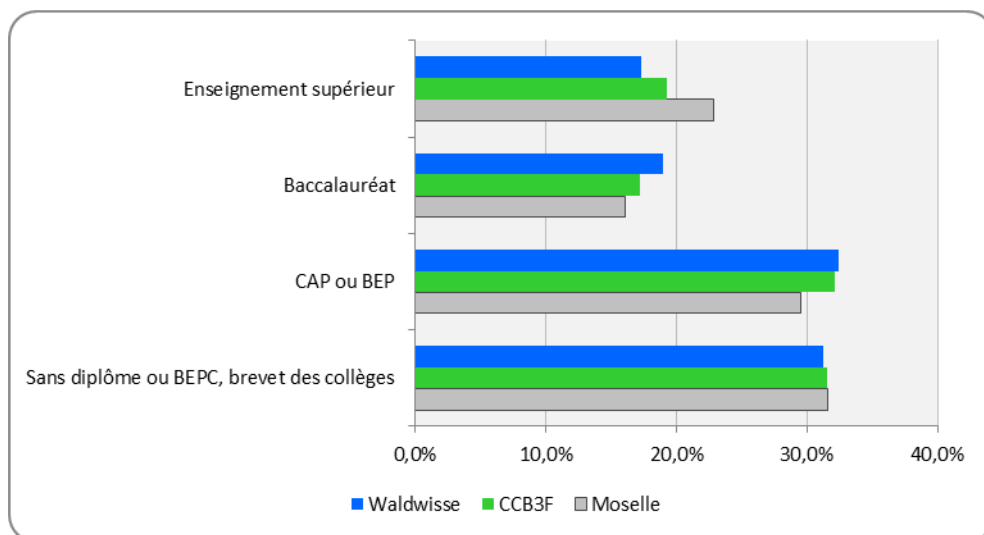
Le revenu disponible comprend les revenus d'activités, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus et les prestations sociales reçues. Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs et les prélèvements sociaux.

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL



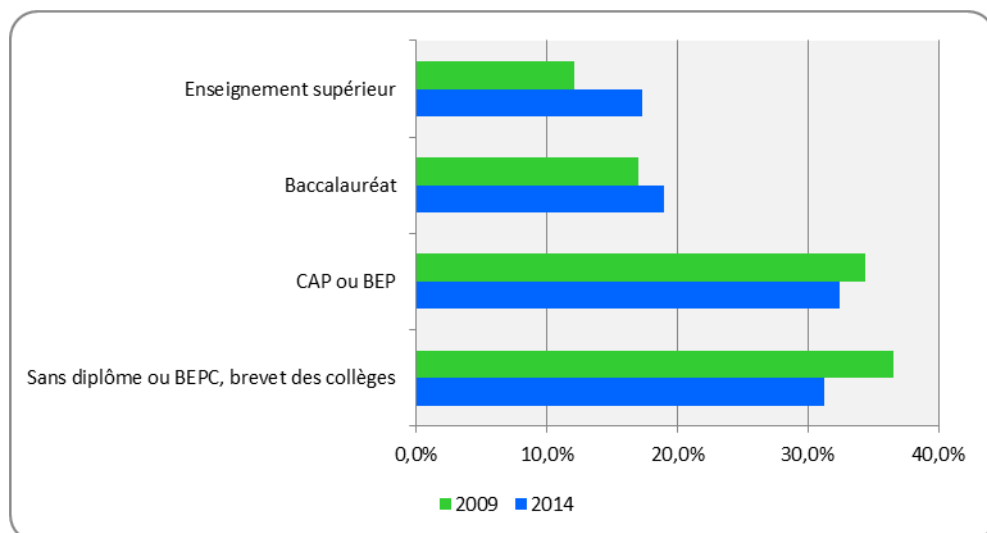
Niveau d'études de la population de plus de 15 ans non scolarisée en 2014 (source INSEE)

La majeure partie de la population de Waldwisse non scolarisée de plus de 15 ans est n'a pas de diplôme de niveau baccalauréat. La répartition de la population de Waldwisse au regard du niveau d'études atteint est relativement similaire à la moyenne intercommunale et départementale, même si elle reste marquée par un déficit de diplômés de l'enseignement supérieur, témoignant d'une moindre attractivité de la commune pour les frontaliers qui travaillent au Luxembourg par rapport à d'autres communes de la CCB3F, plus proches de la frontière.



Niveau d'études de la population de 15 ans et plus en 2014 (source INSEE)

Bien qu'une part importante de la population ne soit pas ou très peu diplômée, cette part a diminué significativement entre 2009 et 2014.

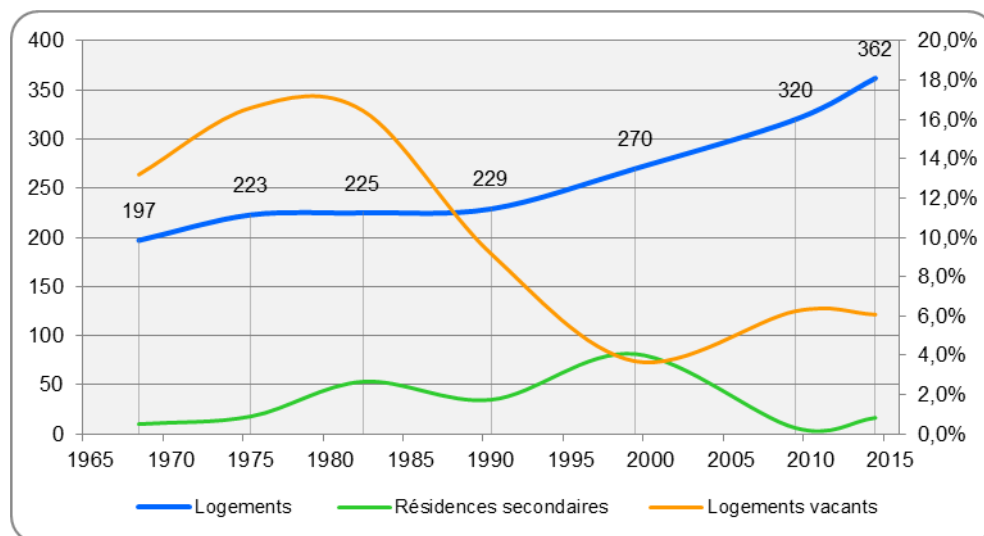


Evolution du niveau d'études de la population de 15 ans et plus entre 2009 et 2014 (source INSEE)

Dans le même temps la part des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur progresse significativement et représente 17,3% de la population des plus de 15 ans non scolarisés.

2. Habitat

2.1. EVOLUTION DU PARC



Evolution du nombre de logements et de la part des résidences secondaires et des logements vacants (source INSEE)

En 2014, la commune de Waldwisse compte 362 logements, contre 197 en 1968, soit une augmentation de 83,7% en 46 ans. On dénombre 337 résidences principales, soit 93,1% du parc global.

En 2014, l'INSEE recense 3 résidences secondaires sur le territoire, soit plus de 3,5 fois moins qu'en 1999. Elles représentent moins de 1% du parc global de la commune.

De 1968 à 1988, la commune de Waldwisse a connu un très fort taux de vacance¹⁹ des logements, qui a atteint jusqu'à près de 17% du parc de logements à la fin des années 1970. Depuis la situation s'est améliorée. En 2014, le taux de vacance est de 6,1%. Il est nettement inférieur à celui observé sur l'ensemble de la communauté de commune (8,8%) ainsi que dans l'ensemble du département de la Moselle (8,7%) %.

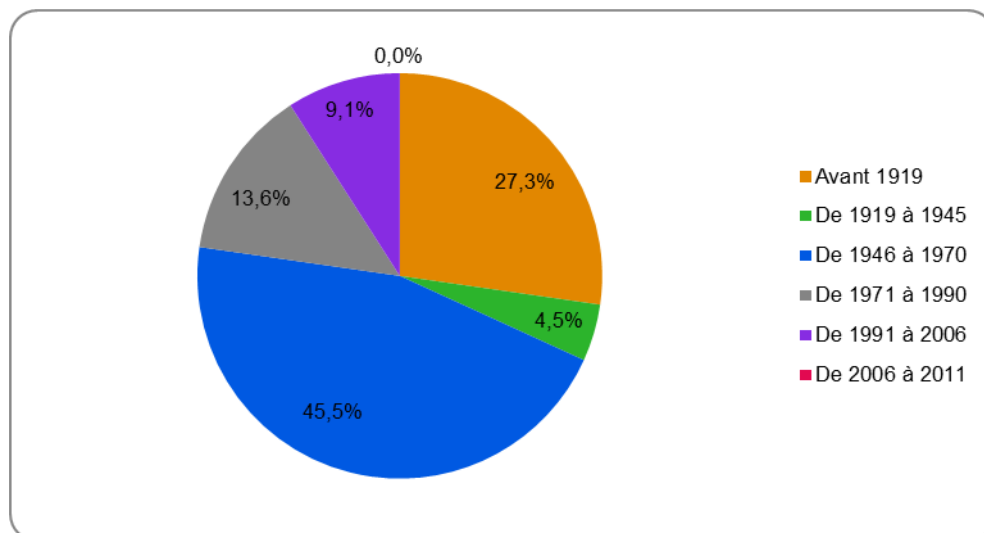
19

DEFINITIONS

Un **logement vacant** est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés.

L'INSEE recense, en 2014, 22 logements vacants. Les $\frac{3}{4}$ des logements vacants ont été construits avant 1970, dont 45,5% entre 1946 et 1970. Cela laisse supposer des travaux de rénovations importants pour les futurs acquéreurs, notamment sur la partie énergétique. Seulement 2 logements vacants sont des logements récents, datant d'après 1990. Les logements vacants du territoire sont pour moitié des maisons et pour moitié des appartements.



Epoque d'achèvement des logements vacants (données INSEE 2014)

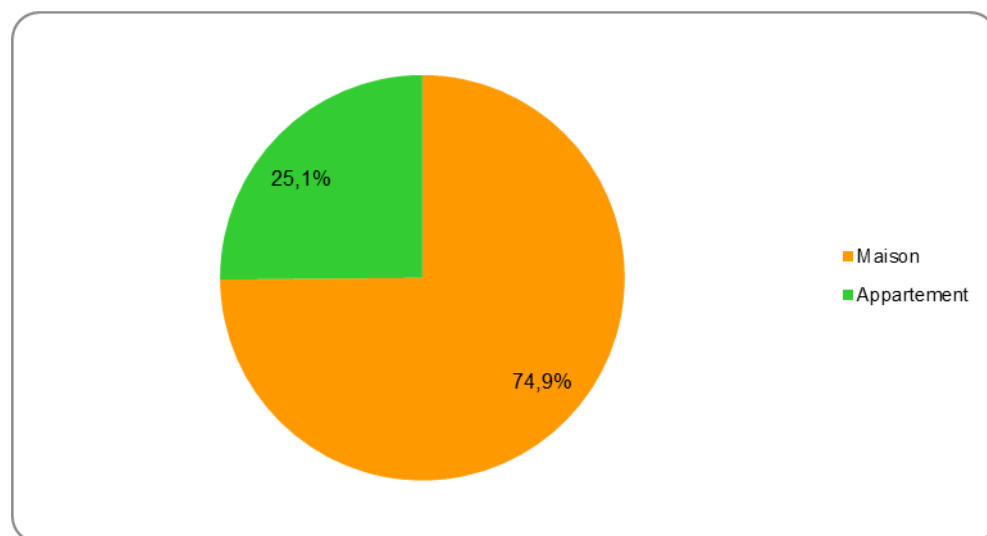
On considère qu'un taux de logements vacants compris entre 5 et 6% correspond au seuil de fluidité du marché. Celui-ci permet à la fois l'entretien du parc de logements et le parcours résidentiel des habitants.

La vacance des logements ne semble donc pas être un problème majeur dans la commune de Waldwisse. Il est toutefois important de surveiller ce phénomène pour éviter qu'il ne prenne trop d'ampleur à l'instar de la situation des années 1970.

2.2. CARACTERISTIQUES DU PARC

2.2.1. Typologie des logements

Le parc de logement est dominé par la maison individuelle, qui représente près de trois quarts du parc de logements, en 2014. Ce taux a augmenté de 5,6 points entre 2009 et 2014.



Typologie des logements en 2014 (source INSEE)

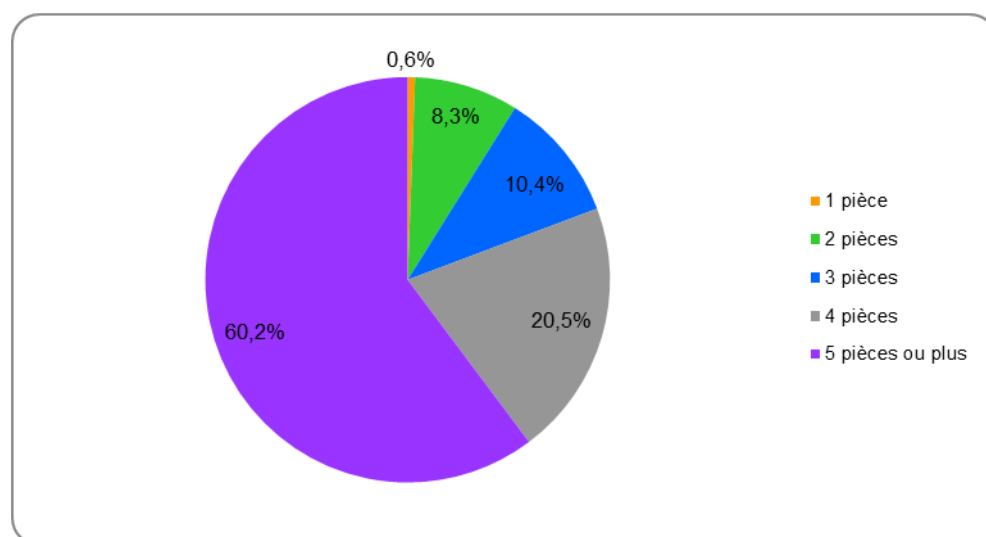
	1999		2009		2014		Evolution entre 2009 et 2014
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Maisons individuelles	195	87,2	219	69,3	268	74,9	+ 26,9%
Appartements	67	12,8	97	30,7	90	25,1	+ 314,3%

On constate un développement des maisons individuelles au détriment des appartements dont la part et le nombre ont diminué entre 2009 et 2014.

2.2.2. Taille des logements

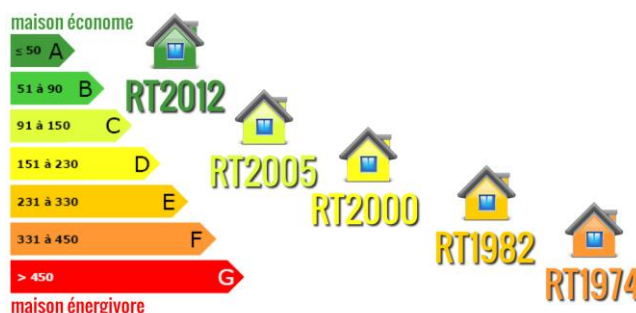
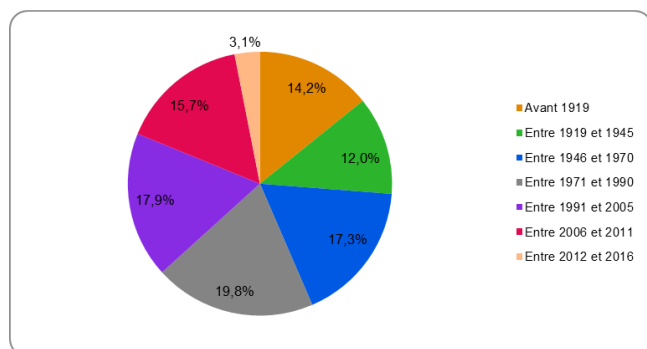
En 2014, la taille moyenne des logements est de 4,93 pièces, 5,50 pour les maisons individuelles et 3,10 pour les appartements.

Les logements de 5 pièces et plus représentent plus de 60% du parc global. Cette prépondérance des logements de grandes tailles est directement liée à la forte présence de maisons individuelles sur le territoire. Le nombre de logements de grande taille (4 pièces et plus) a fortement augmenté entre 2009 et 2014. On peut également noter une forte progression du nombre de logements de 3 pièces entre 2009 et 2014.



Répartition des logements en fonction de leur taille en 2014 (source INSEE)

2.2.3. Age du parc de logements



Age du parc de logements en 2014 (sources INSEE et SITADEL)

Evolution de la réglementation thermique en France

Le parc de logements est relativement ancien. 63,3% des logements ont été construits avant 1991 ; 37,8% l'ont été entre 1971 et 1990.

Des rénovations peuvent être envisagées, car les logements construits avec le 1^{er} choc pétrolier (1974) et avant la 1^{ère} réglementation thermique sont les plus énergivores. Il peut être nécessaire :

- d'améliorer l'isolation des murs extérieurs ;
- de réduire les défauts d'étanchéité (calfeutrement des portes ou des menuiseries) tout en conservant une ventilation suffisante ;
- d'améliorer la performance des vitrages.

Des améliorations thermiques sont envisageables pour les constructions datant d'avant l'application de la RT2000 où la réduction de la consommation maximale d'énergie était imposée pour les constructions neuves.

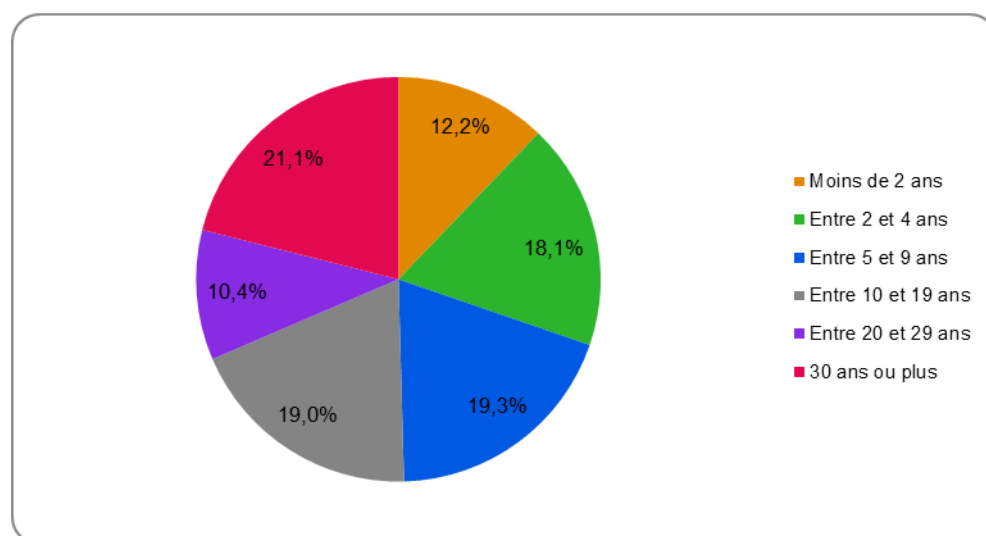
Par ailleurs, 14,2% des logements date d'avant 1919 et posent la question de leur valeur patrimoniale et leur préservation.

D'après les données SITADEL, aucune nouvelle construction n'a été enregistrée dans la commune entre 2014 et 2016, en raison de conjonction de la crise et de l'absence de terrain disponible à la construction.

2.3. OCCUPATION DU PARC

En 2014, sur 337 résidences principales, 241 sont occupées par leurs propriétaires (71,5%) et 90 par des locataires. La commune ne compte 14 logements aidés²⁰.

L'occupation du parc est à Waldwisse relativement pérenne : la moitié des ménages de Waldwisse occupe leur logement depuis plus de 10 ans.



Ancienneté d'occupation du parc de logements en 2014 (source : INSEE)

20

DEFINITIONS

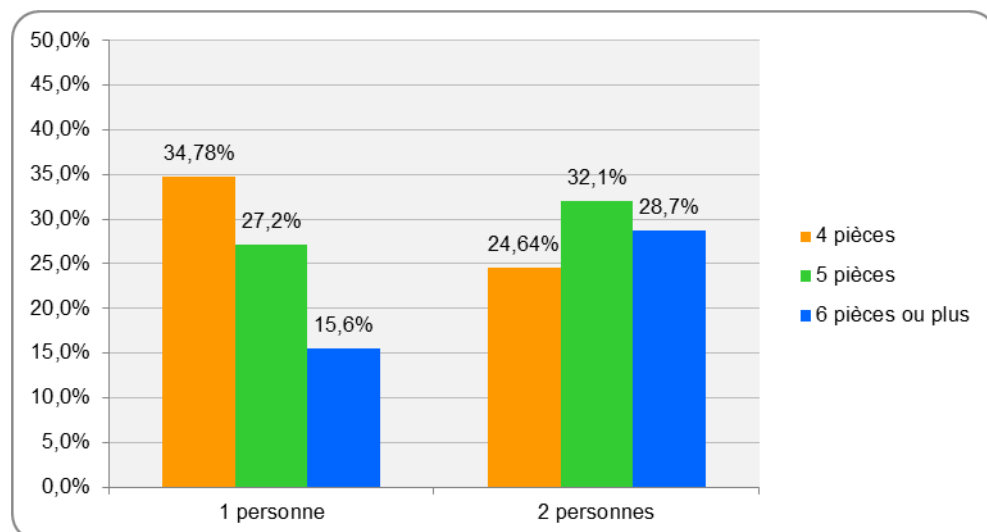
Un **logement social** est un logement construit avec l'aide financière de l'Etat, appartenant aux organismes HLM ou gérés par eux. Ils sont attribués aux ménages dont les ressources n'excèdent pas certains plafonds.

Quatre catégories de logements sociaux existent en fonction du prêt utilisé pour financer la construction :

- le PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) ;
- le PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) ;
- le PLS (Prêt Locatif Social) ;
- le PLI (Prêt Locatif Intermédiaire).

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

En revanche, les grands logements sont souvent sous-occupés : plus de deux tiers des logements de 4 pièces, et plus de la moitié des logements de 5 pièces et plus ne sont occupés que par une ou deux personnes. Ces taux sont équivalents à ceux observés dans la CCB3F. En revanche les très grands logements (6 pièces et plus) sont plus occupés qu'en moyenne dans l'intercommunalité.

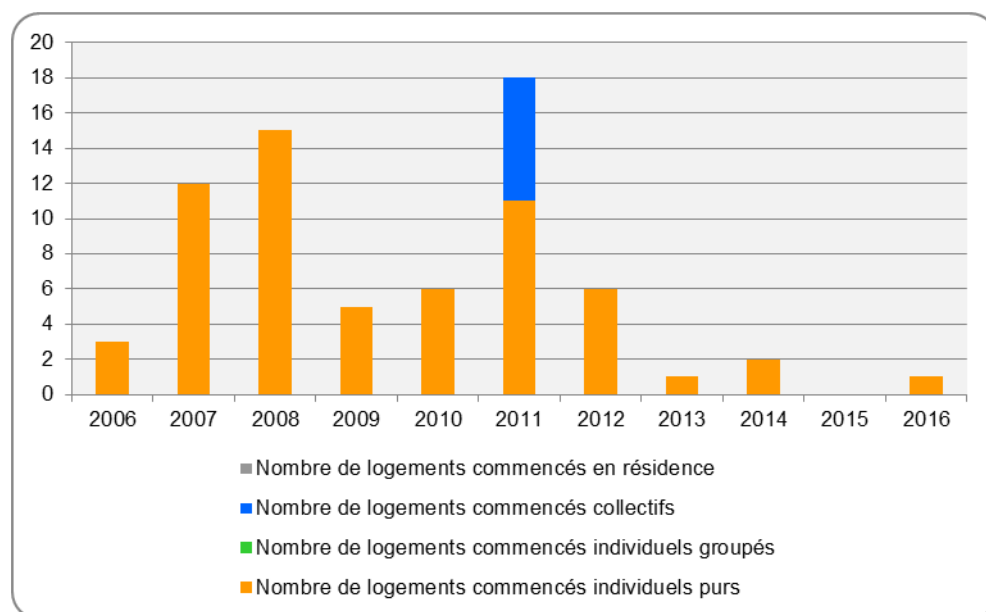


Part des grands logements occupés par une ou deux personnes en 2014 (source INSEE)

2.4. MARCHE DU LOGEMENT

2.4.1. Production récente de logements

Entre 2006 et 2016, il s'est construit 69 nouveaux logements à Waldwisse, principalement entre 2007 et 2011 avec l'aménagement du lotissement.



Constructions de logements (source SITADEL)

Majoritairement, ce sont des logements individuels (89,7%). Seuls 7 logements collectifs ont été réalisés à l'occasion de l'opération d'aménagement qui a eu lieu en 2011.

Les logements individuels ont une surface moyenne de 143,9 m², tandis que les logements collectifs ont une surface moyenne de 114,7 m². Cette surface est particulièrement grande pour des logements collectifs, dont la moyenne dans les communes rurales se situe plus vers 90 m².

2.4.2. Zonage des politiques du logement²¹

La commune de Waldwisse est classée en zone C, qui ne permet pas de bénéficier des aides à l'investissement dans le logement.

21

DEFINITIONS

Le zonage A / B / C a été créé en 2003 dans le cadre du dispositif d'investissement locatif dit "Robien". Il a été révisé depuis, en 2006, 2009 et 2014. Le critère de classement dans une des zones est la tension du marché immobilier local.

En matière de logement, la tension d'un marché immobilier local est définie par le niveau d'adéquation sur un territoire entre la demande de logements et l'offre de logements disponibles.

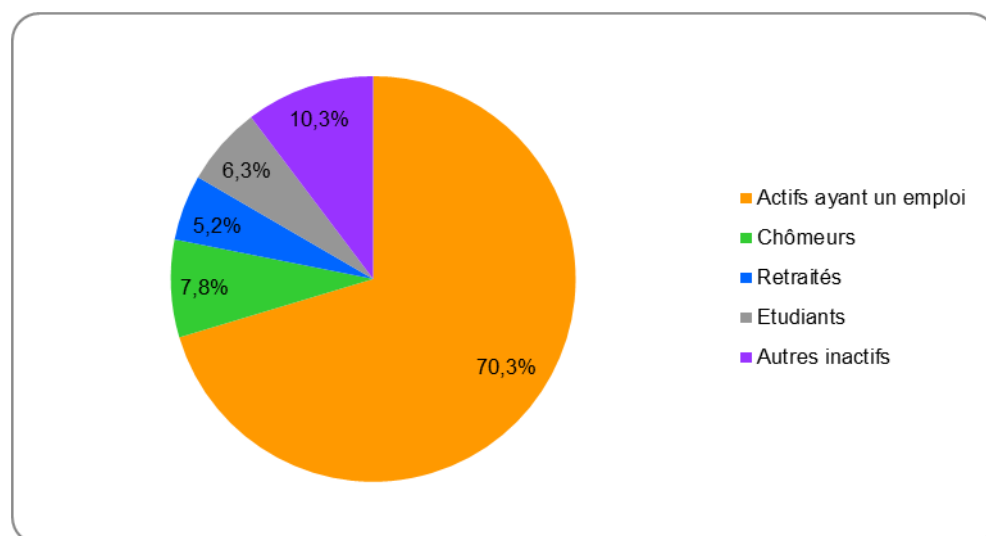
Le zonage A / B / C caractérise la tension du marché du logement en découpant le territoire en 5 zones, de la plus tendue (A bis) à la plus détendue (zone C).

Le zonage est utilisé pour moduler les dispositifs financiers d'aide à l'accession à la propriété et à la location.

3. Contexte économique

3.1. POPULATION ACTIVE DE LA COMMUNE

En 2014, parmi les 817 habitants de Waldwisse, 553 personnes ont entre 15 et 64 ans et sont en âge de travailler.



Activité des 15-64 ans habitant Waldwisse en 2014 (source INSEE)

Parmi c'est 553 personnes, 432 sont des "actifs" (78,1%) dont :

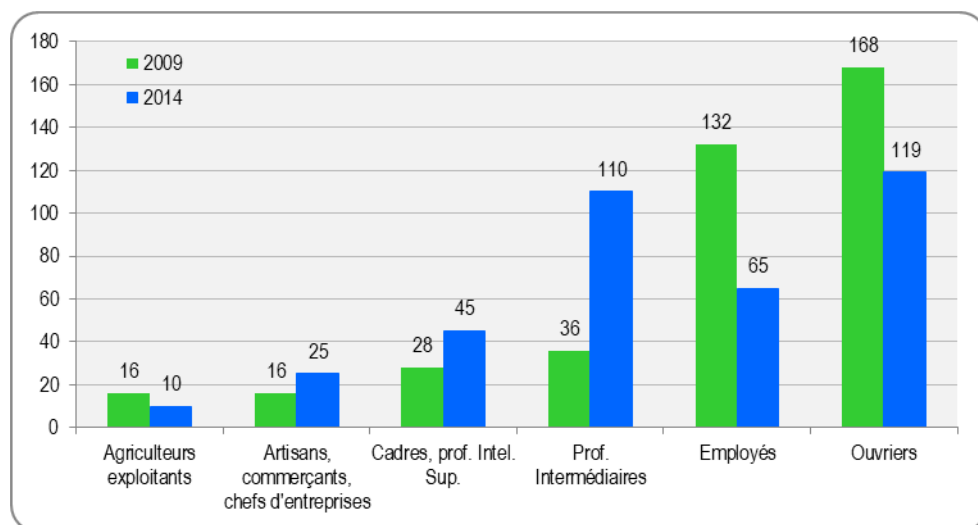
- 389 ont un emploi (70,3%) :
- 43 sont au chômage (7,8%)

Soit un taux d'emploi de 90,0%.

Parmi les 121 personnes "inactives", on dénombre

- 29 retraités (5,2%) ;
- 35 élèves/étudiants (6,3%) ;
- 57 autres inactifs (10,3%) dont notamment les personnes en incapacité de travailler, les femmes au foyer, les rentiers, ...

La situation de la commune est relativement stable entre 2009 et 2014. On compte toutefois plus de chômeurs (+3,9 points) et plus d'élèves/étudiants (+0,6 point). Elle est relativement similaire à celle observée à l'échelle de la communauté de communes. En revanche, la part d'actifs occupés est plus importante dans la commune que dans la communauté de communes ou dans l'ensemble du département de la Moselle.



Répartition des actifs par groupes socioprofessionnels²² (source INSEE)

En 2014, la majeure partie des actifs occupe des postes d'ouvriers (31,8%) ou de professions intermédiaires (29,4%). Les autres actifs occupent des postes d'employés (17,4%) ou de cadres ou professions intellectuelles supérieures (12,0%).

La commune compte une dizaine d'agriculteurs et quelques artisans, commerçants ou chefs d'entreprise parmi sa population active.

Entre 2009 et 2014, la répartition de la population active par groupes socioprofessionnels a fortement évolué avec une baisse de la part des ouvriers et des employés au profit des professions intellectuelles intermédiaires.

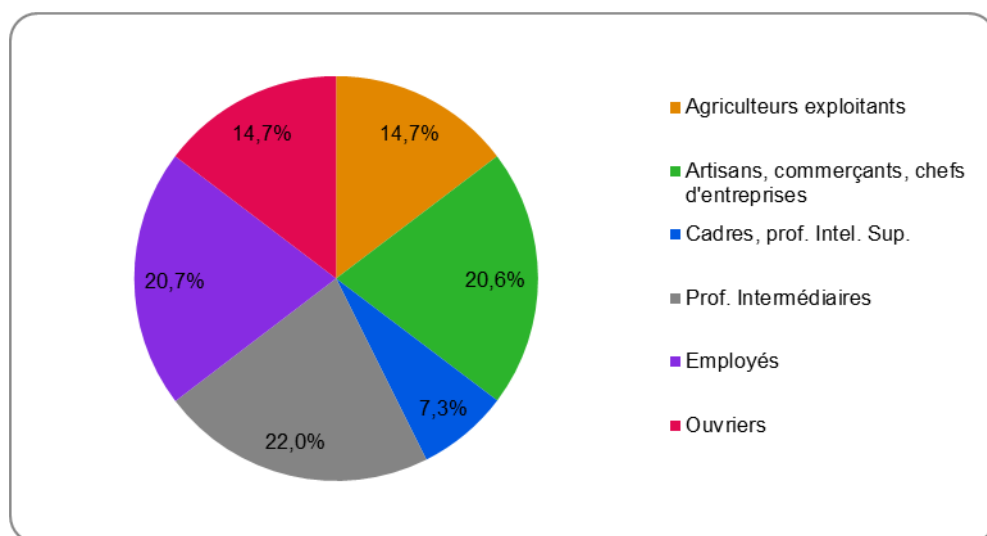
La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non).

Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés :

- les groupes socioprofessionnels (8 postes) ;
- les catégories socioprofessionnelles (24 et 42 postes) ;
- les professions (486 postes).

3.2. EMPLOI LOCAUX

En 2014, 67 emplois sont recensés sur le territoire communal, soit 1,5% des emplois de la communauté de communes du Bouzonvillois-Trois Frontières. Il s'agit principalement d'emplois salariés (49 emplois). Ils concernent en particulier des postes d'employés ou d'artisans, commerçants ou chefs d'entreprises. Quelques emplois de professions intermédiaires (15) ou d'ouvriers (10) sont également proposés.



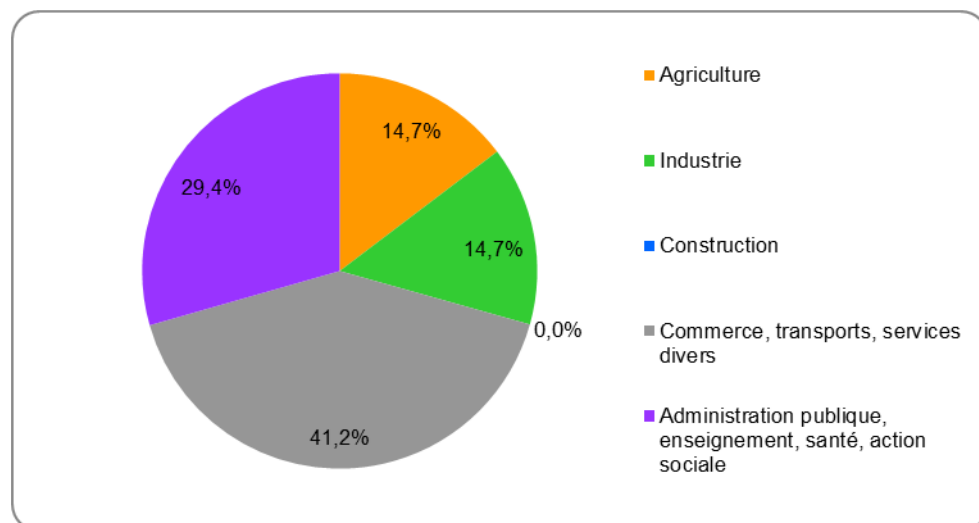
Répartition des emplois par groupes socioprofessionnels en 2014 (source INSEE)

La commune présente ainsi un indicateur de concentration d'emploi²³ de 17,2, soit beaucoup moins qu'en moyenne dans la communauté de communes où cet indicateur s'établit à 42,6.

Beaucoup d'actifs doivent donc quitter le territoire pour aller travailler (voir chapitre 8.5)

23

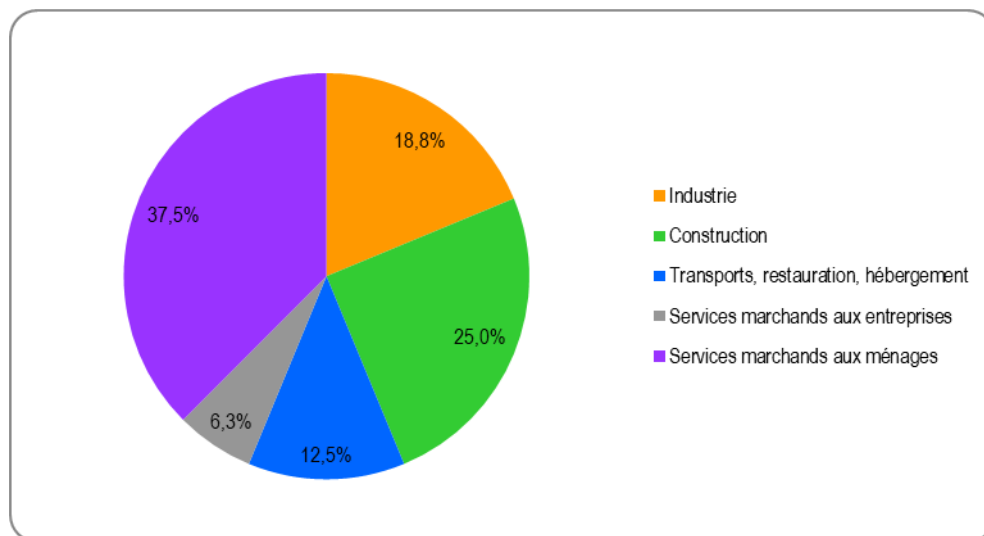
Les emplois se trouvent essentiellement dans le secteur du commerce, transports et services divers et de l'administration publique, l'enseignement la santé et l'action sociale. Ces secteurs progressent en nombre (respectivement +17 et +8 emplois) entre 2009 et 2014 et en proportion suite à la diminution de la part des emplois industriels ou agricoles.



Répartition des emplois par secteurs d'activités en 2014 (source INSEE)

3.3. ACTIVITES ECONOMIQUES LOCALES

En 2016, l'INSEE dénombre, dans son répertoire SIRENE, 16 entreprises installées sur le territoire de Waldwisse, principalement dans le domaine des services marchands aux ménages, mais également d'ans l'industrie ou la construction.



Répartition des entreprises installées à Waldwisse par domaine d'activités en 2016
(source SIRENE INSEE)

3.4. DIAGNOSTIC AGRICOLE

Le diagnostic agricole a pour objectifs de faire l'état des lieux de la situation de la commune en termes de superficies agricoles exploitées et d'exploitations agricoles afin d'identifier les besoins en surfaces et développements agricoles.

L'article L311 du Code rural et de la pêche maritime, définit l'activité agricole ainsi :

"Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. Les activités de cultures marines sont réputées agricoles, nonobstant le statut social dont relèvent ceux qui les pratiquent. Il en est de même des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle. Il en est de même de la production et, le cas échéant, de la commercialisation, par un ou plusieurs exploitants agricoles, de biogaz, d'électricité et de chaleur par la méthanisation, lorsque cette production est issue pour au moins 50% de matières provenant d'exploitations agricoles."

3.4.1. Les exploitations agricoles

D'après le Recensement Général Agricole de 2010, 6 exploitations agricoles avaient son siège à Waldwisse, chiffre en recul significatif par rapport à 2000 (15 exploitations, lequel restait stable par rapport à 1988 (17 exploitations).

Les exploitations recensées représentent 8 unités de travail annuel²⁴ et travaillent une superficie de 385 hectares (pas nécessairement sur le ban communal de Waldwisse).

24

DEFINITIONS

Unité de travail annuel : mesure en équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et co-exploitants, les personnes de la famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation. Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles.

Unité gros bétail tous aliments (UGBTA) : unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes (par exemple, une vache laitière = 1,45 UGBTA, une vache nourrice = 0,9 UGBTA, une truie-mère = 0,45 UGBTA).

Date du RGA	1988	2000	2010
Exploitations agricoles (ayant leur siège dans la commune)	6	15	17
Travail dans les exploitations agricoles (en unité de travail annuel)	8	12	22
Superficie agricole utilisée (en hectare)	385	612	529
Cheptel (en unité de gros bétail)	503	634	498
Superficie en terres labourables (en hectare)	205	363	293
Superficie en cultures permanentes (en hectare)	0	0	0
Superficie toujours en herbe (en hectare)	180	249	245

Données des Recensements Généraux Agricoles

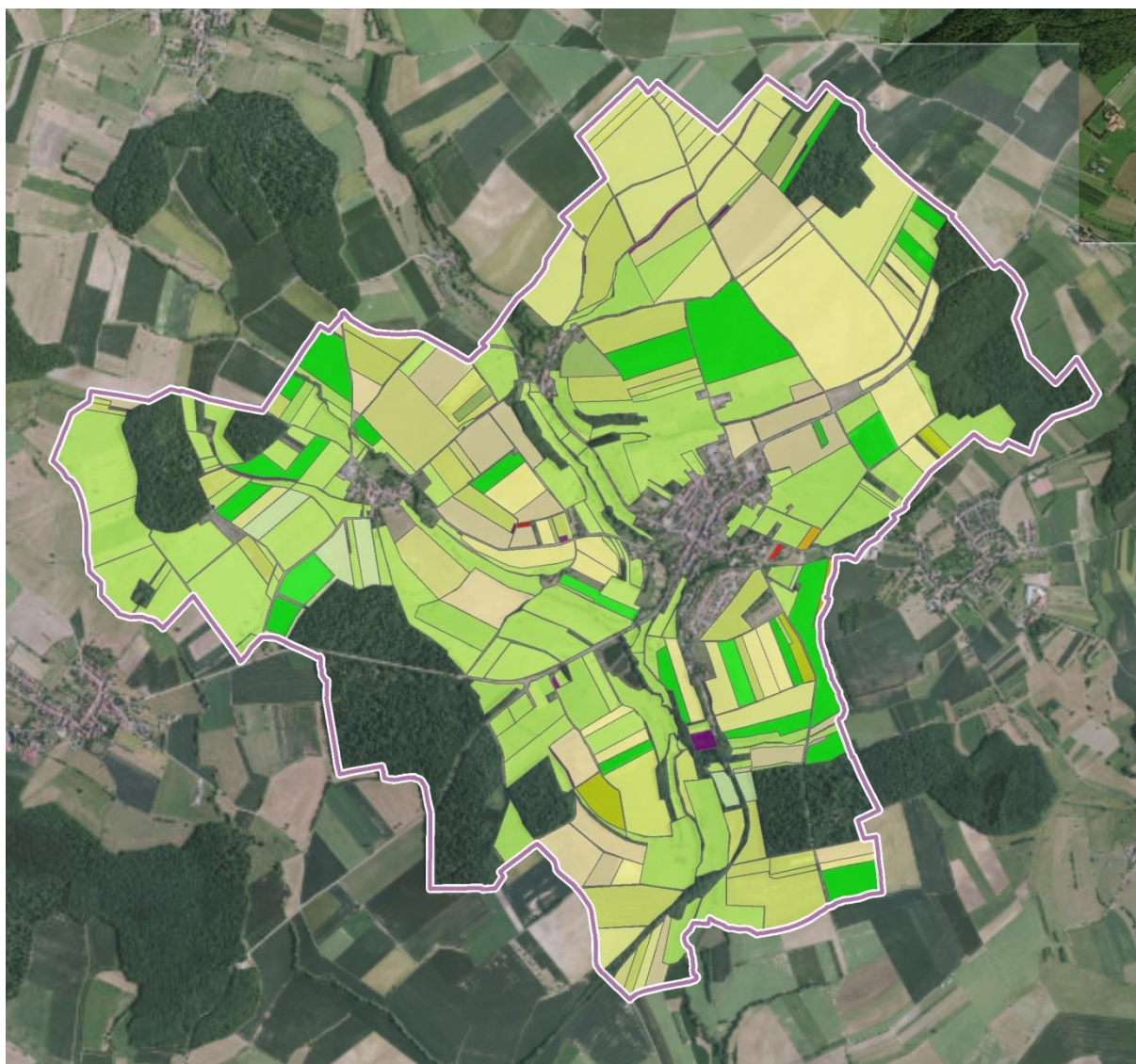
D'après un diagnostic, réalisé en 2016 par la Chambre d'Agriculture de Moselle, la commune de Waldwisse compte 8 sièges d'exploitations dont 3 exploitations sous forme individuelle et 5 exploitations sous forme sociétaire.

Statut	Localisation	Régime sanitaire	Orientations technico-économiques	SAU	Perspectives
GAEC	Gongelfang Site principal à Ritzing	ICPE	Polyculture Elevage (150 vaches laitières)	180	Changement de destination du bâtiment
GAEC	Betting	ICPE	Polyculture Elevage (37 vaches allaitantes, 150 bovins à l'engraissement, 45 truies)	130	Maintien avec agrandissement
GAEC	Waldwisse (2 sites)	ICPE	Polyculture Elevage (75 vaches laitières)	150	Pérennité assurée pour les 2 sites Possibilité de changement de destination pour un ou deux bâtiments à l'arrière du front bâti
GAEC	Waldwisse (2 sites)	ICPE	Polyculture Elevage (250 vaches laitières, 90 vaches allaitantes, 100 bovins à l'engraissement)	900	Pérennité assurée pour le site à l'extérieur de l'enveloppe urbaine Changement de destination pour le site dans le village
Individuel	Waldwisse À proximité du village (Sud)	RSD	Polyculture	65	Changement de destination possible pour le bâtiment
EARL	Waldwisse À proximité immédiate du village (Sud)	RSD	Polyculture Elevage (49 vaches laitières)	89	Maintien sans changement



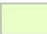




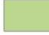


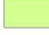


Statut	Localisation	Régime sanitaire	Orientations technico-économiques	SAU	Perspectives
Individuel	Betting Site principal à Launstroff	ICPE	Polyculture Elevage (80 vaches allaitantes)	110	Changement de destination envisagé du bâtiment
Individuel	Gongelfang	RSD	Polyculture Elevage (3 vaches allaitantes)	5	Changement de destination envisagé du bâtiment
EARL	À proximité immédiate du village	RSD	Polyculture Elevage (50 vaches allaitantes)	150	Maintien sans changement

3.4.2. Les surfaces agricoles et l'occupation des sols

Les surfaces agricoles sur le ban communal de Waldwisse sont principalement exploitées en céréales et prairies permanentes ; elles représentent une superficie totale de 815 hectares, exploités en 2014 par 48 exploitations agricoles différentes.



ILOTS CULTURAUX ET GROUPES DE CULTURES MAJORITAIRES DES EXPLOITATIONS

 blé tendre	 colza	 prairies temporaires
 maïs grain et ensilage	 autres oléagineux	 vergers
 orge	 fourrage	 autres cultures industrielles
 autres céréales	 prairies permanentes	 légumes-fleurs
 divers		

SOURCE : REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 2016 ; BD ORTHO, 2015.

JUIN 2018

0 300 600
m



Surfaces agricoles exploitées sur le territoire communal (source RPG 2016)

3.4.3. Les labels

Le territoire de Waldwisse est intégré à la zone d'Appellation d'Origine Protégée²⁵ de l'eau de vie de Mirabelle de Lorraine.

Waldwisse se situe par ailleurs dans l'aire de 2 produits bénéficiant d'une Indication Géographique Protégée :

- La bergamote de Nancy (confiserie composée de sucre cuit parfumé à l'essence naturelle de Bergamote) ;
- Les mirabelles de Lorraine (fruits).

3.4.4. Les contraintes induites par les exploitations

En fonction de la nature des élevages et de leur importance, les exploitations agricoles peuvent être soumises

- à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sous le régime de l'autorisation ou de la déclaration,
- au règlement sanitaire départemental.

Le Règlement Sanitaire Départemental, tout comme la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, prévoit notamment que les bâtiments renfermant des animaux et certaines de leurs annexes respectent des distances d'implantation minimales (périmètres de réciprocité agricole de 50 ou 100 m) par rapport aux habitations de tiers, aux constructions habituellement occupées par des tiers, aux zones de loisirs, aux cours d'eau et captages d'eau potable. Dans le cas des installations classées, le respect des distances de recul s'applique également par rapport aux limites des zones constructibles.

25

L'appellation d'origine constitue un signe d'identification de la qualité et de l'origine reconnu depuis 1905 en France, depuis 1958 sur le plan international (dans le cadre de l'Arrangement de Lisbonne) et depuis 1992 au niveau européen (sous le vocable AOP – Appellation d'Origine Protégée).

C'est la dénomination d'un pays, d'une région ou d'une localité servant à désigner un produit qui en est originaire et dont la qualité ou les caractères sont dus au milieu géographique, comprenant des facteurs naturels et des facteurs humains.

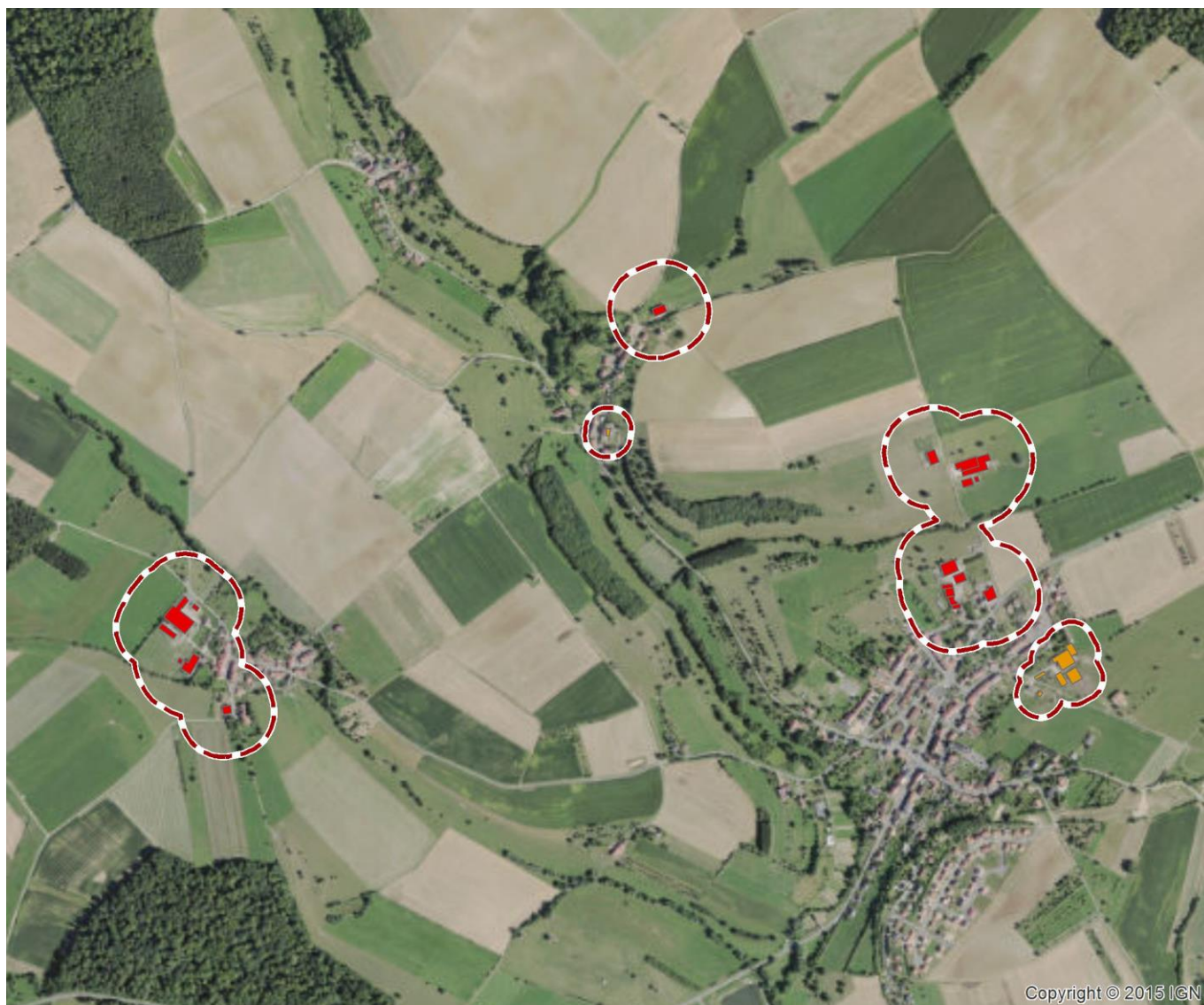
Le produit possède une notoriété dûment établie et sa production est soumise à des procédures comportant une habilitation des opérateurs, un contrôle des conditions de production et un contrôle des produits.

Depuis le 1er janvier 2012, les produits concernés ne doivent porter que la mention AOP, seuls les vins sont autorisés à porter l'appellation d'origine contrôlée française (AOC).



L'indication géographique est définie par un règlement européen : "le nom d'une région, d'un lieu déterminé ou, dans des cas exceptionnels, d'un pays, qui sert à désigner un produit agricole ou une denrée alimentaire :

- originaire de cette région, de ce lieu déterminé ou de ce pays et
- dont une qualité déterminée, la réputation ou d'autres caractéristiques peuvent être attribuées à cette origine géographique et
- dont la production et/ou la transformation et/ou l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique délimitée."

- À Waldwisse, 3 exploitations relèvent du Régime Sanitaire Départemental et génèrent un périmètre de réciprocité de 50 mètres et 5 exploitations relèvent des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et génèrent un périmètre de réciprocité de 100 mètres.



Copyright © 2015 IGN

-  bâtiments d'élevage, de stockage de fourrage et annexes soumis à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
-  bâtiments d'élevage, fosses, fumières et silos soumis au Règlement Sanitaire Départemental
-  périmètres de protection

SOURCE : BD ORTHO, 2012.

MAI 2016

0 150 300
m

Carte des périmètres de réciprocité agricole

4. Contexte historique et patrimoine

4.1. CADRAGE HISTORIQUE

L'histoire de la commune de Waldwisse a été fortement marquée par la Seconde Guerre Mondiale.

En 1944, à l'aube de la libération de la commune par les américains, la commune de Waldwisse a été bombardée à trois reprises le samedi 14 octobre 1944, le vendredi 17 novembre 1944 et le dimanche 19 novembre 1944.

La majeure partie du village (plus de 80%) est alors détruite. Le village actuel est donc en grande majorité issu de la reconstruction. Le village a été en grande partie reconstruit sous l'influence de Georges-Henri Pingusson, architecte et alors chef de la reconstruction du département de la Moselle (de 1946 à 1957). Cette architecture se distingue par des constructions caractéristiques présentant des toitures à un pan.

Les espaces de jardins actuels, présents à l'avant de ces constructions, étaient à l'origine des espaces publics qui se sont peu à peu privatisés.

4.2. PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

« Constituent des éléments du patrimoine archéologique tous les vestiges et autres traces de l'existence de l'humanité, dont la sauvegarde et l'étude, notamment par des fouilles ou des découvertes, permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel. » (art. L510-1 du Code du patrimoine).

En 1820, des terrassements permettent la découverte de plusieurs tombes. Il faudra attendre 1952, lors du creusement des fondations de la ferme Pitsch-Labovet pour découvrir une importante nécropole. Vingt-six tombes du 5^{ème} au 7^{ème} siècle sont mises à jour. À l'air libre, les ossements tombèrent vite en poussière.

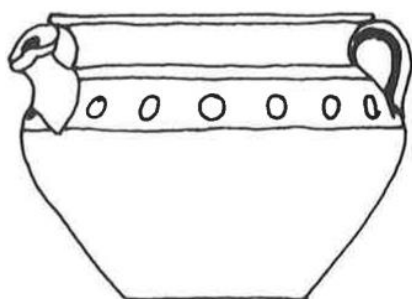
Selon les croyances de l'époque, une forme d'existence mystérieuse existait après la mort. Les défunts été donc enterrés avec un certain nombre d'objets, dont ils pouvaient avoir besoin dans l'au-delà. Certains de ces objets ont pu être conservés au musée régional de Sarrebourg. Il s'agit notamment d'objets permettant de se nourrir tels que :

- une cruche à goulot, qui contenait sans doute de l'hydromel ou de la bière ;
- un petit seau de cérémonie, très orné, qu'on plaçait sur la table, très rare en France, mais au contraire fréquent dans la vallée Rhénane ;
- un verre très artistiquement pourvu de trompes (Rüsselbecher).

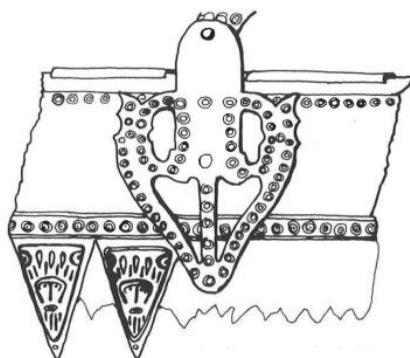
Les hommes étaient également enterrés avec leurs armes : longue lance de 1m10 (Angon), framées, francisques et pointes de flèches en fer. Le chef était également équipé d'une épée, dont le fourreau avait une monture d'argent.

Les femmes quant à elles étaient enterrées avec des attributs féminins : aiguilles de bronze, bijoux (coupe de verre, broche ronde, fibule en argent, colliers de perles colorées, en verre, en terre cuite et en ambre).

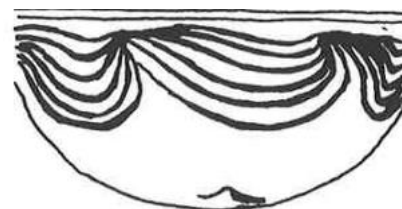
L'un des colliers comportait une pièce de monnaie d'argent, paraissant originaire de Phénicie, témoignant des relations commerciales de l'époque, d'ailleurs inconnues.



Cruche à goulot



Seau de cérémonie de Waldwisse



Coupe de verre



Verre à boire orné



Broche ronde d'argent



Pièce de monnaie découverte à Waldwisse



(source : Waldwisse autrefois, Hai mol Lai, Repères et Regards)

4.3. PERIMETRES ARCHEOLOGIQUES

La commune de Waldwisse est concernée par une zone de présomption de prescription archéologique établie sur l'ensemble du territoire par arrêté préfectoral du 7 juillet 2003.

Au sein de ce secteur à fort potentiel archéologique, les projets d'aménagement ou de construction de plus de 3 000 m² d'emprise doivent faire l'objet d'un examen en vue de l'éventuelle prescription d'un diagnostic préalablement à leur réalisation.

4.4. PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

4.4.1. L'inventaire général du patrimoine

A Waldwisse, un ensemble de monuments, de bâtiments et de détails architecturaux (édifices religieux, croix, calvaires, etc.) ont été identifiés au titre de l'inventaire général du patrimoine culturel :

- L'Eglise Paroissiale Sainte Catherine (19^e siècle), rue de l'Eglise ;
- La chapelle Sainte-Catherine (18^e siècle), rue de Betting ;
- La chapelle Saint-Marc (19^e siècle), sur la route départementale 64 à Gongelfang ;
- Le lavoir (19^e siècle), rue de l'Eglise, réel élément patrimonial pour la commune puisqu'il n'en reste plus que 3 de ce type dans le secteur ;
- La croix monumentale (19^e siècle), rue de la Fontaine à Betting ;
- Les croix de chemin (19^e siècle) ;
- Le cimetière israélite (18^e siècle), chemin de Waldwisse à Zeurange ;
- La ferme Hentinger Haff (15^e siècle, reconstruite en 1715) ;
- L'ancienne ligne de chemin de fer qui reliait Bettelainville à Merzig via Waldwisse ;
- Le bâti traditionnel (maisons et fermes) du 18^e et 19^e siècle.

Ces éléments ne font pas l'objet de protection réglementaire et ne génèrent aucun périmètre de protection. Ils revêtent toutefois un caractère patrimonial.



Cimetière israélite



Croix de chemin au Sud de Betting



Bâti traditionnel lorrain, Grand'Rue



Accès extérieur à la cave, Grand'Rue

4.4.2. La ferme de Henting ou Hentinger Haff

La ferme de Henting ou Hentinger Haff, dernière construction d'un ancien village disparu dont elle tire le nom. Cette ferme a une forte valeur patrimoniale pour la commune. La première ferme a été détruite, sans doute, durant la Guerre de Trente Ans. Cette ferme franche recueillait la dîme de plusieurs villages et appartenait à la chartreuse de Rettel. Portant le titre de "Territoire Vatican" si un malfaiteur s'y réfugiait, les gens d'armes ne pouvaient l'arrêter.

Une nouvelle ferme a été construite en 1715. Le rez-de-chaussée a été conservé. En revanche, l'étage fut endommagé par les bombardements de 1944.



Ferme de Henting ou Hentinger Haff (source : Waldwisse autrefois, Hai mol Lai, Repères et Regards)

4.4.3. La voie ferrée

Dès 1896 un comité composé de lorrains et de sarrois est formé en faveur de la création d'une ligne de chemin de fer qui relierait le Nord de la Sarre à la Lorraine, aux villes de Metz et Thionville, afin de faciliter les échanges transfrontaliers. Les premiers travaux débutent en 1908. Le chantier fait appelle à plus de 40 ouvriers étrangers (autrichiens, italiens, serbes et croates) en plus des ouvriers allemands. En 1915, une centaine de prisonniers russes travaillent près de Silwingen. Le tunnel de plus de 1,7 km sera terminé avec plus de 7 mois d'avance. La ligne est inaugurée en 1917, elle relie alors Metz à Merzig.

Suite à la première guerre mondiale, le trafic international est interrompu du 21 au 27 novembre 1918.

Au début des années 1920, les trains sont bondés, en raison du grand nombre de lorrains qui se rendent en Allemagne, suite à la chute de la valeur du Deutsch Mark.

A partir de 1935, les trains ne circulent plus au-delà de Waldwisse.

A l'aube de la seconde guerre mondiale et durant celle-ci, les conflits armés et les bombardements vont fortement entraver le fonctionnement de la ligne, qui fermera définitivement le 19 janvier 1959.



Gare de Waldwisse (source : Waldwisse autrefois, Hai mol Lai, Repères et Regards)

Si la gare de Waldwisse n'existe plus, certains vestiges de la voie ferrée marquent encore le paysage waldwissois, tels que l'imposant pont au-dessus de la rue de la Gare.

La voie ferrée elle-même, en surplomb et aujourd'hui marquée par une forte présence végétale, représente également un élément structurant pour la commune. Elle joue notamment un rôle de rupture entre le village ancien et le lotissement récent.



Pont de l'ancienne ligne de chemin de fer, au-dessus de la rue de la Gare

4.4.4. Le lavoir

Edifié en 1880, le lavoir succède à un établissement plus ancien. C'est autour de cette source que s'est formé et développé le village de Waldwisse.

La particularité de ce lavoir réside principalement dans ses voûtes. Il est l'un des derniers lavoirs de ce type dans le secteur et présente donc une forte valeur patrimoniale.

Il est aujourd'hui en partie utilisé par les sapeurs-pompiers du village.



Le lavoir à Waldwisse

4.4.5. Les bâtiments de la reconstruction sous la direction Georges Henri Pingusson



En 1944, la commune de Waldwisse est détruite à 80% par les bombardements. Un certain nombre de bâtiments ont été reconstruits sous la forme traditionnelle des maisons-blocs lorraines. Une grande partie du village, en revanche va être reconstruite selon une architecture plus innovante sous l'influence de l'architecte Georges-Henri Pingusson alors chef de la reconstruction du département de la Moselle (de 1946 à 1957). Il s'agit de bâtiments d'un seul tenant, regroupant plusieurs habitations. La principale particularité de ces constructions est leur toiture à un pan, peu rependu dans la région à l'époque et encore aujourd'hui.

Aujourd'hui encore, de nombreux passionnés et étudiants en architecture se rendent à Waldwisse pour étudier ces bâtiments atypiques.

Reconstruction d'après-guerre sous la direction de Georges Henri Pingusson, en 1948-1949 (SIAF/Cité de l'architecture du XXème siècle)



Architecture de la reconstruction sous la direction de Georges Henri Pingusson aujourd'hui

4.4.6. L'Eglise Paroissiale Sainte Catherine

L'ancienne église de Waldwisse, construite en 1727 pour une population décimée par la guerre de trente ans est remplacée, à partir de 1827, par une plus grande, d'après les plans de l'architecte Derobe de Thionville.

Le clocher de l'église se caractérise par une nouvelle façade d'inspiration baroque, avec deux niches latérales : à droite la statue de Sainte Elisabeth de Hongrie, à gauche, Saint Antoine de Padoue avec l'enfant Jésus. La coupole porte un lanterneau sur quatre colonne, et surmonté d'un coq-girouette et une croix.

Ce clocher singulier fait la particularité et le caractère de l'Eglise Paroissiale Sainte Catherine.



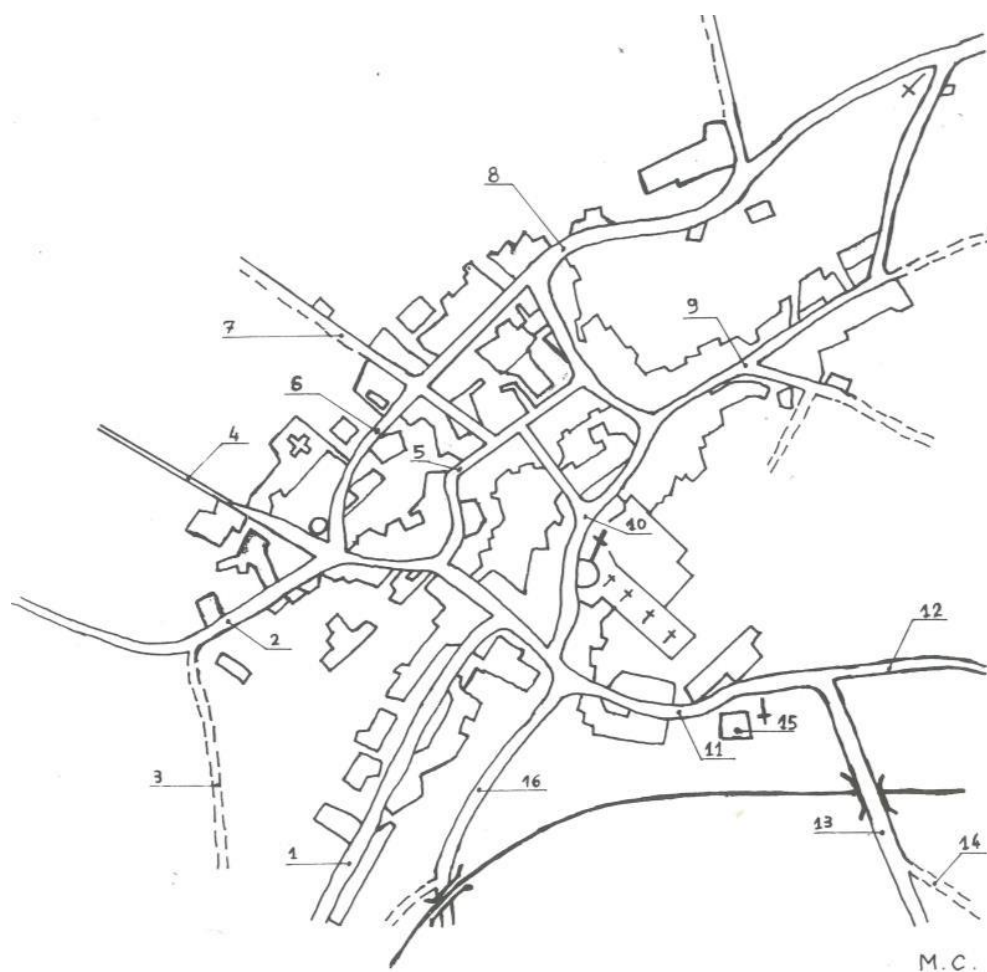
Eglise Paroissiale Sainte Catherine à Waldwisse

4.5. MONUMENTS HISTORIQUES ET PERIMETRES DE PROTECTION

La commune de Waldwisse ne compte aucun édifice inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques.

5. Morphologie urbaine

5.1. STRUCTURE URBAINE ET DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT



- | | |
|----------------------------|-------------------------------|
| 1. Rue du Moulin. | 9. Fleppegaas. |
| 2. Rue de Betting. | 10. Rue de l'église. |
| 3. Chemin du Kappesgoaten. | 11. Goldgaas. |
| 4. Rue de Gongelfang. | 12. Chemin de Biring. |
| 5. Rue du Centre. | 13. Chemin de Zeurange. |
| 6. Rue des Juifs. | 14. Chemin du cimetière juif. |
| 7. Vieux chemin de Sierck. | 15. Réservoir d'eau. |
| 8. Route de Merzig. | 16. Route de la gare. |

Waldwisse vers 1930 (source : Waldwisse autrefois, Hai mol Lai, Repères et Regards)

L'illustration précédente permet de donner une idée de ce qu'était le village avant les bombardements qu'a subi la commune en 1944 et qui ont détruit plus de 80% du village. Le village actuel est donc en grande partie issu de la reconstruction d'après-guerre,

La commune de Waldwisse s'est longtemps concentrée, en un centre relativement compact et dense, autour du croisement des deux grands axes routiers structurant son territoire :

- la route départementale 855 (rue nationale), axe Nord/Sud ouvrant le territoire sur l'Allemagne au Nord et sur les communes de Rémeling et Halstroff au Sud. Celle-ci n'existait pas avant la reconstruction ;
- la route départementale 64 (Grand'rue), axe Nord-Ouest/Est, desservant la commune de Launstroff au Nord-Ouest et l'Allemagne à l'Est.

Le développement urbain s'est globalement fait de manière linéaire le long de ces mêmes axes ainsi que, durant les années 1990, vers la gare, le long de l'ancienne ligne de chemin de fer qui reliait Bettelainville à Merzig via Waldwisse, fermée au trafic depuis le 19 janvier 1959.

L'urbanisation de Waldwisse ces dernières années s'est principalement faite de manière organisée, au travers de l'ouverture à l'urbanisation du lotissement communal, au Sud du village et de l'ancienne ligne de chemin de fer.

L'une de particularité de la commune est la présence de deux annexes : Betting et Gongelfang. Ces deux annexes se situent à l'écart du village de Waldwisse, à environ 1 km de celui-ci. Les deux hameaux se sont peu développés et sont restés relativement compacts :

Gongelfang s'est construit et développé autour de deux moulins, aujourd'hui disparus ;

Betting et Gongelfang étaient à l'origine deux villages distincts. Ils se sont réunis en 1790 pour ne former qu'une seule et même commune. Cette dernière a été rattachée à Waldwisse en 1812.

On peut également identifier des constructions isolées sur le territoire communal, notamment le long de la route D64H vers Betting. Elles se situent à proximité du village, mais sont séparées de celui-ci par le Waldwisse. Le cours d'eau est bordé de part et d'autre d'espaces de prairies, créant une zone tampon non bâtie et jouant un rôle de rupture entre ces constructions et le village. On note notamment la présence de la ferme Hentinger Haff un peu plus au Sud.

L'urbanisation a également été influencée par le milieu naturel :

- La topographie : les trois zones bâties se situent globalement au fond des différents vallons. L'extension de Gongelfang est notamment fortement limitée par la topographie.
- Le Waldwisse : le cours d'eau joue un rôle de rupture entre le village et les constructions isolées situées aux abords de la RD64H

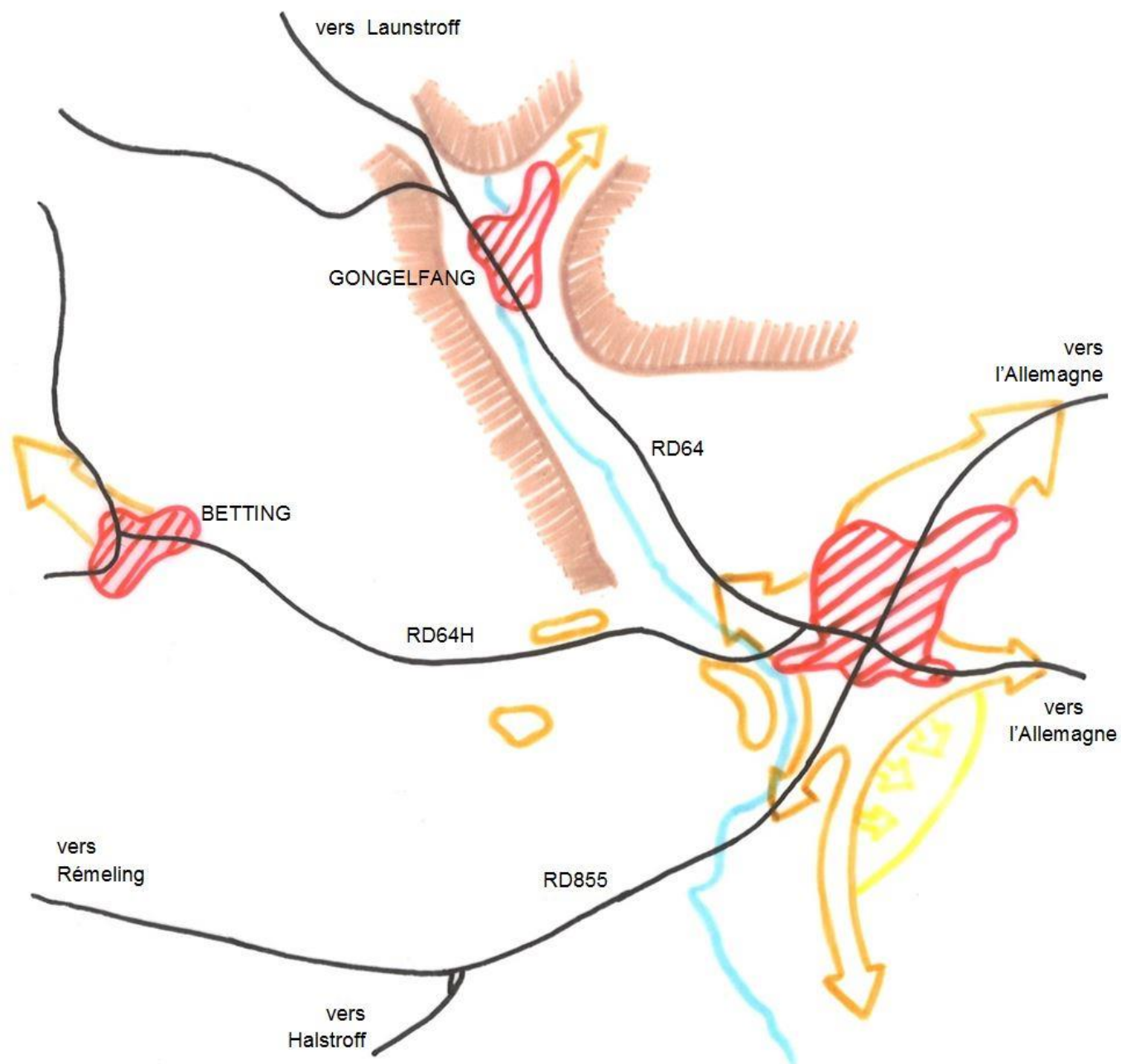


Schéma de la morphologie et du développement du village de Waldwisse

5.2. PRISE EN COMPTE DU RELIEF DANS LE DEVELOPPEMENT URBAIN

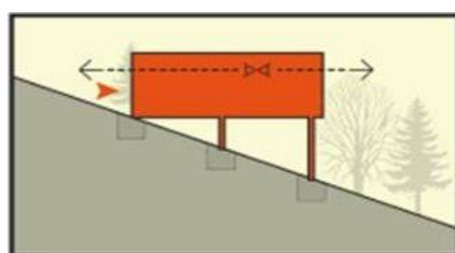
Le territoire est marqué par une topographie vallonnée et par endroit, des pentes relativement fortes. Les zones bâties sont principalement situées en fond des différents vallons et se sont progressivement développés sur leurs versants.

La prise en compte du relief et l'intégration des constructions dans la pente est donc une problématique importante pour la commune.

Plusieurs types d'implantation sont possibles, le bâti peut être implanté :

- en surplomb, décollé du sol en porte-à-faux ou perchés sur des pilotis ;
- en cascade avec succession de niveaux ou de demi-niveaux ;
- encastré ou semi-enterré ;
- posé sur un plat terrassé.

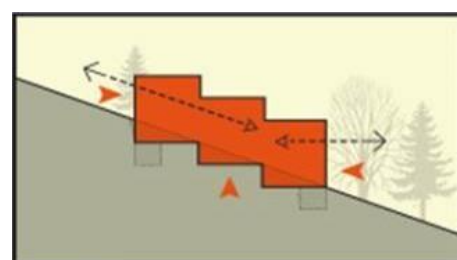
L'implantation en surplomb, en cascade ou encastrée permet la préservation et le respect du terrain naturel ainsi que l'intégration paysagère. Au contraire, le terrassement déstructure la pente, la volumétrie du terrain mais aussi le paysage.



VOLUME DES DÉBLAIS/REMBLAIS



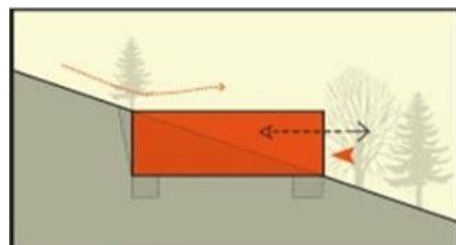
Implantation en surplomb



VOLUME DES DÉBLAIS/REMBLAIS



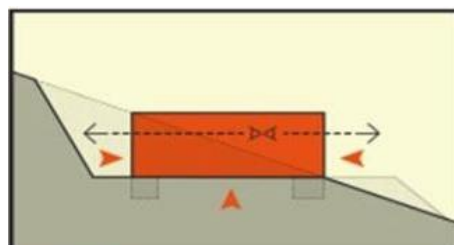
Implantation en cascade



VOLUME DES DÉBLAIS/REMBLAIS



Bâti encastré dans la pente



VOLUME DES DÉBLAIS/REMBLAIS



Bâti posé à plat, terrassement

A Waldwisse, les constructions anciennes sont majoritairement construites sur un premier niveau (cave) en partie enterré, permettant l'intégration des bâtiments dans la pente. On trouve encore quelques trappes extérieures permettant l'accès aux caves.

L'accès au niveau habitable se fait soit directement au niveau de la rue, dans les secteurs de pente modérée, soit par quelques marches.



Exemple de bâti ancien composé d'un soubassement - Grand'Rue



Exemple de trappe extérieure d'accès à la cave - Grand'Rue

Dans les zones de bâti plus récent, l'intégration dans la pente passe davantage par le terrassement. Celui-ci déforme les terrains et s'accompagne de la réalisation presque obligatoire de murs de soutènement, pour la stabilisation des talus. Les accès aux garages accentuent parfois davantage encore la différence de niveau entre terrains contigus.

Cette transformation du terrain naturel peut générer des problèmes environnementaux, notamment en ce qui concerne l'écoulement des eaux pluviales. Aussi, de tels aménagements peuvent avoir un fort impact paysager et nuire à la cohérence du tissu bâti au sein d'une même zone.



Exemple de mur de soudainement et de terrassement au sein du lotissement

6. Typomorphologie du bâti

Trois typologies bâties peuvent être identifiées sur le territoire communal :

- le bâti ancien et issu de la reconstruction ;
- le bâti isolé sur sa parcelle organisé ;
- le bâti isolé sur sa parcelle diffus.



Répartition des typologies bâties sur le territoire communal

6.1. LE BATI DU CENTRE ANCIEN

Au sein du centre du village de Waldwisse se différencient deux typomorphologies du bâti différentes :

- Le bâti ancien traditionnel,
- Le bâti issu de la reconstruction d'après-guerre, sous l'influence de Georges-Henri Pingusson.

6.1.1. Le bâti ancien traditionnel,

Historiquement le centre ancien était composé de maisons blocs traditionnelles lorraines, qui se caractérisent par une forme simple regroupant les fonctions de la vie familiale et agricole dans un seul est même bâtiment. Au sein des lieux-dits, ces formes bâties traditionnelles et cette structure urbaine ont été fortement conservées, davantage encore à Betting qu'à Gongelfang.

Durant la seconde guerre mondiale une très grande partie du village ancien a été détruite suite aux bombardements du 19 novembre 1944. Néanmoins un certain nombre de bâtiments a été reconstruit sur le modèle traditionnel.

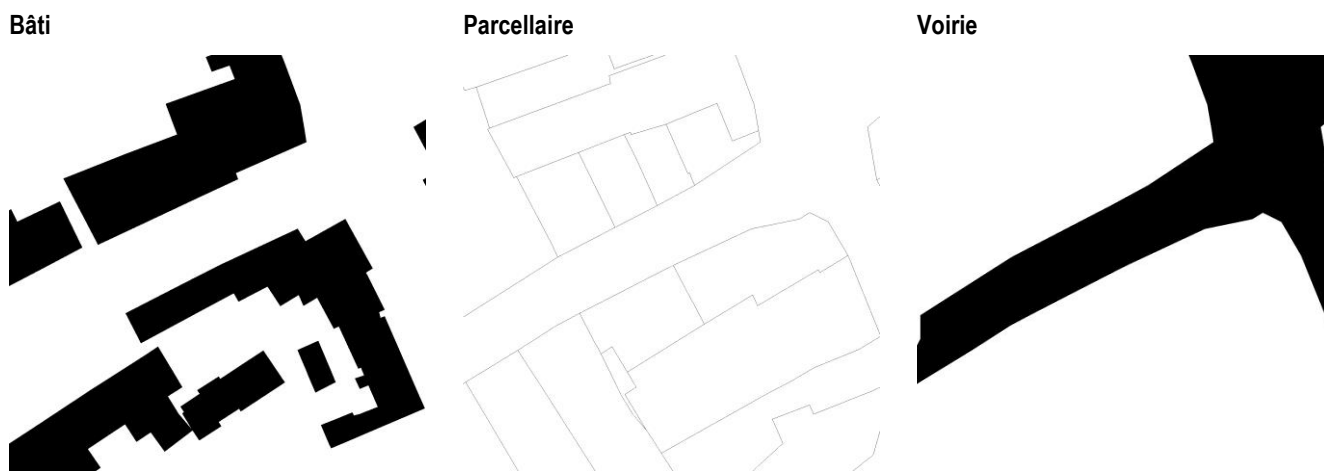


Bâti traditionnel, rue Nationale

En Moselle, la structure urbaine de la majeure partie des villages-rues se caractérise par des parcelles relativement profondes et étroites sur lesquelles les constructions sont implantées à l'avant, en respectant un léger recul vis-à-vis de l'espace public. Les constructions forment un front bâti de part et d'autre de la rue, et les arrières de parcelles correspondent à des espaces de vergers et jardins relativement profonds.

A Waldwisse, les parcelles sont de tailles et de formes plus diversifiées. Certaines ont conservé la forme traditionnelle étroite et profonde (ex : rue de l'Eglise), d'autres au contraire sont plus larges et carrés (ex : au croisement de la Grand'Rue et de la rue Nationale).

Toutefois, indépendamment de la structure parcellaire, les constructions sont toujours implantées en bordure de l'espace public et les arrières de parcelles correspondent toujours à des espaces de vergers et jardins, préservant ainsi la structure urbaine et le caractère traditionnel du village lorrain.



Le bâti ancien traditionnel, rue Nationale

6.1.2. Le bâti issu de la reconstruction d'après-guerre, sous l'influence de Georges-Henri Pingusson.

Les bombardements du 19 novembre 1944 et la nécessité de reconstruction a fortement modifié le caractère du village. Une grande partie du centre du village se distingue aujourd'hui par un nombre important de bâtiments caractéristiques de l'architecture de Georges-Henri Pingusson, architecte de renom et alors chef de la reconstruction du département de la Moselle (de 1946 à 1957). Ces bâtiments représentent un fort enjeu patrimonial pour le village.



Bâtiment caractéristique de la reconstruction, rue de Mornant

Les constructions sont implantées en milieu de parcelles longues et étroites. L'avant des constructions correspondait à des espaces publics qui ont peu à peu été privatisés et transformés en jardins.

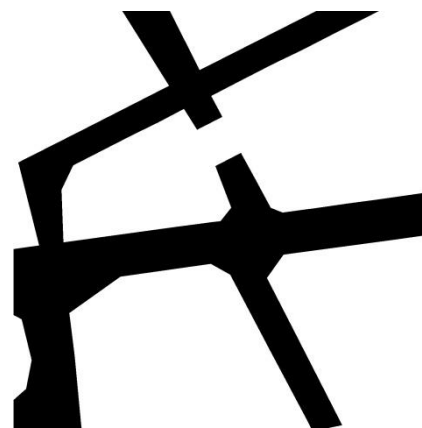
Bâti



Parcellaire



Voirie



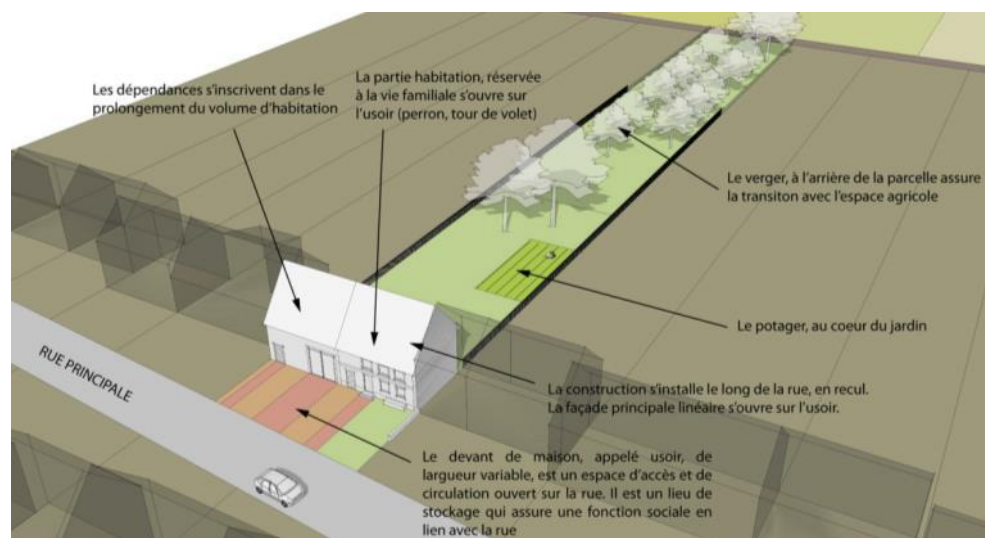
Le bâti issu de la reconstruction d'après-guerre, rue de Mornant

De manière générale, qu'il s'agisse des constructions de modèle traditionnel ou des constructions de Pingusson, le centre du village est un tissu relativement dense, auquel correspond une identité propre.

6.1.3. Organisation du bâti sur la parcelle

Le bâti traditionnel ainsi que les bâtiments de la reconstruction construits sur le même modèle sont en majorité implantés le long des voies, faitage parallèle à cette dernière, en respectant un léger recul (usoirs²⁶).

Les constructions sont implantées sur limites séparatives latérales et forment ainsi un front bâti de part et d'autre de la voirie. La majorité des constructions anciennes comportent d'importants espaces de vergers et jardins en arrières de parcelles.



Exemple de « maison-bloc » ou « ferme-bloc », Atlas des Paysages



Vergers et jardins en arrière de parcelle – Grand'Rue

²⁶ L'usoir est une partie semi-publique située sur l'avant de la maison mesurant 3 à 10 mètres de profondeur. Il ressemble à une cour ouverte non clôturée. Autrefois utilitaire (stockage du bois, fumier), le rôle de l'usoir a évolué (stationnement par exemple) mais il constitue encore la partie "visible" et d'accueil des maisons.



Organisation du modèle de bâti traditionnel



Grand'Rue

Les constructions caractéristiques de la reconstruction d'après-guerre de Georges-Henri Pingusson sont alignées les unes aux autres et respectent un angle de 10° à 30° par rapport à l'emprise publique. La partie comprise entre la construction et la route étaient à l'origine des espaces publics qui, avec le temps, se sont privatisés pour devenir aujourd'hui des jardins privés.



Organisation du bâti caractéristique de la reconstruction



Rue de Mornant

6.1.4. Hauteur et aspect des constructions

Les maisons-blocs anciennes se composent d'un parallélépipède allongé formé par les murs extérieurs et d'une toiture à deux pans. Elles sont composées d'un côté d'un soubassement, d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'un grenier ; de l'autre côté d'une partie historiquement dédiée à l'activité agricole. Cette partie de la maison se caractérise principalement par la présence d'un grand porche en permettant l'accès depuis la rue.

Certaines maisons issues de la reconstruction ont été bâties sur ce même modèle, mais ne comportent pas nécessairement la partie agricole.

Le bâti ancien peut se différencier des bâtiments de la reconstruction par la présence d'encadrements de fenêtres et de porches en pierres de taille. Lors de la reconstruction ces éléments n'ont pas été reproduits, les encadrements étant davantage réalisés en bois.

Ces bâtiments de forme traditionnelle connaissent une hauteur au faîtage qui varie entre 8 et 10 mètres en fonction des secteurs et de la pente. Certaines constructions se démarquent toutefois par une hauteur plus importante (ex : boulangerie...).



Boulangerie – Croisement de la rue Nationale et de la Grand'Rue

Les bâtiments caractéristiques de la reconstruction connaissent une architecture plus innovante. Ils sont composés d'un rez-de-chaussée, d'un étage et de combles. Ils se caractérisent par une toiture à un pan permettant un second étage habitable. La façade la plus importante est exposée au Sud. Il s'agit de bâtiments d'un seul tenant divisés en plusieurs habitations. D'importants espaces de jardins sont situés à l'avant des constructions. Ceux-ci étaient à l'origine publics et se sont privatisés.

6.1.5. Fonctions urbaines

Le centre ancien de Waldwisse est à dominante d'habitation. Il concentre toutefois la majeure partie des équipements et services de proximité.

Les lieux-dits, quant à eux ont une fonction exclusivement résidentielle, à l'exception d'une entreprise du bâtiment située à Betting.

Des exploitations agricoles, historiquement implantées dans les centre ancien, tendent à se développer en périphérie de l'enveloppe urbaine au gré des sorties d'exploitation.

6.1.6. Intégration des nouvelles constructions et évolution du bâti traditionnel

L'articulation entre le bâti traditionnel et le bâti issu de la reconstruction des années 1950 rend le centre du village de Waldwisse moins homogène que les "villages-rues" typiques de Moselle. La reconstruction d'après-guerre a rompu la linéarité de l'organisation urbaine, et a contribué à en créer une nouvelle, plus aérée.

Pour autant, le centre du village et des lieux dits respectent des règles d'implantation sur la parcelle, d'ordonnancement sur la rue, d'orientation des constructions, d'intégration dans la pente etc. qui garantissent la cohérence du tissu bâti. L'intégration harmonieuse de nouvelles constructions au sein du tissu ancien doit passer par le respect de ces mêmes règles.

Le bâti traditionnel a évolué au fil du temps et de la transformation des modes de vie, aussi bien sous formes d'extensions, que de réhabilitation d'anciens bâtiments.



Extension de construction ancienne, Grand'Rue



Création de coursives extérieures, Rue des Ecoles

6.1.7. Les maisons identitaires de Waldwisse

Quelques édifices des centres anciens ont été, dans le cadre d'une étude d'identification des maisons identitaires, menée par le CAUE de Moselle, repérées pour leurs caractéristiques particulières :



15 rue des écoles à Waldwisse

Maison du début du XX^{ème} siècle (1920)

La modénature en grès, ouvragée, est taillée en relief de l'enduit, mouchetis tyrolien fin. Le portail de grange présente un linteau métallique d'origine.



10 rue de l'Eglise à Waldwisse

Maison du début du XX^{ème} siècle (1910)

La modénature en pierre de taille très ouvragée est en léger relief de l'enduit, mouchetis tyrolien peint. Le débord de toit laisse les chevrons apparents. La dépendance agricole est considérée comme ne faisant pas partie de l'ensemble.



16 rue de l'Eglise à Waldwisse

Maison du début du XX^{ème} siècle (1914)

La modénature en pierre de taille très ouvragée est en léger relief de l'enduit, mouchetis tyrolien peint. Le débord de toit laisse les chevrons apparents. La dépendance agricole est considérée comme ne faisant pas partie de l'ensemble.



6 rue de la gare à Waldwisse

Maison du début du XX^{ème} siècle, ancienne dépendance de la gare de Waldwisse.

La modénature en calcaire ocre est taillée fleur de l'enduit pour les fenêtres. Les soubassements et chaînes d'angles sont en pierres massives à bossage.



31 rue de la gare à Waldwisse

Petite ferme du début du XX^{ème} siècle (environ 1910-1920)

Le logis présente une modénature élaborée, en grès. Les baies larges du rez-de-chaussée intègrent des volets roulants dès l'origine. La dépendance agricole présente des baies sans encadrement



20 Grand'rue à Waldwisse

Ample maison caractéristique du milieu du XIX^{ème} siècle (1848)

La modénature en grès est taillée à fleur de l'enduit, mortier bâtard taloché fin.



26 Grand'rue à Waldwisse

Maison de la première moitié du XIX^{ème} siècle (1870) présentant le traitement de façade d'origine

La modénature en pierre est taillée en relief de l'enduit, mortier de chaux récent tiré à la truelle et badigeonné. Le débord de toit présente une frise d'égout décorative



28 Grand'rue à Waldwisse

Maison de la première moitié du XIX^{ème} siècle avec modifications ultérieures

La modénature est à fleur de l'enduit, mouchetis tyrolien. Le débord de toit laisse les chevrons apparents.



34 Grand'rue à Waldwisse

Maison de maître bâtie à l'orée du village, dans un petit parc arboré. Elle peut être datée approximativement de la fin du XIX^{ème} siècle ou du tout début du XX^{ème} siècle.

Elle présente sur toutes les faces une modénature élaborée, pour une partie en pierre et pour l'essentiel en mortier.



12 rue nationale à Waldwisse

Maison du début du XX^{ème} siècle (1902)

La modénature en pierre de taille très ouvragée est en léger relief de l'enduit. Le débord de toit laisse les chevrons apparents. La dépendance agricole est considérée comme ne faisant pas partie de l'ensemble.



22 rue nationale à Waldwisse

Ample demeure datant du début du XX^{ème} siècle, jumelée avec la maison voisine

La modénature en pierre de taille très ouvragée est en léger relief de l'enduit. Elle est complétée par une modénature décorative en mortier



24 rue nationale à Waldwisse

Ample demeure datant du début du XX^{ème} siècle, jumelée avec la maison voisine

La modénature en pierre de taille très ouvragée est en léger relief de l'enduit. Elle est complétée par une modénature décorative en mortier



Section B parcelle 531 à Gongelfang

Ample ferme dont le logis dénote une construction à la fin du XVIII^{ème} siècle (1770)

L'ensemble a probablement fait l'objet d'une surélévation au cours du XIX^{ème} siècle La modénature en frès est taillée à fleur de l'enduit.



N°1 à Gongelfang

Ample ferme bâtie durant la seconde moitié du XIX^{ème} siècle (1860).

La modénature en pierre est taillée à fleur de l'enduit, mortier taloché fin sur la maison et mortier tiré truelle sur la grange. Le débord de toit du logis présente une corniche en pierre de taille.

6.2. LE BATI ISOLE SUR SA PARCELLE

Le bâti isolé sur sa parcelle est de deux types à Waldwisse. On peut distinguer :

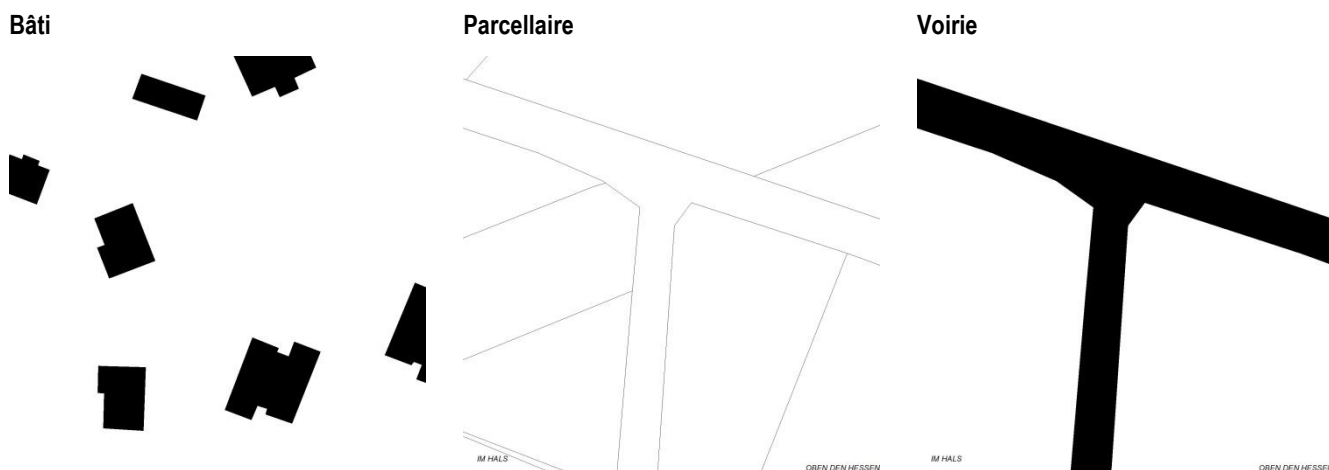
- Les constructions qui se sont progressivement installées le long des axes routiers structurants (RD64, RD 855, rue de Betting, rue de la Gare), mais également au Nord de Gongelfang, au gré des opportunités foncières et sans réflexion globale en termes d'organisation urbaine. Elles peuvent être qualifiées d'**extensions urbaines linéaires et/ou diffuses**.
- Les constructions du lotissement situées au Sud du territoire, ont été implantées et construites de manière plus organisée, répondant au règlement du lotissement. Il s'agit d'**extensions urbaines organisées**.

6.2.1. Organisation du bâti sur la parcelle

Le **bâti isolé diffus**, s'étant développé principalement de manière linéaire le long des axes routiers, offre peu d'épaisseur au tissu urbain.

Implanté de manière aléatoire au gré des opportunités foncières, le bâti isolé diffus est situé sur des parcelles au découpage diversifié. Les constructions ne respectent pas nécessairement d'alignement par rapport à la voirie, ni les unes par rapport aux autres. Elles sont toutefois globalement, implantées en retrait des limites séparatives latérales et de l'emprise publique.

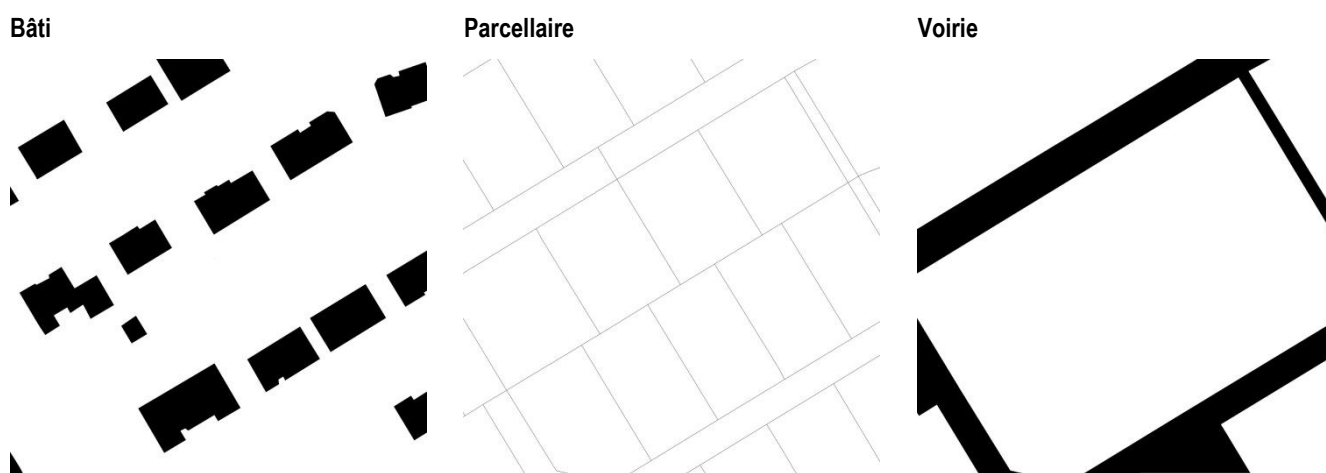
Au Sud de la rue Nationale, les constructions se sont faites progressivement. D'abord sous formes d'habitat léger, elles se sont peu à peu développées pour devenir les pavillons actuels. Un redécoupage du foncier a été opéré sur ce secteur.



Bâti en extension urbaine linéaire et/ou diffuse, Grand'Rue, entrée Est du Village

Le **bâti organisé** présente une certaine homogénéité aussi bien dans la forme des parcelles (découpage parcellaire en damier) que dans l'implantation du bâti en milieu de parcelle respectant un retrait par rapport aux limites séparatives et à l'emprise du domaine public. Les façades avant des constructions sont alignées les unes par rapport aux autres.

Le lotissement s'est développé en plusieurs phases et certaines parcelles restent toujours inoccupées. Il est relativement « isolé » du reste du village de Waldwisse. L'ancienne voie ferrée et la végétation de ses abords créent un certain effet de rupture entre le centre du village et le lotissement, pourtant implantée à proximité l'un de l'autre.



Bâti en extension urbaine organisée, dans le lotissement, rue des Rossignols et rue des Fauvettes

D'une manière générale, le bâti pavillonnaire dilaté contraste nettement avec le centre ancien dense.

6.2.2. Hauteur et aspect des constructions

Diffus comme organisés, le bâti isolé sur sa parcelle correspond à des maisons individuelles. Leurs formes sont très variées. Les bâtiments sont, pour la plupart, composés d'un rez-de-chaussée, parfois avec un étage en sus, et un comble, habitable ou non.

Souvent, le rez-de-chaussée s'élève sur un soubassement (cave-garage) semi-enterré pour pallier la pente. La hauteur des constructions varie entre 6 à 10 mètres au faitage environ.

Les toitures sont globalement à 2 ou 4 pans. Aucune maison à toiture plate n'est présente sur le territoire.

Le type d'architecture, les matériaux de construction et les couleurs des façades sont souvent caractéristiques de leur date de construction.

Contrairement au centre ancien les zones d'extension bénéficient de nombreux espaces libres, principalement composés de jardins d'ornement autour des constructions et en arrière de parcelle.

Lorsqu'elles existent, les clôtures présentent souvent un aspect hétéroclite : aucune, ou de simples bordurette, murets plus ou moins hauts surmontés ou non d'une grille ou palissade, doublés ou non par une haie.



Constructions récentes, rue des Fauvettes



Extensions linéaires le long de la route nationale

6.2.3. Fonctions urbaines

Les zones de bâti isolé sont à très forte dominante résidentiel. Aucune activité n'est présente dans lotissement, une entreprise du bâtiment est présente rue de la Gare.

6.2.4. Intégration paysagère et juxtaposition des formes d'extension urbaines sous formes pavillonnaire

Compte tenu de la topographie du territoire, l'intégration des constructions dans la pente et donc dans le paysage est un sujet important. Les constructions isolées sur parcelles gèrent principalement le relief par les remblais et déblais ainsi que par la construction de soubassement. La différence du mode de gestion du relief entraîne parfois de fortes différences de niveau entre parcelles voisines.



Gestion de la pente par des soubassements et remblais



Différences de niveau des terrains

Les extensions pavillonnaires aussi bien diffuses qu'organisées présentent une forte hétérogénéité de forme architecturale, de couleurs, de type d'intégration dans la pente etc.

Aussi, la prédominance des maisons individuelles et l'organisation du bâti tendent à une uniformisation des formes urbaines et vers une banalisation du paysage urbain.

Cette banalisation des formes urbaine, couplée à la forte hétérogénéité des formes architecturales engendre une perte d'identité du territoire.



Hétérogénéité des formes bâties dans le lotissement

Enfin, lorsque les champs situés à l'Est du lotissement restent nus, les constructions sont particulièrement visibles depuis les hauteurs du vallon.



Lotissement vue depuis l'Est du territoire

6.3. LES DENSITES

On constate une forte disparité des densités bâties entre le centre ancien et les zones d'extensions diffuses et organisées.



Carte des zones de densité observées

Secteur	Surface bâtie pour 1 hectare	% de surface bâtie
Centre ancien - Rue de l'Eglise	0,27 ha	27%
Pavillonnaire organisé - Rue des Rossignoles et rue des Fauvettes	0,17 ha	17%
Pavillonnaire diffus - Rue de la Gare	0,10 ha	10%

On constate que le centre ancien est près de 3 fois plus densément bâti que les zones de pavillonnaire diffus, et environ 1,5 fois plus dense que le lotissement. Dans ces zones pavillonnaires, les espaces verts et non bâtis occupent une part importante de la parcelle.

7. Equipements et services

7.1. NIVEAU D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE

La base permanente des équipements (BPE) de l'INSEE est destinée à fournir le niveau d'équipement et de services rendus sur un territoire à la population.

En 2016, la Base Permanente des Equipements se compose de 402 types d'équipements répartis en 6 grands domaines : services aux particuliers ; commerces ; enseignement ; santé ; transports et déplacements ; sports, loisirs et culture.

Parmi eux, 110 équipements ont été retenus et répartis en trois gammes pour caractériser le niveau d'équipement d'un territoire :

- gamme de proximité (27 équipements) ;
- gamme intermédiaire (36 équipements) ;
- gamme supérieure (47 équipements).

Elles traduisent une hiérarchie dans les services rendus à la population. La gamme de proximité rassemble les services les plus présents sur le territoire comme les écoles primaires, les médecins généralistes ou les boulangeries. La gamme supérieure regroupe des équipements plus rares comme les lycées, les établissements hospitaliers ou les hypermarchés. On retrouve dans cette gamme de nombreux équipements de santé ou sociaux. Enfin, à mi-chemin, la gamme intermédiaire rassemble des services comme les écoles maternelles, collèges, les opticiens ou les supermarchés.

Une commune est considérée comme pôle de services de proximité, intermédiaires ou supérieurs si elle dispose d'au moins la moitié des équipements et services de la gamme correspondante.

Au regard de ce classement, Waldwisse totalise :

- 13,46 équipements de proximité pour 1000 habitants (contre 22,42 pour la moyenne départementale et 25,25 pour la moyenne nationale) ;
- 2,45 équipements intermédiaires pour 1000 habitants (contre 6,51 pour la moyenne départementale et 7,18 pour la moyenne nationale) ;
- aucun équipement supérieur (contre 1,87 pour 1000 habitants pour la moyenne départementale et 2,13 pour la moyenne nationale) ;

et présente donc un niveau d'équipements et de services relativement faible, mais qui pour l'offre de proximité reste correcte pour une commune rurale.

7.2. LES EQUIPEMENTS DE LA COMMUNE

Les équipements et services de proximité de Waldwisse peuvent être classés en cinq catégories :

- Administratifs et éducatifs :
 - la Mairie ;
 - l'école ;
- Sportifs et de loisir :
 - Le terrain de foot, le terrain multisport, et l'aire de jeux situés et concentrés derrière l'école,
 - le terrain de pétanques, excentré à l'Est du village ;
 - l'aire de jeux située à l'entrée du lotissement ;
 - la salle communale, rue Nationale ;
- Culturels :
 - l'Eglise paroissiale Sainte-Catherine de Waldwisse ;
 - le cimetière de Waldwisse ;
 - la Chapelle Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours à Betting ;
 - la Chapelle Saint-Marc à Gongelfang ;
 - le Cimetière israélite ;
- De santé et d'assistance
 - Un cabinet médical ;
 - Le local des Sapeurs-Pompiers ;
- Commerces et services de proximité
 - Deux coiffeurs : un situé rue de Mornant, l'autre rue des Ecoles ;
 - Un bar situé sous la salle communale, rue Nationale ;
 - Deux boulangeries, situées rue Nationale ;
 - Un relai poste, assuré par la boulangerie Hilt ;
 - Une entreprise de fermeture en bâtiment, rue de la Gare ;
 - Une entreprise de maçonnerie à Betting.

A l'exception des chapelles situées dans les lieux-dits et d'une entreprise à Betting, les équipements et services de proximité se concentrent essentiellement dans le village de Waldwisse et plus particulièrement dans son centre.



Carte des équipements et services de proximité à Waldwisse

8. Desserte de la commune

8.1. DESSERTE ROUTIERE

La commune est principalement desservie par deux axes structurants :

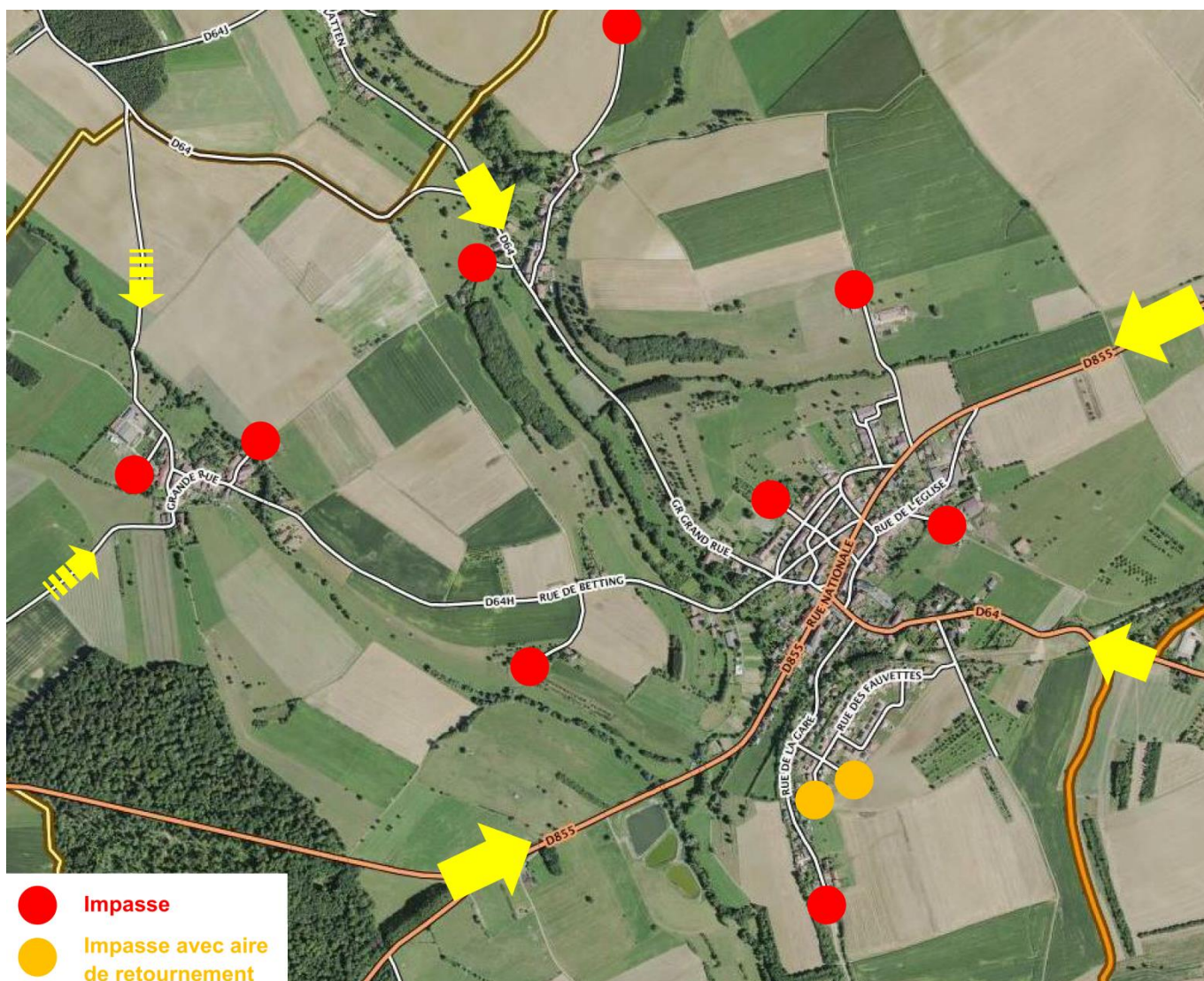
- la route départementale 855 (rue nationale), axe Nord/Sud ouvrant le territoire sur l'Allemagne au Nord et sur les communes de Rémeling et Halstroff au Sud. Ce sont les deux principaux accès à la commune.

Avant la création de la route Nationale lors de la reconstruction d'après-guerre, l'axe principal du village était formé par l'actuelle rue de l'école et rue de Mornant.

- la route départementale 64 (Grand'rue), axe Nord-Ouest/Est, qui permet l'accès depuis la commune de Launstroff au Nord-Ouest, via Gongelfang, et depuis l'Allemagne à l'Est.

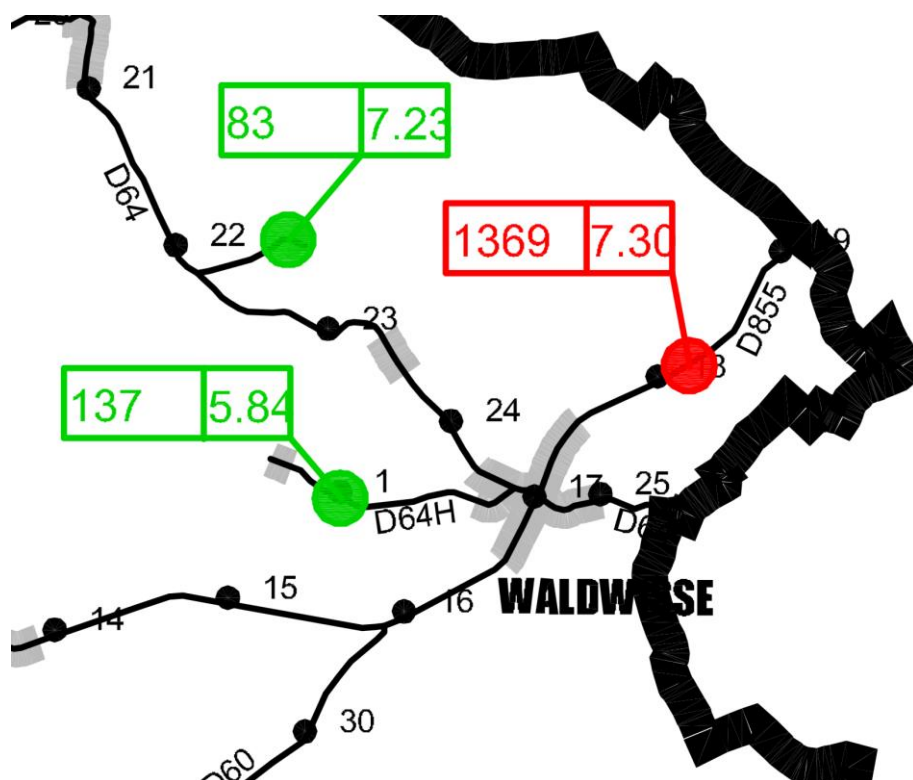
Il existe deux autres accès secondaires via Betting, l'un depuis la commune de Launstroff et l'autre depuis Rémeling. Betting, n'étant donc pas situé sur un axe structurant bénéficie d'un relatif calme.

Les voies secondaires permettent la desserte de l'ensemble du village depuis les principaux axes structurants. Le bouclage du réseau viaire au sein du village de Waldwisse est efficace et permet une circulation fluide. De manière générale, la voirie ne compte que peu d'impasses et celles-ci sont de moindre importance. Le réseau viaire est donc relativement bien lisible.



Desserte de la commune par les routes départementales 855 et 64

La RD885 supporte un trafic journalier de 1 369 véhicules dont 7,30% de poids lourds.
La RD64H, entre Waldwisse et Betting supporte un trafic journalier de 137 véhicules par jour.



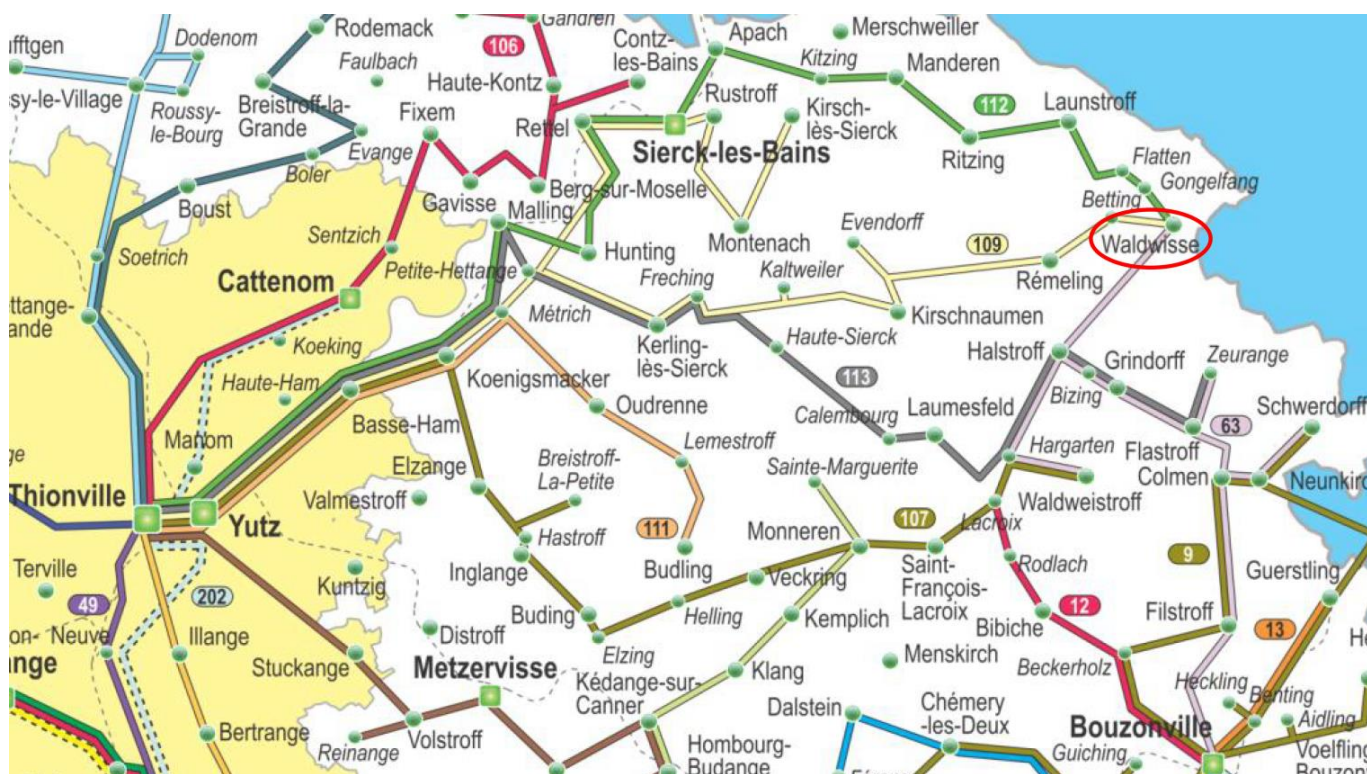
Comptages routiers – source CD57

8.2. TRANSPORTS EN COMMUN

Les compétences "transports scolaires" et "transport interurbains réguliers" ont été transférées au 1^{er} janvier 2017 du Conseil Départemental à la Région Grand Est.

La commune de Waldwisse est desservie par trois lignes du réseau TIM Moselle :

- la **ligne 112** assure une desserte vers les communes de Sierck-les-Bains, Yutz et Thionville, par le Nord, via Launstroff, Manderen etc., et qui dessert Gongelfang ;
- la **ligne 109** assure une desserte jusqu'à Kirsch-lès-Sierck via Sierck-les-Bains, ainsi que jusqu'à Thionville, qui dessert Betting ;
- la **ligne 63** assure une desserte vers les communes de Waldweistroff, Zeurange et Schwerdorff, jusqu'à Bouzonville.



Extrait du plan du réseau TIM Moselle

Trois arrêts ont été identifiés : un au Centre du village, un à Betting et un à Gongelfang.



Arrêt de Bus de Waldwisse



Arrêt de Bus de Gongelfang



Arrêt de Bus de Betting

Les gares les plus proches sont celles de :

- Sierck-les-Bains et Apach (respectivement 12 km et 13 km à l'Ouest), sur la ligne 02 Thionville-Apache-Treves ;
- Bouzonville (14 km au Sud), sur la ligne 03 Thionville-Bouzonville-Creutzwald.

Celles-ci sont toutefois très peu desservies et presque exclusivement par autocar.

8.3. CHEMINEMENTS DOUX

La commune de Waldwisse ne compte aucune piste cyclable sur son territoire. Les cheminements doux, de manière générale, sont peu nombreux, à l'exception

- d'une liaison douce dans le lotissement ;
- d'un passage, Grand'Rue, passant sous un bâtiment donnant accès au jardin situé à l'arrière. Il génère une servitude de passage. Le jardin et le bâtiment appartiennent actuellement au même propriétaire ;
- de la liaison entre la rue Nationale et la rue de l'Eglise à côté de la boulangerie ;
- et des chemins agricoles qui permettent la promenade tout autour du village, ainsi que vers l'Allemagne et les communes alentours, et une pratique du territoire et du paysage.



Liaison douce au sein du lotissement



Chemin agricole au Nord de Betting



Chemins agricoles au Nord de Gongelfang et paysage agricole ouvert

8.4. CAPACITES DE STATIONNEMENT

Les relevés de terrains, réalisés dans le cadre du diagnostic, ont permis d'identifier près de **65 places de stationnements ouvertes au public matérialisées**, situées à l'intérieur de l'enveloppe urbaine.

Celles-ci se situent :

- Le long de la rue de Fauvettes, au sein du lotissement (une vingtaine de places) ;
- Devant la mairie (6 places), à proximité de l'Eglise ;
- Devant la salle communale, au croisement de la rue Nationale et de la rue de Mornant (23 places dont deux réservées aux personnes à mobilité réduite) ;
- Au croisement de la rue de Zeurange et de la Grand'Rue (5 places) ;
- Devant le cabinet médical, rue des Ecoles (une dizaine de places).

La faible offre de places de stationnement à proximité de l'école engendre certains problèmes, notamment aux heures de sortie des classes. La dépose des enfants se fait généralement à l'arrière de l'école.

Aussi, une majorité des usoirs, situés à l'avant des maisons, est utilisée pour le stationnement des véhicules.

Aucun espace de stationnement des véhicules électriques, ni aucun emplacement pour vélos n'est présent sur le territoire.

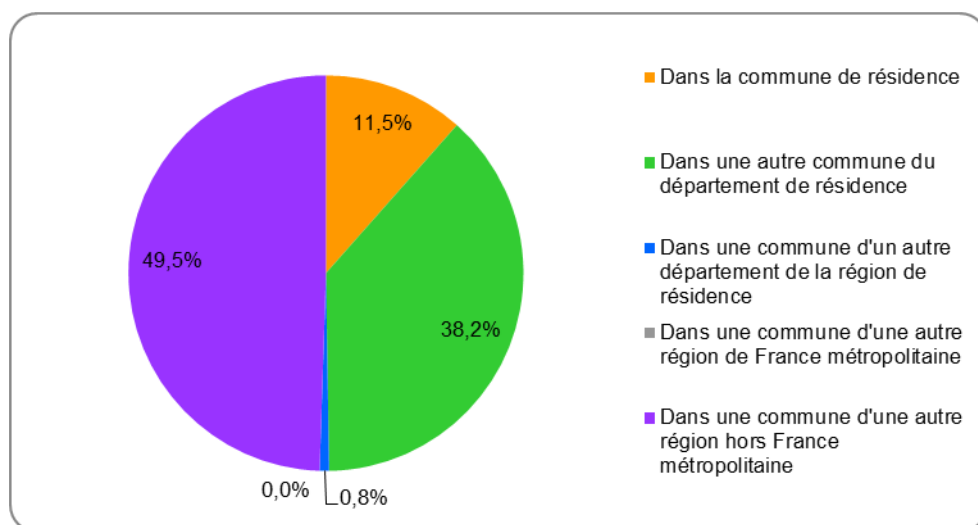


Espaces de stationnement pour véhicules motorisés identifiés sur le territoire

8.5. DEPLACEMENTS

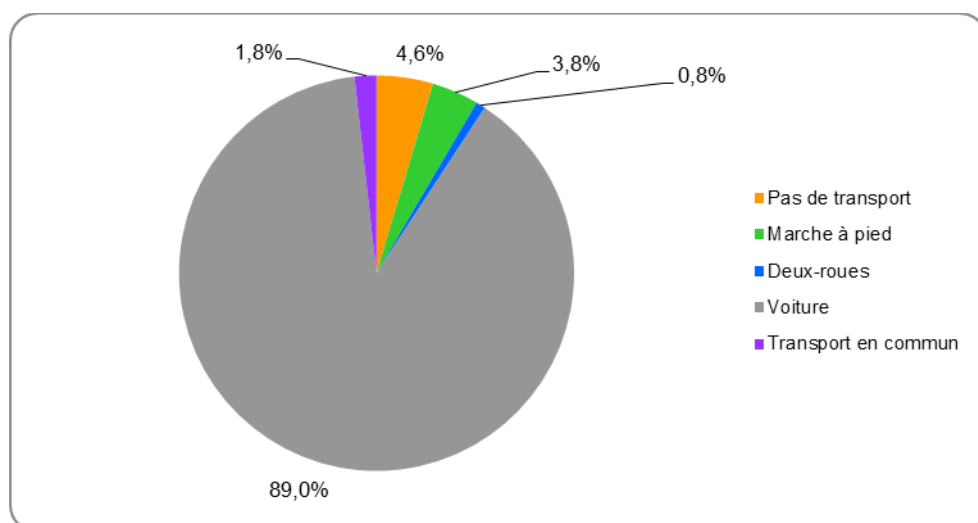
En 2014, 45 actifs habitent Waldwisse et y travaillent également, entraînant des migrations pendulaires qui concernent principalement :

- Le bassin d'emploi Luxembourgeois (un quart des actifs) ;
- Le bassin d'emploi sarrois (18,7% des actifs) ;
- La communauté de communes ou l'agglomération thionvilloise.



Lieu de travail (données INSEE 2014)

La voiture constitue le moyen de déplacement principal pour se rendre au travail. La marche à pied reste une alternative utilisée pour les personnes qui travaillent dans leur commune de résidence



Mode de transport pour se rendre au travail (données INSEE 2014)

8.6. DESSERTE NUMERIQUE

La communication numérique est l'utilisation du web comme un canal de diffusion, de partage et de création d'informations.

Le réseau internet comprend trois grands niveaux :

- le transport : il s'agit des réseaux longue distance (dorsales ou backbones), créés et gérés par des sociétés d'envergures nationale et internationale. Interconnectés les uns aux autres, ils relient entre eux les pays et les grandes agglomérations ;
- la collecte : au niveau intermédiaire, les réseaux de collecte permettent de relier les réseaux de transport aux réseaux de desserte ;
- la desserte : également appelée réseau d'accès, boucle locale, premier (ou dernier) kilomètre, la desserte assure l'interconnexion entre le réseau de collecte et l'utilisateur final.

8.6.1. Les différents supports

L'infrastructure de l'internet s'appuie sur des supports physiques de nature différente, regroupés en trois catégories :

- les supports de transmission optique : le signal propagé est constitué de photons, qui se déplacent dans le cœur (guide d'ondes) des fibres optiques. Ce support optique offre le débit le plus élevé. Principalement utilisé dans les réseaux de transport et de collecte, il est progressivement déployé dans le réseau de desserte ;
- les supports de transmission électrique : le signal est constitué de flux d'électrons, qui se propagent sur des câbles métalliques (généralement en cuivre). Ils sont largement utilisés pour la desserte ;
- les supports de transmission radioélectrique : le signal est constitué d'ondes électromagnétiques qui se propagent dans l'air. On les utilise principalement en desserte (Wi-Fi par exemple) et en collecte (faisceaux hertziens).

Dégroupage

Le réseau local existant en France est la propriété de France Telecom. Il n'est pas possible économiquement, pour un nouvel opérateur, de le répliquer intégralement.







Ainsi, il a été décidé au niveau européen que l'opérateur historique devrait fournir à ses concurrents un accès direct à sa boucle locale : c'est le dégroupage de la boucle locale.

Le dégroupage se décline en deux possibilités :

- le dégroupage "total", ou accès totalement dégroupé à la boucle locale, consiste en la mise à disposition de l'intégralité des bandes de fréquence de la paire de cuivre. L'utilisateur final n'est alors plus relié au réseau de France Telecom, mais à celui de l'opérateur nouvel entrant ;
- le dégroupage "partiel", ou accès partiellement dégroupé à la boucle locale, consiste en la mise à disposition de l'opérateur tiers de la bande de fréquence "haute" de la paire de cuivre, sur laquelle il peut alors construire, par exemple, un service ADSL. La bande de fréquence basse (celle utilisée traditionnellement pour le téléphone) reste gérée par France Telecom, qui continue de fournir le service téléphonique à son abonné, sans aucun changement induit par le dégroupage sur ce service.

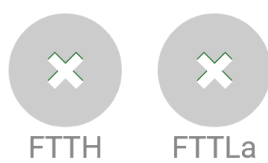
8.6.2. Equipement de la commune

L'ensemble des lignes téléphoniques de Waldwisse sont reliées au nœud de raccordement de Remeling (RMG57). Ce central permet une desserte avec les technologies suivantes

ADSL	ReADSL	ADSL MAX	ADSL2+	VDSL2	TV d'Orange
 Oui	 Oui	 Oui	 Oui	 Oui	 Oui

Ce réseau est dégroupé pour 4 opérateurs.

Le central RMG57 est équipé VDSL2 d'Orange qui permet un débit descendant de 20 jusqu'à 95 Mbit/s sur les lignes téléphoniques de moins d'un kilomètre..

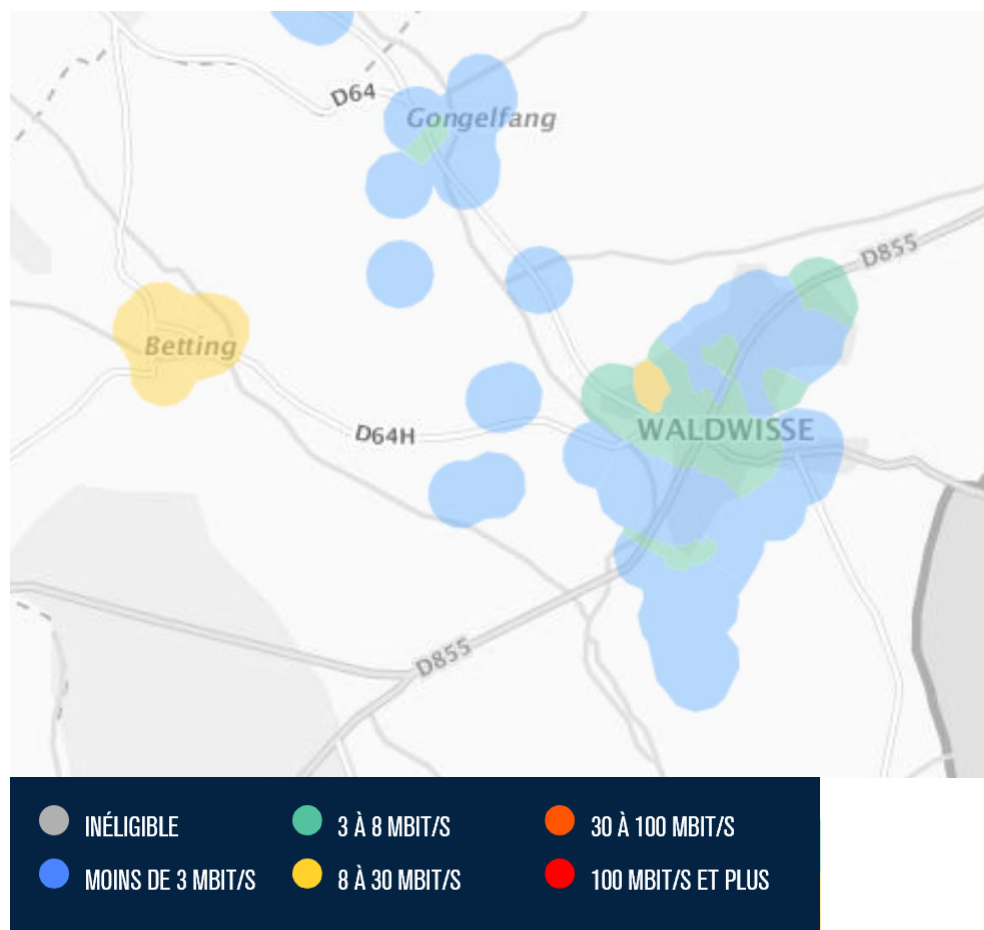
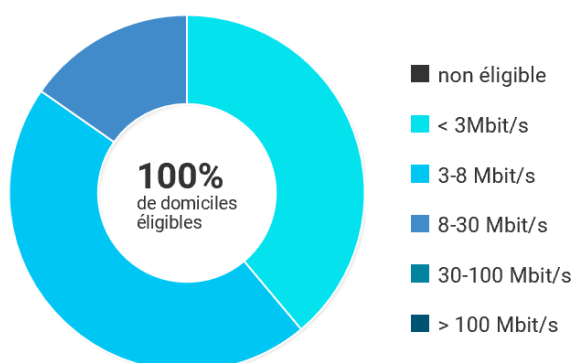


La commune de Waldwisse n'est pas desservie par un réseau de fibre optique de type FTTH / FTTLA.

La communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières a adhéré à Moselle Fibre qui assurera le déploiement de la fibre optique à Waldwisse en 2019.

A WALDWISSE (57480), 100% des habitants ont accès à internet.
Le haut débit (entre 8 et 30Mbit/s) concerne 15,3% des habitants tandis qu'il y a encore 38,9% des 817 habitants qui n'ont accès qu'au bas débit (< 3Mbits).

Taux des habitations éligibles en fonction du débit à WALDWISSE



8.6.3. Couverture de téléphonie mobile

Plusieurs types d'antennes peuvent être présents :

- les supports d'antennes pour la téléphonie mobile : il s'agit des "antennes-relais" de téléphonie mobile, c'est-à-dire les installations de base pour le GSM (2G) et l'UMTS (3G) et les faisceaux hertziens associés à ces installations ;
- les supports d'antennes pour la diffusion de télévision (émetteurs de télévision) ;
- les supports d'antennes pour la diffusion de radio : il s'agit de l'ensemble des émetteurs de radio (émetteurs ondes courtes ou moyennes, émetteurs FM ou émetteurs numériques) ;
- les "autres installations" : elles recouvrent les installations de réseaux radioélectriques privés, les radars météo ou les installations WIMAX (ou Boucle Locale Radio).

Une antenne de téléphonie mobile Orange est implantée sur le château d'eau.

En avril 2016, les antennes implantées sur les territoires voisins permettent d'assurer une très bonne couverture en téléphonie mobile 2G/3G comme en atteste le tableau suivant :

Commune	BOUYGUES TELECOM			FREE MOBILE			ORANGE			SFR		
	2G	3G	4G	2G	3G	4G	2G	3G	4G	2G	3G	4G
Waldwisse	99%	96%	0%	98%	87%	0%	98%	94%	à%	95%	93%	0%